

PROTOCOLE DE MADRID

Formulaire type n° 3A : Refus provisoire total de protection (règle 17.1) du règlement d'exécution commun)

I. Office qui fait la notification : INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE Département des Marques, Dessins et Modèles 15, rue des Minimes-CS 50001 F-92677 COURBEVOIE CEDEX FRANCE REF : /OPP/2018-1618 Affaire suivie par : DACHY GUILLAUME Tel : 01.56.65.85.45
II. Numéro de l'enregistrement international : 1390360
III. Nom du titulaire : DENISOVA DARINA BORISOVNA
IV. Informations concernant le type de refus provisoire : <i>Veillez cocher une des options ci-après afin d'indiquer le type de refus provisoire :</i> <input type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé sur un examen d'office <input checked="" type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé sur une opposition <input type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition <i>Lorsque le refus est fondé sur une opposition, veuillez indiquer le nom et l'adresse de l'opposant :</i> i) Nom de l'opposant : COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE ii) Adresse de l'opposant : CHATEAU DE VIDY 1007 LAUSANNE SUISSE

<p>V. Informations concernant la portée du refus provisoire :</p> <p>Le refus provisoire total concerne tous les produits et services.</p>
<p>VI. Motifs de refus [(le cas échéant, voir la rubrique VII)] :</p> <p>VOIR EN ANNEXE L'ACTE D'OPPOSITION</p>
<p>VII. Informations relatives à une marque antérieure :</p> <p>i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :</p> <p>VOIR EN ANNEXE L'ACTE D'OPPOSITION</p> <p>ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) :</p> <p>VOIR EN ANNEXE L'ACTE D'OPPOSITION</p> <p>iii) Nom et adresse du titulaire :</p> <p>VOIR EN ANNEXE L'ACTE D'OPPOSITION</p> <p>iv) Reproduction de la marque :</p> <p>VOIR EN ANNEXE L'ACTE D'OPPOSITION</p> <p>v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :</p> <p>VOIR EN ANNEXE L'ACTE D'OPPOSITION</p>
<p>VIII. Dispositions essentielles correspondantes de la législation applicable :</p> <p>VOIR FICHE JOINTE</p>

IX. Informations concernant la possibilité de présenter une requête en réexamen ou un recours :

i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours :

Le titulaire de l'enregistrement international est réputé avoir reçu la notification de l'opposition dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de cette notification par l'Institut.

Le titulaire dispose d'un délai de 2 mois à compter de cette date présumée de réception pour présenter ses observations à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :

Institut National de la Propriété Industrielle

iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante :

Tout acte ou pièce remis à l'Institut national de la propriété industrielle doit, s'il est rédigé en langue étrangère, être accompagné de sa traduction en langue française.

Si le titulaire n'est pas établi ou domicilié en France, dans un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, ces observations doivent être présentées par un mandataire habilité ayant son domicile, son siège ou son établissement en France ou par un professionnel ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, exerçant légalement une activité de représentation devant l'office central de propriété industrielle de son état.

A défaut d'observations en réponse ou le cas échéant, de constitution régulière d'un mandataire, dans le délai imparti, il est statué directement sur l'opposition.

iv) Conditions supplémentaires, le cas échéant :

X. Signature ou sceau officiel de l'Office qui fait la notification :

**Pour le Directeur général de
l'Institut National de la Propriété Industrielle
DACHY GUILLAUME**

Juriste



XI. Date d'envoi de la notification au Bureau international : 25/04/2018



Signature numérique de : INPI
CN=Institut national de la propriété
industrielle,OU=0002
180080012,O=INPI,C=FR
Raison : e-service INPI
Lieu : INPI Courbevoie
Date : 2018-04-20 11:45:20

**MARQUE DE FABRIQUE DE COMMERCE
OU DE SERVICE**

Code la propriété intellectuelle - Livre VII

**RECAPITULATIF D'OPPOSITION A
ENREGISTREMENT**

Date de dépôt : 20/04/2018
Référence INPI : 2018-1618
Votre référence : 13/15/G/FR/18(OLIMP)

ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'OPPOSANT OU DU MANDATAIRE

Nom/Prénom : M. Marlot Frédéric
Société/Cabinet : Wilson & Berthelot
Adresse :
39 rue Fessart
92100 Boulogne-Billancourt
France

DEMANDE D'ENREGISTREMENT CONTESTEE

Droit contesté : Marque internationale ayant effet en France
N° National : 1390360
N° du BOPI de publication : 18/6
Date de dépôt : 15/09/2017

Document annexe : [marque_contestee_olimp_n1390360.pdf](#)

OPPOSANT

Dénomination sociale : Comité International Olympique
Forme juridique : Association de droit suisse
Adresse :
Château de Vidy
1007 Lausanne
Suisse

MANDATAIRE

Nom/Prénom : M. Marlot Frédéric
Cabinet ou Société : Wilson & Berthelot
N° de Téléphone : +33148010040
Adresse électronique : frederic.marlot@wilson-berthelot.com
Adresse :
39 rue Fessart
92100 Boulogne-Billancourt
France

ATTEINTE A UNE MARQUE ANTERIEURE

Marque antérieure invoquée : Marque internationale désignant l'Union Européenne

N° de dépôt et/ou d'enregistrement : 1128501

Date de dépôt et/ou d'enregistrement : 08/11/2011

Nom de la marque : OLYMPIC

Copie de la marque antérieure : marque_antérieure.pdf

Opposant agissant en qualité de : Propriétaire dès l'origine

EXPOSE DES MOYENS TIRES DE LA COMPARAISON DES PRODUITS ET SERVICES

L'opposition est formée : Pour l'INTEGRALITE des produits et services désignés dans la demande d'enregistrement

Les produits et services visés sont :

- IDENTIQUES
- SIMILAIRES

Documents annexes ou texte : comparaison_des_services_olimp_n_1390360.pdf

EXPOSE DES MOYENS TIRES DE LA COMPARAISON DES SIGNES

La demande d'enregistrement constitue :

- L'IMITATION DE LA MARQUE

Documents annexes ou texte : comparaison_des_signes_olimp_n1390360__copie.pdf

AUTRES

annexes_1__6.pdf

SIGNATAIRE

Nom : Marlot Frédéric

Qualité : CPI 16-0405

Email : frederic.marlot@wilson-berthelot.com

COMM.

CF

COUR DE CASSATION

Audience publique du **15 mars 2017**

Cassation

Mme MOUILLARD, président

Arrêt n° 365 F-D

Pourvoi n° N 15-24.106

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

A U N O M D U P E U P L E F R A N Ç A I S

LA COUR DE CASSATION, CHAMBRE COMMERCIALE, FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE, a rendu l'arrêt suivant :

Statuant sur le pourvoi formé par la société Puma SE, dont le siège est Puma Way 1, 91074, Herzogenaurach (Allemagne),

contre l'arrêt rendu le 22 mai 2015 par la cour d'appel de Paris (pôle 5, chambre 2), dans le litige l'opposant :

1°/ au directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), domicilié 15 rue des Minimes, CS 50001, 92677 Courbevoie cedex,

2°/ à M. Kodjovi Degbe, domicilié 16 avenue du général Joinville, 93200 Saint-Denis, agissant pour le compte de la société Acoumair en cours de formation,

défendeurs à la cassation ;

La demanderesse invoque, à l'appui de son pourvoi, le moyen unique de cassation annexé au présent arrêt ;

Vu la communication faite au procureur général ;

LA COUR, en l'audience publique du 24 janvier 2017, où étaient présents : Mme Mouillard, président, M. Sémériva, conseiller rapporteur, Mme Riffault-Silk, conseiller doyen, Mme Arnoux, greffier de chambre ;

Sur le rapport de M. Sémériva, conseiller, les observations de la SCP Potier de La Varde, Buk-Lament et Robillot, avocat de la société Puma SE, et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Sur le moyen unique, pris en sa troisième branche :

Vu l'article L. 713-3 du code de la propriété intellectuelle ;

Attendu que la notoriété de la marque est un facteur pertinent de l'appréciation du risque de confusion, en ce qu'elle confère à cette marque un caractère distinctif particulier et lui ouvre une protection étendue ;

Attendu, selon l'arrêt attaqué, que sur le fondement de la marque internationale n° 593987 désignant la France, composée du dessin d'un félin bondissant vu de profil, enregistrée le 17 juin 1992 afin de désigner notamment des vêtements, chaussures et accessoires, la société Puma SE a formé opposition à la demande de M. Degbé tendant à l'enregistrement, en tant que marque, d'un signe figurant un félin vu de profil, accompagné du terme « Acoumair » pour des produits identiques ou similaires ; qu'elle a formé recours contre la décision du directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle rejetant son opposition ;

Attendu qu'après avoir constaté que la société Puma SE faisait valoir que sa marque avait un caractère distinctif élevé et bénéficiait d'une très large connaissance par une partie significative du public concerné par les produits en cause, l'arrêt rejette ce recours sans examiner la réalité ni l'incidence éventuelle de cette notoriété ;

Qu'en se déterminant ainsi, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision ;

PAR CES MOTIFS, et sans qu'il y ait lieu de statuer sur les autres griefs :

CASSE ET ANNULE, en toutes ses dispositions, l'arrêt rendu le 22 mai 2015, entre les parties, par la cour d'appel de Paris ; remet, en

conséquence, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Paris, autrement composée ;

Condamne M. Degbé aux dépens ;

Vu l'article 700 du code de procédure civile, rejette la demande de la société Puma SE ;

Dit que sur les diligences du procureur général près la Cour de cassation, le présent arrêt sera transmis pour être transcrit en marge ou à la suite de l'arrêt cassé ;

Ainsi fait et jugé par la Cour de cassation, chambre commerciale, financière et économique, et prononcé par le président en son audience publique du quinze mars deux mille dix-sept.

MOYEN ANNEXE au présent arrêt

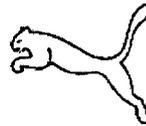
Moyen produit par la SCP Potier de La Varde, Buk-Lament et Robillot, avocat aux Conseils, pour la société Puma SE.

La société Puma fait grief à l'arrêt attaqué d'avoir rejeté son opposition à l'enregistrement de la marque n° 13 4 041 447 ;

AUX MOTIFS QUE la demande d'enregistrement litigieuse porte sur le signe complexe déposé en couleur ainsi reproduit :



que la marque antérieure est constituée du signe figuratif suivant :



que le signe critiqué ne constituant pas la reproduction à l'identique de la marque première qui lui est opposée, il convient de rechercher s'il n'existe pas entre les deux signes un risque de confusion, lequel comprend le risque d'association, qui doit être apprécié globalement en tenant compte de tous les facteurs pertinents du cas d'espèce ; que cette appréciation globale doit, en ce qui concerne la similitude visuelle, phonétique et conceptuelle des marques en cause, être fondée sur l'impression d'ensemble produite par celles-ci en tenant compte de leurs éléments distinctifs et dominants ; qu'en outre, un faible degré de similitude entre les produits ou services désignés peut être compensé par un degré élevé de similitude entre les signes et inversement ; que, visuellement et phonétiquement, si les signes en cause ont en commun la représentation d'un félin, le signe contesté comporte en outre un élément verbal ACOUMAIR, écrit en lettres noires et qui sera perceptible par le consommateur de par le contraste réalisé avec l'élément figuratif et parce qu'il permettra de nommer la marque ; que cet élément verbal est en outre parfaitement distinctif au regard des produits désignés sans faire référence comme le soutient la requérante au champs lexical du sport ; qu'en outre la marque première montre un puma alors que le signe contesté, qui comporte le trait d'une face au museau court masquée par une trace partant de l'oeil, évoque un guépard, ce que revendique d'ailleurs la déposante ; que la marque antérieure est constituée de la silhouette d'un puma au tracé réaliste, de couleur noir, et bondissant vers la gauche, alors que dans le signe contesté, le guépard est une esquisse de couleur fauve qui met en exergue par l'effet de pleins et de déliés, l'échine, le dos, et notamment la petite crinière, de l'animal qui évolue vers un mouvement vers la droite ; qu'intellectuellement, au delà de la représentation d'un félin, il ne

peut être admis comme le soutient la requérante que les deux signes transmettent la même signification de performance, de conquête ou de mouvement aérien ; qu'il résulte de cette analyse globale, qu'en dépit de la similarité et/ou de l'identité des produits couverts par les marques opposées, le consommateur ne pourra se méprendre sur l'origine respective de ces produits, tant sont distinctes la représentation et la perception des signes opposés ; qu'il ne sera pas conduit à penser qu'ils proviennent d'une même entreprise ou d'entreprises liées économiquement ; que le recours contre la décision rendue par le Directeur de l'INPI doit en conséquence être rejeté ;

1°) ALORS QUE le juge doit procéder à une appréciation globale fondée sur l'impression d'ensemble produite par les signes en présence ; qu'en se bornant, pour rejeter l'opposition formée par la société Puma, à procéder à l'examen, sur les plans graphiques et intellectuels, des différences existant entre les signes en présence, sans procéder, bien qu'elle ait affirmé le contraire, à une appréciation globale fondée sur l'impression d'ensemble produite par les marques, la cour d'appel a privé sa décision de base légale au regard de l'article L. 713-3 du code de la propriété intellectuelle ;

2°) ALORS QUE le risque de confusion doit être appréciée chez un consommateur d'attention moyenne n'ayant pas en même temps les deux signes sous les yeux ; qu'en se bornant à retenir que le consommateur ne pourra se méprendre sur l'origine respective des produits, sans préciser si le consommateur qu'elle prenait pour référence était un consommateur d'attention moyenne n'ayant pas en même temps les deux signes sous les yeux, la cour d'appel a privé sa décision de base légale au regard de l'article L. 713-3 du code de la propriété intellectuelle ;

3°) ALORS QUE le risque de confusion doit être appréciée au regard de la notoriété de la marque antérieure, qui lui ouvre une protection étendue ; qu'en se contentant, pour écarter le risque de confusion, d'examiner, sur les plans graphiques et intellectuels, les différences existant entre les marques en présence, sans procéder à aucune recherche sur la notoriété de la marque antérieure et son incidence sur le risque de confusion, la cour d'appel a privé sa décision de base légale au regard de l'article L. 713-3 du code de la propriété intellectuelle.

COUR D'APPEL D'ORLÉANS

EXTRAIT DES MINUTES DU GÉNÉRAL
DE LA COUR D'APPEL D'ORLÉANS

CHAMBRE SOLENNELLE

GROSSES + EXPÉDITIONS
SCP LAVAL-LUEGER
Me BORDIER

ARRÊT du : 02 JUILLET 2004

N° : 938

N° RG : 03/00709

**DÉCISION DE PREMIÈRE INSTANCE : Tribunal de Grande Instance
NANTERRE en date du 11 Juillet 1996**

FAITS EN CAUSE

COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS (CNOSF)
agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité
audit siège, demeurant 1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS CEDEX 13
représentée par Me Elisabeth BORDIER, avoué à la Cour
ayant pour avocat la SCP NATAF ET FAJGENBAUM, du barreau de PARIS

DEMANDERESSE DEVANT LA COUR DE RENVOI

D'UNE PART

S.A. GALEC (GROUPEMENT D'ACHAT EDOUARD LECLERC)
prise en la personne de son Président du Directoire, domicilié en cette qualité
audit siège, 52, Rue Camille Desmoulins - 92130 ISSY LES MOULINEAUX
représentée par la SCP LAVAL-LUEGER, avoués à la Cour
ayant pour avocat Me Gilbert PARLEANI, du barreau de PARIS

DÉFENDERESSE DEVANT LA COUR DE RENVOI

D'AUTRE PART

DÉCLARATION DE SAISINE EN DATE DU 18 Mars 2003

ORDONNANCE DE CLÔTURE DU 6 avril 2004



COMPOSITION DE LA COUR

Lors des débats, du délibéré :

Monsieur Jean-Pierre REMERY, Président de Chambre,
Madame Odile MAGDELEINE, Conseiller,
Monsieur Alain GARNIER, Conseiller,
Madame Marie-Brigitte NOLLET, Conseiller,
Monsieur Yves ROUSSEL, Conseiller.

Greffier :

Madame Elisabeth PIERRAT lors des débats,
Madame Nadia FERNANDEZ, Greffier lors du prononcé de l'arrêt.

DÉBATS :

A l'audience publique du **09 Avril 2004**, ont été entendus Monsieur Jean-Pierre REMERY, Président de Chambre en son rapport et les avocats en leurs plaidoiries.

Lecture de l'arrêt à l'audience publique du **02 Juillet 2004** par Monsieur Jean-Pierre REMERY, Président de Chambre en application des dispositions de l'article 452 du Nouveau Code de Procédure Civile.

EXPOSÉ DU LITIGE :

La société Groupement d'achat des centres Leclerc (ci-après : société GALEC) est titulaire, notamment par voie de cession, de deux marques dénominatives "Olymprix" enregistrées le 22 octobre 1987, sous le n° 1 729 165 et le 26 mai 1993, sous le n° 93 469 725, qu'elle a utilisées pour des campagnes promotionnelles de prix bas depuis 1993.

Estimant que l'exploitation, dans ces conditions et plus généralement, de ces marques portait atteinte aux dénominations et marques "Olympique" et "Jeux Olympiques" dont elle assure avoir pour charge de défendre, en France, l'emploi contre toute utilisation injustifiée, l'association Comité national Olympique et sportif français (le CNOSF ou Comité Olympique) a fait assigner, le 7 mai 1996, devant le Tribunal de grande instance de Nanterre, la société GALEC aux fins d'interdiction et de réparation.

Par jugement du 11 juillet 1996, le Tribunal, après avoir déclaré le CNOSF recevable en ses demandes, a retenu que "le terme "Olymprix" constitue une exploitation injustifiée de la notoriété des marques d'usage "Jeux Olympiques" et "Olympiques" ", ordonné la radiation des marques n° 1 729 165 et 93 469 725, fait défense à la société GALEC, notamment, de faire usage de la dénomination "Olymprix" sous quelque forme que ce soit, sous peine d'une astreinte de 5.000 francs par infraction constatée, et, en réparation, a alloué la somme de 200.000 francs de dommages-intérêts au CNOSF et ordonné la publication du jugement dans cinq journaux.

B

Par arrêt du 15 janvier 1997, la cour d'appel de Versailles a infirmé le jugement en ce qu'il avait prononcé la radiation des marques, toutes autres dispositions concernant la société GALEC, seule ici en cause, étant maintenues.

Par arrêt du 29 juin 1999 (Bull. civ. IV, n°143), la Cour de cassation, Chambre commerciale, a cassé en toutes ses dispositions, hors celles relatives à la recevabilité de l'action du CNOSF, l'arrêt précité pour violation de l'article L. 713-5 du Code de la propriété intellectuelle, en retenant que l'action spéciale en responsabilité civile, exercée sur le fondement de ce texte, si elle permet de faire interdire ou sanctionner l'emploi d'une marque dite de renommée pour des produits ou services non similaires, lorsque cet emploi est de nature à porter préjudice au propriétaire de la marque ou constitue une exploitation injustifiée de celle-ci, ne permet pas, en revanche, de faire interdire ou sanctionner "*l'utilisation d'un signe voisin par sa forme ou les évocations qu'il suscite*".

Statuant comme première Cour de renvoi, la cour d'appel de Paris, par arrêt du 8 novembre 2000, après avoir, par confirmation du jugement du tribunal de grande instance de Nanterre, reconnu au mot "Olympique" le caractère d'une marque d'usage notoire et écarté toute responsabilité quasi délictuelle de la société GALEC sur le fondement général de l'article 1382 du Code civil, a également rejeté les demandes du CNOSF sur le fondement spécial de l'article L. 713-5 du Code de la propriété intellectuelle.

Par nouvel arrêt du 11 mars 2003 (Bull. civ. IV, n° 44), considérant que l'emploi d'une marque notoirement connue, qui est le seul fait visé par l'article L. 713-5 du Code de la propriété intellectuelle, est distinct de l'imitation d'une telle marque ici en cause et qu'une telle imitation peut être poursuivie sur le fondement du droit commun de la responsabilité civile, la Cour de cassation, Chambre commerciale, a d'abord cassé l'arrêt attaqué pour refus d'application des dispositions de l'article 1382 du Code civil.

Sur le fondement de ce texte, elle a ensuite estimé que la cour d'appel de Paris n'avait pas tiré les conséquences légales de ses constatations dont il résultait que l'imitation de la marque du CNOSF par la société GALEC, dans le cadre d'une campagne promotionnelle, au moyen du néologisme "Olymprix", "*de nature à évoquer dans l'esprit du public la manifestation sportive de renom organisée tous les quatre ans*", portait atteinte à la valeur de la marque imitée.

L'arrêt de cassation reproche encore à l'arrêt cassé de n'avoir pas répondu aux conclusions du CNOSF faisant valoir que l'utilisation par la société GALEC de l'expression "transporteur officiel Olymprix" faisait "*référence à une expression bien connue du grand public à laquelle celui-ci n'a pu manquer de se reporter en l'assimilant par association d'idée à l'expression "transporteur officiel des Jeux Olympiques"*".

L'arrêt censure enfin celui déféré sur l'existence d'agissements parasitaires, examinés par la cour d'appel de Paris sur le fondement de l'article L. 711-4 b) du Code de la propriété intellectuelle relatif à l'utilisation d'un signe portant atteinte à une dénomination antérieure susceptible de créer un risque de

confusion dans l'esprit du public, alors que les agissements invoqués auraient dû être examinés au regard du droit commun de la responsabilité quasi délictuelle.

La cassation prononcée est partielle, en ce qu'elle ne porte que sur le rejet des demandes du CNOSF fondées sur l'imitation de ses marques, de sa dénomination sociale et de la dénomination "transporteur officiel Olymprix".

La cour d'appel d'Orléans, seconde Cour de renvoi désignée, été saisie par le CNOSF suivant déclaration du 18 mars 2003.

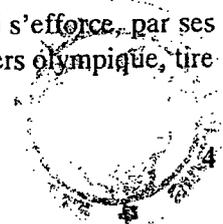
La société GALEC a conclu, en dernier lieu, le 29 mars 2004 et le CNOSF le 31 mars 2004, par des écritures auxquelles la Cour se réfère pour plus ample exposé des prétentions et moyens des parties.

Le CNOSF, qui ne fonde plus ses demandes que sur les dispositions de l'article 1382 du Code civil, sollicite la réparation du préjudice que lui cause l'utilisation de termes imitant et évoquant sa propre dénomination, d'une exceptionnelle et ancienne notoriété, ainsi que ses diverses marques.

Après avoir rappelé, au bénéfice notamment de la chose irrévocablement jugée, que les signes "Jeux Olympiques" et "Olympiques" constituent des marques d'usage ancien et notoirement connues sur lesquelles elle a des droits exclusifs, le CNOSF s'oppose à l'argumentation nouvelle de la société GALEC, selon laquelle les marques "Jeux Olympiques" et "Olympiques", non enregistrées, seraient des marques de service qui n'auraient été protégées, en tant que marques notoires, que depuis l'accord de Marrakech du 15 avril 1994 sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord dit ADPIC), entré en vigueur le 1er janvier 1996, postérieurement au dépôt des marques "Olymprix". Elle soutient que les marques d'usage notoires - ce que n'étaient pas d'ailleurs seulement les signes qui désignaient et désignent aussi des produits - étaient protégées avant cette date, non par le droit spécial des marques, mais par celui de la responsabilité civile de droit commun, qui est le seul terrain sur lequel il y a lieu désormais de se placer, compte tenu de la teneur des différentes cassations intervenues, fondement que le droit communautaire, invoqué par la société GALEC, ne permet pas davantage d'écarter.

Reprochant à la société GALEC, outre l'imitation des marques, l'usurpation de la notoriété de l'événement des jeux olympiques, le CNOSF invoque aussi l'atteinte portée à sa dénomination qu'il entend faire sanctionner sur le fondement de l'article 1382 du Code civil et sur celui de l'article L. 711-4 du Code de la propriété intellectuelle.

Le CNOSF considère que la société GALEC, qui s'efforce, par ses agissements parasitaires, de se situer dans le sillage de l'univers olympique, tire



ainsi profit, frauduleusement et "*sans bourse délier*", de la notoriété des marques et de l'événement qu'elles représentent, ce qui justifie la réparation du préjudice matériel, patrimonial et moral qui lui est causé, tant par la perte des droits qu'il subit, en raison de l'absence de recettes de partenariat, que par l'aviissement de ses marques. Le CNOSF sollicite à ce titre la somme globale de deux fois 25.000.000 euros. Il demande également la radiation des marques "Olymprix", l'interdiction sous astreinte de la dénomination "Olymprix" et la publication dans 20 journaux du présent arrêt pour un coût global de 300.000 euros, ainsi qu'une somme de 130.000 euros par application des dispositions de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile.

La société GALEC soutient essentiellement qu'avant l'entrée en vigueur de l'accord ADPIC, dont résulte l'actuelle rédaction de l'article 6 bis de la Convention d'Union de Paris, qui est donc postérieure à l'enregistrement des marques "Olymprix", le CNOSF ne pouvait prétendre à aucune protection de ses marques notoires de services et non de produits. Par conséquent, la société GALEC estime que ses propres marques bénéficient d'une antériorité.

Toute référence aux dispositions de l'article L. 713-5 du Code de la propriété intellectuelle étant écartée, la société GALEC fait valoir que celles de l'article 1382 du Code civil ne permettent pas, non plus, de faire rétroactivement sanctionner l'enregistrement non fautif de ses marques, là où le droit spécial applicable à la propriété industrielle ne le permet pas compte tenu de l'apparition postérieure des marques d'usage revendiquées par le CNOSF. La société GALEC ajoute que l'ordre public communautaire, en la matière, telle que l'exprime la direction n° 89/104 du 21 décembre 1988, qui a eu pour objet d'harmoniser la protection des marques et qui doit être consultée pour interpréter les dispositions du Code de la propriété intellectuelle qui n'en sont que la transposition, s'oppose au recours au droit commun interne de la responsabilité civile qui serait contraire à l'objectif d'harmonisation de la directive qui a réglé, de manière exhaustive, les conflits entre marques, en faveur, en l'espèce, de la société GALEC, en l'absence de risque de confusion, définitivement acquis. C'est la solution qui doit être retenue sur le fondement de l'article L. 713-6 du Code de la propriété intellectuelle. La société GALEC indique encore que le CNOSF ne peut prétendre à la protection de sa dénomination contre l'usage des marques "Olymprix".

En ce qui concerne, à titre subsidiaire, l'évaluation du préjudice proposée, la société GALEC considère que le préjudice matériel - correspondant au "ticket" d'entrée et à la redevance de 6% de son chiffre d'affaires qu'elle aurait payés si elle était devenu "sponsor" des jeux olympiques - ne correspond à aucune réalité, ne serait-ce que par la confusion qu'il opère entre la société GALEC et les centres Leclerc, magasins indépendants. De même le préjudice dit patrimonial n'est pas démontré, le CNOSF ne rapportant pas la preuve, si l'on écarte ses documents internes, que la campagne promotionnelle de prix bas réalisée avec les marques "Olymprix" l'aurait empêché de conclure certains contrats de "sponsoring".

B

La société GALEC conclut ainsi au rejet des demandes formées contre elle et à l'allocation d'une somme de 130.000 francs par application des dispositions de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile.

L'instruction a été clôturée par ordonnance du 6 avril 2004, ainsi que les avoués des parties en ont été avisés.

A l'issue des débats, le Président a indiqué aux parties que l'arrêt serait rendu le 2 juillet 2004.

MOTIFS DE L'ARRÊT :

Attendu, sur la portée des différentes cassations intervenues en l'espèce, qu'il est définitivement jugé, d'une part, que les marques du CNOSF "Olympique" et "Jeux Olympiques" sont des marques d'usage - non enregistrées - notoires, et, d'autre part, qu'aucune action en responsabilité n'est plus recevable devant cette Cour de renvoi sur le fondement des dispositions de l'article L. 713-5 du Code de la propriété intellectuelle ouvrant, aux conditions qu'il indique, une action en responsabilité civile spéciale pour la protection des marques de renommée ou notoirement connues ; que reste, en revanche, entière la question de la recevabilité et du bien-fondé de l'action en responsabilité civile de droit commun pour la protection de ces mêmes marques ;

Attendu, sur l'incidence à cet égard de la loi du 31 décembre 1964, de la première directive communautaire n° 89/104 du 21 décembre 1988 rapprochant les législations des Etats membres sur les marques et de l'accord ADPIC, qu'aucun de ces textes n'a eu pour objet ou pour effet de conférer, sur le territoire national, une existence légale à des marques notoires de services antérieures, comme sont essentiellement les marques du CNOSF, que sans ces textes elles n'eussent pas possédée auparavant ; que la société GALEC ne peut, dès lors, prétendre que le CNOSF ne pourrait se prévaloir, en vertu d'une application rétroactive de ces textes, d'un droit antérieur à l'enregistrement des marques "Olympix" et ne pourrait, par conséquent, invoquer une quelconque protection de ses marques d'usage notoire contre l'usage parasitaire d'un signe imitant ou évoquant les marques "Olympique" et "Jeux Olympiques" ; que, certes, cette protection ne pouvait avoir lieu sur la base du droit exclusif conféré par le droit des marques, mais qu'elle était possible - et reste possible compte, notamment, tenu de la portée de la cassation - sur le fondement du droit commun de la responsabilité civile, ici invoqué et dont l'application ne se heurte pas, en l'espèce, aux règles de conflit entre marques énoncées par la directive précitée, sans qu'il y ait lieu de saisir la Cour de justice des Communautés européennes d'une question préjudicielle sur ce point ; que d'ailleurs, le préambule de la directive précitée "*n'exclut pas l'application des dispositions du droit des Etats membres, autres que le droit des marques, telles que les dispositions relatives à la concurrence déloyale, à la responsabilité civile ou à la protection des consommateurs*" ;



Attendu que, s'agissant de marques d'usage d'une exceptionnelle notoriété, les marques "Olympique" et "Jeux Olympiques", auxquelles est associée, pour la plus large fraction du public, le retentissement et la renommée non moins exceptionnels de l'événement des jeux Olympiques, doivent être protégées, au delà du principe de spécialité qui ne peut être invoqué pour justifier des agissements parasitaires, contre leur imitation ou leur évocation pour des services différents, parce qu'elles exercent une attraction propre tout à fait particulière, indépendamment des services qu'elles désignent effectivement ; que, sur le fondement de la responsabilité civile, le CNOSF est ainsi fondé à empêcher la société GALEC de continuer d'utiliser les marques "Olymprix", qui, sans les reproduire exactement, imitent ou évoquent, fût-ce dans un autre secteur d'activité, les siennes, en parasitant leur notoriété ; qu'en effet, elles usurent celle-ci, en se plaçant délibérément dans le sillage de l'Olympisme, pour profiter astucieusement de l'image d'excellence du mouvement olympique, en l'appliquant, pour en tirer avantage et sans bourse délier, non plus à des activités sportives ou à l'organisation de manifestations sportives, mais à des campagnes de prix réduits, opérations qui, faisant penser plus ou moins à des "braderies", contribuent à une dégradation de l'image des marques "Olympique" et "Jeux Olympiques" ;

Attendu que, de même, le néologisme "Olymprix" imite, dans les mêmes conditions et avec les mêmes effets de dévalorisation de celle-ci, le terme essentiel de la dénomination du Comité olympique, tandis que l'usage, notamment sur les chariots de libre-service mis à disposition des clients des centres Leclerc, d'affiches portant la formule "transporteur officiel Olymprix" n'a pas d'autre but que de faire référence à une expression que le grand public connaît bien et qu'il ne pouvait et ne peut manquer d'associer, même sans risque de confusion, lequel n'est pas nécessaire et ne pourrait d'ailleurs être constaté dans une situation non concurrentielle, aux jeux olympiques et aux transporteurs officiels des équipes sportives... pour ici encore en tirer profit par parasitisme ;

Attendu que l'atteinte à la valeur particulière qui découle de l'exceptionnelle renommée des marques "Olympique" et "Jeux Olympiques" comme de la dénomination sociale du Comité olympique, bénéficiant d'un très haut degré de reconnaissance par le public, comme le montrent les sondages d'opinion que verse aux débats le CNOSF, justifie une réparation adéquate qui doit prendre plusieurs formes ;

Qu'en premier lieu, il convient d'interdire pour l'avenir tout usage des marques ou de la dénomination "Olymprix" et d'ordonner, en conséquence, à la société GALEC de procéder à la radiation de ses marques enregistrées, dans les conditions précisées au dispositif du présent arrêt, cette radiation étant le seul mode de réparation adéquat pour empêcher la poursuite d'actes parasitaires et sanctionner, hors les cas de nullité prévues par le droit spécial des marques, le dépôt fautif et abusif de marques exclusivement destiné à parasiter celles du CNOSF et à tirer profit de leur prestige tout en les avilissant par la connotation mercantile qu'introduit la syllabe finale "...prix" ;

Qu'en second lieu, le présent arrêt sera publié dans les conditions également précisées à son dispositif ;

B

Qu'enfin, l'usage des marques Olymprix et des affiches "transporteur officiel Olymprix", dans les conditions décrites ci-dessus, a nécessairement occasionné un préjudice moral au CNOSF, ainsi qu'un préjudice matériel, non seulement en le privant d'une partie des ressources qu'il aurait pu obtenir de l'accord de partenariat qu'il aurait pu négocier avec la société GALEC, mais encore en portant atteinte à l'image de celles-ci que la société GALEC a banalisée, en les reprenant par un signe voisin les imitant ou les évoquant ; que la Cour dispose des éléments suffisants pour fixer à la somme de 1.000.000 euros le montant global de l'indemnité destinée à réparer, toutes causes confondues, les différents préjudices ainsi occasionnés au CNOSF par la volonté parasitaire de la société GALEC, propriétaire des marques et centrale d'achat des centres Leclerc, d'usurper à des fins purement commerciales le prestige et la réputation des marques du mouvement olympique, représenté en France par le CNOSF ;

Attendu que la société GALEC, qui succombe en ses prétentions, supportera les dépens exposés devant le tribunal de grande instance de Nanterre et les cours d'appel de Versailles, Paris et Orléans et, à ce titre, sera tenue de verser au CNOSF la somme de 50.000 euros par application des dispositions de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile ;

PAR CES MOTIFS :

LA COUR,

STATUANT publiquement, contradictoirement et en dernier ressort, sur renvoi après cassation ;

DIT que le Comité National Olympique et Sportif Français (le CNOSF) est fondé à opposer à la société Groupement d'achat des centres Leclerc (société GALEC) les dispositions du droit de la responsabilité civile délictuelle de droit commun, pour parasitisme de ses marques d'usage notoires "*Olympique*" et "*Jeux Olympiques*" et du terme "*Olympique*", caractéristique de sa dénomination, aux droits que la société GALEC tient de l'enregistrement de ses marques dénominatives "*Olymprix*", enregistrées le 22 octobre 1987, sous le n° 1 729 165 et le 26 mai 1993, sous le n° 93 469 725 ;

INTERDIT, en conséquence, à la société GALEC de faire tout usage du néologisme "*Olymprix*", à titre de marque ou autrement, seul ou intégré dans une formule, telle que "*transporteur officiel Olymprix*", à compter du 1er jour du mois suivant celui au cours duquel interviendra la signification du présent arrêt, sous peine d'une astreinte de 1.000 euros par infraction constatée ;

ORDONNE à la société GALEC de procéder à la radiation de ses deux marques auprès de l'Institut national de la propriété industrielle, conformément aux dispositions des articles R. 714-1 et R.712-21 du Code de la propriété intellectuelle, dans le délai de trois mois à compter de la signification du présent arrêt, sous peine, passé ce délai, d'une astreinte provisoire de 1.000 euros par jour de retard ;



AUTORISE le CNOSF à faire publier le présent arrêt, le cas échéant par extraits significatifs, dans 5 (cinq) journaux ou périodiques de son choix, aux frais de la société GALEC, le coût de chaque insertion étant limité à 5.000 euros ;

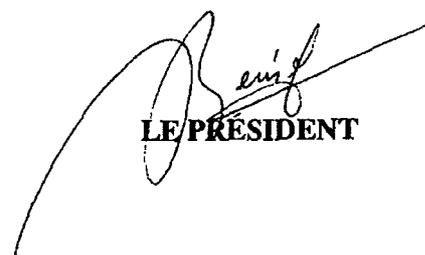
CONDAMNE la société GALEC à payer au CNOSF la somme globale de 1.000.000 (un million) d' euros à titre de dommages-intérêts en réparation de tous chefs de préjudice ;

DIT que les dépens exposés devant le tribunal de grande instance de Nanterre et les cours d'appel de Versailles, Paris et Orléans seront à la charge de la société GALEC et **LA CONDAMNE** à payer au CNOSF, sur le fondement de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile, la somme de 50.000 euros en remboursement de l'ensemble de ses frais hors dépens exposés devant les juridictions ci-dessus indiquées ;

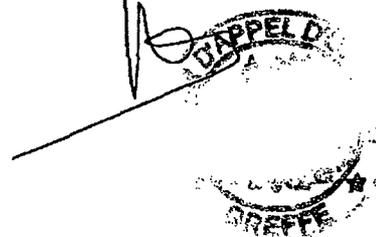
ACCORDE à Me Bordier, titulaire d'un office d'avoué près la cour d'appel d'Orléans, le droit à recouvrement direct reconnu par l'article 699 du nouveau Code de procédure civile ;

ET le présent arrêt a été signé par M. Rémy, Président et Mme Fernandez, Greffier ayant assisté au prononcé de l'arrêt.


LE GREFFIER


LE PRÉSIDENT

POUR EXPÉDITION CONFORME
Le Greffier


COUR D'APPEL D'ORLÉANS
GREFFIER

COUR D'APPEL DE PARIS

4ème chambre, section A

ARRET DU 21 JANVIER 2004

(N° , 5 pages)

Numéro d'inscription au répertoire général : 2003/12223

Recours contre une décision rendue le 7 mars 2003
par Monsieur le Directeur de l'Institut National de la Propriété Industrielle
(INPI)

DEMANDEUR AU RECOURS :

ASSOCIATION FÖRDERVEREIN INTERKULTUR E.V.
prise en la personne de ses représentants légaux

ayant son siège Cabinet PERNEZ par domiciliation 27 RUE DU PONT NEUF
75001 PARIS

ayant pour avocat Maître S. RUCKERBAUER, Toque D355, Avocat au Barreau
de PARIS, substituant Me Helga PERNEZ

DEFENDEUR AU RECOURS :

M. Le Directeur De L' I.N.P.I.

demeurant 26 BIS RUE DE SAINT PETERSBOURG 75008 PARIS

représenté par Monsieur B. GEOFFRAY

APPELE EN CAUSE :

ASSOCIATION COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE
prise en la personne de ses représentants légaux



1/1



ayant son siège Château de Vidy CH-1007 LAUSANNE (SUISSE)

représenté par la SCP FISSELIER-CHILOUX-BOULAY, avoué à la Cour assisté de Maître M.FAJGENBAUM, Toque P0305, Avocat au Barreau de PARIS, plaidant pour la SCP NATAF et FAJGENBAUM

COMPOSITION DE LA COUR :

L'affaire a été débattue le 09 décembre 2003, en audience publique, devant la Cour composée de :

Monsieur CARRE-PIERRAT, président
Madame MAGUEUR, conseiller
Madame ROSENTHAL-ROLLAND, conseiller
qui en ont délibéré.

Greffier, lors des débats : Madame J. VIGNAL

Ministère public :

L'affaire a été communiquée au ministère public, représenté lors des débats par M. BOUAZIS, substitut général, qui a fait connaître son avis.

ARRET :

- CONTRADICTOIRE
- prononcé publiquement par Monsieur CARRE-PIERRAT, président
- signé par Nous, Alain CARRE-PIERRAT, président et par Nous Jacqueline VIGNAL, greffier présent lors du prononcé.

LA COUR,

Vu la décision rendue le 7 mars 2003, par le directeur de l'Institut National de la Propriété Industrielle qui, statuant sur l'opposition n° 02-2809, formée le 2 octobre 2002, par l'association COMITÉ INTERNATIONAL

OLYMPIQUE, titulaire de la marque «OLYMPIC», n° 609691, enregistrée le 1^{er} octobre 1993, à l'encontre de la demande d'enregistrement n° 779780, déposée le 14 novembre 2001, par l'association FÖRDERVEREIN INTERKULTUR e.V, portant sur le signe complexe «CHOIR OLYMPICS», pour désigner en classe 41, les divertissements, activités sportives et culturelles, concours de chœurs, a reconnu l'opposition justifiée et rejeté en conséquence la demande d'enregistrement ;

Vu le recours formé à l'encontre de cette décision le 2 juillet 2003 et le mémoire déposé le 7 novembre 2003, par l'association FÖRDERVEREIN INTERKULTUR e.V qui prétend que le signe CHOIR OLYMPICS ne constitue pas l'imitation de la marque antérieure et demande la condamnation de l'association COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE au paiement de la somme de 2.500 euros au titre de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile ;

Vu le mémoire du 10 novembre 2003, aux termes duquel l'association COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE, réfutant l'argumentation de la requérante, demande que soit rejeté le recours et que lui soit allouée la somme de 5.000 euros au titre de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile ;

Vu les observations du directeur de l'Institut National de la Propriété Industrielle tendant au rejet du recours, en raison de l'imitation de la marque antérieure par le signe contesté pour désigner des produits identiques ou quasi identiques ;

Le ministère public ayant été entendu en ses observations ;

SUR QUOI,

Considérant que l'identité et la similarité des produits n'étant pas contestées, le recours ne porte que sur la comparaison des signes;

Considérant que la société FÖRDERVEREIN INTERKULTUR e.V soutient que le terme OLYMPIC serait libre pour tous, au motif que les dispositions de la loi du 6 juillet 2000 ne protégeraient que les termes "JEUX OLYMPIQUES" et "OLYMPIADE" dont le seul COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS est dépositaire ;

Mais considérant, comme le relève justement le directeur de l'Institut National de la Propriété Industrielle que cette loi est étrangère aux débats ;

Qu'en effet, l'association COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE, titulaire de la marque antérieure OLYMPIC tient des dispositions de l'article L.712-4 du Code de la propriété intellectuelle la faculté de recourir à la procédure d'opposition d'une demande d'enregistrement d'un signe qu'elle considère porter atteinte à ses droits ;

Considérant que le signe critiqué, CHOIR OLYMPICS, ne constituant pas la reproduction à l'identique de la marque verbale OLYMPIC qui lui est opposée, il convient de rechercher s'il existe entre les deux dénominations un risque de confusion, lequel doit s'apprécier globalement en tenant compte de tous les facteurs pertinents du cas d'espèce ; que cette appréciation globale doit, en ce qui concerne la similitude visuelle, phonétique ou conceptuelle des marques en cause, être fondée sur l'impression d'ensemble produite par celles-ci en tenant compte de leurs éléments distinctifs ;

Considérant que la dénomination OLYMPIC présente un caractère distinctif élevé et permet de distinguer immédiatement les services proposés par le COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE ;

Que dans le signe complexe CHOIR OLYMPICS, le second terme conserve son caractère essentiel et attractif, le premier étant traduit par un consommateur possédant des rudiments de langue anglaise par le mot "CHOEUR", de telle sorte qu'il apparaît faiblement arbitraire au regard du libellé du dépôt (divertissements, activités sportives et culturelles, concours de choeurs) ;

Que l'élément figuratif accompagnant la dénomination CHOIR OLYMPICS, constitué de cinq demi-lunes, aux couleurs bleue, noire, rouge, jaune et verte, renforce le risque d'association visuelle et intellectuelle entre les signes en présence, la marque verbale OLYMPIC étant généralement associée aux anneaux olympiques, de mêmes couleurs et placés dans le même ordre ;

Que de sorte, l'adoption dans le signe second du terme OLYMPICS, conjuguée à l'identité ou la similarité des produits est de nature à créer un risque de confusion dans l'esprit du public, en laissant croire à une origine commune des services offerts sous les deux noms ;

Que le recours formé par la société FÖRDERVEREIN INTERKULTUR e.V doit être rejeté ;

Considérant qu'il résulte du sens de l'arrêt que l'association FÖRDERVEREIN INTERKULTUR e.V ne peut bénéficier des dispositions de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile ; qu'en revanche, l'équité commande de la condamner, sur ce même fondement, à verser au COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE la somme de 5.000 euros ;

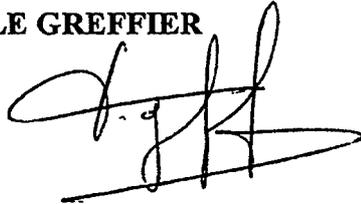
PAR CES MOTIFS

Rejette le recours de l'association FÖRDERVEREIN INTERKULTUR e.V ainsi que sa demande relative aux frais irrépétibles ;

La condamne à payer au COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE la somme de 5.000 euros au titre de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile ;

Dit que le présent arrêt sera notifié par lettre recommandée avec avis de réception par les soins du greffier aux parties et au directeur de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

LE GREFFIER



LE PRÉSIDENT



ARRÊT N° 604

N°RG: 06/02417

Décision déferée du 28 Mars 2006 - Institut National de la Propriété Industrielle de PARIS - 05/3239

EXTRAIT DES MINUTES
DU SECRETARIAT-GREFFE
DE LA COUR D'APPEL
DE TOULOUSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

M

COUR D'APPEL DE TOULOUSE
2ème Chambre Section 1

ARRÊT DU VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE SIX

DEMANDEUR (E/S) AU RECOURS

SARL IMMOLYMPIC
Centre Commercial Inter Marché
Route de Sète
34300 AGDE
représentée par la SCP BOYER-LESCAT-MERLE, avoués à la Cour
assistée de Me Robert SOUCAILLE, avocat au barreau de
MONTPELLIER

Société IMMOLYMPIC
représentée par la SCP
BOYER-LESCAT-MERLE

C/

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE "I.N.P.I."

ASSOCIATION COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
ASSOCIATION COMITE INTERNATIONAL
OLYMPIQUE (CIO) ASSOCIATION DE
DROIT SUISSE
représentées par la SCP
CANTALOUBE-FERRIEU CERRI

DEFENDEUR (E/S) AU RECOURS

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE - "I.N.P.I."
26 bis, rue de Saint-Petersbourg
75800 PARIS - cédex 08
représenté par Madame Caroline GUILLOT-MINGANT, munie d'un
pouvoir régulier en date du 20 octobre 2006

**ASSOCIATION COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
FRANÇAIS (CNOSF)**
1, avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS - cédex 13

ASSOCIATION COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)
(association de droit suisse)
Château de Vidy
Ch 1007
LAUSANNE (Suisse)

représentées par la SCP CANTALOUBE-FERRIEU CERRI, avoués à
la Cour
assistées de Me FAJGENBAUM, avocat au barreau de PARIS

COMPOSITION DE LA COUR

Après audition du rapport, l'affaire a été débattue le 15 Novembre 2006
en audience publique, devant la Cour composée de :

Grosse délivrée

le

à

J.P. SELMES, président
C. BELIERES, conseiller
P. VIDEAU, conseiller
qui en ont délibéré.

Greffier, lors des débats : A. THOMAS

MINISTERE PUBLIC :

Auquel l'affaire a été régulièrement communiquée.

ARRET :

- contradictoire
- prononcé publiquement par mise à disposition au greffe après avis aux parties
- signé par J.P. SELMES, président, et par A. THOMAS, greffier de chambre

EXPOSE DES FAITS ET PROCEDURE

Le 4 août 2005, la SARL IMMOLYMPIC a déposé la demande d'enregistrement n° 05 3 375 524 portant sur la dénomination IMMOLYMPIC présentée comme destinée à distinguer les services suivants : *"publicité, gestion des affaires commerciales, administration commerciale, travaux de bureaux, assurances, affaires financières, affaires monétaires, affaires immobilières"*, laquelle a été publiée au bulletin officiel de la propriété industrielle n° 05/38 NL du 23 septembre 2005.

Le 21 novembre 2005 le COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO) association régie par le droit suisse, a formé opposition à l'enregistrement de cette marque en invoquant comme antériorité la marque communautaire THE OLYMPICS déposée le 22 août 2002 enregistrée sous le numéro 2 827 632 portant, notamment, sur les services suivants *"publicité, gestion des affaires commerciales, administration commerciale, travaux de bureaux, assurances affaires financières, affaires monétaires, affaires immobilières"*.

Le 1^{er} décembre 2005 cette opposition a été notifiée à la SARL IMMOLYMPIC qui, en réponse, a présenté des observations.

Suivant projet de décision du 28 mars 2006 le directeur de l'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (INPI) a

- reconnu justifiée l'opposition
- rejeté la demande d'enregistrement n° 05 3 375 524

aux motifs *"qu'en raison de l'imitation de la marque antérieure par le signe contesté et de l'identité des services en cause, il existe un risque de confusion sur l'origine de ces marques pour le consommateur des services concernés de sorte que la dénomination contestée IMMOLYMPIC ne peut être adoptée comme marque pour désigner des services identiques sans porter atteinte aux droits antérieurs de la société opposante sur la marque verbale THE OLYMPICS."*

Ce projet notifié par lettre recommandée avec accusé de réception du même jour n'a fait l'objet d'aucune observation dans le délai imparti qui expirait le 2 mai 2006.

Par acte d'avoué du 18 mai 2006 auquel était annexé une copie de la décision, la SARL IMMOLYMPIC a formé devant la cour d'appel de Toulouse un recours contre cette décision, en désignant comme partie le COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS (CNOSF), association régie par la loi de 1901.

Par conclusions du 18 octobre 2006 le COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO) association de droit suisse est intervenue volontairement aux débats.

MOYENS DES PARTIES

La SARL IMMOLYMPIC conclut au débouté de l'INPI de son argumentation et de son refus d'enregistrer la marque IMMOLYMPIC et sollicite la condamnation de l'INPI à lui payer la somme de 5.000 € sur le fondement de l'article 700 du nouveau code de procédure civile et la mise des dépens à la charge du COMITE NATIONAL OLYMPIQUE.

Elle indique qu'une instance initiée par le CNOSF est actuellement pendante devant le tribunal de grande instance de PARIS tendant à lui faire interdire l'usage de la dénomination IMMOLYMPIC, de sorte que les deux procédures doivent être rapprochées, les arguments développés étant similaires.

Elle affirme avoir régulièrement déposé sa marque IMMOLYMPIC le 20 avril 1993 et en avoir sollicité le renouvellement en temps utile, alors que la marque THE OLYMPICS n'a été déposée que le 22 août 2002 et souligne que le texte dont se prévaut le C.N.O.S.F devant la juridiction parisienne est une charte olympique du 15 juin 1995 et un décret du 13 mars 2003 approuvant des modifications aux statuts de cette association et donc postérieurs à l'enregistrement de sa marque IMMOLYMPIC.

Elle soutient que l'usage de ladite marque, dont le dépôt a été effectué de bonne foi, a été toléré par le C.N.O.S.F pendant plus de cinq ans de sorte qu'en vertu de l'article L 716-5 du code de la propriété industrielle, celui-ci ne peut agir en contrefaçon.

Elle fait valoir, par ailleurs, que les activités des parties en présence sont totalement différentes puisqu'elle est une agence immobilière immatriculée au registre du commerce de BEZIERS sous cette dénomination sociale depuis décembre 1990, dont la zone d'activité est essentiellement l'HERAULT, alors que le C.N.O.S.F. a pour but d'organiser les jeux olympiques de sorte que la similitude des signes ne peut créer aucune confusion dans l'esprit du public, les secteurs géographiques et professionnels étant distincts.

Elle prétend que le terme olympique est un adjectif qualificatif qui comme tel ne saurait être la propriété exclusive de qui que ce soit, qu'il s'applique aux jeux du même nom mais aussi à d'autres noms et est utilisé par une foultitude de sociétés,

Elle souligne que si le terme OLYMPIC induit une notion de dynamisme il ne s'agit en aucune façon pour elle de s'approprier les qualités olympiques et encore moins de porter atteinte à la notoriété nationale du comité ou des jeux olympiques, que dans sa marque le mot OLYMPIC est précédé du terme IMMO. qui est une abréviation du terme immobilier, le O étant par ailleurs commun aux deux syllabes, qu'elle n'a jamais voulu profiter de la notoriété d'un nom ni cherché à se situer dans le sillage de qui que ce soit, qu'il n'existe aucun risque de confusion d'autant que les domaines concernés sont totalement différents tant par la nature des activités exercées que par la renommée, la clientèle ou le secteur géographique.

Elle en déduit que le refus d'enregistrement opposé par l'INPI n'est pas justifié.

Le COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS (CNOSF) et le COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO) demandent de

- dire le CIO recevable et bien fondée en ses demandes
- juger la SARL IMMOLYMPIC irrecevable en son recours ; subsidiairement l'en débouter
- mettre le CNOSF hors de cause

En conséquence

- condamner la SARL IMMOLYMPIC à payer au CNOSF la somme de 5.000 € à titre de dommages et intérêts pour procédure abusive

Subsidiairement

- confirmer la décision rendue le 3 mai 2006 par le directeur de l'INPI
- condamner la SARL IMMOLYMPIC à payer au CNOSF et au CIO la somme de 5.000 € chacun sur le fondement de l'article 700 du nouveau code de procédure civile

Elles soulèvent l'irrecevabilité de la déclaration qui ne satisfait pas aux exigences du code de la propriété intellectuelle

- en son article R 411-21 2° dès lors qu'elle ne désigne pas la décision définitive rendue par le directeur de l'INPI le 3 mai 2006, seule susceptible de recours mais vise la décision du 28 mars 2006, qui correspond à un projet de décision établi en cours de procédure d'opposition

en tout état de cause, à supposer que la date de la décision attaquée soit correcte, le recours est tardif pour avoir été formé le 18 mai 2006 soit au-delà du délai d'un mois imparti par l'article L 411-20 du code de la propriété intellectuelle qui expirait le 28 avril 2006.

- en son article R 411-24 puisque la SARL IMMOLYMPIC n'a pas intimé le CIO, seul titulaire de la marque verbale THE OLYMPICS et n'a pas conclu contre lui de sorte que la déclaration de recours n'identifie ni les parties à l'instance ni la décision objet du recours

Subsidiairement, le CNOSF indique n'avoir aucune qualité pour figurer dans la présente instance, à laquelle il n'est nullement intéressé, la SARL IMMOLYMPIC persistant à entretenir l'amalgame avec une autre instance judiciaire distincte.

Le CIO fait valoir que l'actuel recours à l'encontre d'une décision du directeur de l'INPI rejetant une demande d'enregistrement de la marque IMMOLYMPIC déposée le 4 août 2005 ne concerne en rien l'action en contrefaçon actuellement pendante devant le tribunal de grande instance de PARIS qui ne vise ni les mêmes marques (IMMOLYMPIC déposée le 20 avril 1993 enregistrée sous le n° 93 465 810) ni les mêmes parties (CNOSF) et revêt une nature différente, de sorte que nombre de moyens tirés d'une forclusion par tolérance, d'une usurpation ou d'une atteinte à la fonction attractive du signe sont juridiquement inopérants.

Il indique que la SARL IMMOLYMPIC semble solliciter pour la première fois devant la cour la preuve de l'exploitation de la marque THE OLYMPICS quant aux services d'affaires immobilières, alors que cette demande irrecevable faute d'avoir été présentée dans le cadre de la procédure d'opposition, d'autant que la marque antérieure est enregistrée depuis moins de cinq ans.

Il considère que l'identité des services désignés ou à tout le moins leur similitude tels que visés dans les enregistrements des marques en cause associée à la similarité des signes puisque l'élément distinctif et dominant "OLYMPIC" est repris à l'identique par la demande d'enregistrement contestée, avec le risque de confusion qui en découle lequel doit s'apprécier globalement, conduit à la confirmation de la décision attaquée.

L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (INPI) soulève l'irrecevabilité du recours dès lors qu'en vertu de l'article R 411-21 du code de la propriété intellectuelle, sa recevabilité est subordonnée au développement explicite de moyens critiquant la décision entreprise, soit dans la déclaration d'appel soit dans un mémoire ultérieur déposé au greffe dans le délai d'un mois à compter de celle-ci et que la SARL IMMOLYMPIC n'en a présenté aucun.

Il rappelle que les recours contre les décisions de son directeur sont des recours en annulation et non en réformation qui n'emportent pas d'effet dévolutif de sorte que la cour d'appel ne pourrait qu'annuler la décision ou rejeter le recours

Il fait valoir que la seule argumentation de la SARL IMMOLYMPIC se limite à reprendre les moyens développés devant le tribunal de grande instance de PARIS dans le cadre d'une procédure différente ayant un objet distinct puisque portant sur des demandes de marques et des droits antérieurs différents, mais ne présente aucune critique explicite de la décision déferée, l'exposé confus des arguments visant des prétentions étrangères au présent recours, telles la tolérance à l'usage de la marque, les noms de domaine ou l'usurpation de la marque.

Subsidiairement, il conclut au rejet du recours.

Il estime avoir à bon droit constaté le lien d'identité entre les services et le risque de confusion par association c'est-à-dire le risque de voir le consommateur penser non pas qu'il est confronté à une seule et même marque (risque de confusion

directe) mais qu'il est en présence de déclinaisons de marques appartenant toutes à une même entreprise ou à des entreprises économiquement liées (risque de confusion indirecte), lequel dépend de nombreux facteurs qui doivent être appréciés au regard, notamment, des éléments distinctifs dominants des deux marques et de la plus ou moins grande proximité des produits et services désignés.

Il considère que l'élément essentiel des marques en cause est le terme OLYMPIC, les autres éléments adjoints (THE et S pour la marque antérieure ou IMM pour le signe contesté) étant faiblement attractifs, qu'il présente un pouvoir distinctif très élevé puisqu'il se définit comme celui relatif aux jeux olympiques, dont l'organisation est étroitement et immédiatement rattachée dans l'esprit du consommateur à l'opposant, le CIO, et peut le conduire à associer les marques en présence d'autant que les services en cause sont strictement identiques.

Il rappelle que ne pouvant être considérée comme partie à l'instance, il ne peut être condamnée aux dépens.

Le **MINISTERE PUBLIC** à qui l'affaire a été communiqué le 23 mai 2006 a apposé son visa.

MOTIFS DE LA DECISION

Sur la recevabilité de l'appel

Aucun des moyens d'irrecevabilité du recours soulevés par l'une ou l'autre des parties ne peut être admis.

La mention dans l'acte de déclaration de la date du 28 mars 2006, comme date de la décision attaquée, répond aux exigences de l'article R 411-21 du code de la propriété intellectuelle dès lors qu'une seule décision a été rendue par le directeur de l'INPI, qualifiée initialement de projet mais qui, en l'absence de nouvelles observations dans le délai imparti qui expirait le 2 mai 2005 conformément à l'article R 712-16 3° du même code, vaut décision définitive à compter du 3 mai 2005, laquelle est susceptible de recours devant la cour d'appel dans le mois de cette dernière date.

Ce délai a été parfaitement respecté par la SARL IMMOLYMPIC puisqu'elle l'a formé le 18 mai 2005, étant souligné qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne conditionne l'ouverture du recours judiciaire à la contestation préalable du bien fondé du projet de décision.

De même, le fait que la SARL IMMOLYMPIC n'ait pas désigné dans sa déclaration écrite le nom et l'adresse du propriétaire du titre antérieur, le CIO, n'entache pas sa régularité dès lors qu'étant titulaire de la demande d'enregistrement de marque, elle n'est pas soumise aux dispositions visées par l'article R 411-21-3° du code de la propriété intellectuelle qui exige que seul le requérant qui ne possède pas la qualité de propriétaire du titre ou de titulaire de la demande mentionne le nom et l'adresse du titulaire de la marque sur laquelle est fondée l'opposition.

Et l'opposant, le CIO, bien que non appelé en cause par le greffier en chef de la cour par lettre recommandée avec accusé de réception comme prévu à l'article R 411-24 alinéa 2 du code de la propriété intellectuelle, est régulièrement présent aux débats, pour y être intervenu volontairement et avoir constitué avoué.

Par voie de conclusions du 16 juin 2006 soit dans le délai d'un mois suivant la déclaration, conformément à l'article R 411-21 in fine du même Code, la SARL IMMOLYMPIC a présenté sur quatorze pages l'exposé des moyens invoqués

Le caractère peu explicite ou confus des arguments de droit ou de fait présentés, qui reproduisent à l'identique ceux exposés dans le cadre d'une autre instance en contrefaçon l'opposant à une autre partie pour une marque distincte de celle objet de la demande d'enregistrement mais de libellé semblable, dénoncé par l'INPI, ne peut être analysé, en droit, en une absence de moyen sanctionnée par une irrecevabilité du recours lui-même, mais relève d'une appréciation de leur pertinence au fond.

Sur le refus d'enregistrement

A titre liminaire et afin d'éviter tout amalgame, il y a lieu de rappeler que la présente instance concerne exclusivement la demande d'enregistrement de la marque IMMOLYMPIC déposée par la SARL IMMOLYMPIC le 4 août 2005 sous le numéro 05 3 375 524, objet d'une opposition de la part du COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE, titulaire de la marque THE OLYMPICS enregistrée le 22 août 2002 sous le numéro 2 827 632 de sorte que seuls les moyens susceptibles de se rattacher à l'objet de ce litige doivent être examinés.

C'est à juste titre que l'INPI a refusé de l'enregistrer

Les produits et services visés à cette demande à savoir *"publicité, gestion des affaires commerciales, administration commerciale, travaux de bureaux, assurances, affaires financières, affaires monétaires, affaires immobilières"* se retrouvent en des termes strictement identiques parmi la liste des activités invoqués par la marque antérieure (classes 35 et 36) étant souligné que dans le cadre d'une procédure d'opposition la comparaison doit s'effectuer entre les produits et services tels que désignés dans le libellé des marques en présence, indépendamment de l'activité réelle des parties.

La comparaison des signes en litige qui portent respectivement sur la dénomination "IMMOLYMPIC" et "THE OLYMPICS", toutes deux présentées en lettres majuscules d'imprimerie droites, grasses et noires, permet de conclure à l'imitation de la marque antérieure par le signe contesté.

Comme ces signes ne sont pas strictement identiques, le risque de confusion doit s'apprécier globalement en tenant compte de tous les facteurs pertinents de l'espèce relativement à la similitude visuelle, phonétique, conceptuelle des marques en cause fondée sur l'impression d'ensemble produite eu égard à leurs éléments dominants et distinctifs ; il comprend, notamment, le risque d'association c'est-à-dire celui de voir le consommateur croire qu'il est en présence de marques appartenant à une même entreprise ou à des entreprises économiquement liées.

Le signe contesté porte sur une dénomination unique alors que la marque antérieure se compose de deux termes mais ils ont en commun le terme OLYMPIC qui est, pour chacun d'eux, la séquence dominante.

L'élément IMM(O) qui lui est adjoint au sein du signe contesté apparaît faiblement distinctif, en ce qu'il évoque l'objet immobilier des services visés dans la demande, ce qui a pour effet d'altérer son caractère immédiatement perceptible ; la présence au sein de la marque antérieure du pluriel S et de l'article THE est, également, faiblement attractive d'autant que ce dernier en est détaché.

Ce terme OLYMPIC présente un pouvoir distinctif élevé puisqu'il se définit comme celui relatif aux jeux olympiques dont l'organisation est étroitement et immédiatement rattachée dans l'esprit du public à l'opposant, le COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE.

Et le consommateur sera d'autant plus enclin à voir dans le signe contesté une déclinaison de la marque antérieure et lui attribuer de ce fait une origine commune, que les services visés sont identiques.

Le recours exercé, qui est un recours en annulation et non en réformation, doit, dans ces conditions, être rejeté.

Sur les demandes annexes

Eu égard aux circonstances de la cause, il est inéquitable de laisser à la charge du CIO et du CNOSF la totalité des frais exposés pour assurer leur représentation en justice et non compris dans les dépens, ce qui commande l'octroi de la somme globale de 1.000 € sur le fondement de l'article 700 du Nouveau Code de procédure civile, ces parties ayant fait choix d'un avocat commun.

Si le CNOSF a été appelé dans la présente instance sans raison puisqu'il n'était pas opposant, ce qui justifie sa mise hors de cause ; la demande indemnitaire présentée de ce chef doit, cependant, être écartée dès lors que les données de l'espèce ne permettent pas de lui reconnaître un caractère abusif, en l'absence de démonstration d'une attitude malicieuse ou d'une légèreté blâmable manifeste

PAR CES MOTIFS

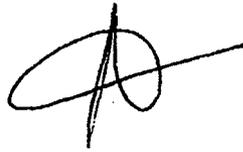
La Cour,

- Met hors de cause le COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS.
- Déclare recevable le recours formé par la SARL IMMOLYMPIC.
- Le rejette

- Condamne la SARL IMMOLYMPIC à payer au COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE et au COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS somme globale de 1.000 € sur le fondement de l'article 700 du nouveau code de procédure civile.

- Condamne la SARL IMMOLYMPIC aux dépens.

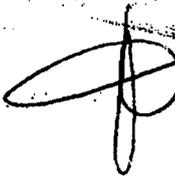
Le greffier



Le président



POUR EXPEDITION CONFORME
LE GREFFIER EN CHEF



COUR DE CASSATION

Audience publique du **15 septembre 2009**

Cassation partielle

Mme FAVRE, président

Arrêt n° 776 FS-P+B sur
le premier moyen

Pourvoi n° Z 08-15.418

REPUBLIQUE FRANCAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

LA COUR DE CASSATION, CHAMBRE COMMERCIALE,
FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE, a rendu l'arrêt suivant :

Statuant sur le pourvoi formé par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), dont le siège est Maison du sport français, 1 avenue Pierre de Coubertin, 75640 Paris cedex 13,

contre l'arrêt rendu le 7 mars 2008 par la cour d'appel de Paris (4e chambre, section B), dans le litige l'opposant à la société Communication presse publication diffusion (CPPD), société par actions simplifiée, dont le siège est 6 bis rue Campagne Première, 75014 Paris,

défenderesse à la cassation ;

La demanderesse invoque, à l'appui de son pourvoi, les deux moyens de cassation annexés au présent arrêt ;

Vu la communication faite au procureur général ;

LA COUR, composée conformément à l'article R. 431-5 du code de l'organisation judiciaire, en l'audience publique du 23 juin 2009, où étaient présents : Mme Favre, président, M. Sémériva, conseiller référendaire rapporteur, Mme Tric, conseiller doyen, Mme Betch, M. Petit, Mmes Pezard, Laporte, Bregeon, M. Le Dauphin,

conseillers, Mmes Beaudonnet, Farthouat-Danon, Michel-Amsellem, M. Salomon, Mme Maitrepierre, conseillers référendaires, M. Bonnet, avocat général, Mme Molle-de Hédouville, greffier de chambre ;

Sur le rapport de M. Sémériva, conseiller référendaire, les observations de la SCP Thomas-Raquin et Bénabent, avocat du Comité national olympique et sportif français, de Me Copper-Royer, avocat de la société Communication presse publication diffusion, les conclusions de M. Bonnet, avocat général, et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Attendu, selon l'arrêt attaqué, que le Comité national olympique et sportif français (le CNOSF), propriétaire des emblèmes olympiques nationaux, et titulaire d'une marque figurative française composée de cinq anneaux de couleurs entrelacés, a poursuivi la société Communication presse publication diffusion (la société CPPD) en contrefaçon, concurrence déloyale et parasitisme, pour avoir édité, aux mois de juillet-août 2004, un numéro du périodique "Têtu" consacré aux "Jeux Olympiques du sexe" et faisant usage des signes dont le CNOSF assume la protection ;

Sur le second moyen :

Attendu que le CNOSF fait grief à l'arrêt d'avoir rejeté son action en concurrence déloyale et parasitaire, alors, selon le moyen, *qu'il faisait valoir que la société CPPD avait cherché à s'inscrire dans son sillage en reprenant les couleurs des anneaux olympiques pour distinguer les versions de son magazine "Têtu" de juillet/août 2004 et également dans le titre "Les Jeux Olympiques du sexe" reproduit en page 81, "chaque terme de cette mention était associé à une couleur olympique : le bleu pour LES, le jaune pour JEUX, le noir pour OLYMPIQUES, le vert pour DU et le rouge pour SEXE et elle soulignait, en en justifiant, que contrairement à ce que prétendait la société CPPD, il ne s'agissait nullement des couleurs associées habituellement à la communauté homosexuelle par le "rainbow flag" puisque celles-ci sont, dans l'ordre, le rouge, l'orange, le jaune, le vert, le bleu et le violet ; qu'en retenant que "ces couleurs" - sans que l'on sache s'il s'agit de celles de l'emblème olympique ou de celles utilisées par le CPPD - "font référence à celles associées habituellement à la communauté homosexuelle ; qu'il s'est en l'espèce simplement agi d'une forme de clin d'oeil à partir d'une référence au "rainbow flag", drapeau de cette communauté qui se présente sous la forme d'une bannière tandis que les couleurs olympiques sont celles des anneaux symbolisant les Jeux qu'elle n'a nullement reproduits" et qu'il "suit que ces référence à une combinaison de couleurs semblables ne sauraient caractériser un acte de parasitisme", la cour d'appel, qui n'a précisé ni les couleurs de l'emblème olympique, ni celles du rainbow flag, ni celles utilisées par la société CPPD ni comment ces couleurs étaient combinées dans chaque cas, a entaché sa décision de défaut de motifs en violation de l'article 455 du code de procédure civile ;*

Mais attendu que la cour d'appel n'était pas tenue de détailler des éléments que les parties décrivaient dans leurs conclusions et qui ne donnaient lieu à aucune contestation ; que le moyen, qui ne tend qu'à remettre en cause l'appréciation de ces éléments par les juges du fond, n'est pas fondé ;

Mais sur le premier moyen, pris en sa première branche :

Vu l'article L. 141-5 du code du sport ;

Attendu qu'il résulte de ce texte qu'il est interdit à quiconque de déposer à titre de marque, reproduire, imiter, apposer, supprimer ou modifier les emblèmes, devise, hymne, symbole et termes qu'il vise, à des fins autres que d'information ou de critique, sans l'autorisation du Comité national olympique et sportif français ;

Attendu que pour rejeter les demandes du CNOSF tendant à voir interdire à la société CPPD de faire usage, autrement qu'à titre informatif, des termes "Olympiade", "Jeux olympiques" et "Olympique", et à voir cette société condamnée à l'indemniser à raison des atteintes portées aux marques "Olympiade", "Olympique" et "Jeux Olympiques", l'arrêt retient que les dispositions de l'article L. 141-5 du code du sport ont pour effet d'investir le CNOSF du droit d'agir pour la protection des marques "Jeux Olympiques" et "Olympiades", notamment, et de poursuivre judiciairement les actes énumérés par ledit article, mais qu'il n'instaure pas pour ces signes un régime de protection autonome, distinct de celui dont bénéficient, en application de l'article L. 713-5 du code de la propriété intellectuelle, les marques renommées ou notoirement connues, et qu'il ne saurait dès lors être soutenu que ce texte assure une protection absolue aux signes invoqués ;

Attendu qu'en statuant ainsi, alors que l'article L. 141-5 du code du sport institue un régime de protection autonome, la cour d'appel a violé le texte susvisé ;

PAR CES MOTIFS, et sans qu'il y ait lieu de statuer sur les autres griefs :

CASSE ET ANNULE, sauf en ce qu'il a rejeté l'action fondée sur l'imitation des couleurs des anneaux olympiques, l'arrêt rendu le 7 mars 2008, entre les parties, par la cour d'appel de Paris ; remet, en conséquence, sur les autres points, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Paris, autrement composée ;

Condamne la société Communication presse publication diffusion aux dépens ;

Vu l'article 700 du code de procédure civile, rejette les demandes ;

Dit que sur les diligences du procureur général près la Cour de cassation, le présent arrêt sera transmis pour être transcrit en marge ou à la suite de l'arrêt partiellement cassé ;

Ainsi fait et jugé par la Cour de cassation, chambre commerciale, financière et économique, et prononcé par le président en son audience publique du quinze septembre deux mille neuf.

MOYENS ANNEXES au présent arrêt

Moyens produits par la SCP Thomas-Raquin et Bénabent, avocat de la société Comité national olympique et sportif français.

PREMIER MOYEN DE CASSATION

Il est fait grief à l'arrêt infirmatif attaqué d'avoir débouté le CNOSF de ses demandes tendant à voir interdire à la société COMMUNICATION PRESSE PUBLICATION DIFFUSION de faire usage autrement qu'à titre informatif des termes « OLYMPIADE », « JEUX OLYMPIQUES », et « OLYMPIQUE » et à voir condamner cette société à l'indemniser des atteintes portées aux marques « OLYMPIADE », « OLYMPIQUE » et « JEUX OLYMPIQUES » ;

AUX MOTIFS QUE « le CNOSF formule ses demandes sur le fondement cumulé des articles L 141-5 du Code du Sport et L 713-5 du CPI en soutenant que le premier de ces textes confère une protection absolue aux marques « Jeux Olympiques » et « Olympiades » ; que toutefois, l'article L 141-5 du Code du Sport dispose que : « le Comité National Olympique et Sportif Français est propriétaire des emblèmes olympiques nationaux et dépositaire de la devise, de l'hymne, du symbole olympique et des termes « Jeux Olympiques » et « Olympiades » ; le fait de déposer à titre de marque, de reproduire, d'imiter, d'apposer, de supprimer ou de modifier les emblèmes, devise, hymne, symboles et termes mentionnés au premier alinéa sans l'autorisation du Comité National Olympique et Sportif Français est puni des peines prévues aux articles L 716-5 du CPI » ; que ces dispositions ont pour effet d'investir le CNOSF du droit d'agir pour la protection des marques « Jeux Olympiques » et « Olympiades » notamment et de poursuivre judiciairement les actes énumérés par ledit article ; qu'il n'instaure pas pour ces signes un régime de protection autonome, distinct de celui dont bénéficie, en application de l'article L 713-5 du CPI, les marques renommées ou notoirement connues ; qu'il ne saurait dès lors être soutenu que l'article L 141-5 précité assure une protection absolue aux signes invoqués » ;

ALORS, D'UNE PART, QU' aux termes de l'article L 141-5 du Code du Sport « le Comité National Olympique et Sportif Français est propriétaire des emblèmes olympiques nationaux et dépositaire de la devise, de l'hymne, du symbole olympique et des termes « Jeux Olympiques » et « Olympiades » ; le fait de déposer à titre de marque, de reproduire, d'imiter, d'apposer, de supprimer ou de modifier les emblèmes, devise, hymne, symboles et termes mentionnés au premier alinéa sans l'autorisation du Comité National Olympique et Sportif Français est puni des peines prévues aux articles L 716-9 et suivants du Code de la propriété intellectuelle » ; que ce texte incrimine ainsi le dépôt, à titre de marque, la reproduction, l'imitation, l'apposition, la suppression ou la modification des termes « JEUX OLYMPIQUES » et « OLYMPIADES » sans référence à l'article L 713-5 du Code de la propriété intellectuelle et sans exiger que les usages incriminés soient faits à titre de marque ; qu'il institue dès lors un régime de protection autonome interdisant tout usage desdites dénominations fait à des fins autres que d'information ou de critique sans l'autorisation du CNOSF ; qu'en retenant au contraire que l'article L 141-5 précité n'instaurerait pas « pour ces signes un régime de protection autonome, distinct de celui dont bénéficie, en application de l'article L

713-5 du CPI, les marques renommées ou notoirement connues », la Cour d'appel a violé ledit article L 141-5 du Code du Sport ;

AUX MOTIFS QUE « Sur Olympiade ; que le terme OLYMPIADE est employé dans les passages suivants de la publication litigieuse : en page 3 : « Enfin en attendant les véritables olympiades, vous jouerez les athlètes avec notre grand dossier consacré à des performances moins médiatisées » ; en page 87 : « Les olympiades sont une compétition internationale » ; en page 88 : « Pour vous les olympiades du sexe ne se déroulent pas uniquement dans les stades » ; en page 92 « Après ce banc d'essai, vous ne regarderez plus les olympiades comme avant » (...) « que le magazine d'information et de loisirs que constitue la publication litigieuse, distribuée dans les points de vente de la presse et aux abonnés, est un produit dont la commercialisation intervient nécessairement dans la vie des affaires ; qu'il convient de rechercher si les utilisations reprochées portent préjudice au CNOSF ou si elles constituent une exploitation injustifiée du signe « OLYMPIADE » ; que le terme OLYMPIADE a été en l'espèce utilisé dans un des sens courants de compétition susceptible de se dérouler dans des domaines divers ; qu'il apparaît de la lecture des passages incriminés qu'il a été cité – prétexte étant pris de l'organisation des jeux olympiques d'Athènes du 13 au 29 août 2004 qui constituait un sujet d'actualité – pour aborder, sur un mode fantaisiste, des questions en relation avec l'homosexualité, domaine auquel le magazine TETU est consacré ; que rien ne montre que la société éditrice de cette publication se soit présentée comme un partenaire officiel, un prestataire officiel ou un fournisseur officiel de l'organisation des jeux olympiques en vue de bénéficier des retombées financières d'engagements de cette sorte ; qu'elle a mentionné le terme « Olympiade » dans un contexte exclusif de préjudice en raison de la distance, du décalage que le lecteur perçoit immédiatement entre la marque « Olympiades » et les usages incriminés ; qu'en effet ces références aux « Olympiades » s'inscrivent dans un propos à l'évidence ludique et humoristique, non dénigrant, et ne sauraient dès lors caractériser un exploitation injustifiée du signe « Olympiades » ;

ALORS QUE même dans le cadre d'un propos ludique ou humoristique, l'usage du terme « Olympiade » pour nommer et évoquer à des fins commerciales et non d'information ou de critique, un ensemble de performances sexuelles et non la manifestation sportive dénommée "Jeux Olympiques", constitue une faute de nature à porter préjudice à la notoriété de cette dénomination en la banalisant, par dilution de son caractère distinctif et à engager en conséquence la responsabilité civile de son auteur ; qu'en retenant en l'espèce que l'usage fait dans la vie des affaires au sein du magazine « TETU » du terme « OLYMPIADE » « dans un de ses sens courants de compétition » « pour aborder sur un mode fantaisiste, des questions en relation avec l'homosexualité » ne caractérisait pas une exploitation injustifiée de ce terme et était exclusif de préjudice dès lors qu'il s'inscrivait « dans un propos à l'évidence ludique et humoristique, non dénigrant », créant de la distance et un décalage que le lecteur perçoit immédiatement entre la marque « OLYMPIADE » et l'usage incriminé, sans constater que cet usage aurait été fait à des fins d'information ou de critique sur les Jeux Olympiques ni rechercher s'il ne banalisait pas, en diluant son caractère distinctif, la marque notoire « OLYMPIADE » dont le CNOSF est dépositaire, la Cour d'appel a violé les articles L 141-5 du Code du Sport et 1382 du Code civil ;

ET AUX MOTIFS ENCORE QUE « Sur JEUX OLYMPIQUES ; qu'il est acquis aux débats que la marque d'usage « Jeux Olympiques » est notoirement connue au sens de l'article 6bis de la Convention d'Union de Paris ; que contrairement aux prétentions de l'appelante, l'adjectif « Olympiques » qui constitue l'élément distinctif et attractif de ladite marque, bénéficie, pris isolément du substantif, des dispositions précitées de l'article 6 bis et, partant, de celles de l'article L 713-5 du Code de la propriété intellectuelle ; que l'expression « JEUX OLYMPIQUES » figure dans le magazine litigieux :

- en première page de couverture dans le titre « Les jeux olympiques du sexe »,

- en page 9 dans le titre du dossier : « Prêts pour les Jeux Olympiques du sexe »,

- en page 81 dans le titre « Les Jeux olympiques du sexe »,

- en page 87 dans une question du jeu : « Quel dieu du sexe êtes-vous » : La discipline qu'il faudrait absolument introduire aux Jeux olympique selon vous ? » ;

que le Comité National Olympique Français adopte par rapport à l'expression « JEUX OLYMPIQUES » l'argumentation qu'il développe en ce qui concerne « OLYMPIADE » ; qu'il soutient que l'utilisation non autorisée de « JEUX OLYMPIQUES » n'a pas été faite en l'espèce par la société CPPD en dehors de la vie des affaires, cette editrice ayant un but lucratif et son magazine étant un produit marchand, étant ajouté que l'exploitation dénoncée n'était pas justifiée par l'information ou le droit de critique ; mais que si les usages des termes « Jeux Olympiques » comme sous-titre du magazine et comme titre des articles publiés en pages intérieures ont bien lieu dans la vie des affaires et sont destinés à attirer l'attention du lecteur, il demeure que ce lecteur n'isole nullement la reprise des termes « Jeux Olympiques » du contexte humoristique dans lequel elle intervient ; qu'en effet, il perçoit immédiatement l'incongruité de l'expression « Les Jeux Olympiques du sexe » et comprend sans avoir même besoin de se référer au contenu des articles, le propos délibérément décalé et humoristique de tels usages ; qu'ainsi, le ton humoristique, non dénigrant et distancé, de l'emploi de la marque « Jeux Olympiques » n'est pas de nature à causer un préjudice au titulaire de droits – préjudice que le CNOSF se borne d'ailleurs à alléguer – et pas davantage à caractériser une exploitation injustifiée de cette dernière » ;

ET AUX MOTIFS ENFIN ADOPTES QUE « sur l'usage de l'expression « Les Jeux Olympiques du Sexe » en titre de première page de couverture, que cette expression, si elle est reproduite sur la première page du magazine, ne figure qu'au dessous du nom de ce dernier « TETU » et dans des caractères nettement plus petits ; qu'ainsi, il n'y a aucune ambiguïté sur l'origine du produit qui se présente bien selon sa couverture comme un numéro double de « TETU » spécial JO d'Athènes ; que la notoriété de la revue « TETU » ainsi que l'expression elle-même « LES JEUX OLYMPIQUES DU SEXE » enlèvent toute ambiguïté à cet usage de l'expression « JEUX OLYMPIQUES » qui ne peut amener le lecteur à penser qu'il s'agit d'un produit officiel du Comité olympique ou d'un produit dont il serait le partenaire ; qu'ainsi, cet usage n'est pas de nature à porter préjudice au titulaire des droits privatifs, n'étant ni critique, ni dévalorisant et ne constitue pas plus une exploitation injustifiée de ces derniers, étant relevé que s'il est dans l'intérêt économique de la presse de faire référence aux événements de l'actualité

marchande comme les Jeux Olympiques, cette exploitation commune à un grand nombre de titres, est justifiée par la nécessité de s'assurer ainsi un lectorat qui permette à la publication d'exister et garantisse indirectement la liberté d'expression » ;

ALORS D'UNE PART QUE même dans un contexte humoristique et décalé, l'usage au sein de l'expression « JEUX OLYMPIQUES DU SEXE » de la dénomination « JEUX OLYMPIQUES » afin, sans but d'information et de critique sur la compétition dénommée "Jeux Olympiques", de promouvoir un magazine en attirant l'attention des lecteurs est de nature à porter préjudice à la notoriété de la marque JEUX OLYMPIQUES en la banalisant et en diluant son caractère distinctif ; qu'en retenant en l'espèce que « le ton humoristique, non dénigrant et distancé de l'emploi de la marque « JEUX OLYMPIQUES » au sein de l'expression « LES JEUX OLYMPIQUES DU SEXE » ne serait « pas de nature à causer un préjudice au titulaire de droits » parce que le lecteur percevrait « immédiatement l'incongruité de l'expression « LES JEUX OLYMPIQUES DU SEXE » et comprend(rait) sans avoir même besoin de se référer au contenu des articles, le propos délibérément décalé et humoristique de tels usages », sans rechercher si ceux-ci n'avaient pas pour effet, comme le faisait valoir le CNOSF, de banaliser et de diluer la distinctivité de la marque « JEUX OLYMPIQUES » dont le CNOSF est dépositaire, la Cour d'appel a violé ensemble les articles L 141-5 du Code du Sport, 6 de la Convention d'Union de PARIS, L 713-5 du Code de la propriété intellectuelle et 1382 du Code civil ;

ALORS D'AUTRE PART QUE la banalisation d'une marque notoire pouvant résulter de l'usage d'un signe la reproduisant ou l'imitant, caractérise un préjudice causé à celle-ci ; qu'en l'espèce, le CNOSF faisait valoir que les usages incriminés de l'expression « LES JEUX OLYMPIQUES DU SEXE » lui portait préjudice et que ce préjudice résidait notamment dans l'affaiblissement du pouvoir attractif de sa marque notoire « JEUX OLYMPIQUES », sa dilution et sa banalisation ; qu'en retenant néanmoins que le CNOSF se bornerait à alléguer un préjudice, la Cour d'appel, qui a ainsi exigé du CNOSF la preuve d'un préjudice autre que celui tenant à la banalisation de sa marque, a violé les articles L 141-5 du Code du Sport, 6 de la Convention d'Union de PARIS, L 713-5 du Code de la propriété intellectuelle et 1382 du Code civil ;

ALORS QUE DE TROISIEME PART même dans un contexte humoristique et décalé, l'usage, au sein de l'expression « JEUX OLYMPIQUES DU SEXE », de la dénomination JEUX OLYMPIQUES afin, sans but d'information ou de critique sur les "Jeux Olympiques", de promouvoir un magazine en attirant l'attention des lecteurs constitue une exploitation injustifiée tirant indûment profit du caractère distinctif et de la notoriété de la marque JEUX OLYMPIQUES par l'attrait que son emploi suscite auprès du lecteur ; qu'en retenant en l'espèce que « le ton humoristique, non dénigrant et distancé de l'emploi de la marque « JEUX OLYMPIQUES » au sein de l'expression « LES JEUX OLYMPIQUES DU SEXE » ne caractérise(rait) pas une exploitation injustifiée de cette marque tout en constatant que l'usage ainsi fait de la dénomination « JEUX OLYMPIQUES » était destiné à attirer l'attention du lecteur et justifié par la nécessité de s'assurer ainsi un lectorat, la Cour d'appel n'a pas tiré les conséquences légales de ses propres constatations en violation des articles L 141-5 du Code du Sport, 6 de la Convention d'Union de PARIS, L 713-5 du Code de la propriété intellectuelle et

1382 du Code civil ;

ALORS ENFIN QUE la protection reconnue aux marques notoires n'est pas subordonnée à l'existence d'un risque de confusion quant à l'origine des produits ; qu'il suffit que le public puisse établir un lien entre le signe incriminé et la marque, c'est-à-dire qu'il existe un risque d'association ; qu'en retenant en l'espèce qu'il n'y aurait « aucune ambiguïté sur l'origine » du magazine TETU, que le lecteur ne serait pas conduit « à penser qu'il s'agit d'un produit officiel du Comité Olympique ou d'un produit dont il serait le partenaire », la Cour d'appel a statué par des motifs inopérants en violation des articles L 141-5 du Code du Sport, 6 de la Convention d'Union de PARIS, L 713-5 du Code de la propriété intellectuelle et 1382 du Code civil.

SECOND MOYEN DE CASSATION

Il est fait grief à l'arrêt infirmatif attaqué d'avoir débouté le CNOSF de son action en concurrence déloyale et parasitaire ;

AUX MOTIFS QUE « les premiers juges ont relevé que la société CPPD avait dans le numéro du magazine TETU incriminé, utilisé sans nécessité les couleurs des anneaux olympiques en pages 80 et 81, alors que le public sait que l'usage de l'emblème olympique est concédé moyennant finance par les organisateurs des jeux olympiques de l'ère moderne à leur sponsors ; qu'ils ont estimé que cette société avait ainsi commis des actes de concurrence déloyale au préjudice du Comité National Olympique et Sportif Français, dépositaire pour la France, aux termes de la loi, des couleurs très caractéristiques de l'emblème olympique ; mais que, comme le soutient la société CPPD, ces couleurs font référence à celles associées habituellement à la communauté homosexuelle ; qu'il s'est en l'espèce simplement agi d'une forme de clin d'oeil à partir d'une référence au « rainbow flag » drapeau de cette communauté qui se présente sous la forme d'une bannière tandis que les couleurs olympiques sont celles des anneaux symbolisant les jeux qu'elle n'a nullement reproduits ; qu'il suit que ces références à une combinaison de couleurs semblables ne sauraient caractériser un acte de parasitisme ; que le CNOSF incrimine outre l'emploi des termes « Olympiades » et « jeux olympiques » qui manifesterait, selon lui, la volonté de la société CPPD de se rattacher indûment à ses valeurs et à ses investissements ; mais que pas plus que pour la reprise de chacun de ces signes pris isolément, l'emploi de l'ensemble de ceux-ci n'est de nature à asseoir le grief de parasitisme dans la mesure où, comme précisé ci-avant, le contexte de la reprise de ces références sportives, le ton décalé et l'humour qui la sous-tend préviennent la réalisation d'un préjudice que le CNOSF se borne d'ailleurs à alléguer sans en justifier » ;

ALORS QUE le CNOSF faisait valoir que la société CPPD avait cherché à s'inscrire dans son sillage en reprenant les couleurs des anneaux olympiques pour distinguer les versions de son magazine TETU de Juillet/août 2004 et également dans le titre « LES JEUX OLYMPIQUES DU SEXE » reproduit en page 81, « chaque terme de cette mention était associé à une couleur olympique : le bleu pour « LES », le jaune pour « JEUX », le noir pour « OLYMPIQUES », le vert pour « DU » et le rouge pour « SEXE » et elle soulignait, en en justifiant, que contrairement à ce que prétendait la société CPPD, il ne s'agissait nullement des couleurs associées habituellement à la communauté homosexuelle par le « rainbow flag » puisque celles-ci sont, dans

l'ordre, le rouge, l'orange, le jaune, le vert, le bleu et le violet ; qu'en retenant que « ces couleurs » - sans que l'on sache s'il s'agit de celles de l'emblème Olympique ou de celles utilisées par le CPPD – « font référence à celles associées habituellement à la communauté homosexuelle ; qu'il s'est en l'espèce simplement agi d'une forme de clin d'oeil à partir d'une référence au « rainbow flag », drapeau de cette communauté qui se présente sous la forme d'une bannière tandis que les couleurs olympiques sont celles des anneaux symbolisant les jeux qu'elle n'a nullement reproduits » et qu'il « suit que ces référence à une combinaison de couleurs semblables ne sauraient caractériser un acte de parasitisme », la Cour d'appel, qui n'a précisé ni les couleurs de l'emblème Olympique, ni celles du rainbow flag, ni celles utilisées par le CPPD ni comment ces couleurs étaient combinées dans chaque cas, a entaché sa décision de défaut de motifs en violation de l'article 455 du Code de procédure civile.



Protéger votre propriété intellectuelle dans l'Union européenne

Informations de dossier de MUE

GAMES OF THE OLYMPIAD

008471369

Calendrier

Le calendrier est indisponible.

Informations sur la marque

Nom	GAMES OF THE OLYMPIAD	Date de dépôt	04/08/2009
Numéro de dépôt	008471369	Date de l'enregistrement	17/02/2010
Base	MUE	Date d'expiration	04/08/2019
Date de réception	04/08/2009	Date de la désignation	
Type	Verbale	Langue de dépôt	français
Nature	Individuelle	Deuxième langue	Anglais
Classes de Nice	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 (Classification de Nice)	Référence de la demande	CIO/M65/CEE
		Statut de la marque	Enregistré
		Caractère distinctif acquis	Non

Classification de Vienne

Produits et services

français (fr)

1 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; Résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; Engrais pour les terres; Compositions extinctrices; Préparations pour la trempe et la soudure des métaux; Produits chimiques destinés à conserver les aliments; Matières tannantes; Adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie; Films (pellicules) sensibilisés mais non impressionnés; Eau acidulée pour la recharge des accumulateurs; Préparations bactériologiques pour l'acétification; Eau acidulée pour la recharge des accumulateurs; Eau acidulée pour la recharge des accumulateurs; Albumine (iodée); Albumine (de malt); Albumine [animale ou végétale, matière première]; Papier albuminé; Albumine animale [matière première]; Piles atomiques (combustible pour); Matière chimique de remplissage pour la réparation de carrosseries automobiles; Préparations bactériennes autres qu'à usage médical ou vétérinaire; Préparations bactériologiques pour l'acétification; Préparations bactériologiques autres qu'à usage médical ou vétérinaire; Baume de gurgum [gurgum] pour la fabrication de vernis; Papier baryté; Eau acidulée pour la recharge des accumulateurs; Produits pour la conservation de la bière; Produits pour la clarification et la conservation de la bière; Tissu pour photocalques; Papier pour photocalques; Liquides pour freins; Matière chimique de remplissage pour la réparation de carrosseries automobiles; Mastic à l'huile; Kaolin; Films cinématographiques sensibilisés mais non exposés; Préparations de clarification; Kaolin; Toile (à calquer); Liquides de refroidissement pour moteurs de véhicules; Cultures de micro-organismes autres qu'à usage médical ou vétérinaire; Papier diazo; Boues pour faciliter le forage; Liquides de refroidissement pour moteurs de véhicules; Mastic pour remplir les cavités des arbres [arboriculture]; Matière chimique de remplissage pour la réparation de carrosseries automobiles; Matière chimique de remplissage pour la réparation de carrosseries automobiles; Pellicules sensibilisées mais non exposées; Matières filtrantes [substances végétales]; Agents de filtrage pour l'industrie des boissons; Produits pour le collage des moûts; Colles pour vin; Corps fissiles pour l'énergie nucléaire; Farines à usage industriel; Produits pour la conservation des fleurs; Fluide (de servodirection); Fluide (de transmission); Liquides pour freins; Liquides pour circuits hydrauliques; Produits de moulage pour la fonderie; Sable de fonderie; Combustibles pour piles atomiques; Terre de foulage pour l'industrie textile; Gélatine à usage industriel; Gélatine à usage photographique; Mastic de vitrier; Produits d'engluement pour l'arboriculture; Produits d'engluement pour l'arboriculture; Cire à greffer les arbres; Préparations pour la régulation de la croissance (plantes); Baume de gurgum [gurgum] pour la fabrication de vernis;

Circuits hydrauliques (fluides pour); Circuits hydrauliques (liquides pour); Compositions pour la réparation des chambres à air; Kaolin; Papier de tournesol; Terre glaise; Albumine de malt; Écorce de manglier à usage industriel; Cultures de micro-organismes autres qu'à usage médical ou vétérinaire; Micro-organismes (préparations de -), autres qu'à usage médical ou vétérinaire; Modérateurs pour réacteurs nucléaires; Produits de moulage (fonderie); Agents de démoulage; Produits de moulage (pour la fonderie); Agents de démoulage; Boues pour faciliter le forage; Produits pour le collage des moules; Réacteurs nucléaires (agents modérateurs pour); Mastic à l'huile; Pâte à papier; Papier diazo; Pots de tourbe pour l'horticulture; Papier pour la photographie; Papier photométrique; Plaques photosensibles; Substances de croissance pour plantes; Plaques photosensibles; Plaques (photographiques sensibilisées); Plaques sensibilisées pour offset; Fécule de pomme de terre à usage industriel; Pots (de tourbe) pour l'horticulture; Liquide de direction assistée; Produits pour la conservation des fleurs; Plaques sensibilisées pour offset; Préparations de clarification; Mastic de vitrier; Papier réactif; Eau acidulée pour la recharge des accumulateurs; Compositions pour la réparation des pneumatiques; Films Roentgen sensibilisés mais non impressionnés; Substances destinées à empêcher le démaillage des bas; Sable de fonderie; Eau de mer à usage industriel; Substances destinées à préserver les semences; Papier autovireur [photographie]; Toile sensibilisée pour la photographie; Pellicules sensibilisées mais non exposées; Papier sensibilisé; Plaques photographiques sensibilisées; Plaques sensibilisées pour offset; Savons métalliques à usage industriel; Suie à usage industriel ou agricole; Amidon à usage industriel; Bas (substances pour empêcher le démaillage des); Farine de tapioca à usage industriel; Papier chimique pour essais; Compositions pour la réparation des pneumatiques; Fluides de transmission; Mastic pour remplir les cavités des arbres [arboriculture]; Produits d'engluement pour l'arboriculture; Produits d'engluement pour l'arboriculture; Compositions pour la réparation des pneumatiques; Liquides de refroidissement pour moteurs de véhicules; Eau acidulée pour la recharge des accumulateurs; Eau de mer à usage industriel; Cire à greffer les arbres; Colles pour vin; Pâte de bois; Films radiographiques sensibilisés et non impressionnés.

2 Peintures, vernis, laques; Produits antirouille et produits contre la détérioration du bois; Matières tinctoriales; Mordants; Résines naturelles à l'état brut; Métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes; Agglutinants pour peintures; Bandes protectrices contre la corrosion; Badigeons; Baume du Canada; Bandes protectrices contre la corrosion; Agglutinants pour peintures; Baume du Canada; Produits de revêtement antirouille pour châssis de véhicules [peintures et huile]; Revêtements de protection pour châssis de véhicules; Fixatifs pour l'aquarelle; Diluants pour laques; Agglutinants pour peintures; Agglutinants pour couleurs; Épaississants pour peintures; Diluants pour peintures; Cartouches de toner remplies pour imprimantes et photocopieurs; Produits pour la protection des métaux; Siccatifs pour peintures; Sumac pour les vernis; Épaississants pour peintures; Diluants pour laques; Diluants pour peintures; Cartouches de toner remplies pour imprimantes et photocopieurs; Térébenthine [diluant pour peintures]; Produits de revêtement antirouille pour châssis de véhicules [peintures et huile]; Produits de revêtement antirouille pour châssis de véhicules [peintures et huile]; Produits de revêtement antirouille pour châssis de véhicules [peintures et huile]; Produits de revêtement antirouille pour châssis de véhicules [peintures et huile]; Fixatifs pour l'aquarelle; Fixatifs pour l'aquarelle.

3 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; Préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; Savons; Parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; Dentifrices; Toile à polir [rendre lisse]; Papiers abrasifs, Adhésifs destinés à fixer des cheveux postiches; Adhésifs à usage cosmétique; Pierres d'alun [antiseptiques]; Produits de toilette contre la transpiration; Préparations antistatiques à usage domestique; Sels de bain à usage non médical; Sprays pour haleine fraîche; Poix pour cordonniers; Cotons-tiges à usage cosmétique; Coton à usage cosmétique; Gels pour blanchir les dents; Préparations pour polir les prothèses dentaires; Toile émeri; Papier émeri; Adhésifs pour fixer les faux cils; Faux cils; Adhésifs destinés à fixer des cheveux postiches; Faux ongles; Fumigations (produits pour -) [parfums]; Toile de verre [toile abrasive]; Papier de verre; Encens; Bâtons d'encens; Produits pour enlever les laques; Produits pour faire briller les feuilles des plantes; Produits pour parfumer le linge; Produits pour les soins de la bouche non à usage médical; Faux ongles; Décapants pour peintures; Shampoings pour animaux de compagnie [préparations d'hygiène non médicamenteuses]; Produits pour faire briller les feuilles des plantes; Préparations pour polir les prothèses dentaires; Papier à polir; Pots-pourris odorants; Pierre ponce; Produits pour parfumer le linge; Toile à polir [rendre lisse]; Papier de verre; Bois odorants; Shampoings; Shampoings pour animaux de compagnie [préparations d'hygiène non médicamenteuses]; Pierres à barbe [antiseptiques]; Produits pour faire briller les feuilles des plantes; Cire pour cordonniers; Pierres à adoucir; Sprays pour haleine fraîche; Bâtonnets ouatés à usage cosmétique; Cire pour tailleurs, produits de toilette; Motifs décoratifs à usage cosmétique; Tripoli pour le polissage; Produits pour enlever les vernis; Poix pour cordonniers; Cire pour tailleurs.

4 Huiles et graisses industrielles; Lubrifiants; Produits pour absorber, arroser et lier la poussière; Combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; Bougies et mèches pour l'éclairage; Additifs non chimiques pour carburants; Cire d'abeille; Cire pour courroies; Antidérapants pour courroies [préparations]; Benzène; Benzol; Cire de carnauba; Céréline; Énergie électrique; Énergie électrique; Cires à usage industriel; Bandes de papier pour l'allumage; Copeaux de bois pour l'allumage; Additifs non chimiques pour carburants; Antidérapants pour courroies [préparations]; Bandes de papier pour l'allumage; Cires [matières premières]; Copeaux de bois pour l'allumage; Xylène; Xylol.

5 Produits pharmaceutiques et vétérinaires; Produits hygiéniques pour la médecine; Substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; Emplâtres, matériel pour pansements; Matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; Désinfectants; Produits pour la destruction d'animaux nuisibles; Fongicides, herbicides; Abrasifs à usage dentaire; Adhésifs anti-mouches; Adhésifs pour prothèses dentaires; Produits pour le rafraîchissement de l'air; Produits pour la purification de l'air; Colliers antiparasitaires pour animaux; Bracelets antirhumatisme; Anneaux antirhumatisme; Milieux de culture pour bactériologie; Milieux de culture pour bactériologie; Sang à usage médical; Plasma sanguin; Milieux de culture pour bactériologie; Bracelets à usage médical; Crayons caustiques; Bois de cèdre anti-insectes; Ciment pour sabots d'animaux; Cigarettes sans tabac à usage médical; Préparations pour le nettoyage des verres de contact; Désodorisants pour vêtements ou matières textiles; Colliers antiparasitaires pour animaux; Préparations pour le nettoyage des verres de contact; Solutions pour verres de contact; Abrasifs à usage dentaire; Ciments dentaires; Matériaux d'empreinte dentaire; Laque dentaire; Mastics dentaires; Adhésifs pour prothèses dentaires; Désodorisants pour vêtements ou matières textiles; Désodorisants, à usage non personnel; Répulsifs pour chiens; Caches oculaires à usage médical; Coffrets de premiers secours vendus garnis; Adhésifs anti-mouches; Attrape-mouches; Adhésifs anti-mouches; Pastilles fumigènes; Adhésifs anti-mouches; Crayons antimigraineux; Herbes à fumer à usage médical; Ciment pour sabots d'animaux; Implants chirurgicaux (tissus vivants); Répulsifs pour insectes sous forme d'encens; Répulsifs pour insectes sous forme d'encens; Insectifuges; Insecticides; Sperme pour l'insémination artificielle; Laque dentaire; Sangsues à usage médical; Mastics dentaires; Milieux de culture pour bactériologie; Trousses à pharmacie garnies; Graisse à traire; Cires à modeler à usage dentaire; Papier antimite; Produits antimites; Cires à modeler à usage dentaire; Substances nutritives pour micro-organismes; Huiles contre les taons; Papier antimite; Plasma sanguin; Porcelaine pour prothèses dentaires; Insectifuges; Répulsifs pour chiens; Anneaux antirhumatisme; Caoutchouc à usage dentaire; Sperme pour l'insémination artificielle; Herbes à fumer à usage médical; Produits stérilisants pour sols; Solutions pour verres de contact; Solvants pour enlever le sparadrap; Amidon à usage diététique ou pharmaceutique;

Produits de stérilisation (de sols); Pastilles fumigènes; Implants chirurgicaux [tissus vivants]; Désodorisants pour vêtements ou matières textiles; Extraits de tabac [insecticides]; Cigarettes sans tabac à usage médical; Préparations de diagnostic.

6 Métaux communs et leurs alliages; Matériaux de construction métalliques; Constructions transportables métalliques; Matériaux métalliques pour les voies ferrées; Câbles et fils métalliques non électriques; Serrurerie et quincaillerie métalliques; Tuyaux métalliques; Coffres-forts; Produits métalliques non compris dans d'autres classes; Minerais; Soudure d'or; Soudure d'argent; Soudure d'or; Soudure d'argent.

7 Machines et machines-outils; Moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); Accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); Instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement; Couveuses pour oeufs; Bandages adhésifs pour les poulies; Alternateurs; Paliers antifriction pour machines; Paliers antifriction pour machines; Dispositifs antipollution pour moteurs; Tabliers de machines; Arbres de machines; Sacs pour aspirateurs; Bagues à billes pour roulements; Roulements à billes; Bandages adhésifs pour les poulies; Supports de paliers pour machines; Paliers (bagues à bille pour); Courroies (de dynamo); Bandes transporteuses; Dynamos pour bicyclettes; Porte-lames [parties de machines]; Lames pour hache-pailles; Lames [parties de machines]; Bobines de métiers à tisser; Collecteurs d'incrustations pour chaudières (machines); Tubes de chaudières [parties de machines]; Cassettes pour matrices [imprimerie]; Supports de paliers pour machines; Garnitures de freins autres que pour véhicules; Segments de freins autres que pour véhicules; Sabots de freins autres que pour véhicules; Ponts roulants; Balais de dynamo; Brosses [parties de machines]; Balais de charbon [électricité]; Alimentateurs pour carburateurs; Carburateurs; Garnitures de cardes [parties de machines à carder]; Tabliers de machines; Chariots pour machines à tricoter; Cartouches pour machines à filtrer; Convertisseurs catalytiques; Lames de hache-paille; Ciseaux de machines; Mandrins [parties de machines]; Vannes à clapet en tant que pièces de machines; Collecteurs d'incrustations pour chaudières de machines; Condenseurs de vapeur [parties de machines]; Câbles de commande de machines ou de moteurs; Dispositifs de commande de machines ou de moteurs; Dispositifs de commande (hydrauliques) pour machines, moteurs et machines motrices; Commandes pneumatiques pour machines et moteurs; Convertisseurs de combustible pour moteurs à combustion interne; Capots [parties de machines]; Culasses de moteurs; Pistons de cylindres; Cylindres de machines; Cylindres de moteurs; Pistons plongeurs; Membranes de pompes; Ouvre-porte et ferme-porte hydrauliques [parties de machines]; Dispositifs (pneumatiques) pour l'ouverture et la fermeture de portes [pièces de machines]; Séparateurs d'eau; Mandrins porte-forets [parties de machines]; Couronnes de forage [parties de machines]; Têtes de perçage [pièces de machines]; Tambours de machines; Courroies de dynamo; Balais de dynamo; Pots d'échappement pour moteurs; Vases d'expansion [parties de machines]; Courroies de ventilateurs pour moteurs; Ventilateurs pour moteurs; Entraîneurs [parties de machines]; Alimentateurs de chaudières de machines; Filtres [parties de machines ou de moteurs]; Filtres pour le nettoyage de l'air de refroidissement pour moteurs; Garnitures de chaudières de machines; Carneaux de chaudières de machines; Volants (de machines); Roues libres autres que pour véhicules terrestres; Convertisseurs de combustible pour moteurs à combustion interne; Économiseurs de carburant pour moteurs; Diamants de vitriers [parties de machines]; Bougies de préchauffage pour moteurs diesels; Boîtes de graissage [machines]; Bagues de graissage [parties de machines]; Meules pour l'aiguisage [parties de machines]; Capots [parties de machines]; Guidages de machines; Marteaux [parties de machines]; Chaises pour machines; Échangeurs de chaleur [parties de machines]; Porte-outils; Capots [parties de machines]; Cages de machines; Ouvre-porte et ferme-porte hydrauliques [parties de machines]; Dispositifs d'allumage pour moteurs à combustion interne; Magnéto d'allumage; magnéto d'allumage pour moteurs; Injecteurs; Appareils encreurs pour machines à imprimer; Joints [parties de moteurs]; Kicks pour motocycles; Couteaux [parties de machines]; Couteaux de faucheuses; Formes de chaussures [parties de machines]; Lames de métiers à tisser; Graisseurs [parties de machines]; Volants de machines; Roues de machines; Rouages de machines; Tubulure (d'échappement) pour moteurs; Matrices (cassettes pour -) [imprimerie]; Matrices d'imprimerie; Machines à traire (ventouses pour -); Meules [moulins]; Moules [parties de machines]; Motocyclettes (démarreurs à pied pour -); Moules [parties de machines]; Faucheuses (lames pour -); Silencieux pour moteurs; Segments de piston; Pistons [parties de machines ou de moteurs]; Pistons pour cylindres; Pistons de moteurs; Plaques d'impression; Pistons plongeurs; Dispositifs pneumatiques pour l'ouverture ou la fermeture de portes [parties de machines]; Détendeurs de pression [parties de machines]; Régulateurs de pression [pièces de machines]; Soupapes de pression [pièces de machines]; Cylindres d'imprimerie; Plaques d'impression; Poulies (bandages adhésifs pour les); Membranes de pompes; Pompes [parties de machines ou de moteurs]; Poinçons de poinçonneuses; Crics à crémaillère; Radiateurs de refroidissement pour moteurs; Râteaux de râteleuses; Réducteurs (de pression) [pièces de machines]; Bobines pour machines; Bobines de métiers à tisser; Enrouleurs mécaniques pour tuyaux flexibles; Régulateurs [parties de machines]; Bagues (à bille) pour paliers; Bagues (de graissage) [pièces de machines]; Bagues (de pistons); Paliers; Ponts roulants; Rouleaux d'imprimerie pour machines; Cylindres de laminoirs; Chevalets pour scier [parties de machines]; Lames de scies [parties de machines]; Collecteurs de tartre (chaudière de machine); Paliers autograisseurs; Meules pour l'aiguisage [parties de machines]; Pistons plongeurs; Formes de chaussures [parties de machines]; Navettes [parties de machines]; Tamis [machines ou parties de machines]; Silencieux pour moteurs; Supports à chariot [parties de machines]; Chariots pour machines à tricoter; Chariots pour machines à tricoter; Bougies d'allumage pour moteurs à explosion; Régulateurs de vitesse pour machines et moteurs; Ressorts [parties de machines]; Bâtis [machinerie]; Démarreurs pour moteurs; Stators; Boîtes à étoupe [parties de machines]; Ventouses pour machines à traire; Surcompresseurs; Tables de machines; Tambours pour machines à broder; Robinets [parties de machines ou de moteurs]; Ventouses pour machines à traire; Porte-outils pour machines outils; Outils [parties de machines]; Tubes de chaudières [parties de machines]; Turbocompresseurs; Tympan [imprimerie]; Accessoires d'aspirateurs de poussière pour répandre les parfums et les désinfectants; Sacs pour aspirateurs; Tuyaux d'aspirateurs de poussière; Vannes à clapet en tant que pièces de machines; Valves en tant que composants de machines; Chauffe-eau [parties de machines]; Bobines de métiers à tisser.

8 Outils et instruments à main entraînés manuellement; Coutellerie, fourchettes et cuillers; Armes blanches; Rasoirs; Ceintures porte-outils; Mèches [parties d'outils]; Fers de guillaumes; Matraques; Étuis pour rasoirs; Fers à friser; Épilateurs électriques ou non électriques; Diamants de vitriers [parties d'outils à main]; Allonges de vilebrequins pour tarauds; Polissoirs d'ongles électriques ou non électriques; Châssis de scies à main; Diamants de vitriers [parties d'outils à main]; Tondeuses pour la coupe des cheveux, électriques et non électriques; Évidoirs; Coups-de-poing; Nécessaires de manucure électriques; Polissoirs d'ongles électriques ou non électriques; Coupe-ongles électriques ou non électriques; Limes à ongles électriques; Matraques; Coups-de-poing; Étuis pour rasoirs; Manchons d'alésoirs; Lames de scies [parties d'outils]; Porte-scie; Allonges de vilebrequins pour tarauds; Anneaux de faux; Nécessaires de rasage; Lames de cisailles; Pincettes à sucre; Fourreaux d'épée; Appareils pour imprimer des tatouages; Ceintures porte-outils; Matraques; Brucelles; Hache-légumes.

9 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; Appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant

électrique; Appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; Supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; Distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; Caisnes enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et ordinateurs; Extincteurs; Casques de protection pour le sport; Lunettes, lunettes de soleil, lunettes de sport; Logiciels, logiciels de jeux; Dessins animés; Vêtements en asbeste pour la protection contre le feu; Gants en amiante pour la protection contre les accidents; Écrans d'amiante pour pompiers; Dispositifs électriques pour attirer et détruire les insectes; Combinaisons de protection pour aviateurs; Bateaux-pompes à incendie; Appareils de respiration pour nager sous l'eau; Appareils respiratoires autres que pour la respiration artificielle; Gilets pare-balles; Enceintes de haut-parleurs; Dessins animés; Étuis (à lunettes); Étuis (pince-nez); Boîtiers spécialement conçus pour instruments et appareils photographiques; Trousses de dissection garnies [microscopie]; Chaînettes de pince-nez; Allume-cigare pour voitures; Dispositifs de nettoyage pour disques audio; Dispositifs de nettoyage pour disques audio; Pince-nez pour plongeurs et nageurs; Vêtements conçus pour être portés en laboratoire; Vêtements de protection contre les accidents, les radiations et le feu; Habillement pour la protection contre le feu; Supports pour bobines électriques; Portillons à prépaiement pour parcs à voitures; Logiciels de jeux; Claviers d'ordinateur; Programmes du système d'exploitation enregistrés pour ordinateurs; Périphériques adaptés pour utilisation avec des ordinateurs; Programmes d'ordinateurs enregistrés; Programmes d'ordinateurs [logiciels téléchargeables]; Logiciels enregistrés; Lentilles de contact (étuis pour-); Étuis pour verres de contact; Coffrets pour lames de microscopes; Cache-prises; Appareils de coupure (à l'arc électrique); Appareils pour scaphandriers; Masques de plongée; Combinaisons de plongée; Ferme-porte électriques; Portes (dispositifs électriques pour l'ouverture des -); Bouchon d'oreille; Bouchons d'oreilles pour plongée; Appareils de coupe à l'arc électrique; Appareils de soudure électrique à l'arc; Installations électriques pour la commande à distance d'opérations industrielles; Soudure électrique (appareils de -); Clôtures électriques; Publications électroniques téléchargeables; Appareils de galvanoplastie; Dispositifs de commande pour ascenseurs; Étuis à lunettes; Chaînettes de pince-nez; Cordons de pince-nez; Montures de lunettes; Écrans de protection faciale pour ouvriers; Clôtures (électrifiées); Filtres pour masques respiratoires; Vêtements de protection contre le feu; Battes pour incendie; Couvertures coupe-feu; Bateaux-pompes à incendie; Fourgons d'incendie; Lances à incendie; Écrans d'amiante pour pompiers; Fers à repasser électriques; Bouées pour le bain et la natation; Mobilier spécial de laboratoire; Appareils de galvanisation; Habillement pour la protection contre le feu; Portillons de parking à voitures actionnés grâce à des monnaies ou à des jetons; Gants de plongée; Gants de protection contre les accidents; Gants de protection contre les rayons X à usage industriel; Lunettes de sport; Bigoudis électrothermiques; Casques de protection; Casques de protection pour le sport; Bombes [équitation]; Supports de bobines électriques; Insectes (dispositifs électriques pour attirer et détruire); Interfaces d'ordinateurs; Fers (à repasser), électriques; Changeurs de disques [informatique]; Kits mains libres pour téléphones; Genouillères pour ouvriers; Vêtements conçus pour être portés en laboratoire; Dispositifs de commande pour les ascenseurs; Serrures électriques; Aimants; Aimants décoratifs; Appareils pour le démaquillage électriques; Masques de plongée; Masques de protection; Pylônes de TSF; Vis micrométriques pour instruments d'optique; Coffrets pour lames de microscopes; Moniteurs [programmes d'ordinateurs]; Fourgons d'incendie; Tapis de souris; Filets (de sécurité); Filets de protection contre les accidents; Pince-nez pour plongeurs et nageurs; Lances à incendie; Appareils pour transvaser l'oxygène; Tapis (de souris); Périphériques adaptés pour utilisation avec des ordinateurs; Étuis à lunettes; Chaînettes de pince-nez; Cordons de pince-nez; Montures de lunettes; Traceurs; Bouchon d'oreille; Programmes (informatiques) [logiciels téléchargeables]; Logiciels de jeux; Programmes du système d'exploitation enregistrés [pour ordinateurs]; Dispositifs de protection contre les rayons X non à usage médical; Dispositifs de protection personnelle contre les accidents; Casques de protection; Casques de protection pour le sport; Masques de protection; Combinaisons de protection pour aviateurs; Publications électroniques téléchargeables; Boutons-poussoirs pour sonnettes; Appareils pour la sécurité du trafic ferroviaire; Plaques réfléchissantes vestimentaires pour la prévention des accidents de la circulation; Respirateurs pour le filtrage de l'air; Masques respiratoires autres que pour la respiration artificielle; Masques respiratoires autres que pour la respiration artificielle; Harnais de sécurité autres que pour sièges de véhicules ou équipement de sport; Dessous de cornues; Bombes [équitation]; Bornes routières lumineuses ou mécaniques; Dispositifs de protection contre les rayons X, non à usage médical; Filets de sauvetage; Harnais de sécurité autres que pour sièges de véhicules ou équipement de sport; Bâches de sauvetage; Écrans d'amiante pour pompiers; Scellement de matières plastiques (appareils électriques pour le) [conditionnement]; Chaussures de protection contre les accidents, les radiations et le feu; Signaux lumineux; Chaussettes chauffées électriquement; Logiciels enregistrés; Casques de soudeurs; Appareils à braser électriques [soudure]; Fers à souder électriques; Pare-étincelles; Étuis à lunettes; Montures de lunettes; Sports (lunettes); Sports (casques de protection pour); Pieds d'appareils photographiques; Dispositifs de pilotage automatique pour véhicules; Ceintures de natation; Gilets de natation; Protège-dents; Installations électriques antivolt; Disques réflecteurs individuels pour la prévention des accidents de circulation; Trépieds pour appareils photo; Tourniquets [portillons tournants]automatiques; Triangles de signalisation pour véhicules en panne; Gilets (pare-balles); Gilets pare-balles; Triangles de signalisation pour véhicules en panne; Flotteurs pour la natation; Appareils de soudure (électriques à l'arc); Appareils à souder électriques; Électrodes de soudage; Antennes sans fil (pylônes pour); Écrans de protection faciale pour ouvriers; Repose-poignets à utiliser avec un ordinateur; Dispositifs de protection contre les rayons X non à usage médical.

10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; Articles orthopédiques; Matériel de suture; Peau artificielle à usage chirurgical; Supports pour biberons; Tétines; Tire-laits; Trousses contenant des instruments médicaux; Trousses de chirurgiens ou de médecins garnies; Préservatifs; Contraceptifs non chimiques; Béquilles pour infirmes (embouts de); Tétines; Appareils pour massages esthétiques; Tétines de biberons; Fermetures de biberons; Supports pour biberons; Dispositifs de protection acoustique; Trousses de chirurgiens ou de médecins garnies; Tétines; Anneaux pour calmer ou faciliter la dentition; Implants artificiels; Tétines; Tétines (de biberons); Anneaux pour calmer ou faciliter la dentition; Fermetures (biberons).

11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires; Phares à acétylène; Générateurs d'acétylène; Purgeurs pour installations de chauffage à vapeur; Dispositifs antiéblouissants pour automobiles [garnitures de lampes]; Dispositifs antiéblouissants pour véhicules [garnitures de lampes]; Brise-jets; Appareils de filtration pour aquariums; Cendriers pour foyers; Installations automatiques pour transporter la cendre; Cendriers de fours; Réacteurs nucléaires; Automobiles (dispositifs antiéblouissants pour) [accessoires de lampe]; Pierres de lave destinées aux grillades sur barbecue; Appareils pour bains; Accessoires pour bains (d'air chaud); Tubes de chaudières de chauffage; Appliques pour becs de gaz; Charbon pour lampes à arc; Tiroirs de cheminées; Carneaux de cheminées; Tubes de lampes; Appareils de chromatographie à usage industriel; Serpentin [parties d'installations de distillation, de chauffage ou de refroidissement]; Condenseurs de gaz autres que parties de machines; Régulateurs de tirage [chauffage]; Diffuseurs (d'éclairage); Poches jetables de stérilisation; Appareils pour la distillation; Colonnes à distiller; Filtres pour eau potable; Économiseurs (de carburant); Vases d'expansion pour installations de chauffage central; Robinets de conduites (am); Alimentateurs de chaudières de chauffage; Filtres [parties d'installations domestiques ou industrielles]; Filtres pour climatiseurs; Filtres pour eau potable; Grilles de foyers; Appareils pour bains; Garnitures façonnées de fours; Garnitures façonnées de fours; Torchères pour l'industrie pétrolière; Carneaux de chaudières de chauffage; Fontaines; jets d'eau

ornementaux; Armatures en métal pour fours; Briquets pour l'allumage du gaz; Économiseurs de combustibles; Cendriers de fours; Grilles de foyers; Appareils de chargement pour fours; Garnitures façonnées de fours; Appareils à gaz (accessoires de réglage et de sécurité pour); Appliques pour becs de gaz; Condenseurs de gaz autres que parties de machines; Générateurs de gaz; Allume-gaz; Conduites de gaz (accessoires de régulation et de sécurité pour); Laveurs de gaz [parties d'installations à gaz]; Épurateurs et purificateurs de gaz; Générateurs d'acétylène; Générateurs (à gaz) [installations]; Grilles (de foyers); Appareils pour bains d'air chaud; Humidificateurs pour radiateurs de chauffage central; Garnitures de fours industriels; Manchons de lampes; Tubes de lampes; Verres de lampes; Globes de lampes; Manchons de lampes; Réflecteurs de lampes; Abat-jour; Porte-abat-jour; Pierres de lave destinées aux grillades sur barbecue; Soupapes régulatrices de niveau dans les réservoirs; Diffuseurs [éclairage]; Allumeurs de gaz; Allumeurs; Appareils de chargement pour fours; Robinets mélangeurs pour conduites d'eau; Brise-jets; Installations pour le traitement de matériaux modérateurs nucléaires et de combustibles; Réacteurs nucléaires; Appareils pour l'épuration de l'huile; Jets d'eau ornementaux; Garnitures de fours en argile réfractaire; Garnitures préformées pour fours; Robinets de canalisations; Conduits [parties d'installations sanitaires]; Installations de polymérisation; Poches jetables de stérilisation; Installations pour le traitement de matériaux modérateurs nucléaires et de combustibles; Installations pour la purification des eaux d'égouts; Bouchons de radiateurs; Réacteurs nucléaires; Tours de raffinage pour la distillation; Réflecteurs de lampes; Accessoires de réglage pour appareils et conduites à eau ou à gaz; Accessoires de réglage et de sûreté pour appareils à gaz; Accessoires de réglage et de sûreté pour conduites de gaz; Accessoires de réglage et de sûreté pour appareils à eau; Accessoires de sûreté pour appareils et conduites d'eau ou de gaz; Laveurs de gaz [parties d'installations à gaz]; Sièges (de toilettes); Eaux d'égout (installations d'épuration des); Douilles de lampes électriques; Lampes à souder; Torchères pour l'industrie pétrolière; Armatures en métal pour fours; Appareils de bronzage [banco solaires]; Robinets pour tuyaux; Robinets; Vannes thermostatiques [parties d'installations de chauffage]; Sièges de toilettes [W-C]; Lampes à rayons ultraviolets autres qu'à usage médical; Soupapes régulatrices de niveau dans les réservoirs; Vannes thermostatiques [parties d'installations de chauffage]; Dispositifs antiéblouissants pour véhicules [garnitures de lampes]; Rondelles de robinets d'eau; Appareils et conduites d'eau ou de gaz (accessoires de régulation pour); Appareils et conduites d'eau ou de gaz (accessoires de sécurité pour); Conduits [parties d'installations sanitaires].

12 Véhicules; Appareils de locomotion par terre, par air ou par eau; Coussins d'air gonflants [dispositifs de sécurité pour automobiles]; Pompes à air [accessoires de véhicules]; Dispositifs antiéblouissants pour véhicules; Dispositifs antiéblouissants pour véhicules; Chaînes antidérapantes; Alarmes antivol pour véhicules; Antivol pour véhicules; Carrosseries pour automobiles; Chaînes pour automobiles; Châssis pour automobiles; Capots pour automobiles; Pneus pour véhicules à moteur; Automobiles (pare-soleil); Fusées d'essieux; Essieux; Landaus; Bâches de poussette; Plombs pour l'équilibrage des roues de véhicules; Frettes de moyeux; Barres de torsion de véhicules; Paniers spéciaux pour bicyclettes; Sonnettes pour vélos et cycles; Couchettes pour véhicules; Sonnettes de bicyclettes; Freins de bicyclette; Chaînes de bicyclettes; Cadres de bicyclette; Guidons de bicyclette; Pompes pour cycles; Jantes pour roues de bicyclette; Selles de bicyclette; Rayons pour cycles; Béquilles de bicyclette; Pneus de bicyclette; Gaffes [marine]; Mâts pour bateaux; Carrosseries; Bogies pour wagons de chemins de fer; Garnitures de freins pour véhicules; Segments de freins pour véhicules; Sabots de freins pour véhicules; Freins de bicyclette; Freins de véhicules; Tampons de choc [matériel ferroviaire roulant]; Pare-chocs de véhicules; Pare-chocs pour automobiles; Bouchons pour réservoirs à essence de véhicules; Porte-bagages pour véhicules; Enveloppes de pneus; Roulettes pour chariots [véhicules]; Chaînes anti-dérapantes; Chaînes de cycles; Chaînes de bicyclettes; Châssis pour automobiles; Châssis (de véhicules); Chariots de nettoyage; Taquets [marine]; Tendeurs de rayons de roues; Embrayages pour véhicules terrestres; Bielles pour véhicules terrestres, autres que parties de moteurs; Convertisseurs de couple pour véhicules terrestres; Attelages de wagons; Accouplements pour véhicules terrestres; Housses (de sièges) pour véhicules; Bâches de poussette; Couvre-volants pour véhicules; Carters pour organes de véhicules terrestres autres que pour moteurs; Manivelles de cycles; Sonnettes de cycles; Freins de bicyclette; Chaînes de bicyclettes; Cadres de bicyclette; Guidons de bicyclette; Moyeux pour roues de bicyclette; Garde-boue pour cycles; Pompes pour cycles; Jantes pour roues de bicyclette; Selles de bicyclette; Rayons pour cycles; Béquilles de cycles; Pneus de bicyclette; Bossoirs pour bateaux; Indicateurs de direction pour bicyclettes; Signaux indicateurs de direction pour véhicules terrestres; Dispositifs pour dégager les bateaux; Portes de véhicules; Garde-jupes pour cycles; Chaînes de commande pour véhicules terrestres; Machines motrices pour véhicules terrestres; Sièges éjectables pour avions; Hayons élévateurs [pièces de véhicules terrestres]; Moteurs de traction; Moteurs pour véhicules terrestres; Défenses pour navires [pare-battage]; Boudins de bandages de roues de chemins de fer; Cadres de bicyclette; Roues libres pour véhicules terrestres; Cheminées de locomotives; Cheminées de navires; Boîtes de vitesse de véhicules terrestres; Engrenages pour véhicules terrestres; Engrenages de cycles; Draisines; Guidons de bicyclette; Harnais de sécurité pour sièges de véhicules; Appuie-tête pour sièges de véhicules; Capotes de poussettes; Capotes de moteurs pour véhicules; Capotes de véhicules; Gaffes; Avertisseurs sonores pour véhicules; Enjoliveurs; Moyeux de roues de véhicules; Coques (de navires); Circuits hydrauliques pour véhicules; Plans inclinés pour bateaux; Rondelles adhésives de caoutchouc pour la réparation des chambres à air; Trousses pour la réparation des chambres à air; Chambres à air pour cycles; Chambres à air pour pneumatiques; Moteurs à réaction pour véhicules terrestres; Fusées d'essieux; Hayons élévateurs [parties de véhicules terrestres]; Garnitures de freins pour véhicules; Porte-bagages pour véhicules; Filets porte-bagages pour véhicules; Diabes [chariots]; Mâts pour bateaux; Roues de bennes; Rétroviseurs; Moteurs de cycles; Moteurs pour véhicules terrestres; Moteurs électriques pour véhicules terrestres; Garde-boues; Antidérapants pour pneus de véhicules; Rames de bateaux; Pagaies; Coffres spéciaux pour véhicules à deux roues; Rondelles adhésives de caoutchouc pour la réparation des chambres à air; Pédales de bicyclette; Bâches de poussettes; Pneus [pneumatiques]; Hublots; Hayons électriques [pièces de véhicules terrestres]; Landaus; Mécanismes de propulsion pour véhicules terrestres; Pompes à air [accessoires de véhicules]; Pompes pour cycles; Bâches de poussette; Capotes de poussettes; Poussettes; Wagons de chemin de fer (bogies); Attelages de wagons; Bandages de roues [pneumatiques] de chemins de fer (boudins de); Rétroviseurs; Démultiplicateurs pour véhicules terrestres; Trousses pour la réparation des chambres à air; Avertisseurs de marche arrière pour véhicules; Jantes de roues de véhicules; Jantes pour roues de bicyclette; Tolets; Gouvernails; Marchepieds de véhicules; Diabes [chariots]; Housses de selles pour vélos ou motos; Selles pour bicyclettes ou motocyclettes; Ceintures de sécurité pour sièges de véhicules; Sièges de sécurité pour enfants destinés aux véhicules; Propulseurs à hélice; Propulseurs à hélice pour bateaux; Hélices de navires; Godilles; Housses de sièges de véhicules; Sièges (de sécurité) pour enfants, Pour véhicules; Sièges de véhicules; Harnais de sécurité pour sièges de véhicules; Segments de freins pour véhicules; Couples en bois pour navires; Coques de bateaux; Dispositifs de gouverne pour navires; Amortisseurs de chocs (suspensions) pour véhicules; Amortisseurs pour automobiles; Ressorts amortisseurs pour véhicules; Sabots de freins pour véhicules; Chariots à provisions; Signaux indicateurs de direction pour véhicules terrestres; Porte-skis pour automobiles; Couchettes pour véhicules; Espars [marine]; Clous pour pneus; Tendeurs de rayons de roues; Rayons (pour roues de véhicules); Rayons pour cycles; Ressorts amortisseurs pour véhicules; Béquilles de bicyclette; Dispositifs de gouverne pour navires; Couvre-volants pour véhicules; Volants pour véhicules; Godilles; Bâches de poussette; Poussettes; Clous pour pneus; Stores [pare-soleil] pour automobiles; Amortisseurs de suspension pour véhicules; Ressorts de suspension (de véhicules); Hayons élévateurs [parties de véhicules terrestres]; Hayons (élévateurs, électriques) [parties de véhicules terrestres]; Couples en bois pour navires; Dispositifs de culbutage [parties

de wagons et de camions]; Benches de camions; Pneus (boudins pour pneus de roues de chemins de fer); Dispositifs antidérapants pour pneus de véhicules; Pneus de bicyclette; Bandages de roues pour véhicules; Bandages pleins pour roues de véhicule; Convertisseurs de couple pour véhicules terrestres; Barres de torsion pour véhicules; Locomobiles; Attelages de remorques pour véhicules; Chaînes motrices pour véhicules terrestres; Arbres de transmission pour véhicules terrestres; Transmissions pour véhicules terrestres; Bandes de roulement pour le rechapage des pneus; Chenilles pour véhicules; Chenilles pour véhicules; Draisines; Diables [chariots]; Pneus sans chambre à air pour cycles; Turbines pour véhicules terrestres; Signaux indicateurs de direction pour véhicules terrestres; Diables [chariots]; Boudins de bandages de roues de chemins de fer; Antidérapants pour pneus de véhicules; Pneus de bicyclette; Bandages de roues pour véhicules; Bandages pleins pour roues de véhicule; Trains pour véhicules; Garnitures intérieures de véhicules [capitonnage]; Valves pour pneus de véhicules; Pare-chocs de véhicules; Châssis de véhicules; Housnes de véhicules; Bouchons pour réservoirs à essence de véhicules; Marchepieds de véhicules; Sièges de véhicules; Ressorts de suspension pour véhicules; Jantes de roues de véhicules; Rayons de roues de véhicules; Pneumatiques pour véhicules; Roues de véhicules; Roues de véhicules (moyeux pour); Dispositifs antiéblouissants pour véhicules; Bielles pour véhicules terrestres, autres que parties de moteurs; Avertisseurs sonores pour bicyclettes; Plombs pour l'équilibrage des roues de véhicules; Moyeux (bandes pour); Moyeux de roues de véhicules; Pneumatiques pour véhicules; Brouettes; Tendeurs de rayons; Bicyclettes (véhicules); Roues de cycles; Vitres de véhicules; Essuie-glaces; Pare-brise; Essuie-glaces; Pare-brise.

13 Armes à feu; Munitions et projectiles; Explosifs; Feux d'artifice; Bandoulières pour armes; Canons de fusils; Canons de fusils; Culasses d'armes à feu; Machines pour remplir les cartouchières; Douilles de cartouches; Appareils à charger les cartouches; Cartouchières; Douilles de cartouches; Étuis pour fusils; Étuis pour fusils; Écouillons pour nettoyer les armes à feu; Capsules d'allumage; Cordeaux d'allumage pour explosifs; Bouchons détonants; Détonateurs; Mires d'armes à feu; Écouillons pour nettoyer les armes à feu; Cordeaux d'allumage pour explosifs; Plats-formes de tir; Mèches pour explosifs; Mèches pour explosifs destinées à l'exploitation minière; Armes à base de gaz lacrymogène; Canons de fusils; Affûts de canons; Étuis pour fusils; Chiens de fusils; Silencieux pour armes; Miroirs de pointage pour fusils; Bois de fusils; Chiens de fusils; Cornes d'amorce; Miroirs de pointage pour fusils; Silencieux pour armes; Capsules d'allumage; Plats-formes de tir; Bouchons détonants; Cartouchières; Cornes d'amorce; Amorges explosives; Canons de fusils; Étuis pour fusils; Chiens de fusils; Miroirs de pointage pour fusils; Sous-gardes de fusils; Fusées de signalisation; Bandoulières pour armes; Miroirs de pointage pour fusils; Dispositifs de visée pour armes à feu autres que les lunettes de visée; Dispositifs de visée pour canons autres que les lunettes de visée; Fusées de signalisation; Sprays de défense personnelle; Sprays de défense personnelle; Bois de fusils; Armes à base de gaz lacrymogène; Amadou; Sous-gardes de fusils; Tourillons d'armes lourdes.

14 Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué, non compris dans d'autres classes, notamment pièces et médailles commémoratives; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; Épinglettes (pins); Horlogerie et instruments chronométriques; Agates; Ancres [horlogerie]; Barillets [horlogerie]; Boîtiers pour horloges et montres; Écrins pour l'horlogerie; Chaînes de montres; Cabinets [boîtes] d'horloges; Aiguilles [horlogerie]; Cadratures; Monnaies; Jetons de cuivre; Cadrons pour articles d'horlogerie; Aiguilles [horlogerie]; Ornaments en jais; Jais brut ou mi-ouvré; Écrins; Écrins; Porte-clés [anneaux brisés avec breloque ou colifichet]; Médailles; Mouvements d'horlogerie; Olivine [pierre précieuse]; Ornaments en jais; Perles d'ambroïde; Balanciers [horlogerie]; Pierres fines; Spinelles [pierres précieuses]; Ressorts de montre; Bracelets de montres; Boîtes de montres; Chaînes de montres; Glaces de montre; Glaces de montre; Ressorts de montre; Bracelets de montres.

15 Instruments de musique; Mailloches; Baguettes de chefs d'orchestre; Soufflets pour instruments de musique; Hausses d'archets pour instruments de musique; Archets pour instruments de musique; Chevalets pour instruments de musique; Étuis pour instruments de musique; Boyaux d'animaux pour instruments de musique; Mentonnières de violons; Baguettes de chefs d'orchestre; Sourdines; Peaux de tambours; Baguettes de batterie; Cordes de harpe; Crins pour archets; Sourdines de pianos mécaniques; Pieds pour timbales; Claviers d'instruments de musique; Touches pour instruments de musique; Embouchures d'instruments de musique; Rouleaux de pianos pneumatiques; Pupitres à musique; Sourdines; Pédales d'instruments de musique; Chevilles pour instruments de musique; Bandes musicales perforées; Claviers de pianos; Touches de pianos; Cordes de pianos; Médiateurs; Médiateurs; Anches; Bandes musicales perforées; Appareils à tourner les pages de cahiers de musique; Peaux de tambours; Pupitres à musique; Socles pour instruments de musique; Baguettes de batterie; Baguettes d'archets; Cordes d'instruments de musique; Diapasons; Marteaux d'accordage; Appareils à tourner les pages de cahiers de musique; Valves pour instruments de musique; Porte-vent pour orgues.

16 Papier, carton et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; Produits de l'imprimerie, notamment timbres-poste; Journaux, périodiques, livres, photographies, posters et affiches; Articles pour reliures; Papeterie; Adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; Matériel pour les artistes; Pinceaux; Machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); Matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); Matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); Caractères d'imprimerie; Clichés; Rubans adhésifs pour la papeterie ou le ménage; Modèles architecturaux; Couches-culottes pour bébés [couches-culottes] en papier et cellulose, jetables; Langes en papier ou en cellulose [à jeter]; Couches-culottes en papier ou en cellulose à jeter; Couches en papier et cellulose pour bébés, jetables; Sacs à ordures en papier ou en matières plastiques; Sachets pour la cuisson par micro-ondes; Billes pour stylos; Craie à marquer; Chapelets; Porte-chéquiers; Pincettes à billets; Châssis à composer [imprimerie]; Composteurs; Couches-culottes (pour bébés) en papier et cellulose, jetables; Langes en papier ou en cellulose [à jeter]; Couches (pour bébés) en papier et cellulose [jetables]; Planches à graver; Galées [typographie]; Sacs à ordures en papier ou en matières plastiques; Peignes à veiner; Appareils à main à étiqueter; Pochettes pour passeports; Porte-chéquiers; Rouleaux pour peintres en bâtiment; Craie à marquer; Sachets pour la cuisson par micro-ondes; Modèles architecturaux; Pincettes à billets; Montage de photographies (appareils pour le); Couches-culottes jetables en papier ou en cellulose (pour bébés); Serviettes jetables en papier et en cellulose (pour bébés); Serviettes (jetables) en papier et en cellulose pour bébés; Matériaux d'emballage en fécule ou amidon; Pochettes pour passeports; Supports pour photographies; Appareils pour le collage des photographies; Blanchets pour l'imprimerie non en matières textiles; Réglettes [composteurs]; Rouleaux pour peintres en bâtiment; Chapelets; Rubans auto-adhésifs pour la papeterie ou le ménage; Cellulose régénérée (Feuilles de -) pour l'emballage; Matériaux d'emballage en fécule ou amidon; Stéatite [craie pour tailleurs]; Craie pour tailleurs; Plateaux pour ranger et compter la monnaie; Appareils à vigneter; Bracelets pour instruments à écrire.

17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières non compris dans d'autres classes; Produits en matières plastiques mi-ouvrées; Matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; Tuyaux flexibles non métalliques; Acétate de cellulose mi-ouvré; Résines acryliques [produits semi-finis]; Barrières flottantes antipollution; Résines artificielles [produits semi-finis]; Barrières flottantes antipollution; Matières mi-ouvrées pour garnitures de freins; Fibres de carbone, autres qu'à usage textile; Acétate de cellulose mi-ouvré; Garnitures d'embrayages; Armatures pour conduites d'air comprimé non métalliques; Joints de cylindres; Fibre vulcanisée; Fibre vulcanisée; Fixations (pour conduites d'air

comprimé), non métalliques; Arrangements floraux (supports en mousse pour -) [produits semi-finis]; Pique-fleurs en mousse [produits semi-finis]; Produits calorifuges; Raccords non métalliques pour tuyaux flexibles; Matières mi-ouvrées pour garnitures de freins; Garnitures d'embrayages; Produits calorifuges; Raccords non métalliques de tuyaux; Tuyaux (armatures, non métalliques pour -); Feuilles en matières plastiques à usage agricole; Matières plastiques mi-ouvrées; Armatures non métalliques pour conduites; Résines artificielles [produits semi-finis]; Résines artificielles [produits semi-finis]; Résines artificielles [produits semi-finis]; Valves en caoutchouc ou en fibre vulcanisée; Fibre vulcanisée; Rondelles en caoutchouc ou en fibre vulcanisée.

18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières non compris dans d'autres classes; Peaux d'animaux; Malles et valises; Parapluies, parasols et cannes; Fouets et sellerie; Mallettes pour documents; Sacs à dos; Gibecières [accessoires de chasse]; Filets à provisions; Musettes à fourrage; Sacs de sport; Bandoulières en cuir; Sacs de plage; Porte-documents; Porte-cartes [portefeuilles]; Bourses de mailles; Habits pour animaux de compagnie; Colliers pour animaux; Fourreaux de parapluies; Couvertures pour animaux; Colliers pour chiens; Carcasses de sacs à main; Armatures de parapluies ou de parasols; Carnassières; Baudruche; Boyaux de saucisses; Carcasses de sacs à main; Sacs à main; Poignées de valises; Poignées (de canne); Havresacs; Couvertures de chevaux; Fers à cheval; Sacoches pour porter les enfants; Genouillères pour chevaux; Porte-musique; Muselières; Filets à provisions; Musettes à fourrage; Animaux de compagnie (vêtements pour); Portefeuilles; Bourses; Baleines pour parapluies ou parasols; Sacs à dos; Cartables; Boyaux pour la charcuterie; Cartables; Cartables; Sacs pour faire les courses; Patins (courroies de); Baudruche; Porte-bébés hamac; Écharpes pour porter les bébés; Buffleterie; Sacs de sport; Lanières pour patins à roulettes; Buffleterie; Poignées de valises; Fourreaux de parapluies; Poignées de parapluies; Baleines pour parapluies ou parasols; Anneaux pour parapluies; Cannes de parapluies; Coffrets destinés à contenir des articles de toilette dits "vanity cases"; Poignées de cannes; Poignées de cannes; Cannes-sièges; Portefeuilles; Sacs à roulettes.

19 Matériaux de construction non métalliques; Tuyaux rigides non métalliques pour la construction; Asphalte, poix et bitume; Constructions transportables non métalliques; Monuments non métalliques; Colonnes d'affichage non métalliques; Aquariums [constructions]; Gravier pour aquariums; Sable pour aquariums; Tonnelles (construction); Volières [constructions] non métalliques; Balises non métalliques, non lumineuses; Baignoires d'oiseaux [constructions non métalliques]; Constructions non métalliques; Bustes en pierre, en béton ou en marbre; Cabines de bain non métalliques; Caissons pour la construction sous l'eau; Merrains; Poulaillers non métalliques; Conduites de cheminées non métalliques; Colonnes (d'annonces), non métalliques; Liège aggloméré; Figurines [statuettes] en pierre, en béton ou en marbre; Chamotte; Moules pour la fonderie non métalliques; Fournaux (ciment pour); Chamotte; Baraques; Boîtes aux lettres en maçonnerie; Plaques commémoratives non métalliques; Porcherie non métalliques; Feuilles et bandes en matières synthétiques pour le marquage de routes; Échafaudages; Panneaux de signalisation non métalliques, ni lumineux, ni mécaniques; Bornes routières non métalliques, non lumineuses et non mécaniques; Signalisation non métallique, non lumineuse et non mécanique; Silos non métalliques; Étables; Statues en pierre, en béton ou en marbre; Figurines [statuettes] en pierre, en béton ou en marbre; Merrains; Ouvrages de tailleurs de pierre; Réservoirs en maçonnerie; Bois pour la fabrication d'ustensiles domestiques; Objets d'art en pierre, en béton ou en marbre.

20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; Produits (non compris dans d'autres classes), en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques; Coussins à air non à usage médical; Matelas à air non à usage médical; Oreillers gonflables à usage non médical; Ambre jaune; Sabots d'animaux; Cornes d'animaux; Animaux empaillés; Ramures de cerfs; Objets d'art en bois, cire, plâtre ou en matières plastiques; Cire gaufrée pour ruches; Sacs de couchage; Bambou; Paniers de pêche; Rideaux de perles pour la décoration; Roulettes de lit non métalliques; Literie à l'exception du linge de lit; Cire gaufrée pour ruches; Étaux-établis [meubles]; Coffres non métalliques; Oiseaux empaillés; Stores d'intérieur à lamelles; Traversins; Capsules de bouteilles non métalliques; Fermetures de bouteilles non métalliques; Nichoirs; Couchettes pour animaux domestiques; Liteaux d'encadrement; Bouées d'amarrage; Bustes en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; Articles d'ébénisterie; Capsules de bouteilles non métalliques; Capsules de bouchage non métalliques; Galets [roulettes] non métalliques; Mobiles décoratifs produisant des sons; Griffes d'animaux; Fermetures de bouteilles non métalliques; Patères [crochets] non métalliques pour vêtements; Cintres et patères (crochets) pour vêtements; Crochets de portemanteaux non métalliques; Cercueils; Cire gaufrée pour ruches; Corail; Corozo; Bustes pour tailleurs; Housses pour vêtements [rangement]; Housses à vêtements [penderie]; Embrasses non en matières textiles; Crochets de rideaux; Rails de support pour rideaux; Anneaux de rideaux; Tringles de rideaux; Galets pour rideaux; Patères de rideaux; Rideaux de perles pour la décoration; Coussins; Coussins pour animaux de compagnie; Niches; Garnitures de portes non métalliques; Poignées de portes non métalliques; Portes de meubles; Mannequins; Éventails; Figurines [statuettes] en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; Écrans de cheminée [mobillier]; Écrans de cheminée [mobillier]; Paniers de pêche; Garnitures de portes non métalliques; Garnitures de meubles non métalliques; Conteneurs flottants non métalliques; Piédestaux pour pots à fleurs; Cire gaufrée pour ruches; Urnes funéraires; Galets [roulettes] non métalliques; Garnitures de meubles non métalliques; Housses pour vêtements [rangement]; Écrans de cheminée [mobillier]; Poignées de portes non métalliques; Manches d'outils non métalliques; Manches de couteaux non métalliques; Cintres; Rayons de miel; Crochets de rideaux; Crochets de portemanteaux non métalliques; Sabots d'animaux; Corne brute ou mi-ouvrée; Cornes d'animaux; Numéros de maisons non métalliques, non lumineux; Nids pour animaux domestiques; Stores d'intérieur pour fenêtres [mobillier]; Tapis de parcs pour bébés; Trotteurs pour enfant; Objets de publicité gonflables; Ivoire brut ou mi-ouvré; Niches pour animaux d'intérieur; Manches de couteaux non métalliques; Mannequins; Tapis de parcs pour bébés; Tapis d'évier amovibles; Matelas; Matelas; Écume de mer; Mobiles [décoration]; Moulures pour cadres; Bouées d'amarrage; Nacre brute ou mi-ouvrée; Moulures pour cadres; Nichoirs; Nids pour animaux domestiques; Écailles d'huîtres; Piédestaux pour pots à fleurs; Coussins pour animaux de compagnie; Liteaux d'encadrement; Moulures pour cadres; Oreillers; Paille tressée à l'exception des nattes; Tresses de paille; Tapis de parcs pour bébés; Rails de support pour rideaux; Rotin; Roseau [matière à tresser]; Anneaux de rideaux; Tringles de rideaux; Tringles de tapis d'escaliers; Galets pour rideaux; Chevalets de sciage; Capsules de bouchage non métalliques; Coquilles [coquillages]; Tapis d'évier amovibles; Stores d'intérieur à lamelles; Sacs de couchage pour le camping; Matelas; Ramures de cerfs; Tringles de tapis d'escaliers; Bustes pour tailleurs; Statues en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; Figurines [statuettes] en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; Fermetures de bouteilles non métalliques; Capsules de bouchage non métalliques; Rubans de paille; Tresses de paille; Animaux empaillés; Plateaux de tables; Mannequins; Manches d'outils non métalliques; Écaille; Imitation de l'écaille de tortue; Urnes funéraires; Étaux-établis [meubles]; Trotteurs pour enfant; Figures en cire; Cire gaufrée pour ruches; Baleine brute ou mi-ouvrée; Mobiles décoratifs produisant des sons; Objets d'art en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; Ambre jaune.

21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; Peignes et éponges; Brosses; Matériaux pour la broserie; Matériel de nettoyage; Paille de fer; Verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction); Verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes; Aquariums d'appartement; Couverts pour aquariums d'appartement; Baignoires pour oiseaux; Cages à oiseaux; Cages pour animaux d'intérieur; Ustensiles cosmétiques; Appareils de

désodorisation à usage personnel; Auges; Auges à aliments pour animaux; Fil dentaire; Pièges à mouches; Tapettes à mouches; Gants de jardinage; Gants de jardinage; Aquariums d'appartement; Terrariums d'appartement [culture des plantes]; Terrariums d'appartement [vivariums]; Pièges à insectes; Bacs à litière pour animaux de compagnie; Appareils pour le démaquillage non électriques; Mangeoires pour animaux; Mangeoires pour bétail; Porte-menus; Souricières; Nichets; Lances pour tuyaux de sprinklers; Gicleurs pour arrosoirs; Cages pour animaux d'intérieur; Bacs à litière pour animaux de compagnie; Anneaux pour la volaille; Poudriers de maquillage; Houppes à poudrer; Ratières; Bagues pour oiseaux; Gicleurs pour arrosoirs; Arroseurs; Seringues pour l'arrosage des fleurs et des plantes; Dispositifs d'arrosage; Seringues pour l'arrosage des fleurs et des plantes; Aquariums d'appartement; Terrariums d'appartement [culture des plantes]; Terrariums d'appartement [vivariums]; Pièges à insectes; Ratières; Bacs à litière pour animaux de compagnie; Crèches pour bestiaux; Arrosoirs; Dispositifs d'arrosage.

22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'autres classes); Matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); Matières textiles fibreuses brutes; Sangles de chanvre; Bandes à lier non métalliques; Sangles non métalliques pour la manutention de fardeaux; Rubans de stores vénitiens; Harnais non métalliques pour la manutention de fardeaux; Cocons; Cheveux; Hamacs; Harnais non métalliques pour la manutention de fardeaux; Sangles de chanvre; Rubans de stores vénitiens; Échelles de corde; Sangles non métalliques pour la manutention de fardeaux; Élingues non métalliques pour la manutention de fardeaux; Sangles non métalliques pour la manutention de fardeaux; Laine brute ou traitée; Échelles de corde; Sciure de bois; Copeaux de bois; Élingues non métalliques pour la manutention de fardeaux; Sangles non métalliques pour la manutention de fardeaux; Bandelettes pour attacher la vigne; Bandelettes pour attacher la vigne; Ouate à filtrer; Copeaux de bois; Laine brute ou traitée; Bandes à lier non métalliques.

23 Fils à usage textile.

24 Tissus et produits textiles non compris dans d'autres classes; Couvertures de lit et de table; Bannières en matières textiles ou en matières plastiques; Fanions en matières textiles ou en matières plastiques; Revêtements de meubles en matières plastiques; Rideaux en matières textiles ou en matières plastiques; Drapeaux en matières textiles ou en matières plastiques; Revêtements de meubles en matières plastiques; Matières plastiques [substituts du tissu]; Rideaux de douche en matières textiles ou en matières plastiques.

25 Vêtements, chaussures, chapellerie; Langes en matières textiles; Langes en matières textiles; Tiges de bottes; Bottes (talonnets pour); Bottes (ferrures pour -); Bottes (dispositifs antidérapants pour); Bottes (trépointes pour -); Visières de casquettes; Langes pour bébés en matières textiles; Dessous-de-bras; Chaussures (ferrures de -); Crampons de chaussures de football; Chaussures (bouts rapportés pour); Empeignes; Carcasses de chapeaux; Carcasses de chapeaux; Talonnets pour chaussures; Talonnets pour les bas; Talons; Premières; Doublures (confectionnées) [parties de vêtements]; Couches en matières textiles; Souliers (antidérapants pour); Visières (chapeaux); Poches de vêtements; Doublures confectionnées [parties de vêtements]; Dessous-de-bras; Plastrons de chemises; Empiècements de chemises; Chaussures (rallonges-trépointes pour); Chaussures (ferrures de); Chaussures (dispositifs antidérapants pour); Chaussures (trépointes de -); Semelles; Bas (talonnets pour les -); Crampons de chaussures de football; Bouts de chaussures; Empeignes (chaussures); Visières; Trépointes de chaussures; Empiècements (de chemises).

26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; Boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; Fleurs artificielles; Fruits artificiels; Badges ornementaux; Insignes non en métaux précieux; Fermetures à glissière pour sacs; Bracelets pour remonter les manches; Barrettes; Barbes postiches; Fermoirs de ceintures; Plumes d'oiseaux [accessoires d'habillement]; Agrafes de corsages; Passe-cordons; Boîtes à couture; Boîtes à aiguilles; Attaches de bretelles; Brassards; Broches [accessoires d'habillement]; Boucles de souliers; Boucles [accessoires d'habillement]; Baleines de corsets; Aiguilliers; Fermoirs de ceintures; Agrafes pour vêtements; Épaulettes pour vêtements; Baguettes pour cols; Dossards; Baleines de corsets; Cache-théières et couvre-théières; Papillottes; Pelotes d'aiguilles; Pelotes d'épingles; Serre-pantalons pour cyclistes; Boules à ravauder; Pièces collables à chaud pour l'ornement d'articles textiles; Agrafes de corsages; Agrafes pour vêtements; Bracelets pour remonter les manches; Barbes postiches; Cheveux postiches; Moustaches postiches; Agrafes pour chaussures; Fermetures à glissière; Agrafes pour vêtements; Attaches de bretelles; Plumes [accessoires d'habillement]; Fruits artificiels; Articles de mercerie (à l'exception des fils); Cheveux postiches; Tresses de cheveux; Serre-tête; Bonnets à mèches; Bonnets à mèches; Papillottes; Papillotes pour les cheveux; Épingles à bigoudis; Pincettes à cheveux; Filets pour les cheveux; Articles décoratifs pour la chevelure; Épingles à cheveux; Articles de passementerie pour la chapellerie; Pièces collables à chaud pour la réparation d'articles textiles; Lacets de chaussures; Cordons en laine; Boules à ravauder; Lettres pour marquer le linge; Lettres pour marquer le linge; Chiffres pour marquer le linge; Chiffres ou lettres pour marquer le linge; Paillettes de mica; Chiffres ou lettres pour marquer le linge; Moustaches postiches; Aiguilliers; Pelotes d'aiguilles; Filets pour les cheveux; Dossards; Chiffres pour marquer le linge; Articles décoratifs pour la chevelure; Articles de passementerie pour la chapellerie; Articles de passementerie pour chaussures; Plumes d'autruche [accessoires d'habillement]; Papillotes pour les cheveux; Pièces collables à chaud pour l'ornement d'articles textiles; Pièces collables à chaud pour la réparation d'articles textiles; Pelotes d'épingles; Tresses de cheveux; Brides pour guider les enfants; Boîtes à couture; Dés à coudre; Boucles de souliers; Agrafes pour chaussures; Lacets de chaussures; Articles de passementerie pour chaussures; Épaulettes pour vêtements; Navettes pour la confection des filets de pêche; Fermetures à glissière; Fermetures à glissière pour sacs; Pincettes à cheveux; Paillettes pour vêtements; Baguettes pour cols; Attaches de bretelles; Chiffres ou lettres pour marquer le linge; Cache-théières et couvre-théières; Dés à coudre; Pompons; Toupets; Tresses de cheveux; Serre-pantalons pour cyclistes; Baleines de corsets; Perruques; Cordons en laine; Fermetures à glissière; Fermetures à glissière.

27 Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; Tentures murales non en matières textiles; Gazon artificiel; Nattes de corde tissée pour pistes de ski; Nattes de corde tissée pour pistes de ski; Gazon artificiel; Papiers peints.

28 Jeux, jouets; Articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; Décorations pour arbres de Noël; Cartes à jouer; Housses spécialement conçues pour skis et planches de surf; Appâts artificiels; Procédés pour queues de billard; Dispositifs à marquer les points pour billards; Bandes de tables de billard; Bouchons [flotteurs] [attirail de pêche]; Détecteurs de touche [attirail de pêche]; Chambres à air pour ballons de jeu; Craie pour queues de billard; Supports pour sapins Noël; Arbres de Noël en matières synthétiques; Confettis; Revêtements de skis; Sacs de cricket; Procédés pour queues de billard; Outils de remise en place des mottes de terre [accessoires de golf]; Arêtes de skis; Bicyclettes d'exercice (rouleaux pour vélos fixes); Manèges forains; Hameçons; Flotteurs pour la pêche; Sacs pour crosses de golf, avec ou sans roulettes; Racines pour la pêche; Boyaux de raquettes; Hameçons; Dévidoirs pour cerfs-volants; Lignes de pêche; Dispositifs à marquer les points pour billards; Mâts pour planches à voile; Objets de cotillon; Rembourrages (de protection) [parties de tenues de sport]; Munitions pour pistolets à peinture [accessoires de sport]; Pistolets (amorces pour) [jouets]; Outils de remise en place des mottes de terre [accessoires de golf]; Rembourrages de protection [parties d'habillement de sport]; Boyaux de raquettes; Raquettes (cordes pour -); Moulinets de cannes à

pêche; Rouleaux pour bicyclettes fixes d'entraînement; Résine utilisée par les athlètes; Mâts pour planches à voile; Raclours pour skis; Peaux de phoque [revêtements de skis]; Fixations de skis; Arêtes de skis; Revêtements de skis (semelles); Fart; Housses spécialement conçues pour skis et planches de surf; Revêtements de skis; Cordes de raquettes; Sangles pour planches de surf; Housses spécialement conçues pour skis et planches de surf; Procédés pour queues de billard; Outils (de réparation des mottes de gazon) [accessoires de golf]; Fart.

29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.

30 Café, thé, cacao, sucre, riz tapioca, sagou, succédanés du café; Farines et préparations à base de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; Miel, sirop de mélasse; Levure, poudre pour faire lever; Sel, moutarde; Vinaigre, sauces (condiments); Épices; Glace à rafraîchir; Préparations aromatiques à usage alimentaire; Propolis pour l'alimentation humaine [produit d'apiculture]; Aromates pour boissons autres que les huiles essentielles; Liants pour crèmes glacées; Gâteaux (aromates, autres que huiles essentielles, pour -); Câpres; Essences pour l'alimentation à l'exception des essences éthériques et des huiles essentielles; Aromates autres que les huiles essentielles; Aromates pour boissons autres que les huiles essentielles; Aromates pour gâteaux, autres que les huiles essentielles; Aromates autres que les huiles essentielles; Aromates pour boissons autres que les huiles essentielles; Aromates pour gâteaux, autres que les huiles essentielles; Substances alimentaires (essences pour) [à l'exclusion des essences éthériques et des huiles essentielles]; Préparations à base de glucose à usage alimentaire; Gluten (aliments); Liants pour crèmes glacées; Glaces (agents liants pour ~ comestibles); Poudres pour la préparation de crèmes glacées; Gelée royale pour l'alimentation humaine (non à usage médical); Extraits de malt à usage alimentaire; Maltose; Produits pour attendrir la viande à usage domestique; Menthe pour la confiserie; Poudres pour la préparation de crèmes glacées; Propolis à usage alimentaire; Poudings; En-cas à base de riz; Gelée royale pour l'alimentation humaine (non à usage médical); Sandwiches; Liaisons pour saucisses; Eau de mer pour la cuisine; En-cas à base de riz; Rouleaux de printemps; Amidon à usage alimentaire; Stabilisateurs pour crème fouettée; Sushi; Édulcorants naturels; Épaississants pour la cuisson de produits alimentaires; Eau de mer pour la cuisine; Stabilisateurs pour crème fouettée.

31 Produits agricoles, horticoles et forestiers ainsi que graines, non compris dans d'autres classes; Animaux vivants; Fruits et légumes frais; Semences, plantes et fleurs naturelles; Aliments pour les animaux, malt; Fourrages (additifs pour -) non à usage médical; Produits pour l'engraissement des animaux; Chaux pour fourrage; Produits pour litières; Sable aromatique [litière] pour animaux de compagnie; Produits pour l'engraissement des animaux; Fourrages (additifs pour -) non à usage médical; Chaux pour fourrage; Litières pour animaux; Tourbe pour litières; Produits pour l'engraissement des animaux; Pâtées; Tourbe pour litières; Sable aromatique [litière] pour animaux de compagnie; Papier sablé [litière] pour animaux de compagnie; protéine pour l'alimentation animale; Vinasse [résidu de vinification]; Papier sablé [litière] pour animaux de compagnie; Paille [tiges de céréales].

32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.

33 Boissons alcoolisées (à l'exception des bières); Essences alcooliques; Extraits alcooliques; Extraits de fruits à l'alcool.

34 Tabac; Articles pour fumeurs; Allumettes; Cigarettes; Cigarettes contenant des succédanés du tabac à usage non médical; Cigarillos; Cigares; Herbes à fumer; Tabac à priser; Tabatières.

35 Publicité; diffusion d'annonces publicitaires par tous média, notamment sous forme de messages thématiques centrés sur les valeurs humaines; Publicité par sponsoring; Gestion des affaires commerciales; Administration commerciale; Travaux de bureau; Promotion des produits et services de tiers, par le moyen d'accords contractuels, notamment de partenariat (sponsoring) et de licences, leur offrant un surcroît de notoriété et/ou d'image et/ou un élan de sympathie dérivé de la notoriété et/ou de l'image de manifestations culturelles et sportives, notamment internationales, et/ou de l'élan de sympathie provoqué par celles-ci; Promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du facteur d'intérêt initial conduisant le public à considérer, parmi une multitude de concurrents, des produits ou services qui lui sont présentés munis de signes, emblèmes ou messages propres à capter son attention; Promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du transfert d'image; Location d'espaces publicitaires de toutes natures et sur tout support, digital ou non; Administration commerciale de la participation d'équipes nationales à une compétition athlétique internationale, et promotion auprès du public et des milieux intéressés du soutien aux dites équipes; Location d'espaces publicitaires; Informations et conseils commerciaux aux consommateurs (point conseil pour les consommateurs); Services de vente aux enchères; Investigations pour affaires; Recherches pour affaires; Services d'agences d'informations commerciales; Informations et conseils commerciaux aux consommateurs; Supports de communications (présentation de produits sur des), Pour la vente au détail; Services de comparaison de prix; Consommateurs (informations commerciales et conseils aux consommateurs) (conseils de consommation); Prévisions économiques; Estimation de complexes forestiers; Estimation commerciale en matière de laine; Organisation d'expositions à des fins commerciales ou publicitaires; Prévisions économiques; Estimation en matière de laine; Services d'agences d'import-export; Services d'agences d'informations commerciales; Investigations pour affaires; Étude de marché; Étude de marché; Services de mannequins à des fins publicitaires ou de promotion des ventes; Services de revues de presse; Location de machines et équipements de bureau; Sondage d'opinion; Services de foires à des fins commerciales ou publicitaires; Organisation de foires à buts commerciaux ou de publicité; Sondage d'opinion; Présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail; Services de comparaison de prix; Services d'approvisionnement pour des tiers [achat de produits et de services pour d'autres entreprises]; Sélection du personnel par procédés psychotechniques; Services de relations publiques; Location de matériel publicitaire; Location de machines et équipements de bureau; Location de matériel publicitaire; Location d'espaces publicitaires; Location de temps publicitaire sur tout moyen de communication; Location de photocopieurs; Location de distributeurs automatiques destinés à la vente; Recherches pour affaires; Présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail; Décoration de vitrines; Recherche de parraineurs; Bois (évaluation de bois sur pied); (organisation de) foires à des fins commerciales ou publicitaires; Estimation de bois sur pied; Location de distributeurs automatiques; Recrutement de personnel.

36 Assurances; Affaires financières; Affaires bancaires; Affaires monétaires; Affaires immobilières, services de carte de crédit; Financement d'activités sportives et culturelles; Location d'immeubles et de dépendances configurés pour accueillir des divertissements d'entreprises; Services de collecte de bienfaisance; Organisation de collectes; Consultation en matière financière; Consultation en matière d'assurance; Dépôt de valeurs; Consultation en matière financière; Informations financières; Parrainage financier; Collectes de fonds à but caritatif; Informations financières; Informations en matière d'assurances; Consultation en matière d'assurances; Informations en matière d'assurances; Organisation de collectes; Services de dépôt en coffres-forts; Parrainage financier; Dépôt de valeurs.

37 Construction; Réparation; Services d'installation; Entretien et réparation d'avions; Traitement antirouille pour

véhicules; Services d'enneigement artificiel; Nettoyage et réparation de boilers; Supervision [direction] de travaux du bâtiment; Nettoyage d'édifices; Nettoyage de l'intérieur de bâtiments; Location de bulldozers; Entretien et réparation de brûleurs; Lavage de voitures; Ramonage de cheminées; Services de nettoyage de couches; Nettoyage à sec; Nettoyage de voitures; Location de machines à nettoyer; Nettoyage d'édifices; Nettoyage de bâtiments [intérieur]; Nettoyage d'habits; Nettoyage d'habits; Installation, entretien et réparation d'ordinateurs; Location de machines de chantier; Informations en matière de construction; Démolition de constructions; Services de nettoyage de couches; Désinfection; Forage de puits; Nettoyage à sec; Location d'excavateurs; Destruction d'animaux nuisibles autres que pour l'agriculture, l'aquaculture, l'horticulture et la sylviculture; Extraction minière; Réparation et entretien de projecteurs de cinéma; Entretien, nettoyage et réparation des fourrures; Entretien de mobilier; Graissage de véhicules; Informations (en matière de construction); Informations en matière de réparations; Repassage du linge; Blanchissage du linge; Entretien, nettoyage et réparation du cuir; Repassage du linge; Graissage (de véhicules); Installation, entretien et réparation de machines; Entretien de véhicules; Extraction minière; Entretien et réparation de véhicules automobiles; Lavage de voitures; Installation, entretien et réparation d'équipements et de machines de bureau; Peinture d'intérieur et d'extérieur; Pose de papiers peints; Installation et entretien de pipelines; Polissage de véhicules; Pressage à vapeur de vêtements; Exploitation de carrières; Dératisation; Réencrage et remplissage de cartouches de toner; Location de bulldozers; Location de machines de chantier; Location de grues [machines de chantier]; Location d'excavateurs; Location de balayeuses automotrices; Informations en matière de réparation; Services de traitement anti-rouille; Entretien et réparation de coffres-forts; Stations-service pour véhicules [ravitaillement en carburant et entretien]; Construction navale; Peinture ou réparation d'enseignes; Services d'enneigement artificiel; Nettoyage de routes; Entretien et réparation de chambres fortes; Supervision [direction] de travaux du bâtiment; Entretien de piscines; Réencrage et remplissage de cartouches de toner; Travaux de vernissage; Nettoyage de voitures; Graissage de véhicules; Entretien de véhicules; Polissage de véhicules; Stations-service pour véhicules [ravitaillement en carburant et entretien]; Lavage de véhicules; Destruction d'animaux nuisibles autres que pour l'agriculture, l'aquaculture, l'horticulture et la sylviculture; Pose de papiers peints; Lavage (de véhicules); Lessivage; Blanchisserie textile; Puits (forage de -); Nettoyage de vitres.

38 Télécommunications; Diffusion de programmes de télévision, émissions télévisées (en direct ou enregistrées); Services de communication par téléphones portables; Communications par terminaux d'ordinateurs électroniques, bases de données et réseaux de télécommunication liés à l'internet; Communications par télex; Communication par télégraphe; Communications téléphoniques; Service de communication par télécopie; Services de radiomessagerie; Communications par téléconférence; Diffusion de programmes de télévision; Télévision par câble; Radiodiffusion; Services d'agences de presse; Autres services de transmission de messages; Diffusion d'un site commercial sur l'internet; Services de radiodiffusion et télédiffusion fournis par le biais de l'internet; Messagerie électronique; Fourniture d'accès à des bulletins d'information informatiques et des forums de discussion en ligne; Transmission de messages et d'images par ordinateurs; Fourniture d'accès à des services de commande et d'achat à domicile et au bureau par ordinateur et/ou technologies de communications interactives; Télécommunications d'informations (y compris pages web), programmes informatiques et toutes autres données; Messagerie électronique; Services de fourniture d'accès à internet; Mise à disposition de services de connexions de télécommunication à internet ou à des bases de données; Mise à disposition d'accès à des sites Web de musique numérique sur Internet; Mise à disposition d'accès à des sites Web MP3 sur Internet; Location de temps d'accès à une base de données centrale (télécommunications); Fourniture d'accès à des moteurs de recherche; Exploitation de forums de discussion sur l'internet; Location de temps d'accès à un serveur central de bases de données; Location de temps d'accès à une base de données informatique (services de télécommunication); Diffusion simultanée, notamment par interconnexions électroniques, de films et d'enregistrements vidéo et de sons; Crédit-bail d'appareils téléphoniques, de télécopieurs et d'autres équipements de communications; Informations en matière de télécommunications; Location de télécopieurs; Location d'appareils pour la transmission de messages; Location de modems; Location d'appareils de télécommunication; Location de téléphones; Location d'appareils pour la transmission de messages; Informations en matière de télécommunications.

39 Transport; Emballage et entreposage de marchandises; Organisation de voyages; Services d'entreposage de supports contenant des images fixes et mobiles; Location de bateaux; Courtage (de fret); Courtage (transport); Actionnement des portes d'écluses; Services de stationnement; Location de voitures; Location d'autocars; Distribution d'énergie; Location de cloches à plongeur; Combinaisons de plongée (location de); Distribution d'électricité; Distribution d'énergie; Accompagnement de voyageurs; Affranchissement du courrier; Courtage de fret [expédition]; Services d'expédition de fret; Location de réfrigérateurs; Location de garages; Location de chevaux; Brise-glace; Informations en matière d'entreposage; Informations en matière de transport; Lancement de satellites pour des tiers; Actionnement des portes d'écluses; Location de places de stationnement; Oléoduc (transport par); Renflouage de navires; Location de réfrigérateurs; Location de cloches à plongeur; Location de scaphandres lourds; Location de voitures de course; Location de conteneurs d'entreposage; Location de galeries pour véhicules; Location d'entrepôts; Location de fauteuils roulants; Location de galeries pour véhicules; Sauvetage sous-marin; Sauvetage de navires; Services de sauvetage; Courtage maritime; Navires (renflouage de); Visites touristiques; Location de conteneurs d'entreposage; Informations en matière d'entreposage; Informations en matière de trafic; Courtage de transport; Transport par pipelines; Informations en matière de transport; Voyageurs (escorte de); Location de camions; Sauvetage sous-marin; Location de véhicules; Entrepôts (location de); Distribution des eaux; Services d'approvisionnement en eau.

40 Traitement de matériaux; Développements de films de cinéma; Agrandissements de photographies, impression de photographies, développement de films photographiques; Location de machines et instruments photographiques pour le développement, l'impression, l'agrandissement ou la finition; Location d'appareils de climatisation; Désodorisation de l'air; Rafraîchissement de l'air; Purification de l'air; Retouche (de vêtements); Animaux (abattage de -); Assemblage de matériaux (sur commandes et pour des tiers); Chaudronnerie; Reliure; Découpage d'étoffes; Bordage d'étoffes; Services de retouche de vêtements; Traitement de séparation des couleurs; Assemblage de matériaux sur commande pour des tiers; Façonnage des fourrures; Découpage d'étoffes; Techniciens dentaires (services de -); Couture; Bordage d'étoffes; Broderie; Production d'énergie; Encadrement d'œuvres d'art; Façonnage des fourrures; Location d'appareils de chauffage d'appoint; Informations (concernant le traitement de matériaux); Services de copie de clés; Location de machines à tricoter; Impression lithographique; Informations en matière de traitement de matériaux; Impression en offset; Services d'impression de motifs; Photocomposition; Tirage de photographies; Services d'imprimerie; Impression lithographique; Impression en offset; Tirage de photographies; Production d'énergie; Location d'appareils de climatisation; Location de générateurs; Location d'appareils de chauffage d'appoint; Sérigraphie; Abattage d'animaux; Services de tailleurs; Taxidermie; Traitement de l'eau; Encadrement d'œuvres d'art.

41 Éducation; Formation; Divertissement; Activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; Organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs; Organisation de loteries et compétitions; services de paris et de jeux d'argent liés au, ou en rapport avec le, sport; services de divertissements fournis lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; Organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; Organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; Exploitation d'infrastructures sportives; Services de location d'équipements

audio et vidéo; Production, présentation, distribution de films et d'enregistrements vidéo et de sons; Location de films et d'enregistrements vidéo et de sons; Présentation, mise en réseau et/ou location de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; Couverture d'événements sportifs radiophoniques et télévisés; Services de production de programmes radio et de télévision et de bandes vidéo; Production de films d'animation; Production de séries télévisées d'animation; Services de réservations; De tickets pour spectacles et événements sportifs; Chronométrage de manifestations sportives; Organisation de concours de beauté; Services de divertissements interactifs; Services de paris en ligne; Fourniture de jeux sur l'internet; Fournitures de services de tombola; Informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; Services de jeux électroniques fournis par le biais d'Internet; Mise à disposition de publications électroniques en ligne non téléchargeables; Publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; Publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; Services de musique numérique sur Internet [divertissement]; Fourniture de musique numérique à partir de sites web internet MP3; Mise à disposition de résultats sportifs; Services d'informations en matière de manifestations sportives; Locations de sons et images enregistrés; Production d'enregistrements de sons; Services d'informations concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; Services d'édition et de publication; Fourniture de musique numérique [non téléchargeable]; Mise à disposition par internet de musique non téléchargeable; Services d'informations statistiques en matière de résultats sportifs et de mesures d'audience de compétitions sportives; Réservation de places de spectacles; (publication de) livres; Services de calligraphie; Services d'imagerie numérique; Location de matériel de plongée en apnée; Informations en matière d'éducation; Micro-édition; Informations en matière de divertissement; Informations en matière d'éducation; Informations en matière de divertissement; Informations en matière de loisirs; Interprétation (langage des signes); Mise en pages, autre qu'à buts publicitaires; Microfilmage; Services de modèles pour artistes; Location de projecteurs et accessoires cinématographiques; Mise à disposition de publications électroniques en ligne non téléchargeables; Publication de livres; Publication en ligne de livres et revues spécialisées électroniques; Publication de textes autres que textes publicitaires; Location de postes de radio et de télévision; Magnétoscopes (location de cassettes vidéos); Informations en matière de divertissements; Location d'appareils audio; Location de caméras vidéo; Location d'appareils d'éclairage pour les décors de théâtre ou des studios de télévision; Location de projecteurs cinématographiques et de leurs accessoires; Location de radios et de télévisions; Location de décors de spectacles; Location de matériel de plongée en apnée; Location d'équipement de sport autre que véhicules; Location de décors de théâtre; Location de caméras vidéo; Location d'enregistreurs vidéo; Location de décors de théâtre; Interprétation de langues des signes; Location d'équipement de sport autre que véhicules; Minutage d'événements sportifs; Location de décors de spectacles; Location de postes de radio et de télévision; Publication de textes autres que textes publicitaires; Services de billetterie [divertissement]; Chronométrage de manifestations sportives; Traduction et interprétation; Enregistrement [filmage] sur bandes vidéo.

42 Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; Services d'analyses et de recherches industrielles; Services de laboratoires d'analyses; Conception et développement d'ordinateurs et de logiciels; Authentification d'œuvres d'art; Ensemencement de nuages; Conseils en matière de matériel informatique; Location d'ordinateurs; Conversion de données ou de documents d'un support physique vers un support électronique; Services de conception d'emballage; Services de dessinateurs de mode; Conception graphique; Services de dessinateurs de mode; Services de conception d'art graphique; Services de conception d'emballage; Location d'ordinateurs; Location de logiciels; Location de serveurs web; Location de serveurs web; Location de logiciels; Authentification d'œuvres d'art.

43 Services de restauration (alimentation); services de cafétérias et de restaurants; services d'accueil et d'hospitalité, à savoir fourniture d'aliments et de boissons; services de traiteur; réservation d'hôtels et de logements temporaires.

44 Services médicaux; Contrôles médicaux et pharmaco-toxicologiques; Services vétérinaires; Soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains et animaux; Services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture; Conception de paysages [services de jardiniers paysagistes]; Location de matériel agricole; Composition florale; Conception de paysages [services de jardiniers paysagistes]; Préparation d'ordonnances par des pharmaciens; Consultation en matière de pharmacie; Location d'installations sanitaires; Confection de couronnes [art floral].

45 Services juridiques, y compris l'engagement de procédures judiciaires destinées à prévenir ou combattre les contrefaçons et le marketing sauvage (ambush marketing); concession de licences de droits de propriété intellectuelle; services de sécurité pour la protection des biens et des individus dans le cadre de l'organisation de manifestations et compétitions culturelles et sportives.

Description

Aucune donnée

Titulaires

Comité International Olympique (Association)

ID	36742	Pays	CH - SUISSE	Adresse postale	Accès et changement par l'utilisateur autorisé permis via l'User Area.
Organisation	Comité International Olympique (Association)	État/comté	n/a	Comité International Olympique (Association)	
		Ville	Lausanne	Château de Vidy	
		Code postal	1007	CH-1007 Lausanne	Accès et changement par l'utilisateur autorisé permis via l'User Area.
Légal	Entité juridique	Adresse	Château de Vidy	SUIZA	

Accès et changement par
l'utilisateur autorisé permis
via l'User Area.

Représentants

WILSON & BERTHELOT

ID	12244	Pays	FR - FRANCE	Adresse postale	00 33-148010040
Organisation	n/a	État/comté	n/a	WILSON & BERTHELOT	
Légal	Personne morale	Ville	Boulogne-Billancourt	39 rue Fessart F-92100 Boulogne-Billancourt	00 33-148010145
Type	Association	Code postal	92100	FRANCIA	
		Adresse	39 rue Fessart		info@wilson-berthelot.com

Correspondance

	De	Procédure	Numéro de dépôt	Objet	Date	Actions
		Inscription	013800654	C.2.1. - Representative - change of name & address - entry on the register - automatic template	16/01/2018	
		Inscription	011756015	T656B	14/11/2017	
		Inscription	011756015	T600A	27/10/2016	
		Inscription	011756015	Formulaire de demande et pièce jointe	26/09/2016	
		Inscription	011756015	Lettre à l'EUIPO	26/09/2016	
		MUE	008471369	Surveillance letter	04/02/2013	
		MUE	008471369	Cover letter for registration certificate.	25/02/2010	
		MUE	008471369	Certificat d'enregistrement	22/02/2010	
		MUE	008471369	Notification of acceptance for publication	04/11/2009	
		MUE	008471369	Search report transmitted (Article 38(1) and (6))	04/09/2009	
Affichage 1 à 10 d'entrées14						

Transformation d'un EI

Aucune donnée

Ancienneté

Aucune donnée

Priorité d'exposition

Aucune donnée

Priorité

Aucune donnée

Publications

Numéro du Bulletin	Date	Section	Description
2009/042	02/11/2009	A.1	Demandes publiées au titre de l'article 44 du RMUE (article 39 du RMUE avant le 01/10/2017)
2010/033	19/02/2010	B.1	Enregistrements non modifiés depuis la publication de la demande
2017/217	15/11/2017	C.3.2	Renonciation partielle / Déclaration conformément à l'article 33, paragraphe 8, du RMUE
2018/012	18/01/2018	C.2.1	Représentant - Modification du nom et de l'adresse professionnelle
Affichage 1 à 4 d'entrées4			

Annulation

Aucune donnée

Inscriptions

Numéro du Bulletin	Date	Section	Numéro de dépôt	Titre	Sous-titre
2017/217	15/11/2017	C.3.2	011756015	Nom de la marque	Déclaration conformément à l'article 28, paragraphe 8, du RMUE
2018/012	18/01/2018	C.2.1	013800654	Représentant	Modification du nom et de l'adresse professionnelle
Affichage 1 à 2 d'entrées2					

Oppositions

Aucune donnée

Recours

Aucune donnée

Décisions

Aucune donnée

Renouvellements

Aucune donnée

Relations de la marque

Aucune donnée

1029820- OLYMPIC TORCH RELAY

Détail
État actuel
Français

- 151 Date de l'enregistrement**
04.12.2009
- 180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement**
04.12.2019
- 270 Langue de la demande**
Français
- 732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement**
Comité International Olympique
Château de Vidy
CH-1007 Lausanne (CH)
- 812 État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux**
CH
- 740 Nom et adresse du mandataire**
TRADAMARCA, Humphrey & Co
Avenue du Tribunal-Fédéral 34,
Case postale 1451
CH-1001 Lausanne (CH)
- 540 Marque**
OLYMPIC TORCH RELAY
- 541 Reproduction de la marque lorsque celle-ci est représentée en caractère standard**
- 511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(9)**
- 01 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; compositions extinctrices; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie; films (pellicules) sensibilisés mais non impressionnés.
- 03 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices.
- 04 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; bougies et mèches pour l'éclairage.
- 05 Produits pharmaceutiques et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides.
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; casques de protection pour le sport.
- 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué non compris dans d'autres classes, notamment pièces et médailles commémoratives; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; horlogerie et instruments chronométriques.

	Madrid Monitor	International Trademark
1029820- OLYMPIC TORCH RELAY		Printed: 2018-04-20 10:38

- 16 Papier, carton et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits de l'imprimerie, notamment timbres-poste; journaux, périodiques, livres, photographies, posters et affiches; articles pour reliures; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); caractères d'imprimerie; clichés.
- 18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
- 25 Vêtements, chaussures, chapellerie.
- 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; décorations pour arbres de Noël.
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.
- 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir.
- 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux, malt.
- 32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières).
- 35 Publicité; diffusion d'annonces publicitaires par tous média; notamment sous forme de messages thématiques centrés sur les valeurs humaines; publicité par sponsoring; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; promotion des produits et services de tiers, par le moyen d'accords contractuels, notamment de partenariat (sponsoring) et de licences, leur offrant un surcroît de notoriété et/ou d'image et/ou de sympathie dérivé de ceux de manifestations culturelles et sportives, notamment internationales; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du transfert d'image; location d'espaces publicitaires de toutes natures et sur tout support, digital ou non; organisation de la participation d'équipes nationales à une compétition athlétique internationale, et promotion auprès du public et des milieux intéressés du soutien aux dites équipes.
- 36 Assurances; affaires financières; affaires bancaires; affaires monétaires; affaires immobilières, services de carte de crédit; financement d'activités sportives et culturelles.
- 38 Télécommunications; diffusion de programmes de télévision, émissions télévisées (en direct ou enregistrées).
- 39 Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages.
- 41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés.
- 42 Services de recherches scientifiques et industrielles; analyse en laboratoire; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels.
- 43 Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire.
- 44 Services médicaux; contrôles médicaux et pharmaco-toxicologiques; services vétérinaires; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains et animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture.
- 45 Services de sécurité pour la protection des biens et des individus dans le cadre de l'organisation de manifestations et compétitions culturelles et sportives; services juridiques; concession de licences de droits de propriété intellectuelle.

822 Enregistrement de base

CH, 28.02.2005, 537290

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EM - GE - JP - KR - NO

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AZ - BY - CN - KP - KZ - MN - RU - UA

Historique des transactions

	Madrid Monitor	International Trademark
1029820- OLYMPIC TORCH RELAY		Printed: 2018-04-20 10:38

ÉTENDRE
EM

Enregistrement : 2010/8 Gaz, 18.03.2010, AZ, BY, CN, EM, GE, JP, KP, KZ, MN, NO, RU, UA

- 450 **Date et numéro de publication**
2010/8 Gaz, 18.03.2010
- 831 **Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid**
KZ
- 832 **Désignation(s) selon le Protocole de Madrid**
EM - GE - JP - NO
- 834 **Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies**
AZ - BY - CN - KP - MN - RU - UA
- 851 **Limitation de la liste des produits et services**
EM - GE - JP - NO

La liste est limitée aux classes 9, 32, 35, 38, 41.

- 580 **Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)**
11.03.2010
- Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)**
AZ - BY - CN - KP - MN - UA

Refus provisoire total de protection : 2010/12 Gaz, 15.04.2010, EM

EM

- 450 **Date et numéro de publication**
2010/12 Gaz, 15.04.2010
- 580 **Date de notification**
23.03.2010
- Date de réception par le Bureau International**
18.03.2010

Déclaration d'octroi de la protection faisant suite à un refus provisoire en vertu de la règle 18ter.2)i) : 2011/7 Gaz, 10.03.2011, EM

EM

- 450 **Date et numéro de publication**
2011/7 Gaz, 10.03.2011
- 580 **Date de notification**
18.02.2011
- Date de réception par le Bureau International**
18.01.2011

Nouvelle déclaration, en vertu de la règle 18ter.4, indiquant les produits et services pour lesquels la marque est protégée : 2017/42 Gaz, 02.11.2017, EM

EM

- 450 **Date et numéro de publication**
2017/42 Gaz, 02.11.2017
- Liste limitée à:**
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à

calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; casques de protection pour le sport; dessins animés; vêtements en amiante pour la protection contre le feu; gants en amiante pour la protection contre les accidents; paravents d'asbeste pour pompiers; dispositifs électriques pour l'attraction et la destruction des insectes; appareils respiratoires pour la nage subaquatique; appareils pour la respiration, à l'exception de ceux pour la respiration artificielle; gilets pare-balles; boîtiers de haut-parleurs; étuis spéciaux pour appareils et instruments photographiques; trousse de dissection [microscopie]; allume-cigares pour automobiles; dispositifs de nettoyage pour disques acoustiques; vêtements spéciaux pour laboratoires; vêtements de protection contre les accidents, les irradiations et le feu; habillement pour la protection contre le feu; portillons à prépaiement pour parcs à voitures; logiciels de jeux; claviers d'ordinateur; programmes du système d'exploitation enregistrés pour ordinateurs; périphériques d'ordinateurs; programmes d'ordinateurs enregistrés; programmes d'ordinateurs [logiciels téléchargeables]; logiciels [programmes enregistrés]; étuis pour verres de contact; coffrets pour lames de microscopes; cache-prise; appareils pour scaphandriers; masques de plongée; combinaisons de plongée; ferme-porte électriques; dispositifs électriques pour l'ouverture des portes; bouchons [tampons] pour les oreilles; tampons d'oreilles pour la plongée; appareils de coupe à l'arc électrique; appareils de soudure électrique à l'arc; installations électriques pour la commande à distance d'opérations industrielles; appareils de soudure électrique; clôtures électrifiées; publications électroniques téléchargeables; appareils de galvanoplastie; dispositifs de commande pour ascenseurs; étuis pour pince-nez; chaînettes de pince-nez; cordons de pince-nez; filtres pour masques respiratoires; bates pour incendie; couvertures coupe-feu; bateaux-pompes à incendie; pompes à incendie; lances à incendie; fers à repasser électriques; mobilier spécial de laboratoire; appareils de galvanisation; vêtements pour la protection contre le feu; gants de plongée; gants pour la protection contre les accidents; gants de protection contre les rayons x à usage industriel; lunettes de sport; bigoudis électrothermiques; supports de bobines électriques; dispositifs électriques pour rétraction et la destruction des insectes; interfaces [informatique]; changeurs de disques [informatique]; nécessaires mains libres pour téléphones; genouillères pour ouvriers; serrures électriques; aimants; aimants décoratifs [magnets]; appareils pour le démaquillage électriques; pylônes de T.S.F.; vis micrométriques pour instruments d'optique; moniteurs [programmes d'ordinateurs]; autopompes à incendie; tapis de souris; filets de protection contre les accidents; pinces nasales pour plongeurs et nageurs; appareils pour transvaser l'oxygène; montures de pince-nez; tables traçantes [traceurs]; tampons pour les oreilles; dispositifs de protection contre les rayons x non à usage médical; dispositifs de protection personnelle contre les accidents; casques de protection; casques de protection pour le sport; masques de protection"; combinaisons spéciales de protection pour aviateurs; boutons de sonnerie; appareils pour la sûreté du trafic ferroviaire; disques réflecteurs individuels pour la prévention des accidents de la circulation; respirateurs pour le filtrage d'air; masques respiratoires autres que pour la respiration artificielle; dessous de cornues; bombes [équitation]; bornes routières lumineuses ou mécaniques; filets de sauvetage; harnais de sécurité [autres que pour sièges de véhicules ou équipement de sport]; bâches de sauvetage; appareils électriques pour souder des emballages en matières plastiques; chaussures de protection contre les accidents, irradiations et le feu; enseignes lumineuses; chaussettes chauffées électriquement; masques de soudeurs; appareils à souder électriques; fers à souder électriques; pare-étincelles; étuis à lunettes; montures [chasses] de lunettes; pieds d'appareils photographiques; dispositifs de pilotage automatique pour véhicules; ceintures de natation; gilets de natation; protège-dents; installations électriques pour préserver du vol; trépieds pour appareils photographiques; tourniquets [portillons tournants] automatiques; triangles de signalisation pour véhicules en panne; flotteurs pour la natation; électrodes pour la soudure; pylônes de téléphonie sans fil; écrans pour la protection du visage des ouvriers; repose-poignets pour matériel informatique; dispositifs de protection contre les rayons Roentgen non à usage médical.

- 32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 35 Publicité; diffusion d'annonces publicitaires par tous média; notamment sous forme de messages thématiques centrés sur les valeurs humaines; publicité par sponsoring; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; promotion des produits et services de tiers, par le moyen d'accords contractuels, notamment de partenariat (sponsoring) et de licences, leur offrant un surcroît de notoriété et/ou d'image et/ou de sympathie dérivé de ceux de manifestations culturelles et sportives, notamment internationales; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du transfert d'image; location d'espaces publicitaires de toutes natures et sur tout support, digital ou non; organisation de la participation d'équipes nationales à une compétition athlétique internationale, et promotion auprès du public et des milieux intéressés du soutien aux dites équipes; vente aux enchères; investigations pour affaires; recherches pour affaires; agences d'informations commerciales; informations et conseils commerciaux aux consommateurs; prévisions économiques; estimation de bois sur pied; estimation en matière de laine; agences d'import-export; recherche de marche; étude de marche; services de mannequins à des fins publicitaires ou de promotion des ventes; services de revues de presse; location de machines et d'appareils de bureau; sondage d'opinion; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité; organisation de foires à buts commerciaux ou de publicité; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail; services de comparaison de prix; services d'approvisionnement pour des tiers [achat de produits et de services pour d'autres entreprises]; sélection du personnel par procédés psychotechniques; relations publiques; location de

	Madrid Monitor	International Trademark
1029820- OLYMPIC TORCH RELAY		Printed: 2018-04-20 10:38

matériel publicitaire; location d'espaces publicitaires; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication; location de photocopieurs; location de distributeurs automatiques; décoration de vitrines; recherche de parraineurs; recrutement de personnel.

- 38 Télécommunications; diffusion de programmes de télévision, émissions télévisées (en direct ou enregistrées); Informations en matière de télécommunications; location de télécopieurs; location d'appareils pour la transmission de messages; location de modems; location d'appareils de télécommunication; location de téléphones.
- 41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; réservation de places de spectacles; services de calligraphes; services d'imagerie numérique; informations en matière d'éducation; microédition; informations en matière de divertissement; mise en pages, autre qu'à buts publicitaires; micro filmage; agences de modèles pour artistes; exploitation de publications électroniques en ligne non téléchargeables; publication de livres; publication électronique de livres et de périodiques en ligne; publication de textes autres que textes publicitaires; location de postes de télévision et de radio; informations en matière de récréation; location d'appareils audio; location d'appareils d'éclairage pour les décors de théâtre ou des studios de télévision; location d'appareils et accessoires cinématographiques; location de postes de radio et de télévision; location de décors de spectacles; location d'équipements de plongée sous-marine; location d'équipement pour les sports à l'exception des véhicules; location de décors de théâtre; location de caméras vidéo; location de magnétoscopes; interprétation du langage gestuel; services de billetterie [divertissement]; chronométrage des manifestations sportives; services de traduction; enregistrement [filmage] sur bandes vidéo.

1126662- INTERNATIONAL OLYMPIC ACADEMY

Détail

État actuel

Français

151 Date de l'enregistrement

23.07.2012

180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement

23.07.2022

270 Langue de la demande

Français

732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrementComité International Olympique
Château de Vidy
CH-1007 Lausanne (CH)**812 État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux**

CH

740 Nom et adresse du mandataireTRADAMARCA, Humphrey & Co
Avenue du Tribunal-Fédéral 34,
Case postale 1451
CH-1001 Lausanne (CH)**540 Marque****531 Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne) - VCL(6)**

24.09.14 ; 24.09.22 ; 24.11.18 ; 26.01.06 ; 27.05.21 ; 29.01.15

591 Informations concernant les couleurs revendiquées

Bleu, jaune, noir, vert, rouge et doré.

511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(10)

41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; organisation d'expositions à buts culturels et éducatifs; services de divertissements fournis lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; exploitation d'infrastructures sportives; services de location d'équipements audio et vidéo; informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; fourniture de publications électroniques en ligne; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; services d'informations concernant le sport et les événements sportifs; services d'information concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; services d'édition et de publication; conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers concernant le sport, les valeurs humaines, la culture et la paix; services de formation dans tous les domaines précités; services d'éducation, à savoir conduite d'ateliers de formation pratique, de cours et de séminaires comprenant des démonstrations dans le domaine du sport et de la culture; projection de films; services de camps de vacances (divertissement).

822 Enregistrement de base

CH, 04.04.2012, 632245

300 Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris et autres données relatives à l'enregistrement de la marque dans le pays d'origine

CH, 04.04.2012, 632245

	Madrid Monitor	International Trademark
1126662- INTERNATIONAL OLYMPIC ACADEMY		Printed: 2018-04-20 10:39

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EM - KR - TR

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

CN - RU

Historique des transactions

ÉTENDRE

EM

Enregistrement : 2012/35 Gaz, 20.09.2012, CN, EM, KR, RU, TR

450 Date et numéro de publication

2012/35 Gaz, 20.09.2012

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EM - KR - TR

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

CN - RU

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

13.09.2012

Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2012/39 Gaz, 18.10.2012, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2012/39 Gaz, 18.10.2012

Date de fin du délai d'opposition

14.06.2013

Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2013/29 Gaz, 08.08.2013, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2013/29 Gaz, 08.08.2013

Date de réception par le Bureau International

16.07.2013

1128499- OLYMPIAD

Détail

État actuel

Français

151 Date de l'enregistrement

08.11.2011

180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement

08.11.2021

270 Langue de la demande

Français

732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement

Comité International Olympique
Château de Vidy
CH-1007 Lausanne (CH)

812 État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux

CH

740 Nom et adresse du mandataire

TRADAMARCA, Humphrey & Co
Avenue du Tribunal-Fédéral 34,
Case postale 1451
CH-1001 Lausanne (CH)

540 Marque

OLYMPIAD

541 Reproduction de la marque lorsque celle-ci est représentée en caractère standard

511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(9)

01 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; compositions extinctrices; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie; films (pellicules) sensibilisés mais non impressionnés; résines synthétiques; résines synthétiques thermoplastiques et thermodurcissables et composés organiques de moulage, à usage général dans les arts industriels; produits chimiques intermédiaires; composés organosiliciés, à savoir polysiloxanes et silanes sous forme de résines, pâtes, fluides, élastomères, produits vulcanisants et accélérateurs; antimoussants; catalyseurs pour peintures; produits chimiques de développement et de fixation de films radiographiques et autres produits chimiques liés au développement desdits films; substances phosphorescentes; substances chimiques utilisées comme matières fissiles nucléaires; combustible pour réacteurs nucléaires; quartz fondu en diverses formes, telles que disques, lingots, tiges et tubes à usage général dans les arts industriels; matières adhésives destinées à l'industrie; céramique d'alumine polycristalline à usage général dans les arts industriels; produits et flux de brasage; adhésifs thermoplastiques et thermodurcissables; produits chimiques, biochimiques et réactifs destinés à l'industrie, aux sciences et à la recherche; produits, kits et réactifs chimiques pour l'analyse ou le diagnostic à usage scientifique, à savoir produits chimiques pour la séparation et la culture de cellules, la purification d'acide nucléique, nucléotides, nucléotides fluorescents, oligonucléotides, peptides, protéines, acides aminés, molécules organiques et marqueurs pour la synthèse d'ADN/ARN; réactifs de luminescence; réactifs pour la quantification de l'expression génique; réactifs pour le processus de réaction en chaîne de la polymérase; réactifs pour le processus d'amplification du cercle roulant; réactifs pour le clonage d'ADN et vecteurs, enzymes de modification et de restriction; réactifs pour l'étiquetage, le séquençage et l'analyse fragmentaire d'acides nucléiques et de protéines et la synthèse personnalisée; réactifs pour l'expression et la purification des protéines recombinantes; supports de chromatographie; réactifs pour l'électrophorèse, la bio-informatique, la spectrophotométrie et la fluorométrie; produits radiochimiques pour la recherche scientifique; réactifs pour essais des proximités scintillantes; essais d'analyse à débit élevé de données pour l'élaboration de médicaments; réactifs pour la microscopie laser à haute résolution, fluoroscopique et à foyer commun; produits chimiques spécialisés destinés à l'industrie, aux sciences et à la recherche; gaz et mélanges gazeux à usage industriel, de recherche et scientifique; produits et substances chimiques pour la fabrication de produits pharmaceutiques, produits et substances de diagnostic; réactifs de test chimiques, solution saline et papier

enduit de réactifs, tous à usage scientifique et pour laboratoires; éléments chimiques fissiles pour la recherche scientifique; éléments et isotopes radioactifs destinés à l'industrie, aux sciences et à la recherche; normes et sources radioactives destinées aux techniques radiographiques; sources radioactives pour techniques de stérilisation, de purification et de test non destructives; radionucléides pour la recherche scientifique; produits et composés chimiques pour le traitement de systèmes d'alimentation en eau, systèmes de traitement des eaux usées, circuits d'eau de refroidissement, systèmes de production de vapeur et d'eau de chaudière, systèmes de condensat de chaudière, systèmes de séparation de liquide, systèmes de clarification de l'eau et de déshydratation dans des systèmes aqueux, systèmes de conditionnement, systèmes d'épuration des gaz, systèmes de procédés industriels, systèmes de traitement des combustibles, systèmes de traitement du gaz et des hydrocarbures, systèmes pétrochimiques et de traitement du pétrole et du gaz, systèmes de fabrication du papier et de la pâte, systèmes de revêtement plastique et métallique, systèmes de traitement des métaux; produits chimiques, à savoir additifs chimiques pour essence, additifs pour mazout léger et additifs pour améliorer les performances de carburants de moteurs à turbine; sacs de matériaux granulaires chimiquement traités absorbant l'eau à placer dans des réservoirs de carburant; kit de test composé de réactifs pour déterminer la présence d'algues et d'organismes organiques actifs dans le diesel; cultures bactériennes et éléments nutritifs pour le traitement des boues et des eaux usées; produits chimiques polymères pour disperser les particules dans des équipements de production de vapeur; produits et composés chimiques utilisés comme agents antisalissures et désémulsifiants dans des opérations de fabrication de la coke et de produits dérivés dans la sidérurgie; produits chimiques, catalyseurs, produits en plastique semi-ouvré utilisés comme matériaux, filtres pour supprimer les gaz acides, plastiques non traités, cristaux en trichite et gris de zinc; produits radiopharmaceutiques à usage scientifique et pour la recherche; matériaux polymères de membrane pour la séparation de liquide.

- 02 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes; inhibiteurs de corrosion sous forme d'un enduit pour l'industrie de la finition des métaux, à savoir un produit aqueux acide de rinçage final; inhibiteurs de corrosion sous forme d'un enduit pour circuits d'eau de refroidissement; inhibiteurs de corrosion sous forme d'un enduit, à savoir enduits résineux pour surfaces métalliques et de maçonnerie; matériaux de revêtement, liquides de morsure; cartouches de toner pour imprimantes; cartouche d'encre pour imprimantes; toners, toners pour copieurs, toners pour télécopieurs.
- 03 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices; produits nettoyants contenant des produits et composés chimiques pour nettoyer l'acier, l'aluminium, les surfaces métalliques galvanisées et mélangées à usage industriel général pour la fabrication de produits métalliques; agents nettoyants contenant des produits et composés chimiques à usage industriel pour enlever les contaminants de systèmes de procédés industriels; décapants pour peinture contenant des produits et composés chimiques pour enlever la peinture de surfaces d'équipements dans des opérations de cabines de peinture au pistolet.
- 04 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; bougies et mèches pour l'éclairage.
- 05 Produits pharmaceutiques et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides; produits pharmaceutiques de diagnostic; produits pharmaceutiques vétérinaires pour le diagnostic; substances pharmaceutiques et vétérinaires à usage médical; réactifs et produits de diagnostic à usage médical; substances de diagnostic à usage médical; substances contrastantes pour l'imagerie médicale; réactifs diagnostiques de scanner à usage in vivo; agents d'imagerie de diagnostic pour l'imagerie par résonance magnétique (IRM); produits radiopharmaceutiques à usage clinique, médical; normes et sources radiopharmaceutiques pour la médecine nucléaire; produits pharmaceutiques radioactifs et réactifs non radioactifs pour produire des produits radiopharmaceutiques pour le diagnostic in vivo ou à usage thérapeutique; gaz et mélanges pour l'imagerie médicale; flacons préremplis contenant des réactifs de diagnostic médical; cartouches préremplies contenant des solutions chimiques à usage médical; cylindres préremplis contenant des gaz et des mélanges de gaz à usage médical; dispositifs de radiothérapie implantables constitués de sources de curiethérapie à radio-isotopes en capsules; système d'administration de radiothérapie composé de grains radioactifs et d'un ensemble de support bioabsorbable.
- 06 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métalliques; tuyaux métalliques; coffres-forts; produits métalliques, non compris dans d'autres classes; minerais; serrures métalliques; enveloppes métalliques de sécurité, à savoir armoires à clés, tubes de rangement et boîtes de rangement de sécurité de clés; boîtes postales scellées métalliques pour des ventes industrielles, résidentielles, immobilières et de véhicules; armoires métalliques à clés pour enfermer,

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

rechercher et stocker des clés; coffres-forts métalliques pour clés; métaux et alliages sous forme brute, liquide, frittée, pressée, usinée, de feuilles, de fils, de pastilles, de baguettes, de bandes et de moulages; chaînes pour clés; fils de trolley pour le câblage, portes métalliques, barrières métalliques, portes de garage électriques, revêtements à haut polymère résistant à l'acide, tôles d'acier, panneaux d'acier pour les sols de bureaux, fils de soudure; quincaillerie métallique; petits articles métalliques; tôles insonorisées.

- 07 Machines et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement; couveuses pour les oeufs; appareils, équipements et instruments pour la production d'électricité, à savoir générateurs électriques et éoliennes générant de l'électricité; turbines; turbines pour la production d'énergie; turbines éoliennes pour la production d'énergie; éoliennes liées à des parcs éoliens, installations de production à turbines, à savoir installations de production d'électricité; moteurs électrogènes; et pièces et parties constitutives de tous les produits précités; générateurs d'électricité à énergie solaire; machines et systèmes de machines, y compris pièces et accessoires pour la production, la transformation, la conversion d'électricité; dynamos, moteurs électriques en tous genres, turbines à gaz et à vapeur et leurs pièces, générateurs électriques et leurs pièces, moteurs d'avion, compresseurs; lave-linge, lave-vaisselle, broyeurs et compacteurs d'ordures; pompes, à savoir pompes centrifuges, pompes à diaphragme, pompes à soufflets, pompes et pompes de transfert; dispositifs de contrôle de liquide, à savoir valves, régulateurs, vérins, éjecteurs, cartouches de séparation de liquide et leurs pièces, y compris membranes semi-perméables; cartouches filtrantes pour diverses machines industrielles pour des applications de filtrage, y compris le filtrage de solutions de revêtement pour la fabrication de bandes magnétiques et le filtrage de produits pétrochimiques, d'eau potable, de bière dans l'industrie de la brasserie et d'autres produits chimiques spéciaux; machines pour l'alimentation et l'application de produits chimiques à usage industriel; compresseurs axiaux et centrifuges; compresseurs à piston; compresseurs à vis et à palettes; pompes rotatives, à vide, électriques, immergées et centrifuges; turbo-détendeurs, à savoir compresseurs d'air et électriques; machines de ravitaillement en GNC pour véhicules terrestres et équipements industriels et accessoires et pièces de tous les produits précités, à savoir pompes, valves, filtres de carburant, boîtiers de filtre, rotors de distributeur, lamelles, paliers et joints mécaniques; condenseurs de vapeur; moteurs de bateaux; turbocompresseurs pour moteurs; injecteurs de carburant; robots industriels, machines pour l'insertion de composants électroniques, machines de gravure sèche, machines à micro-décharges électriques, systèmes de production de disques optiques, équipements de raccordement de précision, machines de traitement pour panneaux de câblage imprimés, baguettes d'apport, machines de montage de pièces, machines de brasage, machines de fixation de vis, outils électriques; moteurs électriques, générateurs électriques; élévateurs (ascenseurs); machines à laver et à sécher, machines à laver électriques, lave-vaisselle électriques; compresseurs (non chirurgicaux); pompes, pompes électriques; machines à mélanger, à couper et à hacher, machines à mélanger, centrifugeuses électriques, robots de cuisine électriques, broyeurs de viande électriques, ouvre-boîtes électriques, aiguiseurs de couteaux électriques, moulins à café électriques, broyeurs de glace électriques, machines électriques à traiter les déchets; outils de jardin, tondeuses à gazon électriques, vaporisateurs de jardin pour désinfectants et insecticides; appareils électriques pour le nettoyage, aspirateurs électriques, polisseurs de sols électriques; lave-vitres électriques; outils et instruments à main électriques; machines de soudure, machines à couper le métal par arc, au gaz ou plasma; mélangeurs, centrifugeuses, mixeurs manuels, robots de cuisine.
- 08 Outils et instruments à main entraînés manuellement; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs; rasoirs électriques; tondeuses pour la coupe des cheveux électriques; appareils électriques pour l'épilation; tondeuses à barbe électriques; limes à ongles électriques.
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; casques de protection pour le sport; lunettes, lunettes de soleil, lunettes de sport; logiciels, logiciels de jeux; pompes à carburant de stations-service pour l'avitaillement de moteurs d'avions; équipements de distribution de carburant, à savoir pompes à carburant étalonnées, jauges électriques de niveau de carburant, valves de contrôle pour régulation du débit de gaz et canalisations de carburant; systèmes automatisés de gestion de stations-service composés de logiciels d'exploitation, pompes à carburant étalonnées, panneaux de contrôle du débit, conduites de carburant et pistolets de distribution pour l'avitaillement de véhicules terrestres et marins et d'avions; compteurs de gaz; systèmes de communication et de signalisation embarqués et en bordure de route, systèmes d'inspection de trains, systèmes de notification de croisements, appareils de commande électrique d'aiguillage; systèmes de suivi et de surveillance par GPS pour les industries du transit et des chemins de fer; dispositifs et produits de distribution électrique, à savoir condensateurs, coupe-circuits, tableaux de répartition de coupe-circuits, ferme-circuits, disjoncteurs, commutateurs, contacteurs, redresseurs de courant, limiteurs de courant, contacts électriques, collecteurs électriques, conducteurs électriques, connecteurs électriques,

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

contrôleurs électriques, inducteurs électriques, systèmes d'alimentation électrique, tableaux de distribution et boîtes de dérivation d'électricité, consoles de distribution d'électricité, tableaux et boîtes de commutation d'électricité; logiciels destinés aux personnes chargées du dépannage et de l'entretien de contrôleurs programmables, logiciels pour l'analyse des vaisseaux sanguins, y compris des vaisseaux cardiaques, également avec fonctions de calcul quant aux vaisseaux sanguins, logiciels pour équipements de surveillance médicale de patients, logiciels pour la réception, le traitement, la transmission et l'affichage de données, logiciels pour le développement de programmes personnalisés d'affectation de biens; logiciels à utiliser en ligne permettant aux vendeurs d'équipements de bureau de présenter des demandes, de gérer des portefeuilles et de communiquer avec la société; logiciels pour accéder à des informations en matière d'hypothèque et d'assurance, logiciels de collecte de données concernant les signes vitaux, logiciels pour l'analyse de systèmes électriques et manuels d'instruction électroniques vendus sous forme d'ensemble, logiciels destinés aux employés d'institutions financières pour déterminer les investissements financiers des clients et clients et traiter la vente des investissements identifiés, logiciels pour obtenir des informations sur le risque d'inondation de biens immobiliers, logiciels pour le développement d'interfaces utilisateurs graphiques et la visualisation de données, logiciels de calcul des paiements hypothécaires, logiciels de régulation et de gestion de services d'entretien de flottes de véhicules, logiciels pour utiliser et accéder à des services informatiques commerciaux, logiciels pour l'obtention par les clients d'informations sur les portefeuilles de baux, logiciels pour un système d'informations radiologiques pour radiologues et départements de radiologie, logiciels de gestion de bases de données contenant des informations sur les employés et les patients à des fins d'archivage et de suivi des patients, logiciels installés sur et utilisés avec des PC et des équipements de surveillance médicale pour interfaces utilisateurs graphiques, logiciels pour l'envoi de données cryptées et compressées sur des systèmes de radiomessagerie (transport), logiciels de fourniture d'accès à des sites web où les acheteurs et les vendeurs peuvent faire des affaires par voie électronique, et logiciels pour la navigation souterraine, à savoir la navigation de l'assemblage d'une sonde de fond pour le forage pétrolier et assemblages de forage afin d'acheminer des installations souterraines; instruments et appareils électroniques, nucléaires, industriels et de laboratoires, de test, mesure, calcul et contrôle; produits électriques, produits pour la production et la distribution d'électricité et produits de protection contre les surtensions, à savoir parafoudres, barres blindées; condensateurs; contacteurs d'éclairage; commandes et dispositifs d'entrée/sortie; fusibles; commandes d'éclairage; boîtiers d'interrupteurs, DEL, à savoir diodes électroluminescentes, régulateurs de tension d'électricité, protecteurs contre les surtensions, limiteurs de surtension, voltmètres, tableaux de circuits électriques, relais et minuteries, solénoïdes et interrupteurs de fin de course, démarreurs manuels à pleine tension, démarreurs à tension réduite, interrupteurs et sectionneurs électriques, répartiteurs de tableaux de circuits et de panneaux de pompage, coupe-circuits et sectionneurs, transformateurs, tableaux de circuits électriques et d'éclairage électrique, fils électriques, câbles, cordons et conducteurs, câblage électrique et accessoires, parafoudres, compteurs d'électricité, wattmètres, résistances de terre, capteurs d'humidité et de température; capteurs de calibre industriel, boutons-poussoirs, centres de commande de moteurs et leurs commandes électriques et régulateurs de tension compris dans cette classe; logiciels et programmes informatiques à usage médical, industriel et pour la recherche; appareils d'électrophorèse; colonnes et pompes chromatographiques; appareils pour la microfabrication; appareils pour systèmes de bio-informatique; appareils de scintillation; appareils d'imagerie destinés aux émissions radioactives et luminescentes; systèmes intégrés de synthèse et de purification; appareils pour fabriquer des oligonucléotides; systèmes optiques à laser pour l'imagerie numérique; verrerie de laboratoire; fioles et microfioles; plaquettes à microtitres; logiciels pour la gestion de salles d'opération d'hôpitaux; logiciels pour la gestion d'informations sur les soins intensifs; logiciels de commande d'opérations industrielles; logiciels et leurs manuels vendus sous forme d'ensemble pour la gestion d'usines; programmes informatiques à interface graphique pour le contrôle de machines dans des applications d'automatisation industrielle; logiciels de création de présentations graphiques et d'édition d'interfaces de données dynamiques pour des applications graphiques en temps réel à usage industriel et commercial; logiciels de communications pour connecter les utilisateurs de réseaux informatiques; logiciels pour le moulage par injection de plastique; logiciels pour la commande, la surveillance, la simulation, les communications, l'enregistrement et la collecte de données et l'automatisation d'usines; logiciels pour l'intégration d'opérations de machines de fabrication, le contrôle de processus, la fourniture de données pour la visualisation, le suivi des problèmes et la génération de rapports de production; progiciels pour l'exploitation et la programmation de meuleuses dans l'industrie de la fabrication; matériel informatique pour le contrôle de procédés industriels, à savoir moniteurs informatiques; ordinateurs portables, cartes Ethernet et câbles; matériel de mise en réseau d'ordinateurs, cartes de mémoire; microprocesseurs; microprocesseurs; concentrateurs, commutateurs et routeurs de réseaux informatiques, accessoires d'ordinateur, dispositifs d'affichage et terminaux; tableaux blancs informatiques; processeurs et cartes système; contrôleurs d'appel, interfaces opérateurs, interfaces de référence et collecteurs de données; applications de contrôle et de fabrication, à savoir de contrôle statistique de processus, de collecte de données, de commande numérique directe; systèmes de gestion de documents; produits et systèmes de traitement de signaux numériques, à savoir, commandes d'automatisation industrielle et contrôleurs logiques programmables; produit de contrôle adaptatif sous forme de contrôleur externe pour optimiser les performances de coupe grossière et semi-grossière de machines-outils; matériel d'entrée/sortie distribués et éloignés, modules d'entrée/sortie, modules d'interface, alimentations électriques et matériel de montage;

systèmes d'alarme antivol et anti-effraction; dispositifs de sécurité, à savoir ordinateurs de programmation logique, panneaux de commande, détecteurs électroniques d'effraction, détecteurs électroniques de bris de vitre, détecteurs électroniques de vibrations, contacts magnétiques pour systèmes de sécurité, plaques d'interrupteurs électroniques, détecteurs électroniques de mouvements pour systèmes d'alarme, interrupteurs électroniques sensibles aux mouvements, sirènes à raccordement fixe, haut-parleurs audio, pilotes électroniques, systèmes de contrôle d'accès et de surveillance à alarme; alarmes et détecteurs d'incendie, de chaleur et de fumée; systèmes de contrôle d'accès à carte informatique; lecteurs de cartes, encodeurs de cartes et cartes encodées pour systèmes de contrôle d'accès à carte; caméras vidéo; dispositifs vidéo de reconnaissance d'objets; dispositifs vidéo de suivi d'objets; dispositifs vidéo de lecture de plaques d'immatriculation; dispositifs vidéo de vérification d'alarme; dispositifs vidéo de reconnaissance faciale; dispositifs vidéo de reconnaissance de véhicules; dispositifs vidéo de détection de trafic; dispositifs vidéo de contrôle de portes d'accès; dispositifs vidéo de détection d'effraction; matériel ou logiciels de traitement qui analysent des images vidéo numériques pour extraire, enregistrer et rapporter automatiquement des renseignements, et systèmes de surveillance vidéo à distance pour applications de sécurité et de surveillance; moniteurs vidéo centraux; magnétoscopes; appareils de prises de vue; systèmes vidéo en circuit fermé; systèmes vidéo en circuit fermé composés d'une ou plusieurs caméras et de boîtiers de caméras; émetteurs-récepteurs sans fil, à faible portée et à radiofréquences; émetteurs/récepteurs pour lignes électriques; matériel de contrôle de communications pour l'exploitation de caméras en circuit fermé; matériel de contrôle de communications, à savoir commandes à pavé numérique, commutateurs de matrice, multiplexeurs, enregistreurs vidéo numériques, dômes à zoom panoramique basculant intégré, contrôleurs vidéo à distance, récepteurs, alarmes électroniques, déclencheurs et commandes de gestion et dispositifs de transmission vidéo vendus séparément ou comme éléments d'un système d'exploitation de caméras en circuit fermé; assistants numériques personnels configurés pour être utilisés par des professionnels de l'immobilier; dispositifs d'interfaces de communications pour assistants numériques personnels; systèmes de transmission à fibre optique, à savoir émetteurs, récepteurs et émetteurs-récepteurs à fibre optique pour la transmission de signaux vidéo, audio et de données via des fibres optiques; interrupteurs électriques; dispositifs de verrouillage électromécaniques; cartes magnétiques pour serrurerie, contrôle d'accès, contrôle de présence, alarmes et systèmes de sécurité; clés électriques; matériel électronique portable pour la réception, le contrôle, le stockage, la manipulation, l'affichage et la transmission de données et le déclenchement de serrures électroniques; cartes d'accès électroniques et leurs lecteurs et encodeurs; cartes d'accès magnétiques et leurs lecteurs et encodeurs; cartes d'accès à mémoire et leurs lecteurs et encodeurs; cartes de proximité et leurs lecteurs et encodeurs; porte-clés et leurs lecteurs et encodeurs; cartes d'accès à code à barres et leurs lecteurs, encodeurs et plastifieuses; pavés numériques d'accès; repères de pistage de fréquences radio; systèmes de commande et de pistage composés d'un ou plusieurs détecteurs, émetteurs-récepteurs et balises radiofréquences pour déterminer et contrôler la localisation et les mouvements de biens corporels, stocks et personnes; capteurs à infrarouge; matériel informatique et logiciels de gestion d'infrastructures et de contrôle de systèmes d'accès d'infrastructures et leurs composants, à savoir tableaux de commande, lecteurs de cartes d'accès et équipements et systèmes d'imagerie vidéo, de surveillance vidéo, d'enregistrement de disques durs numériques, de transmission de réseau et d'accès à distance; serveurs de stockage vidéo numériques en réseau, applications de surveillance et de contrôle d'accès, surveillance d'alarme et de sécurité, logiciels et matériel informatique de contrôle et d'exploitation de systèmes d'accès et de sécurité composés de systèmes de verrouillage, de portes, de dispositifs d'accès et d'identification; et de boîtiers de sécurité sous forme de boîtes pour garder des clés; équipements de surveillance vendus séparément ou en tant qu'éléments ou sous forme d'ensemble comme un système composés d'une ou plusieurs caméras de surveillance, caméras cachées, caméras de télévision en circuit fermé, boîtiers de caméras, supports de caméras, objectifs, moniteurs vidéo, enregistreurs vidéo, enregistreurs numériques, supports d'enregistrement vidéo, commutateurs vidéo, tableaux de commande, commandes à pavé numérique, commandes à manette, appareils d'interface pour alarmes et équipements de contrôle d'accès, émetteurs-récepteurs, récepteurs, émetteurs, processeurs de signaux, multiplexeurs, commutateurs de matrice, commandes, boîtiers de panneaux de commande, boîtiers d'interrupteurs, transformateurs, commutateurs, répartiteurs, câbles coaxiaux, connecteurs, détecteurs de mouvements, microphones et haut-parleurs; logiciels d'interface utilisateur et logiciels de contrôle pour la gestion de systèmes d'accès, de sécurité et d'extinction d'incendie; serrures électriques; matériel électronique portable informatique et de communication pour la réception, le contrôle, le stockage, la manipulation, l'affichage et la transmission de données pour l'exploitation de dispositifs de verrouillage électroniques; porte-clés électroniques, lecteurs et encodeurs; logiciels et matériel informatique de traitement de l'information; alimentations électriques, à savoir batteries, redresseurs/régulateurs de courant/tension et transformateurs; panneaux de commande, à savoir appareils électroniques conçus pour surveiller électroniquement une activité prédéterminée et activer une alarme antivol; haut-parleurs de sirène; et pilotes de sirènes électroniques, à savoir générateurs de tonalité et amplificateurs pour sirènes; logiciels de contrôle de matériel de communication pour l'exploitation et la commande de caméras en circuit fermé; dispositifs de commutation intégrant des commutateurs à lames à enclenchement magnétique pour systèmes d'alarme antivol et d'alarme à incendie, dans des appareils industriels de localisation, des compte-tours, des systèmes de verrouillage de sécurité d'armoires d'équipements, des appareils industriels de contrôle de position, des câbles électriques et des appareils de contrôle de pompes et de valves et des systèmes

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

d'alarme de sécurité de domicile; appareils électriques et électroniques de vérification pour détecter la présence de certaines substances sur des personnes, dans des bagages et des chargements; appareils électriques et électroniques de vérification pour détecter la présence d'explosifs et/ou de stupéfiants sur des personnes, dans des bagages et des chargements; appareils pour détecter la présence d'explosifs et d'autres produits de contrebande; minuteriers ou appareils sensibles aux variations de conditions pour le lancement et le contrôle des cycles de régénération ou de lavage pour les équipements de traitement de l'eau; soupapes de commande pour équipements de traitement et de filtrage de l'eau; bioréacteurs pour la culture de cellules; instruments d'analyse portables, à savoir une sonde avec un enregistreur pour la conversion de données à microprocesseurs pour la mesure de produits organiques et inorganiques dans l'eau; filtres et boîtiers de filtres pour laboratoires; filtres à membrane pour laboratoires; dispositifs de mesure de la densité du limon; dispositifs de déionisation pour laboratoires, filtres et boîtiers de filtres pour laboratoires; appareils de séparation de liquide pour laboratoires; membranes pour laboratoires; dispositifs de contrôle du débit de liquide, à savoir pompes, valves, débitmètres et régulateurs pour laboratoires; instruments de surveillance de l'ozone; équipements de laboratoire, à savoir microplaques de titrage poreuses pour la biologie cellulaire et d'autres applications des sciences de la vie; commandes électroniques de traitement de l'eau et des procédés, à savoir appareils pour le traitement de systèmes industriels et commerciaux d'alimentation en eau, systèmes d'eau de chaudière, systèmes de refroidissement à eau, circuits d'eau de refroidissement et systèmes fermés d'alimentation en eau, systèmes de traitement du papier et de la pâte, systèmes de traitement des combustibles et systèmes de traitement des métaux pour analyser la chimie du système, déterminer le programme de traitement correct, appliquer le traitement souhaité et surveiller l'efficacité du traitement; logiciels de gestion de données dans le domaine du papier, de la pâte et du traitement de l'eau; commandes électroniques pour le traitement d'informations dans le domaine du papier, de la pâte et du traitement de l'eau; appareils pour systèmes industriels d'alimentation en eau pour mesurer et contrôler le pH et la conductivité; appareils pour l'alimentation en produits chimiques dans des quantités mesurées d'un système industriel, commercial ou municipal d'alimentation en eau; appareils électroniques de test pour le traitement de l'eau; équipements de test de laboratoire, à savoir appareils de test du taux de dépôt et de la vitesse de corrosion; laboratoire mobile équipé de matériel et instruments pour mesurer et surveiller le pH, la conductivité et la concentration de chromate des eaux domestiques et industrielles, pour procéder à l'analyse inorganique de l'eau et au test microbiologique de l'eau; produits électroniques et électrochimiques, à savoir piles à combustible; appareils de conversion du rayonnement photo-électrique en énergie électrique, à savoir modules photovoltaïques solaires, modules hybrides solaires photovoltaïques, capteurs électroniques pour mesurer le rayonnement solaire, photopiles; appareils pour convertir le rayonnement électronique en énergie électrique, à savoir modules, systèmes et composants solaires photovoltaïques et tous les composants du système connexes; imprimantes, imprimantes laser, imprimantes à jet d'encre, imprimantes multifonctions et polyvalentes, pièces de tous les produits précités; dispositifs électroniques portables pour la réception et/ou la transmission sans fil de données, permettant à l'utilisateur de garder en mémoire ou de gérer des informations personnelles et permettant de transmettre et de recevoir des communications vocales, vidéo et en images; logiciels de synchronisation des données entre une unité ou un poste éloigné et une unité ou un poste fixe, et logiciels permettant une connexion unidirectionnelle et/ou bidirectionnelle sans fil aux données; appareils électroniques numériques portables et logiciels y afférents; dispositifs électroniques portables pour la réception et/ou la transmission sans fil de données; logiciels de réorientation de messages, courrier électronique et/ou autres données d'un ordinateur personnel ou d'un serveur vers un ou plusieurs dispositifs électroniques portables; logiciels et programmes informatiques de gestion et d'exploitation de dispositifs sans fil; dispositifs de télécommunication; logiciels d'accès, de recherche, d'indexation et de récupération d'informations et de données à partir de réseaux informatiques mondiaux et de réseaux mondiaux de communication, et de navigation sur les sites web des réseaux précités; logiciels d'envoi et de réception de messages courts et de courrier électronique et de filtrage d'informations non textuelles à partir des données; dispositifs électroniques portables de communications vocales, vidéo, de données et d'images; logiciels de jeux informatiques pour combinés de téléphones mobiles; logiciels de jeux électroniques pour combinés de téléphones mobiles; logiciels, progiciels; batteries, piles sèches, batteries rechargeables, chargeurs de batterie, batteries de stockage, piles solaires, piles à combustible; carbone, électrodes au charbon pour batterie sèche, électrodes au charbon pour la soudure; appareils de câblage, connecteurs (électriques), câbles électriques, conduits électriques, conduits de plancher spécialement conçus pour l'encastrement de câbles électriques, ballast (pour lampes à décharge), systèmes de câblage sous les tapis, commutateurs d'éclairage code, disjoncteurs, contacteurs et interrupteurs de démarrage magnétiques, protecteurs de circuits, dispositifs de commutation, boîtes d'accouplement électriques, interrupteurs de dispositifs, prises de sortie, fiches (électriques), matériaux isolants, minuteriers électriques, autres dispositifs de câblage; appareils et instruments de signalisation, interphones vidéo, systèmes d'interphone, carillons de porte électriques, interphones, alarmes incendie, alarmes contre les fuites de gaz, alarmes antivols, interphones d'urgence portables; machines et appareils acoustiques, radios, lecteurs/enregistreurs de bandes, enregistreurs de cassettes radio, lecteurs de bandes portables, lecteurs/enregistreurs de disques compacts, lecteurs/enregistreurs de minidisques, pupitres pour minidisques, lecteurs/enregistreurs audio de DVD (disques numériques polyvalents), lecteurs/enregistreurs numériques sécurisés, cartes numériques sécurisées, haut-parleurs, tuners, amplificateurs, systèmes de composants stéréo, lecteurs de disques, égaliseurs graphiques, radios-réveils, enregistreurs de

circuits intégrés, dispositifs de traitement du son numériques, écouteurs, casques, microphones, lecteurs/enregistreurs de cassettes, logiciels pour disques compacts (préenregistré), mégaphones électriques, laboratoires de langues, systèmes audio pour voitures, systèmes d'adresses publiques, tables de mixage, produits nettoyants pour équipements audio, câbles audio, câbles vidéo, autres machines acoustiques; machines et appareils audiovisuels, récepteurs de télévision, écrans d'affichage à tubes à rayons cathodiques, tubes à rayons cathodiques, tubes de prise de vue d'images, récepteurs de télévision à plasma, dispositifs d'affichage plasma, récepteurs de télévision (affichage à cristaux liquides), écrans d'affichage à cristaux liquides, récepteurs de télévision combinés avec enregistreurs de bandes vidéo, récepteur de télévision combiné avec lecteur de disques, antennes, tuners pour diffusion par satellite, tuners pour télévision, terminaux Internet, projecteurs vidéo, enregistreurs de cassettes vidéo, caméscopes, caméras vidéo, imprimantes vidéo, lecteurs de disques laser, lecteurs de CD (disques compacts) vidéo, logiciels pour CD (disques compacts) vidéo, lecteurs/enregistreurs vidéo pour DVD (disques numériques polyvalents), systèmes vidéo en couleurs pour affichage à grande échelle, systèmes de télévision par câble, unités de disque dur, imageurs vidéo, tableaux d'affichage optique électriques, systèmes d'affichage électriques à usages multiples, systèmes d'équipements vidéo en circuit fermé, logiciels pour DVD (disques numériques polyvalents), caméras de télévision, commutateurs vidéo, systèmes d'édition non linéaires, contrôleurs d'édition, système de création de DVD (disques numériques polyvalents), affichage à diodes électroluminescentes, autres machines audiovisuelles; machines et appareils à disques optiques; unités de disques optiques, enregistreurs de disques optiques, lecteurs de disques optiques, changeurs de disques optiques, cartouches de disques optiques, systèmes d'enregistrement de disques optiques; machines et appareils de communication, émetteurs-récepteurs de télécopies, émetteurs-récepteurs, téléphones, téléphones mobiles cellulaires, étuis pour téléphones mobiles cellulaires, répondeurs téléphoniques, systèmes d'autocommutateurs privés, récepteurs de systèmes de positionnement mondial, radiotéléphones, radars marins, récepteurs de radiomessagerie, systèmes de communication mobiles, systèmes de radio à accès multi-canaux, panneaux d'information sur le trafic électriques, systèmes de visioconférence, systèmes de téléphones portables privés, systèmes de réseaux locaux, codecs (codeurs/décodeurs) AV, systèmes de navigation pour voitures (systèmes de guidage sur routes), systèmes électroniques pour la collecte de péages routiers, antennes GPS (système de positionnement mondial); appareils et instruments de surveillance (contrôle), dispositifs électriques d'ouverture des portes, systèmes de communication et de surveillance pour constructions à appartements, systèmes de détection d'intrus, systèmes automatisés pour la surveillance et la commande de fonctions dans des constructions, appareils de sécurité à plusieurs couches électriques; machines et instruments de commande automatiques, tableaux de distribution électriques, appareils de commande des signaux routiers, systèmes d'emplacement de bus, détecteurs de véhicules à ultrasons, réseaux d'informations et de télécommunications pour la gestion du trafic routier, variateurs de lumière, commutateurs lumineux, onduleurs, systèmes de commande programmables, transformateurs, armoires, systèmes de production d'électricité domestiques, condensateurs de puissance; équipement pour le traitement de l'information; ordinateurs et périphériques d'ordinateurs, traitements de textes, logiciels (enregistrés), scanners d'images pour ordinateurs personnels, imprimantes, cartes PC (ordinateurs personnels), claviers d'ordinateurs, souris (équipements de traitement des données), unités de CD-ROM (disques compacts à mémoire morte), unités de disquettes, systèmes de lecture/écriture de cartes, lecteurs de codes à barres, enregistreurs du temps, terminaux de données portables, systèmes de points de vente, terminaux de collecte de données, assistants numériques personnels, unités de DVD-RAM/ROM (disques numériques polyvalents à mémoire vive/mémoire morte), systèmes CAO/FAO (conception assistée par ordinateur/fabrication assistée par ordinateur), unités de disque dur, calculatrices électroniques, source de courant ininterrompue pour ordinateurs/communication/diffusion; supports de stockage externes, cassettes vidéo, têtes de nettoyage, D-VHS (systèmes vidéo pour la maison), autres périphériques pour ordinateurs; bandes vidéo, cassettes audio, disquettes, disques optiques, mini-disques, DVD (disques numériques polyvalents), cartes à mémoire à circuit intégré; appareils et instruments de pesage et de mesure, systèmes de dosimétrie à thermoluminescence, dosimètres portables à rayons X, compteurs électroniques, ampèremètres, compteurs de consommation d'électricité, mesureurs de serrage, appareils de mesure de perditance électriques, compteurs d'isolation électriques, thermomètres, processeurs de systèmes de mesure, moniteurs électriques de la tension secteur de type multi-circuits, mesures de micro-précision, moniteurs de la graisse corporelle, compteurs de pas, analyseurs audio/vidéo, oscilloscopes, modulateurs, voltmètres, distorsiomètres, autres appareils de mesure; capteurs, capteurs photosensibles, capteurs thermométriques, capteurs de position, capteurs de vitesse angulaire, capteurs de rotation, capteurs d'angles, capteurs de point de rosée, autres capteurs; composants électriques, diodes luminescentes, cristaux liquides, module d'affichage à cristaux liquides, magnétrons, diodes, transistors, thermostats, circuits intégrés, dispositifs à mémoire à semi-conducteurs, micro-ordinateurs à une seule puce, cartouche pour microphones à condensateur électrique, processeurs d'images demi-teintes, têtes d'impression thermiques, têtes magnétiques, aimants permanents, connecteurs, relais, composants d'affichage, laser à semi-conducteurs, dispositif à couplage de charge (dispositif CCD), détecteur d'images, condensateurs pelliculaires, unité à membrane pour une suroxygénation, unités de tuner électriques, unités à haute fréquence, unités de validation de pièces, unités de validation de billets, dispositifs de lecture/écriture de cartes magnétiques, oscillateurs commandés par tension, modules synthétiseurs à circuit à verrouillage de phase, unité de module de communication sans fil, composants de transmission optiques, tableaux de câblage imprimés, composants de

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

haut-parleurs, alimentation en électricité, adaptateurs CA (courant alternatif), aimants de focalisation, inducteurs (bobines), condensateurs pour appareils électriques, filtres de signaux électriques, transformateurs, colliers de déviation, thermistors, varistances, composants de céramiques piézoélectriques, dispositifs acousto-optiques, résistances, potentiomètres, codeurs, unités d'impression, circuits intégrés hybrides, composants de commutation, tableaux de câblage thermosoudables, tableaux à touches transparentes, éléments électroluminescents, unités de commande à distance, éléments résistants magnétiques, déconnexions thermiques, autres ustensiles électriques pour le ménage, fers à repasser électriques, bigoudis électriques, fers à cheveux électriques; appareils électriques de soudure à l'arc, électrodes de soudure, minuteriers électriques; équipements pour le traitement de l'information, en particulier pour applications financières; programmes de système d'exploitation; matériel informatique et logiciels, en particulier pour le développement, l'entretien et l'utilisation de réseaux informatiques locaux et étendus; systèmes de lecture de cartes à mémoire et systèmes de lecture de données mémorisées y compris mémoires à circuit intégré et mémoires de cartes bancaires; distributeurs automatiques de billets; machines comptables; cartes codées, y compris cartes magnétiques et cartes à circuits intégrés, en particulier pour applications financières; lecteurs de cartes, appareils d'impression, y compris appareils d'impression pour systèmes de traitement de données et systèmes de transactions financières; machines pour établissements bancaires; codeurs et décodeurs; modems; cartes magnétiques codées, cartes portant des données électroniques, lecteurs de cartes magnétiques codées, lecteurs de cartes portant des données électroniques, systèmes électroniques de cryptage, matériel informatique, terminaux informatiques, logiciels utilisés dans les services financiers, les industries bancaire et de télécommunications; produits électriques et électroniques, à savoir machines à calculer, plannings de poche, alarmes et torches; cartes bancaires, y compris cartes bancaires imprimées et cartes bancaires à mémoire magnétique et à mémoire à circuit intégré; cartes bancaires, cartes de crédit, cartes de débit, y compris ces cartes dotées de circuits intégrés et de microprocesseurs; cartes mémoire; distributeurs automatiques de billets de banque; équipements pour le traitement de données et ordinateurs comprenant des cartes dotées de micro-processeurs et de circuits intégrés; matériel informatique sous forme de cartes à circuits intégrés et de lecteurs de cartes contenant des transpondeurs et autres dispositifs de paiement de proximité; tapis de souris; machines et systèmes de machines, y compris pièces et accessoires pour la transmission, la distribution, le contrôle d'électricité; dispositifs à induction, dispositifs de déplacement de l'électricité, dispositifs de contrôle et de régulation de l'électricité, instruments de mesure de l'électricité, dispositifs de protection électrique, tableaux de commutation, appareils de tableaux de commutation, dispositifs de câblage et fournitures; dispositifs de contrôle de liquide, à savoir, débitmètres, manostats, minuteriers séquentiels, commutateurs et commandes électriques; dispositifs électriques pour tuer les insectes, amplificateurs audio pour claviers, mémoires externes pour instruments de musique; appareils électrothermiques à onduler les cheveux, fers à cheveux électriques, bigoudis électriques; systèmes de gestion de données et de conservation d'archives d'anesthésie.

- 10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture; kits de tests à usage médical clinique comprenant des tubes de test, des plaquettes de test et des diagrammes indicateurs pour l'évaluation des résultats des tests; systèmes d'appareils et d'accessoires médicaux pour l'administration de doses mesurées de produits pharmaceutiques; flacons à usage médical; canules à usage médical; seringues à usage médical; injecteurs à usage médical; cartouches à usage médical; pompes à perfusion utilisées pour l'administration de liquides par voie intraveineuse; aiguilles à usage médical; moniteurs du débit cardiaque; échangeurs thermiques et d'humidité à usage médical; filtres à bactéries à usage médical; analyseurs de gaz à usage médical; systèmes de surveillance de patients, à savoir moniteurs de gaz; sphygmo-oxymètres, moniteurs à paramètres multiples, moniteurs ECG, moniteurs de pression sanguine invasifs et non invasifs, moniteurs de transmission neuromusculaire, moniteurs métaboliques et spiromètres pour applications d'anesthésie, de soins intensifs et de diagnostic; machines d'anesthésie et ventilateurs; accessoires de soins intensifs et d'anesthésie pour un seul patient, à savoir lignes d'échantillonnage de gaz, adaptateurs pour voies aériennes, circuits respiratoires, capteurs et tubes de spirométrie, tuyaux, séparateurs d'eau, capteurs d'oxymétrie pulsée, tensiomètres non invasifs, sets de rinçage, masques d'anesthésie, absorbeurs de dioxyde de carbone, sondes thermométriques et nébuliseurs; moniteurs du système nerveux central; tonomètres gastriques; bobines de gradient, à savoir bobines de gradient magnétiques pour l'imagerie par résonance magnétique; dispositifs de diagnostic médical, à savoir ostéodensitomètres; appareils de surveillance du fœtus, à savoir moniteurs de signes vitaux et du pouls du fœtus; appareils de surveillance du patient, à savoir, moniteurs cardiaques et des signes vitaux, systèmes d'imagerie médicale, à savoir machines d'imagerie par ultrasons pour le diagnostic médical, dispositifs d'imagerie pour applications de dépistage et de diagnostic pour la planification d'opérations et de chirurgie, et leurs pièces et accessoires; appareils de diagnostic médical pour l'affichage d'images de diagnostic, à savoir appareils à clichés localisés, amplificateurs de luminance, fluoroscopes, dispositifs mobiles de radiographie, visionneuses de films radiographiques, tomogrammes, appareils de résonance nucléaire, scanners à ultrasons, appareils de résonance magnétique, appareils de tomographie par émission de positrons (TEP) et leurs pièces et accessoires, y compris tables et coussins; appareils électroniques de mesure de la pression sanguine, appareils laser de traitement médical, équipements de diagnostic à ultrasons, appareils acoustiques, scalpels laser, appareils de massage électriques, vibrateurs

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

portables à usage médical, stimulateurs des muscles à faible fréquence à usage médical, appareils à haute fréquence à usage médical, matelas pneumatiques électriques pour prévenir les escarres, inhalateurs électriques à usage thérapeutique, coussins chauffés électriquement, systèmes de capteurs DCC (dispositif à couplage de charge), appareils médicaux pour mesurer la densité osseuse.

- 11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires; panneaux solaires, panneaux de captage de l'énergie solaire; accessoires d'éclairage solaires, à savoir unités d'éclairage et luminaires solaires intérieurs et extérieurs; installations héliothermiques, à savoir modules héliothermiques; chauffe-eau solaires; appareils ménagers de cuisson électriques et à gaz, à savoir réchauds, cuisinières électriques et à gaz; fours et tables de cuisson à gaz et électriques; échangeurs thermiques; réacteurs chimiques à paroi épaisse et réacteurs nucléaires et accessoires et leurs composants, à savoir pompes à chaleur, robinetterie pour circuit de vapeur et vannes pour le réglage du débit des gaz et liquides; lampes électriques en tous genres et leurs pièces; accessoires d'éclairage électrique et leurs pièces; congélateurs, appareils de climatisation, fours électriques, cuisinières, réfrigérateurs électriques; fours à micro-ondes pour la cuisson; fours de cuisson muraux à usage domestique; tiroirs pour réchauffer des aliments; fours à convection, tables de cuisson électriques et à gaz; fours de cuisson et cuisinières électriques et à gaz; hottes d'aération pour cuisinières et ventilateurs aspirants; filtres à eau; adoucisseurs d'eau; sècheurs de linge; ventilateurs électriques, ventilateurs de plafond, lampes torches; lampes et feux de véhicules; lampes électriques pour arbres de Noël; dispositifs de séparation de liquide; dispositifs de concentration de liquide; dispositifs de recyclage de liquide; filtres pour le filtrage de solides à partir de gaz et de liquides ou pour le filtrage de liquides à partir de gaz et pour le filtrage d'un liquide immiscible à partir d'un autre; éléments ou cartouches en spirale contenus dans un manchon tubulaire en plastique pour concentrer des produits et enlever des impuretés dans des systèmes de traitement de liquide; dispositifs de conditionnement de l'eau à usage résidentiel; modules d'osmose inverse et leurs membranes; dispositifs et systèmes de purification de l'eau composés de clarificateurs, systèmes électriques de déionisation, filtres de polissage de condensats, dispositifs de dégazage par le vide, dispositifs d'ultrafiltration, dispositifs de stérilisation par ultraviolet, échangeurs d'ions, systèmes de régénération d'acide et de produits caustiques, systèmes d'osmose inverse, dispositifs de décarbonatation à air pulsé, filtres, systèmes d'alimentation en produits chimiques et dispositifs de stockage de produits en vrac, vendus avec des commandes automatiques et des instruments pour surveiller les paramètres d'exploitation des dispositifs et systèmes, dispositifs de purification électrochimique de liquide à usage industriel, commercial et municipal; dispositifs de filtrage de l'eau à usage domestique, industriel et commercial; unités de purification des eaux usées; dispositifs de purification de l'eau potable à usage domestique, industriel et commercial; dispositifs de séparation de liquide, à savoir filtres à liquide industriels; dispositifs de recyclage, à savoir dispositifs de purification de liquide; équipement pour le traitement de l'eau, à savoir cartouches; équipements pour le traitement de l'eau à usage domestique, à savoir adoucisseurs d'eau et conditionneurs d'eau; filtres de support et filtres en profondeur pour éliminer les dépôts, le fer, le soufre, les saveurs et les odeurs de l'eau; dispositifs de purification de l'eau par osmose inverse; unités et cartouches de filtres en profondeur pour le filtrage de liquide et d'air à usage domestique, industriel et commercial; filtres à cartouche jetables pour le filtrage de l'eau industrielle; appareils et installation pour l'éclairage, lampes incandescentes, démarreurs de commutateurs à gaz, lampes fluorescentes vissées, lampes fluorescentes, lampes halogènes au tungstène, lampes de poche, lanternes fluorescentes, autres lampes, appareils d'éclairage fluorescents, kits d'éclairage à dynamo pour bicyclettes, lampes germicides, autres appareils d'éclairage; appareils et installations pour cuisiner, machines à faire le pain automatiques à usage domestique, bouilloires électriques, casseroles à riz électriques, casseroles à riz au gaz, mijoteuses, grils électriques, fours pour cuisiner, toasteurs, cafetières, cuisinières, cafetières thermo-isolantes électriques, cuisinières au gaz, plans de cuisson par induction, grils de barbecues électriques, fours à micro-ondes, cuisinières au gaz avec four, casseroles électriques, bacs d'évier, autres cuisinières; appareils et installations de réfrigération et de congélation, réfrigérateurs, congélateurs, distributeurs d'eau froide/chaude, vitrines de congélation et réfrigération, refroidisseurs d'eau électriques, appareils à faire de la glace; appareils et instruments de ventilation, ventilateurs électriques, ventilateurs, purificateurs d'air électriques, hottes d'extraction pour cuisinières, déshumidificateurs électriques, humidificateurs électriques, souffleurs, stores propulsant de l'air froid, unités à échappement d'air, ventilateurs de plafond, aérateurs de plafond, précipitateurs électrostatiques, leurs pièces et parties constitutives, tous compris dans cette classe; autres appareils et installations de ventilation; appareils et installations de chauffage, appareils de production de vapeur, de séchage, de refroidissement et de climatisation, climatiseurs d'air, appareils ventilateurs à pales pour la climatisation, appareils de rafraîchissement de l'air par évaporation, poêles, radiateurs électriques, couvertures électriques, tapis de sol électriques, radiateurs soufflants au kérosène, chaufferettes électriques pour les pieds (kotatsu), radiateurs au gaz sans fil, autres installations de chauffage/refroidissement et climatisation; appareils de distribution d'eau; installations sanitaires, bidets électriques, toilettes, sièges de toilette autonettoyants, toilettes portables, systèmes de traitement des eaux usées par aération, purificateurs d'eau, incinérateurs (brûleurs de déchets), processeurs de déchets ménagers, saunas, baignoires, installations de bain, douches électriques; chauffe-eau, chauffe-eau instantanés au gaz, autres chauffe-eau; sècheurs, sècheurs à vaisselle, sèche-cheveux électriques, sèche-linge, autres sècheurs; lampes électriques, sècheurs électriques, câbles de chauffage à résistance électrique; éviers métalliques;

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

sèche-linge.

- 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau; moteurs électriques et Diesel pour véhicules terrestres; bicyclettes, pneus et boyaux de bicyclettes, véhicules automatiques, bicyclettes électriques; pneus.
- 13 Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué, non compris dans d'autres classes, notamment pièces et médailles commémoratives; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; épinglettes (pins); horlogerie et instruments chronométriques; porte-clés.
- 15 Instruments de musique; orgues électroniques, pianos électroniques, claviers, synthétiseurs, percussions (tambours), séquenceurs, modules sonores.
- 16 Papier, carton et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits de l'imprimerie, notamment timbres-poste; journaux, périodiques, livres, photographies, posters et affiches; articles pour reliures; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); caractères d'imprimerie; clichés; imprimés informatiques; chéquiers, cartes perforées; journaux et périodiques informatiques; déchiqueteurs de papier, agrafeuses électriques, ouvre-lettres à piles, taille-crayons électriques, perforatrices électriques, machines à écrire électroniques, cassettes de rubans pour machines à écrire électroniques, machines d'impression de chèques, papier thermique; langes, couches et couches-culottes à jeter en papier ou en cellulose.
- 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques; mastic de silicone pour divers usages, notamment pour le calfeutrage de baignoires et le colmatage de bateaux et d'automobiles; revêtement étanche et de voirie en silicone, enduit à toiture en caoutchouc silicone; composés plastiques de vitrage; matières plastiques sous forme de feuilles, plaques, blocs, tous pour la fabrication; matériaux d'isolation électrique, dispositifs d'isolation électrique, y compris vernis isolant, composés de caoutchouc silicone; matières plastiques sous la forme de feuilles, tiges ou tôles, matières à modeler.
- 18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
- 19 Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques; matériaux de construction thermoplastiques, à savoir matériaux thermoplastiques moulés et extrudés utilisés comme succédanés du bois, du métal ou du verre, de soutien ou de couverture; portes (non métalliques), gouttières pour la pluie, panneaux pour plafonds, portes battantes, planchers en bois, tuiles pour toiture, maisons préfabriquées, laminés, voies de raccordement, marchepieds (non métalliques), matériaux d'insonorisation; toitures, non métalliques, dotées de cellules solaires; panneaux de plastique pour la construction; matériaux d'isolation thermique, matériaux thermoplastiques utilisés comme matériaux de construction pour l'isolation, la couverture (toiture) et le vitrage; canalisations d'eau en PVC (chlorure de polyvinyle).
- 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits (non compris dans d'autres classes), en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques; étagères pour fours à micro-ondes, meubles pour télévisions, meubles pour appareils audio, placards pour vêtements, boîtes à lettres, tables de toilette, surfaces de travail dans la cuisine, meubles pour cuisinières à gaz, armoires de cuisine, armoires murales.
- 21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction); verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes; instruments pour nettoyer les vêtements, brosses à dents; brosses à dents électriques; dispositifs de nettoyage par ultrasons pour les prothèses dentaires; fil dentaire, supports pour fil dentaire, cure-dents, supports pour cure-dents; instruments et matériel non électriques compris dans cette classe, tous pour le nettoyage; pièces et parties constitutives de tous les produits précités comprises dans cette classe; supports et distributeurs pour les produits précités, tous compris dans cette classe; presses à pantalons électriques.
- 22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'autres classes); matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); matières textiles fibreuses brutes.
- 23 Fils à usage textile.
- 24 Tissus et produits textiles non compris dans d'autres classes; couvertures de lit et de table.

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

- 25 Vêtements, chaussures, chapellerie.
- 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.
- 27 Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.
- 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; décorations pour arbres de Noël; cartes à jouer; flotteurs électriques pour la pêche, appareils pour nouer des lignes de pêche à des hameçons, appareils électroniques pour s'exercer au golf, applicateurs de cire pour skis; bicyclettes et rouleaux fixes d'entraînement.
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.
- 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir.
- 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux, malt.
- 32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières).
- 34 Tabac; articles pour fumeurs; allumettes.
- 35 Publicité; diffusion d'annonces publicitaires par tous média, notamment sous forme de messages thématiques centrés sur les valeurs humaines; publicité par sponsoring; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; promotion des produits et services de tiers, par le moyen d'accords contractuels, notamment de partenariat (sponsoring) et de licences, leur offrant un surcroît de notoriété et/ou d'image et/ou un élan de sympathie dérivé de la notoriété et/ou de l'image de manifestations culturelles et sportives, notamment internationales, et/ou de l'élan de sympathie provoqué par celles-ci; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du facteur d'intérêt initial conduisant le public à considérer, parmi une multitude de concurrents, des produits ou services qui lui sont présentés munis de signes, emblèmes ou messages propres à capter son attention; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du transfert d'image; location d'espaces publicitaires de toutes natures et sur tout support, digital ou non; administration commerciale de la participation d'équipes nationales à une compétition athlétique internationale, et promotion auprès du public et des milieux intéressés du soutien aux dites équipes; services en matière de gestion d'inventaire; conseils en matière de services de contrôle des stocks; publicité par marketing direct pour des tiers consistant en marketing de bases de données; conseils en publicité par marketing direct pour des tiers consistant en marketing de bases de données; services de conseils en réorganisation commerciale; services de gestion de parcs de camions et d'automobiles, à savoir facturation via un réseau informatique mondial; conseils en services de gestion de parcs de camions et d'automobiles; services de conseils en administration commerciale; gestion de centrales électriques de tiers; conseils en matière de gestion de centrales électriques; services commerciaux, à savoir administration de contrats de réparation et de révision; services de gestion de la chaîne d'approvisionnement et services de conseils en matière d'achat et d'approvisionnement en services et produits chimiques; gestion de l'approvisionnement et inventaire des produits, limitation des coûts; conseils, marketing, analyse des prix et des coûts concernant les dispositifs de purification électrochimique de liquides à usage industriel; gestion administrative, commerciale et technique de fichiers informatiques; services de saisie et de traitement de données; conseils en gestion informatique; gestion de serveurs informatiques et de réseaux de transmission de données à valeur ajoutée (systèmes multimédia, vidéographie interactive, réseaux informatiques mondiaux de télécommunications); services de vente au détail de machines et d'appareils électriques et électroniques (rassemblement, pour des tiers, d'une série de produits afin de permettre aux clients de regarder et d'acheter à leur aise ces produits dans un magasin de vente au détail d'articles électriques); informations concernant la vente de matières premières; informations commerciales, agences d'informations commerciales; location de photocopieuses; promotion de la vente de produits et services de tiers y compris par annonces publicitaires, concours promotionnels, remises et primes sous forme de loteries promotionnelles, ristournes, points de réduction, et offres à valeur ajoutée réalisés en rapport avec l'utilisation de cartes de paiement; promotion de compétitions et événements sportifs à l'usage de tiers; promotion de concerts et d'événements culturels de tiers; organisation d'expositions à des fins commerciales ou publicitaires; fourniture de documentation, à savoir publipostage, distribution de matériel publicitaire, distribution d'échantillons; reproduction de documents; publicités concernant la promotion des ventes commerciales de produits et services au niveau de la vente au détail; services de fourniture d'informations liées au commerce électronique et vente électronique au détail; fourniture d'informations concernant l'achat de produits et de services en ligne via l'Internet et d'autres réseaux informatiques; services de documentation touristique, à savoir publicité concernant les transports, voyages,

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

hôtels, logements, aliments et repas, sports, divertissements et visites touristiques, de services d'agences touristiques; maintenance de bases de données informatisées.

- 36 Assurances; affaires financières; affaires bancaires; affaires monétaires; affaires immobilières; services de carte de crédit; financement d'activités sportives et culturelles; location d'immeubles et de dépendances configurés pour accueillir des divertissements d'entreprises; services de financement par fonds propres et de marques privées; analyses et conseils financiers; services financiers de cartes de crédit; services de cartes de crédit, à savoir extension de crédit à des tiers; gestion financière d'actifs pour compte de tiers; services d'assurance et de réassurance, à savoir services de souscription de tous types d'assurances; services d'investissement de capitaux propres; services de souscription d'assurances dans le domaine des obligations; services de souscription de garanties financières; financement de prêt personnel; services de prêts surnantissement; services de financement d'acquisitions; services de financement commercial; services d'agences immobilières commerciales; constitution de capitaux; investissements dans des capitaux privés et des créances; services d'information, d'assistance et de conseils dans tous les domaines précités; crédit-bail de constructions mobiles et modulaires; services de courtage d'assurances; services d'agences de crédit dans le domaine des crédits commerciaux et à la consommation; services de financement de prêts immobiliers et services bancaires et financiers; opérations monétaires notamment au moyen de cartes bancaires ou de cartes privatives de fidélité; services de compensation; émission de chèques et de lettres de crédit; services financiers; services d'assurances; opérations financières; services de paiement de factures; services de cartes de débit; services de cartes de paiement; services de cartes à prépaiement; transactions électroniques par carte de crédit et de débit; transfert électronique de fonds; services de cartes à mémoire et d'argent électronique; services de fourniture de liquidités; services de cartes de crédit et de paiement remplaçant l'argent liquide; transfert électronique de capitaux; vérification des chèques; encaissement de chèques; services de distributeurs automatiques d'argent et de systèmes de dépôt; services de traitement des paiements; services d'authentification et de vérification de transactions; fourniture d'informations financières via un réseau informatique mondial; parrainage de festivals et concerts; services financiers pour l'achat de produits et services vendus au détail au point de vente pour la promotion; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations financières; services en matière financière pour l'assistance aux touristes; crédit-bail d'appareils téléphoniques, de télécopieurs et d'autres équipements de télécommunications; crédit-bail de conteneurs de transport.
- 37 Construction; réparation; services d'installation; remplacement, révision et entretien de centrales électriques, moteurs, turbines, éoliennes et appareils, équipements et instruments pour la production d'énergie et d'électricité et leurs pièces, éléments constitutifs et accessoires; services d'installation, d'entretien et de réparation de compresseurs et pompes, à savoir machines, turbodétendeurs, pompes à carburant et équipements de distribution de carburant, équipements de ravitaillement en GNC, turbines à gaz, turbines à vapeur, échangeurs thermiques à refroidissement par air, condenseurs de vapeur, réacteurs à paroi épaisse et réacteurs tubulaires; services d'entretien et de réparation d'oléoducs et de gazoducs; forage et pompage de pétrole et gaz; forage de pétrole brut; installation de tubes et canalisation de forage de puits de pétrole; location d'outils de forage de puits de pétrole et de gaz; services de surveillance à distance, de diagnostic, de réparation et d'entretien pour la réparation et l'entretien de moteurs d'avion, turbines, équipements électriques, équipements médicaux, locomotives, y compris pièces et accessoires de tous les produits précités; location d'équipement de construction; services de nettoyage chimique de cuves de réacteur à revêtement de verre utilisées dans les industries du traitement chimique et pharmaceutique; services d'entretien de systèmes de transfert de chaleur et de condensateurs; services d'entretien et de réparation d'équipements à système de refroidissement informatisé, services de réparation et d'entretien de machines, instruments, appareils et équipements électriques; services d'entretien et de réparation dans le secteur pétrolier et gazier; services relatifs à l'installation chez les commerçants de terminaux point de vente; services de maintenance d'ordinateurs; installation et réparation d'appareils électriques; réparation de récepteurs radio et récepteurs de télévision; réparation et entretien d'appareils et instruments électriques de communication; réparation et entretien d'appareils ménagers électriques; réparation et entretien d'appareils d'éclairage électriques; réparation et entretien d'appareils électriques de distribution et de commande; réparation et entretien de moteurs électriques; réparation et entretien de machines et instruments de mesure et/ou test; réparation et entretien d'appareils et instruments médicaux; réparation et entretien de machines et outils à façonner les métaux; réparation et entretien d'appareils de cuisson; réparation et entretien de distributeurs automatiques; réparation et entretien d'appareils de purification de l'eau; réparation et entretien d'instruments de musique; réparation et entretien de montres et horloges; réparation et entretien de chauffe-eau au gaz à usage domestique; réparation et entretien de baignoires; réparation de toilettes avec points d'eau; installation/entretien et réparation de matériel informatique; réparation et entretien d'appareils de climatisation; installation/entretien et réparation de matériel et machines de bureau; installation, entretien et réparation de matériel de machinerie; réparation de véhicules; réparation et entretien d'appareils et instruments électriques de communication; réparation et entretien d'ordinateurs; réparation et entretien d'imprimantes électroniques; réparation de téléphones; travaux électriques; équipement en télécommunications; services d'installation, d'entretien et de réparation de compresseurs, pompes, à savoir machines, turbodétendeurs, pompes à carburant et équipements de distribution de carburant, équipements de ravitaillement en GNC, turbines à gaz,

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

turbines à vapeur, échangeurs thermiques à refroidissement par air, condenseurs de vapeur, réacteurs à paroi épaisse et réacteurs tubulaires; services de réparation et d'entretien de puits de pétrole et de gaz.

- 38 Télécommunications; diffusion de programmes de télévision, émissions télévisées (en direct ou enregistrées); radiotéléphonie mobile; communications par terminaux d'ordinateurs électroniques, bases de données et réseaux de télécommunication liés à l'Internet; communications par télex; communications télégraphiques; communications par téléphone; communications par télécopieurs; radiomessagerie; communications par téléconférence; télédiffusion; télévision par câble; radiodiffusion; services d'agences de presse; autres services de transmission de messages; diffusion d'un site commercial sur l'Internet; services de radiodiffusion et télédiffusion fournis par le biais de l'Internet; messagerie électronique; fourniture d'accès à des bulletins d'information informatiques et des forums de discussion en ligne; transmission de messages et d'images par ordinateurs; fourniture d'accès à des services de commande et d'achat à domicile et au bureau par ordinateur et/ou technologies de communications interactives; télécommunications d'informations (y compris pages web), programmes informatiques et toutes autres données; services de messagerie électronique; fourniture d'accès à Internet pour des utilisateurs; services de connexions de télécommunications à Internet ou à des bases de données; fourniture d'accès à des sites web de musique numérique sur Internet; fourniture d'accès à des sites web MP3 sur Internet; location de temps d'accès à une base de données centrale (télécommunications); mise à disposition d'accès à des moteurs de recherche; exploitation de forums de discussion sur l'Internet; location de temps d'accès à un serveur central de bases de données; location de temps d'accès à une base de données informatique (services de télécommunication); diffusion simultanée, notamment par interconnexions électroniques, de films et d'enregistrements vidéo et de sons; services de messagerie de données sans fil, en particulier services permettant à l'utilisateur d'envoyer et/ou recevoir des messages via un réseau de données sans fil; services de messagerie mono- et bidirectionnelle; transmission électronique de données, images, documents et données audio et vidéo, y compris textes, cartes, lettres, messages, courrier, animations et courrier électronique, via des réseaux locaux ou mondiaux de communication, y compris l'Internet, les Intranets, les Extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; transmission électronique de logiciels via des réseaux locaux et mondiaux de communications, y compris l'Internet, les Intranets, les Extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; fourniture d'accès à des bases de données et à des réseaux de communication locaux ou mondiaux, y compris l'Internet, Intranets, Extranets, télévision, communication mobile, réseaux cellulaires et satellitaires; services de transmission/relais de messages, à savoir transmission électronique de messages; services de télécommunications pour la diffusion d'informations par téléphone mobile, à savoir transmission de données à des téléphones mobiles; services de communication par téléphone mobile; transmission et réception de services de communication vocale; services de transmission et de réception sur réseau à valeur ajoutée; services de télécommunications par télématique et par réseaux multimédia; location de temps d'accès à un centre serveur de bases de données.
- 39 Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages; services d'entreposage de supports contenant des images fixes et mobiles; distribution de pétrole ou de gaz par oléoducs; location d'automobiles, d'avions, d'automotrices et de véhicules marins; services de livraison et de stockage de produits chimiques dans le domaine du traitement de l'eau et des systèmes de fabrication du papier et de la pâte; transport en bateau; services de réservation de véhicules; services d'informations concernant les voyages; services de réservation de voyages; services d'assistance de planification de transports avant le voyage; distribution de produits de l'imprimerie; réservation de billets de transport; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations en matière de transport; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur la réservation de billets de transport, de voyages et de visites touristiques; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur le calendrier d'activités pour les visites touristiques et le transport; services liés au transport pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de billets et services de réservation de transport; services d'information en matière de prix, d'horaires et de moyens de transport; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de billets de transport, de voyages et de visites touristiques; services d'assistance aux touristes concernant le calendrier d'activités pour les visites touristiques; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de billets pour le transport, les voyages et les visites touristiques; établissement de rapports de voyage via un réseau informatique mondial.
- 40 Traitement de matériaux; développement de films cinématographiques; agrandissements de photographies, impression de photographies, développement de films photographiques; location de machines et instruments photographiques pour le développement, l'impression, l'agrandissement ou la finition; services de traitement de pétrole; services de traitement de gaz; raffinage de pétrole et de gaz; services de traitement des eaux usées, services de traitement de l'eau, à savoir dessalement, purification, traitement, nettoyage de résines d'échange d'ions; services de régénération de membrane; exploitation de centrales électriques de tiers; conseils en matière d'exploitation de centrales électriques; fourniture d'informations à des tiers, sur un réseau informatique mondial, concernant les systèmes industriels de purification de l'eau.

- 41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; organisation d'expositions à buts culturels et éducatifs; organisation de loteries et compétitions; services de paris et de jeux d'argent liés au ou en rapport avec le sport; services de divertissements fournis lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; exploitation d'infrastructures sportives; services de location d'équipements audio et vidéo; production, présentation, distribution de films et d'enregistrements vidéo et de sons; location de films et d'enregistrement vidéo et de sons; location et/ou mise à disposition au moyen d'un réseau informatique de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; divertissement, à savoir présentation de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; couverture d'événements sportifs radiophoniques et télévisés; services de production de programmes radio et de télévision et de bandes vidéo; production de dessins animés; production de programmes animés pour la télévision; services de réservation de tickets pour spectacles et événements sportifs; chronométrage de manifestations sportives; organisation de concours de beauté; divertissement interactif; services de paris en ligne; fourniture de jeux sur l'Internet; fourniture de services de tombola; informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; services de jeux électroniques fournis par le biais d'Internet; fourniture de publications électroniques en ligne; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; mise à disposition de musique digitale à partir d'Internet; mise à disposition de musique numérique à partir de sites web Internet MP3; mise à disposition de résultats sportifs; services d'informations concernant le sport et les événements sportifs; location de sons et d'images enregistrés; services de production audio; services d'information concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; services d'édition et de publication; mise à disposition de musique numérique (non téléchargeable); offre de musique numérique par télécommunications; services de publication de statistiques en matière de résultats sportifs et de mesures d'audience de compétitions sportives; formation à l'utilisation et au fonctionnement de systèmes de signalisation et de notification de croisement pour les industries du transit et des chemins de fer; services d'éducation dans le domaine de l'imagerie médicale et du diagnostic, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers concernant l'industrie pharmaceutique, à l'attention des médecins et des employés des sociétés pharmaceutiques; services d'éducation, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers dans le domaine des sciences de la vie et de la biotechnologie pour scientifiques et chercheurs; conduite de séminaires sur les problèmes de traitement des eaux industrielles; services de formation dans tous les domaines précités; services de formation en gestion et en matière médicale par l'utilisation d'instructions et démonstrations fournis en ligne, via l'Internet, des Intranets et Extranets; services d'éducation, à savoir conduite d'ateliers de formation pratique, de cours et de séminaires comprenant des démonstrations dans le domaine médical et de la gestion; conception, réalisation et animation de cours, séminaires et toutes actions de formation dans le domaine informatique; organisation et réalisation de concerts; réservation de places pour spectacles; présentations cinématographiques; informations en matière de divertissement; production de films; production de spectacles; productions théâtrales; services d'exploitation de parcours de golf; clubs de santé (mise en forme physique); camps (stages) de perfectionnement sportif; représentation de spectacles; projections de films; organisation de spectacles (services d'impresario); services de camps de vacances (divertissement); studios de cinéma; services de reporters; fourniture de publications électroniques en ligne, non téléchargeables; services de music-hall; services d'éducation, à savoir conduite de cours, séminaires, présentations, présentations vidéo, fourniture de matériel d'éducation, à savoir diffusion de matériel dans le domaine des connaissances financières; services d'éducation dans le domaine du tourisme; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur la réservation de billets pour des événements de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information en matière de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur le calendrier des activités sportives, culturelles et de divertissement; services en matière de divertissement pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation d'activités et de divertissements; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de billets d'événements de divertissement; services d'assistance aux touristes concernant le calendrier d'activités sportives, culturelles et de divertissement.
- 42 Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; analyse en laboratoire; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels; services liés au vent et à l'énergie éolienne, à savoir services de conseils professionnels et services d'ingénierie; conception pour des tiers en matière d'énergie éolienne; services de dessin industriel; conception d'équipements et d'installations de production d'énergie, d'énergie éolienne et d'électricité; services d'ingénierie, conseils techniques et recherches pour les industries du gaz et du pétrole; services d'exploration de pétrole et de gaz; services de sondage géophysique pour les industries pétrolières et gazières; analyse de champs de pétrole et de gaz; prospection de pétrole et de gaz, à savoir repérage et test de puits; test de puits de gaz et de pétrole; inspection d'oléoducs et de gazoducs; services de diagnostic et de surveillance à distance

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

de compresseurs, pompes, turbo-extenseurs, pompes à essence et équipements de distribution de carburant, équipements de ravitaillement CNG, turbines à gaz, turbines à vapeur, échangeurs thermiques à refroidissement par air, condensateurs de vapeur, réacteurs à paroi épaisse et réacteurs tubulaires; services de solutions de technologie de l'information dans le domaine des industries du transit et des chemins de fer au niveau mondial; services de recherche, de conseils et d'assistance en matière de problèmes d'ingénierie, de conception et de développement rencontrés par des gouvernements, des particuliers et des entreprises industrielles, commerciales et de services publics; services de programmation pour ordinateurs pour le compte de tiers; services d'analyse et de conception de logiciels pour des tiers; services de conseil en informatique; entretien et mise à jour de logiciels informatiques pour des tiers; installation de logiciels; services d'analyse et de conception de systèmes informatiques pour des tiers; services de conseils relatifs à la recherche chimique; services de conseils en matière de découverte et d'évaluation de médicaments et de composants ayant des propriétés de diagnostic, prophylactiques et/ou thérapeutiques; services de conseils concernant les méthodes de diagnostic utilisant des systèmes optiques au laser; tests d'analyse à débit élevé de données pour l'élaboration de médicaments; services de synthèse et d'analyse des clients; services biotechnologiques; services d'assistance technique en matière de logiciels d'automatisation d'usines, à savoir services d'entretien de logiciels et fourniture de mises à jour périodiques de logiciels; conception sur commande de systèmes d'accès de sécurité; services de conception et de conseils en matière de configuration de systèmes utilisés dans des applications supportant la technologie de la fibre optique; services d'assistance technique, à savoir résolution de problèmes de matériel informatique, de communication électronique et vidéo et de logiciels; services de conseils techniques en matière informatique et de logiciels dans le domaine des systèmes d'accès et de sécurité; services de conseils techniques en matière de caméras de surveillance; services de conception sur commande de systèmes de sécurité, de systèmes d'accès et de systèmes de contrôle des inventaires et des biens corporels pour le compte de tiers; services de tests et de laboratoire pour la séparation de liquide et le test de membranes; services d'ingénierie et de conseils en matière de traitement de l'eau, systèmes d'alimentation en eau, circuits d'eau de refroidissement, systèmes d'eau de chaudière industrielle, systèmes d'alimentation en eau et procédés industriels, systèmes de traitement des combustibles industriels, systèmes de fabrication du papier et de la pâte, systèmes de traitement des plastiques et des métaux; services d'ingénierie et d'assistance technique concernant la conception et la configuration de systèmes de matériel informatique et de logiciels à utiliser dans le traitement de systèmes d'alimentation en eau et de systèmes de fabrication du papier et de la pâte, de systèmes de traitement du pétrole et des produits pétrochimiques, et d'opérations de finition du métal et du plastique; services de conseils dans tous les domaines précités; contrôles chimiques concernant l'alimentation en produits chimiques de traitement via des systèmes d'eau industrielle; programmation pour machines de traitement de l'information, notamment services de programmation dans le domaine de la monétique; élaboration de programmes informatiques de sécurisation de transfert de données; travaux de recherches et développement industriel dans le domaine informatique; tous conseils techniques informatiques; élaboration de bases de données informatisées et de programmes informatiques; développement de logiciels concernant les machines, appareils et instruments; location d'appareils de traitement de données; services en matière d'ingénierie informatique; consultations en matière de programmation d'ordinateurs et traitement de données, en particulier liées aux transactions financières; hébergement de sites informatiques [sites web]; maintenance de logiciels; fourniture de moteurs de recherche pour l'internet; contrôle de qualité; récupération de données informatiques; recherches et développements de nouveaux produits (pour des tiers); étude de projets techniques; arpentage; mise à jour de logiciels; entretien de logiciels, ingénierie, test et recherche concernant les machines, appareils et instruments électriques, location d'ordinateurs; récupération de données, images, documents et données audio et vidéo, y compris textes, cartes, lettres, messages, courrier, animations et courrier électronique, via des réseaux locaux ou mondiaux de communication, y compris l'Internet, les Intranets, les extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; identification et contrôle d'organismes microbiologiques.

- 43 Services de restauration (alimentation); services de cafétérias et de restaurants; services d'accueil et d'hospitalité, à savoir fourniture d'aliments et de boissons; services de traiteur; réservation d'hôtels et de logements temporaires; services de bar; cafés; location de salles de réunion; maisons de vacances; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations sur les logements; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations sur la fourniture d'aliments et de repas; services liés à l'hébergement pour l'assistance aux touristes; services liés à la fourniture d'aliments et de repas pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de chambres d'hôtel et de repas et aliments; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information concernant la réservation de chambres d'hôtel, logements, aliments et repas; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de chambres d'hôtel, logements, aliments et repas; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de chambres d'hôtel, logements, aliments et repas; location de constructions mobiles et modulaires.
- 44 Services médicaux; contrôles médicaux et pharmaco-toxicologiques; services vétérinaires; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains et animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture; services de conseils en matière d'imagerie médicale et de diagnostic; services de conseils en matière de propriétés

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

prophylactiques, thérapeutiques et de diagnostic de produits pharmaceutiques; services d'informations médicales; services d'imagerie médicale; services de diagnostic médical; services de conseils dans tous les domaines précités; location de systèmes médicaux.

45 Services juridiques, y compris l'engagement de procédures judiciaires destinées à prévenir ou combattre les contrefaçons et le marketing sauvage (ambush marketing); concession de licences de droits de propriété intellectuelle; services de sécurité pour la protection des biens et des individus dans le cadre de l'organisation de manifestations et compétitions culturelles et sportives.

822 Enregistrement de base

CH, 16.09.2011, 621699

300 Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris et autres données relatives à l'enregistrement de la marque dans le pays d'origine

CH, 16.09.2011, 621699

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

AG - AU - BH - BQ - BW - CW - EM - GE - GH - IS - JP - KR - MG - NO - OM - SG - ST - SX - SY - TM - TR - UZ - ZM

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AL - AM - AZ - BA - BT - BY - CN - CU - DZ - EG - HR - IR - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - MA - MC - MD - ME - MK - MN - MZ - NA - RS - RU - SD - SL - SM - SZ - TJ - UA - VN

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

SG

Historique des transactions

ÉTENDRE

EM

Enregistrement : 2012/37 Gaz, 04.10.2012, AG, AL, AM, AU, AZ, BA, BT, BW, BY, CN, CU, DZ, EG, EM, HR, IR, KE, KG, KP, KR, KZ, LI, LR, LS, MA, MC, MD, ME, MG, MK, MN, MZ, NA, RS, RU, SD, SL, SM, ST, SX, SZ, TJ, TR, UA, VN, ZM

450 Date et numéro de publication

2012/37 Gaz, 04.10.2012

831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid

DZ

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

AG - AU - BW - EM - KR - MG - ST - SX - TR - ZM

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AL - AM - AZ - BA - BT - BY - CN - CU - EG - HR - IR - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - MA - MC - MD - ME - MK - MN - MZ - NA - RS - RU - SD - SL - SM - SZ - TJ - UA - VN

851 Limitation de la liste des produits et services

IR - SD

Liste limitée à:

32 Bières non alcoolisées; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.

La classe 33 est supprimée; les autres classes sont inchangées.

851 Limitation de la liste des produits et services

TR

La liste est limitée aux classes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 25, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44.

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

27.09.2012

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

AL - AZ - BT - BW - EG - KP - LR - LS - MA - MK - MZ - NA - SD - SL - ST - SZ - ZM

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2012/41 Gaz, 01.11.2012, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2012/41 Gaz, 01.11.2012

Date de fin du délai d'opposition

28.06.2013

Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2013/31 Gaz, 22.08.2013, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2013/31 Gaz, 22.08.2013

Date de réception par le Bureau International

30.07.2013

Nouvelle déclaration, en vertu de la règle 18ter.4, indiquant les produits et services pour lesquels la marque est protégée : 2017/44 Gaz, 16.11.2017, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2017/44 Gaz, 16.11.2017

Liste limitée à:

- 01 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; compositions extinctrices; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie; films (pellicules) sensibilisés mais non impressionnés; résines synthétiques; résines synthétiques thermoplastiques et thermodurcissables et composés organiques de moulage, à usage général dans les arts industriels; produits chimiques intermédiaires; composés organosiliciés, à savoir polysiloxanes et silanes sous forme de résines, pâtes, fluides, élastomères, produits vulcanisants et accélérateurs; antimoussants; catalyseurs pour peintures; produits chimiques de développement et de fixation de films radiographiques et autres produits chimiques liés au développement desdits films; substances phosphorescentes; substances chimiques utilisées comme matières fissiles nucléaires; combustible pour réacteurs nucléaires; quartz fondu en diverses formes, telles que disques, lingots, tiges et tubes à usage général dans les arts industriels; matières adhésives destinées à l'industrie; céramique d'alumine polycristalline à usage général dans les arts industriels; produits et flux de brasage; adhésifs thermoplastiques et thermodurcissables; produits chimiques, biochimiques et réactifs destinés à l'industrie, aux sciences et à la recherche; produits, kits et réactifs chimiques pour l'analyse ou le diagnostic à usage scientifique, à savoir produits chimiques pour la séparation et la culture de cellules, la purification d'acide nucléique, nucléotides, nucléotides fluorescents, oligonucléotides, peptides, protéines, acides aminés, molécules organiques et marqueurs pour la synthèse d'ADN/ARN; réactifs de luminescence; réactifs pour la quantification de l'expression génique; réactifs pour le processus de réaction en chaîne de la polymérase; réactifs pour le processus d'amplification du cercle roulant; réactifs pour le clonage d'ADN et vecteurs, enzymes de modification et de restriction; réactifs pour l'étiquetage, le séquençage et l'analyse fragmentaire d'acides nucléiques et de protéines et la synthèse personnalisée; réactifs pour l'expression et la purification des protéines recombinantes; supports de chromatographie; réactifs pour l'électrophorèse, la bio-informatique, la spectrophotométrie et la fluorométrie; produits radiochimiques pour la recherche scientifique; réactifs pour essais des proximités scintillantes; essais d'analyse à débit élevé de données pour l'élaboration de médicaments; réactifs pour la microscopie laser à haute résolution, fluoroscopique et à foyer commun; produits chimiques spécialisés destinés à l'industrie, aux sciences et à la recherche; gaz et mélanges gazeux à usage industriel, de recherche et scientifique; produits et substances chimiques pour la fabrication de produits pharmaceutiques, produits et substances de diagnostic; réactifs de test chimiques, solution saline et papier enduit de réactifs, tous à usage scientifique et pour laboratoires; éléments chimiques fissiles pour la recherche scientifique; éléments et isotopes radioactifs destinés à l'industrie, aux sciences et à la recherche; normes et sources radioactives destinées aux techniques radiographiques; sources radioactives pour techniques de stérilisation, de purification et de test non destructives; radionucléides pour la recherche scientifique; produits et composés chimiques pour le traitement de systèmes d'alimentation en eau, systèmes de traitement des eaux usées, circuits d'eau de refroidissement, systèmes de production de vapeur et d'eau de chaudière, systèmes de condensat de chaudière, systèmes de séparation de liquide, systèmes de clarification de l'eau et de déshydratation dans des systèmes aqueux, systèmes de conditionnement, systèmes d'épuration des gaz, systèmes de procédés industriels, systèmes de traitement des combustibles, systèmes de traitement du gaz et des hydrocarbures, systèmes pétrochimiques et de traitement du pétrole et du gaz, systèmes de fabrication du papier et de la pâte, systèmes de

revêtement plastique et métallique, systèmes de traitement des métaux; produits chimiques, à savoir additifs chimiques pour essence, additifs pour mazout léger et additifs pour améliorer les performances de carburants de moteurs à turbine; sacs de matériaux granulaires chimiquement traités absorbant l'eau à placer dans des réservoirs de carburant; kit de test composé de réactifs pour déterminer la présence d'algues et d'organismes organiques actifs dans le diesel; cultures bactériennes et éléments nutritifs pour le traitement des boues et des eaux usées; produits chimiques polymères pour disperser les particules dans des équipements de production de vapeur; produits et composés chimiques utilisés comme agents antisalissures et désémulsifiants dans des opérations de fabrication de la coke et de produits dérivés dans la sidérurgie; produits chimiques, catalyseurs, produits en plastique semi-ouvert utilisés comme matériaux, filtres pour supprimer les gaz acides, plastiques non traités, cristaux en trichite et gris de zinc; produits radiopharmaceutiques à usage scientifique et pour la recherche; matériaux polymères de membrane pour la séparation de liquide; eau acidulée pour la recharge des accumulateurs; albumine iodée; albumine [animale ou végétale, matière première]; papier albumine; albumine animale [matière première]; mastic pour carrosseries; préparations bactériennes autres qu'à usage médical ou vétérinaire; préparations bactériologiques pour l'acétification; préparations bactériologiques autres qu'à usage médical ou vétérinaire; baume de gurgu, gurgum ou gurjum] pour la fabrication de vernis; papier barytique; produits pour la conservation de la bière; produits pour la clarification et la conservation de la bière; tissu pour photocalques; papier pour photocalques; liquides pour freins; mastics à l'huile; films cinématographiques sensibilisés mais non impressionnés; préparations de clarification; agents de refroidissement pour moteurs de véhicules; cultures de micro-organismes autres qu'à usage médical ou vétérinaire; papier diazo; boues pour faciliter le forage; pellicules [films] sensibilisées mais non impressionnées; matières filtrantes [substances végétales]; agents de filtrage pour l'industrie des boissons; corps fissiles pour l'énergie nucléaire; farines à usage industriel; produits pour la conservation des fleurs; liquides pour circuits hydrauliques; produits de moulage pour la fonderie; sable de fonderie; combustibles pour piles atomiques; terre de foulage pour l'industrie textile; gélatine à usage industriel; gélatine à usage photographique; mastic de vitrier; produits d'engluement pour l'arboriculture; cire à greffer les arbres; baume de gurgu [gurgum] pour la fabrication de vermis; compositions pour la réparation des chambres à air; kaolin; papier de tournesol; terre végétale; albumine de malt; écorce de manglier à usage industriel; préparations de micro-organismes autres qu'à usage médical ou vétérinaire; modérateurs pour réacteurs nucléaires; produits pour faciliter le démoulage; produits pour le collage des moules; mastic à l'huile; pâte à papier; pots en tourbe pour l'horticulture; papier pour la photographie; papier photométrique; plaques photosensibles; préparations pour la régulation de la croissance des plantes; farine de pommes de terre à usage industriel; fluides pour direction assistée; papier réactif; compositions pour la réparation des pneumatiques; produits pour empêcher le démaillage des bas; eau de mer à usage industriel; produits pour préserver les semences; papier auto vireur [photographie]; toile sensibilisée pour la photographie; films [pellicules] sensibilisés mais non impressionnés; papier sensible; plaques photographiques sensibilisées; plaques sensibilisées pour offset; savons métalliques à usage industriel; suie à usage industriel ou agricole; amidon à usage industriel; farine de tapioca à usage industriel; papier chimique pour essais; compositions pour la réparation des bandages de roues; fluides pour transmission automatique; mastic pour remplir les cavités des arbres [arboriculture]; colle à vin; pâte de bois; films roentgen sensibilisés mais non impressionnés.

- 02 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes; inhibiteurs de corrosion sous forme d'un enduit pour l'industrie de la finition des métaux, à savoir un produit aqueux acide de rinçage final; inhibiteurs de corrosion sous forme d'un enduit pour circuits d'eau de refroidissement; inhibiteurs de corrosion sous forme d'un enduit, à savoir enduits résineux pour surfaces métalliques et de maçonnerie; matériaux de revêtement, liquides de morsure; cartouches de toner pour imprimantes; cartouche d'encre pour imprimantes; toners, toners pour copieurs, toners pour télécopieurs; agglutinants pour couleurs; bandes protectrices contre la corrosion; badigeons; liants pour peintures; baume du Canada; fixatifs pour l'aquarelle; liants pour couleurs; diluants pour couleurs; encre [toner] (cartouches d'imprimantes et photocopieurs pour -); encre [toner] (cartouches d'photocopieurs pour imprimantes et -); produits pour la protection des métaux; siccatifs pour couleurs; sumac pour les vernis; épaississants pour couleurs; diluants pour laques; diluants pour peintures; cartouches d'encre [toner] pour imprimantes et photocopieurs; térébenthine [diluant pour peintures]; revêtements de protection pour châssis de véhicules.
- 03 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices; produits nettoyants contenant des produits et composés chimiques pour nettoyer l'acier, l'aluminium, les surfaces métalliques galvanisées et mélangées à usage industriel général pour la fabrication de produits métalliques; agents nettoyants contenant des produits et composés chimiques à usage industriel pour enlever les contaminants de systèmes de procédés industriels; décapants pour peinture contenant des produits et composés chimiques pour enlever la peinture de surfaces d'équipements dans des opérations de cabines de peinture au pistolet; papiers abrasifs; adhésifs pour fixer les postiches; adhésifs [matières collantes] à usage cosmétique; pierres d'alun [antiseptiques]; produits de toilette contre la transpiration; produits contre l'électricité statique à usage ménager; sels pour le bain non à usage médical; aérosols pour rafraîchir l'haleine; poix pour cordonniers; ouate à usage cosmétique; gels pour blanchir les dents; préparations pour polir les prothèses dentaires; toile émeri; papier émeri; adhésifs pour fixer les cils postiches; cils postiches; ongles postiches; produits pour fumigations [parfums]; toile verrée; papier de verre; encens; bâtons d'encens; produits pour enlever les laques; produits pour faire briller les feuilles des plantes; produits

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

pour les soins de la bouche non à usage médical; produits pour enlever la peinture; papier à polir; pots- pourris odorants; pierre ponce; produits pour parfumer le linge; toile à polir [rendre lisse]; papier de verre [verre]; bois odorants; shampooings; shampooings pour animaux de compagnie; pierres à barbe [antiseptiques]; cire pour cordonniers; pierre à adoucir; bâtonnets ouates à usage cosmétique; cire pour tailleurs; produits de toilette; motifs décoratifs à usage cosmétique; tripoli pour le polissage; produits pour enlever les vernis.

- 04 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; bougies et mèches pour l'éclairage; additifs non chimiques pour carburants; cire d'abeilles; cire pour courroies; benzène; benzol; cire de carnauba; cérésine; énergie électrique; cires à usage industriel; antidérapants pour courroies [préparations]; bandes de papier pour l'allumage; cires [matières premières]; copeaux de bois pour l'allumage; xylène; xylol.
- 05 Produits pharmaceutiques et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides; produits pharmaceutiques de diagnostic; produits pharmaceutiques vétérinaires pour le diagnostic; substances pharmaceutiques et vétérinaires à usage médical; réactifs et produits de diagnostic à usage médical; substances de diagnostic à usage médical; substances contrastantes pour l'imagerie médicale; réactifs diagnostiques de scanner à usage in vivo; agents d'imagerie de diagnostic pour l'imagerie par résonance magnétique (IRM); produits radiopharmaceutiques à usage clinique, médical; normes et sources radiopharmaceutiques pour la médecine nucléaire; produits pharmaceutiques radioactifs et réactifs non radioactifs pour produire des produits radiopharmaceutiques pour le diagnostic in vivo ou à usage thérapeutique; gaz et mélanges pour l'imagerie médicale; flacons préremplis contenant des réactifs de diagnostic médical; cartouches préremplies contenant des solutions chimiques à usage médical; cylindres préremplis contenant des gaz et des mélanges de gaz à usage médical; dispositifs de radiothérapie implantables constitués de sources de curiethérapie à radio-isotopes en capsules; système d'administration de radiothérapie composé de grains radioactifs et d'un ensemble de support bioabsorbable; adhésifs pour prothèses dentaires; produits pour le rafraîchissement de l'air; produits pour la purification de l'air; colliers antiparasitaires pour animaux; bracelets antirhumatismaux; anneaux antirhumatismaux; sang à usage médical; plasma sanguin; bouillons de culture pour la bactériologie; bracelets à usage médical; crayons caustiques; bois de cèdre anti-insectes; ciment pour sabots d'animaux; préparations pour le nettoyage des verres de contact; abrasifs à usage dentaire; ciments dentaires; matières pour empreintes dentaires; laques dentaires; mastics dentaires; désodorisants pour vêtements ou matières textiles; désodorisants autres qu'à usage personnel; caches oculaires à usage médical; pharmacies portatives; attrape-mouches; glu contre les mouches; clous fumants; crayons antimigraineux; encens répulsif pour insectes; insectifuges; insecticides; sangsues à usage médical; droguiers de voyage; graisse à traire; papier antimite; produits antimites; cires à modeler à usage dentaire; substances nutritives pour micro-organismes; huiles contre les taons; porcelaine pour prothèses dentaires; répulsifs pour chiens; anneaux antirhumatismaux; caoutchouc à usage dentaire; sperme pour l'insémination artificielle; herbes à fumer à usage médical; produits stérilisants pour sols; solutions pour verres de contact; solvants pour enlever le sparadrap; amidon à usage diététique ou pharmaceutique; implants chirurgicaux [tissus vivants]; extraits de tabac [insecticides]; cigarettes sans tabac à usage médical; produits pour le diagnostic à usage médical.
- 06 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métalliques; tuyaux métalliques; coffres-forts; produits métalliques, non compris dans d'autres classes; minerais; serrures métalliques; enveloppes métalliques de sécurité, à savoir armoires à clés, tubes de rangement et boîtes de rangement de sécurité de clés; boîtes postales scellées métalliques pour des ventes industrielles, résidentielles, immobilières et de véhicules; armoires métalliques à clés pour enfermer, rechercher et stocker des clés; coffres-forts métalliques pour clés; métaux et alliages sous forme brute, liquide, frittée, pressée, usinée, de feuilles, de fils, de pastilles, de baguettes, de bandes et de moulages; chaînes pour clés; fils de trolley pour le câblage, portes métalliques, barrières métalliques, portes de garage électriques, revêtements à haut polymère résistant à l'acide, tôles d'acier, panneaux d'acier pour les sols de bureaux, fils de soudure; quincaillerie métallique; petits articles métalliques; tôles insonorisées; soudure d'or; soudure d'argent.
- 07 Machines et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement; couveuses pour les oeufs; appareils, équipements et instruments pour la production d'électricité, à savoir générateurs électriques et éoliennes générant de l'électricité; turbines; turbines pour la production d'énergie; turbines éoliennes pour la production d'énergie; éoliennes liées à des parcs éoliens, installations de production à turbines, à savoir installations de production d'électricité; moteurs électrogènes; et pièces et parties constitutives de tous les produits précités; générateurs d'électricité à énergie solaire; machines et systèmes de machines, y compris pièces et accessoires pour la production, la transformation, la conversion d'électricité; dynamos, moteurs électriques en tous genres, turbines à gaz et à vapeur et leurs pièces, générateurs électriques et leurs pièces, moteurs d'avion, compresseurs; lave-linge, lave-vaisselle, broyeurs et compacteurs d'ordures; pompes, à savoir pompes centrifuges, pompes à diaphragme, pompes à soufflets, pompes et pompes de transfert; dispositifs de contrôle de liquide, à savoir valves, régulateurs, vérins, éjecteurs, cartouches de séparation

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

de liquide et leurs pièces, y compris membranes semi-perméables; cartouches filtrantes pour diverses machines industrielles pour des applications de filtrage, y compris le filtrage de solutions de revêtement pour la fabrication de bandes magnétiques et le filtrage de produits pétrochimiques, d'eau potable, de bière dans l'industrie de la brasserie et d'autres produits chimiques spéciaux; machines pour l'alimentation et l'application de produits chimiques à usage industriel; compresseurs axiaux et centrifuges; compresseurs à piston; compresseurs à vis et à palettes; pompes rotatives, à vide, électriques, immergées et centrifuges; turbo-détendeurs, à savoir, compresseurs d'air et électriques; machines de ravitaillement en GNC pour véhicules terrestres et équipements industriels et accessoires et pièces de tous les produits précités, à savoir pompes, valves, filtres de carburant, boîtiers de filtre, rotors de distributeur, lamelles, paliers et joints mécaniques; condenseurs de vapeur; moteurs de bateaux; turbocompresseurs pour moteurs; injecteurs de carburant; robots industriels, machines pour l'insertion de composants électroniques, machines de gravure sèche, machines à micro-décharges électriques, systèmes de production de disques optiques, équipements de raccordement de précision, machines de traitement pour panneaux de câblage imprimés, baguettes d'apport, machines de montage de pièces, machines de brasage, machines de fixation de vis, outils électriques; moteurs électriques, générateurs électriques; élévateurs (ascenseurs); machines à laver et à sécher, machines à laver électriques, lave-vaisselle électriques; compresseurs (non chirurgicaux); pompes, pompes électriques; machines à mélanger, à couper et à hacher, machines à mélanger, centrifugeuses électriques, robots de cuisine électriques, broyeurs de viande électriques, ouvre-boîtes électriques, aiguseurs de couteaux électriques, moulins à café électriques, broyeurs de glace électriques, machines électriques à traiter les déchets; outils de jardin, tondeuses à gazon électriques, vaporisateurs de jardin pour désinfectants et insecticides; appareils électriques pour le nettoyage, aspirateurs électriques, polisseurs de sols électriques; lave-vitres électriques; outils et instruments à main électriques; machines de soudure, machines à couper le métal par arc, au gaz ou plasma; mélangeurs, centrifugeuses, mixeurs manuels, robots de cuisine; bandages adhésifs pour les poulies; alternateurs; coussinets antifriction pour machines; paliers antifriction pour machines; dispositifs antipollution pour moteurs; tabliers de machines; arbres de machines; bagues à billes pour roulements; roulements à billes; chaises de paliers [machines]; courroies de transporteurs; dynamos pour bicyclettes; porte-lames [parties de machines]; lames de hache-paille; fers [parties de machines]; bobines de métiers à tisser; collecteurs d'incrustations pour chaudières de machines; tubes de chaudières [parties de machines]; cassettes pour matrices [imprimerie]; garnitures de freins autres que pour véhicules; segments de freins autres que pour véhicules; sabots de freins autres que pour véhicules; brosses [parties de machines]; balais de charbon [électricité]; alimentateurs pour carburateurs; carburateurs; garnitures de cardes; cartouches pour machines à filtre; convertisseurs catalytiques; lames de hache-paille; ciseaux de machines; mandrins [parties de machines]; clapets de machines; collecteurs d'incrustations pour les chaudières de machines; condenseurs de vapeur [parties de machines]; câbles de commande de machines ou de moteurs; dispositifs de commando de machines ou de moteurs; commandes hydrauliques pour machines et moteurs; commandes pneumatiques pour machines at moteurs; capots [parties de machines]; culasses de moteurs; cylindres de machines; cylindres de moteurs; séparateurs d'eau; porte-forets [parties de machines]; couronnes de forage [parties de machines]; couronnes de sondage [parties de machines]; tambours de machines; courroies de dynamo; balais de dynamo; pots d'échappement pour moteurs; vases d'expansion [parties de machines]; courroies de ventilateurs pour moteurs; ventilateurs pour moteurs; entraîneurs [parties de machines]; alimentateurs de chaudières de machines; filtres [parties de machines ou de moteurs]; filtres pour le nettoyage de l'air de refroidissement pour moteurs; garnitures de chaudières de machines; carneaux de chaudières de machines; roues libres autres que pour véhicules terrestres; convertisseurs de combustible pour moteurs à combustion interne; économiseurs de carburant pour moteurs; diamants de vitriers [parties de machines]; bougies de réchauffage pour moteurs diesel; boîtes de graissage [machines]; bagues de graissage [parties de machines]; meules à aiguiser [parties de machines]; guidages de machines; marteaux [parties de machines]; chaises pour machines; échangeurs thermiques [parties de machines]; porte-outils [parties de machines]; cages de machines; dispositifs hydrauliques pour l'ouverture ou la fermeture de portes [parties de machines]; dispositifs d'allumage pour moteurs à explosion; magnétos d'allumage; magnétos d'allumage pour moteurs; injecteurs pour moteurs; appareils encreurs [imprimerie]; joints [parties de moteurs]; démarreurs au kick pour motocycles; couteaux [parties de machines]; couteaux de faucheuses; formes pour chaussures [parties de machines]; lames de métiers à tisser; graisseurs [parties de machines]; volants de machines; roues de machines; rouages de machines; manifolds d'échappement pour moteurs; matrices d'imprimerie; ventouses pour machines à traire; meules de moulin; moules [parties de machines]; silencieux pour moteurs; segments de pistons; pistons [parties de machines ou de moteurs]; pistons de cylindres; pistons de moteurs; dispositifs pneumatiques pour l'ouverture ou la fermeture de portes [parties de machines]; détendeurs de pression [parties de machines]; régulateurs de pression [parties de machines]; soupapes de pression [parties de machines]; cylindres d'imprimerie; planches pour l'impression; membranes de pompes; pompes [parties de machines ou de moteurs]; poinçons de poinçonneuses; crics à crémaillère; radiateurs de refroidissement pour moteurs; râteaux de râteleuses; bobines pour machines; enrouleurs mécaniques pour tuyaux flexibles; régulateurs [parties de machines]; bagues de pistons; roulements à rouleaux; ponts roulants; rouleaux d'imprimerie [machines]; cylindres de laminoirs; chevalets pour scier [parties de machines]; lames de scies [parties de machines]; paliers autograisseurs; meules pour l'aiguisage [parties de machines]; pistons d'amortisseurs [parties de machines]; formes pour souliers [parties de machines]; navettes [parties de machines]; tamis [machines ou parties de machines]; supports à chariot [parties de machines]; chariots pour machines à tricoter; coulisseaux de tricoteuses; bougies d'allumage pour moteurs à explosion; régulateurs de vitesse de machines et de moteurs; ressorts [parties de machines]; bâtis [machinerie]; démarreurs pour moteurs; stators; boîtes à étoupe [parties de machines]; sur

compresseurs; tables de machines; tambours pour machines à broder; robinets [parties de machines ou de moteurs]; outils [parties de machines]; turbocompresseurs; tympanes [imprimerie]; accessoires d'aspirateurs de poussière pour répandre les parfums et les désinfectants; sacs pour aspirateurs; tuyaux d'aspirateurs de poussière; soupapes [parties de machines]; réchauffeurs d'eau [parties de machines].

- 08 Outils et instruments à main entraînés manuellement; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs; rasoirs électriques; tondeuses pour la coupe des cheveux électriques; appareils électriques pour l'épilation; tondeuses à barbe électriques; limes à ongles électriques; ceintures porte-outils; mèches [parties d'outils]; fers de guillaumes; gaines de rasoirs; fers à friser; appareils pour l'épilation, électriques ou non électriques; allonges de vilebrequins pour tarauds; polissoirs d'ongles électriques ou non électriques; châssis de scies à main; diamants de vitriers [parties d'outils à main]; tondeuses pour la coupe des cheveux, électriques et non électriques; évideoirs; nécessaires de manucure électriques; coupe-ongles électriques ou non électriques; limes à ongles électriques; coups-de-poing; étuis pour rasoirs; manchons d'alésoirs; lames de scies [parties d'outils]; porte-scie; anneaux de faux; nécessaires de rasage; lames de cisailles; pinces à sucre; fourreaux de sabres; appareils pour imprimer des tatouages; ceintures porte-outils; matraques; brucelles; hache- légumes.
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; casques de protection pour le sport; lunettes, lunettes de soleil, lunettes de sport; logiciels, logiciels de jeux; pompes à carburant de stations-service pour l'avitaillement de moteurs d'avions; équipements de distribution de carburant, à savoir pompes à carburant étalonnées, jauges électriques de niveau de carburant, valves de contrôle pour régulation du débit de gaz et canalisations de carburant; systèmes automatisés de gestion de stations-service composés de logiciels d'exploitation, pompes à carburant étalonnées, panneaux de contrôle du débit, conduites de carburant et pistolets de distribution pour l'avitaillement de véhicules terrestres et marins et d'avions; compteurs de gaz; systèmes de communication et de signalisation embarqués et en bordure de route, systèmes d'inspection de trains, systèmes de notification de croisements, appareils de commande électrique d'aiguillage; systèmes de suivi et de surveillance par GPS pour les industries du transit et des chemins de fer; dispositifs et produits de distribution électrique, à savoir condensateurs, coupe-circuits, tableaux de répartition de coupe-circuits, ferme-circuits, disjoncteurs, commutateurs, contacteurs, redresseurs de courant, limiteurs de courant, contacts électriques, collecteurs électriques, conducteurs électriques, connecteurs électriques, contrôleurs électriques, inducteurs électriques, systèmes d'alimentation électrique, tableaux de distribution et boîtes de dérivation d'électricité, consoles de distribution d'électricité, tableaux et boîtes de commutation d'électricité; logiciels destinés aux personnes chargées du dépannage et de l'entretien de contrôleurs programmables, logiciels pour l'analyse des vaisseaux sanguins, y compris des vaisseaux cardiaques, également avec fonctions de calcul quant aux vaisseaux sanguins, logiciels pour équipements de surveillance médicale de patients, logiciels pour la réception, le traitement, la transmission et l'affichage de données, logiciels pour le développement de programmes personnalisés d'affectation de biens; logiciels à utiliser en ligne permettant aux vendeurs d'équipements de bureau de présenter des demandes, de gérer des portefeuilles et de communiquer avec la société; logiciels pour accéder à des informations en matière d'hypothèque et d'assurance, logiciels de collecte de données concernant les signes vitaux, logiciels pour l'analyse de systèmes électriques et manuels d'instruction électroniques vendus sous forme d'ensemble, logiciels destinés aux employés d'institutions financières pour déterminer les investissements financiers des clients et clients et traiter la vente des investissements identifiés, logiciels pour obtenir des informations sur le risque d'inondation de biens immobiliers, logiciels pour le développement d'interfaces utilisateurs graphiques et la visualisation de données, logiciels de calcul des paiements hypothécaires, logiciels de régulation et de gestion de services d'entretien de flottes de véhicules, logiciels pour utiliser et accéder à des services informatiques commerciaux, logiciels pour l'obtention par les clients d'informations sur les portefeuilles de baux, logiciels pour un système d'informations radiologiques pour radiologues et départements de radiologie, logiciels de gestion de bases de données contenant des informations sur les employés et les patients à des fins d'archivage et de suivi des patients, logiciels installés sur et utilisés avec des PC et des équipements de surveillance médicale pour interfaces utilisateurs graphiques, logiciels pour l'envoi de données cryptées et compressés sur des systèmes de radiomessagerie (transport), logiciels de fourniture d'accès à des sites web où les acheteurs et les vendeurs peuvent faire des affaires par voie électronique, et logiciels pour la navigation souterraine, à savoir la navigation de l'assemblage d'une sonde de fond pour le forage pétrolier et assemblages de forage afin d'acheminer des installations souterraines; instruments et appareils électroniques, nucléaires, industriels et de laboratoires, de test, mesure, calcul et contrôle; produits électriques, produits pour la production et la distribution d'électricité et produits de protection contre les surtensions, à savoir parafoudres, barres blindées; condensateurs; contacteurs d'éclairage; commandes et dispositifs d'entrée/sortie; fusibles; commandes d'éclairage; boîtiers d'interrupteurs, DEL, à savoir diodes électroluminescentes, régulateurs de tension d'électricité, protecteurs contre les surtensions, limiteurs de surtension, voltmètres, tableaux de circuits électriques, relais et minuteries, solénoïdes et interrupteurs de fin de course, démarreurs manuels à pleine tension, démarreurs à tension réduite, interrupteurs et sectionneurs électriques, répartiteurs de tableaux de circuits et de panneaux de pompage, coupe-circuits et sectionneurs, transformateurs,

tableaux de circuits électriques et d'éclairage électrique, fils électriques, câbles, cordons et conducteurs, câblage électrique et accessoires, parafoudres, compteurs d'électricité, wattmètres, résistances de terre, capteurs d'humidité et de température; capteurs de calibrage industriel, boutons-poussoirs, centres de commande de moteurs et leurs commandes électriques et régulateurs de tension compris dans cette classe; logiciels et programmes informatiques à usage médical, industriel et pour la recherche; appareils d'électrophorèse; colonnes et pompes chromatographiques; appareils pour la microfabrication; appareils pour systèmes de bio-informatique; appareils de scintillation; appareils d'imagerie destinés aux émissions radioactives et luminescentes; systèmes intégrés de synthèse et de purification; appareils pour fabriquer des oligonucléotides; systèmes optiques à laser pour l'imagerie numérique; verrerie de laboratoire; fioles et micro-fioles; plaquettes à microtitres; logiciels pour la gestion de salles d'opération d'hôpitaux; logiciels pour la gestion d'informations sur les soins intensifs; logiciels de commande d'opérations industrielles; logiciels et leurs manuels vendus sous forme d'ensemble pour la gestion d'usines; programmes informatiques à interface graphique pour le contrôle de machines dans des applications d'automatisation industrielle; logiciels de création de présentations graphiques et d'édition d'interfaces de données dynamiques pour des applications graphiques en temps réel à usage industriel et commercial; logiciels de communications pour connecter les utilisateurs de réseaux informatiques; logiciels pour le moulage par injection de plastique; logiciels pour la commande, la surveillance, la simulation, les communications, l'enregistrement et la collecte de données et l'automatisation d'usines; logiciels pour l'intégration d'opérations de machines de fabrication, le contrôle de processus, la fourniture de données pour la visualisation, le suivi des problèmes et la génération de rapports de production; progiciels pour l'exploitation et la programmation de meuleuses dans l'industrie de la fabrication; matériel informatique pour le contrôle de procédés industriels, à savoir moniteurs informatiques; ordinateurs portables, cartes Ethernet et câbles; matériel de mise en réseau d'ordinateurs, cartes de mémoire; microprocesseurs; microprocesseurs; concentrateurs, commutateurs et routeurs de réseaux informatiques, accessoires d'ordinateur, dispositifs d'affichage et terminaux; tableaux blancs informatiques; processeurs et cartes système; contrôleurs d'appel, interfaces opérateurs, interfaces de référence et collecteurs de données; applications de contrôle et de fabrication, à savoir de contrôle statistique de processus, de collecte de données, de commande numérique directe; systèmes de gestion de documents; produits et systèmes de traitement de signaux numériques, à savoir, commandes d'automatisation industrielle et contrôleurs logiques programmables; produit de contrôle adaptatif sous forme de contrôleur externe pour optimiser les performances de coupe grossière et semi-grossière de machines-outils; matériel d'entrée/sortie distribués et éloignés, modules d'entrée/sortie, modules d'interface, alimentations électriques et matériel de montage; systèmes d'alarme antivol et anti-effraction; dispositifs de sécurité, à savoir ordinateurs de programmation logique, panneaux de commande, détecteurs électroniques d'effraction, détecteurs électroniques de bris de vitre, détecteurs électroniques de vibrations, contacts magnétiques pour systèmes de sécurité, plaques d'interrupteurs électroniques, détecteurs électroniques de mouvements pour systèmes d'alarme, interrupteurs électroniques sensibles aux mouvements, sirènes à raccordement fixe, haut-parleurs audio, pilotes électroniques, systèmes de contrôle d'accès et de surveillance à alarme; alarmes et détecteurs d'incendie, de chaleur et de fumée; systèmes de contrôle d'accès à carte informatique; lecteurs de cartes, encodeurs de cartes et cartes encodées pour systèmes de contrôle d'accès à carte; caméras vidéo; dispositifs vidéo de reconnaissance d'objets; dispositifs vidéo de suivi d'objets; dispositifs vidéo de lecture de plaques d'immatriculation; dispositifs vidéo de vérification d'alarme; dispositifs vidéo de reconnaissance faciale; dispositifs vidéo de reconnaissance de véhicules; dispositifs vidéo de détection de trafic; dispositifs vidéo de contrôle de portes d'accès; dispositifs vidéo de détection d'effraction; matériel ou logiciels de traitement qui analysent des images vidéo numériques pour extraire, enregistrer et rapporter automatiquement des renseignements, et systèmes de surveillance vidéo à distance pour applications de sécurité et de surveillance; moniteurs vidéo centraux; magnétoscopes; appareils de prises de vue; systèmes vidéo en circuit fermé; systèmes vidéo en circuit fermé composés d'une ou plusieurs caméras et de boîtiers de caméras; émetteurs-récepteurs sans fil, à faible portée et à radiofréquences; émetteurs/récepteurs pour lignes électriques; matériel de contrôle de communications pour l'exploitation de caméras en circuit fermé; matériel de contrôle de communications, à savoir commandes à pavé numérique, commutateurs de matrice, multiplexeurs, enregistreurs vidéo numériques, dômes à zoom panoramique basculant intégré, contrôleurs vidéo à distance, récepteurs, alarmes électroniques, déclencheurs et commandes de gestion et dispositifs de transmission vidéo vendus séparément ou comme éléments d'un système d'exploitation de caméras en circuit fermé; assistants numériques personnels configurés pour être utilisés par des professionnels de l'immobilier; dispositifs d'interfaces de communications pour assistants numériques personnels; systèmes de transmission à fibre optique, à savoir émetteurs, récepteurs et émetteurs-récepteurs à fibre optique pour la transmission de signaux vidéo, audio et de données via des fibres optiques; interrupteurs électriques; dispositifs de verrouillage électromécaniques; cartes magnétiques pour serrurerie, contrôle d'accès, contrôle de présence, alarmes et systèmes de sécurité; clés électriques; matériel électronique portable pour la réception, le contrôle, le stockage, la manipulation, l'affichage et la transmission de données et le déclenchement de serrures électroniques; cartes d'accès électroniques et leurs lecteurs et encodeurs; cartes d'accès magnétiques et leurs lecteurs et encodeurs; cartes d'accès à mémoire et leurs lecteurs et encodeurs; cartes de proximité et leurs lecteurs et encodeurs; porte-clés et leurs lecteurs et encodeurs; cartes d'accès à code à barres et leurs lecteurs, encodeurs et plastifieuses; pavés numériques d'accès; repères de pistage de fréquences radio; systèmes de commande et de pistage composés d'un ou plusieurs détecteurs, émetteurs-récepteurs et balises radiofréquences pour déterminer et contrôler la localisation et les mouvements de biens corporels, stocks et personnes; capteurs à infrarouge; matériel informatique et logiciels de gestion d'infrastructures et de contrôle de systèmes d'accès d'infrastructures et leurs composants, à savoir

tableaux de commande, lecteurs de cartes d'accès et équipements et systèmes d'imagerie vidéo, de surveillance vidéo, d'enregistrement de disques durs numériques, de transmission de réseau et d'accès à distance; serveurs de stockage vidéo numériques en réseau, applications de surveillance et de contrôle d'accès, surveillance d'alarme et de sécurité, logiciels et matériel informatique de contrôle et d'exploitation de systèmes d'accès et de sécurité composés de systèmes de verrouillage, de portes, de dispositifs d'accès et d'identification; et de boîtiers de sécurité sous forme de boîtes pour garder des clés; équipements de surveillance vendus séparément ou en tant qu'éléments ou sous forme d'ensemble comme un système composés d'une ou plusieurs caméras de surveillance, caméras cachées, caméras de télévision en circuit fermé, boîtiers de caméras, supports de caméras, objectifs, moniteurs vidéo, enregistreurs vidéo, enregistreurs numériques, supports d'enregistrement vidéo, commutateurs vidéo, tableaux de commande, commandes à pavé numérique, commandes à manette, appareils d'interface pour alarmes et équipements de contrôle d'accès, émetteurs-récepteurs, récepteurs, émetteurs, processeurs de signaux, multiplexeurs, commutateurs de matrice, commandes, boîtiers de panneaux de commande, boîtiers d'interrupteurs, transformateurs, commutateurs, répartiteurs, câbles coaxiaux, connecteurs, détecteurs de mouvements, microphones et haut-parleurs; logiciels d'interface utilisateur et logiciels de contrôle pour la gestion de systèmes d'accès, de sécurité et d'extinction d'incendie; serrures électriques; matériel électronique portable informatique et de communication pour la réception, le contrôle, le stockage, la manipulation, l'affichage et la transmission de données pour l'exploitation de dispositifs de verrouillage électroniques; porte-clés électroniques, lecteurs et encodeurs; logiciels et matériel informatique de traitement de l'information; alimentations électriques, à savoir batteries, redresseurs/régulateurs de courant/tension et transformateurs; panneaux de commande, à savoir appareils électroniques conçus pour surveiller électroniquement une activité prédéterminée et activer une alarme antivol; haut-parleurs de sirène; et pilotes de sirènes électroniques, à savoir générateurs de tonalité et amplificateurs pour sirènes; logiciels de contrôle de matériel de communication pour l'exploitation et la commande de caméras en circuit fermé; dispositifs de commutation intégrant des commutateurs à lames à enclenchement magnétique pour systèmes d'alarme antivol et d'alarme à incendie, dans des appareils industriels de localisation, des compte-tours, des systèmes de verrouillage de sécurité d'armoires d'équipements, des appareils industriels de contrôle de position, des câbles électriques et des appareils de contrôle de pompes et de valves et des systèmes d'alarme de sécurité de domicile; appareils électriques et électroniques de vérification pour détecter la présence de certaines substances sur des personnes, dans des bagages et des chargements; appareils électriques et électroniques de vérification pour détecter la présence d'explosifs et/ou de stupéfiants sur des personnes, dans des bagages et des chargements; appareils pour détecter la présence d'explosifs et d'autres produits de contrebande; minuteries ou appareils sensibles aux variations de conditions pour le lancement et le contrôle des cycles de régénération ou de lavage pour les équipements de traitement de l'eau; soupapes de commande pour équipements du traitement et de filtrage de l'eau; bioréacteurs pour la culture de cellules; instruments d'analyse portables, à savoir une sonde avec un enregistreur pour la conversion de données à microprocesseurs pour la mesure de produits organiques et inorganiques dans l'eau; filtres et boîtiers de filtres pour laboratoires; filtres à membrane pour laboratoires; dispositifs de mesure de la densité du limon; dispositifs de déionisation pour laboratoires, filtres et boîtiers de filtres pour laboratoires; appareils de séparation de liquide pour laboratoires; membranes pour laboratoires; dispositifs de contrôle du débit de liquide, à savoir pompes, valves, débitmètres et régulateurs pour laboratoires; instruments de surveillance de l'ozone; équipements de laboratoire, à savoir microplaques de titrage poreuses pour la biologie cellulaire et d'autres applications des sciences de la vie; commandes électroniques de traitement de l'eau et des procédés, à savoir appareils pour le traitement de systèmes industriels et commerciaux d'alimentation en eau, systèmes d'eau de chaudière, systèmes de refroidissement à eau, circuits d'eau de refroidissement et systèmes fermés d'alimentation en eau, systèmes de traitement du papier et de la pâte, systèmes de traitement des combustibles et systèmes de traitement des métaux pour analyser la chimie du système, déterminer le programme de traitement correct, appliquer le traitement souhaité et surveiller l'efficacité du traitement; logiciels de gestion de données dans le domaine du papier, de la pâte et du traitement de l'eau; commandes électroniques pour le traitement d'informations dans le domaine du papier, de la pâte et du traitement de l'eau; appareils pour systèmes industriels d'alimentation en eau pour mesurer et contrôler le pH et la conductivité; appareils pour l'alimentation en produits chimiques dans des quantités mesurées d'un système industriel, commercial ou municipal d'alimentation en eau; appareils électroniques de test pour le traitement de l'eau; équipements de test de laboratoire, à savoir appareils de test du taux de dépôt et de la vitesse de corrosion; laboratoire mobile équipé de matériel et instruments pour mesurer et surveiller le pH, la conductivité et la concentration de chromate des eaux domestiques et industrielles, pour procéder à l'analyse inorganique de l'eau et au test microbiologique de l'eau; produits électroniques et électrochimiques, à savoir piles à combustible; appareils de conversion du rayonnement photo-électrique en énergie électrique, à savoir, modules photovoltaïques solaires, modules hybrides solaires photovoltaïques, capteurs électroniques pour mesurer le rayonnement solaire, photopiles; appareils pour convertir le rayonnement électronique en énergie électrique, à savoir modules, systèmes et composants solaires photovoltaïques et tous les composants du système connexes; imprimantes, imprimantes laser, imprimantes à jet d'encre, imprimantes multifonctions et polyvalentes, pièces de tous les produits précités; dispositifs électroniques portables pour la réception et/ou la transmission sans fil de données, permettant à l'utilisateur de garder en mémoire ou de gérer des informations personnelles et permettant de transmettre et de recevoir des communications vocales, vidéo et en images; logiciels de synchronisation des données entre une unité ou un poste éloigné et une unité ou un poste fixe, et logiciels permettant une connexion unidirectionnelle et/ou bidirectionnelle sans fil aux données; appareils électroniques numériques portables et logiciels y afférents; dispositifs électroniques portables pour la réception et/ou la

transmission sans fil de données; logiciels de réorientation de messages, courrier électronique et/ou autres données d'un ordinateur personnel ou d'un serveur vers un ou plusieurs dispositifs électroniques portables; logiciels et programmes informatiques de gestion et d'exploitation de dispositifs sans fil; dispositifs de télécommunication; logiciels d'accès, de recherche, d'indexation et de récupération d'informations et de données à partir de réseaux informatiques mondiaux et de réseaux mondiaux de communication, et de navigation sur les sites web des réseaux précités; logiciels d'envoi et de réception de messages courts et de courrier électronique et de filtrage d'informations non textuelles à partir des données; dispositifs électroniques portables de communications vocales, vidéo, de données et d'images; logiciels de jeux informatiques pour combinés de téléphones mobiles; logiciels de jeux électroniques pour combinés de téléphones mobiles; logiciels, progiciels; batteries, piles sèches, batteries rechargeables, chargeurs de batterie, batteries de stockage, piles solaires, piles à combustible; carbone, électrodes au charbon pour batterie sèche, électrodes au charbon pour la soudure; appareils de câblage, connecteurs (électriques), câbles électriques, conduits électriques, conduits de plancher spécialement conçus pour l'encastrement de câbles électriques, ballast (pour lampes à décharge), systèmes de câblage sous les tapis, commutateurs d'éclairage code, disjoncteurs, contacteurs et interrupteurs de démarrage magnétiques, protecteurs de circuits, dispositifs de commutation, boîtes d'accouplement électriques, interrupteurs de dispositifs, prises de sortie, fiches (électriques), matériaux isolants, minuteries électriques, autres dispositifs de câblage; appareils et instruments de signalisation, interphones vidéo, systèmes d'interphone, carillons de porte électriques, interphones, alarmes incendie, alarmes contre les fuites de gaz, alarmes antivol, interphones d'urgence portables; machines et appareils acoustiques, radios, lecteurs/enregistreurs de bandes, enregistreurs de cassettes radio, lecteurs de bandes portables, lecteurs/enregistreurs de disques compacts, lecteurs/enregistreurs de minidisques, pupitres pour minidisques, lecteurs/enregistreurs audio de DVD (disques numériques polyvalents), lecteurs/enregistreurs numériques sécurisés, cartes numériques sécurisées, haut-parleurs, tuners, amplificateurs, systèmes de composants stéréo, lecteurs de disques, égaliseurs graphiques, radios-réveils, enregistreurs de circuits intégrés, dispositifs de traitement du son numériques, écouteurs, casques, microphones, lecteurs/enregistreurs de cassettes, logiciels pour disques compacts (préenregistré), mégaphones électriques, laboratoires de langues, systèmes audio pour voitures, systèmes d'adresses publiques, tables de mixage, produits nettoyants pour équipements audio, câbles audio, câbles vidéo, autres machines acoustiques; machines et appareils audiovisuels, récepteurs de télévision, écrans d'affichage à tubes à rayons cathodiques, tubes à rayons cathodiques, tubes de prise de vue d'images, récepteurs de télévision à plasma, dispositifs d'affichage plasma, récepteurs de télévision (affichage à cristaux liquides), écrans d'affichage à cristaux liquides, récepteurs de télévision combinés avec enregistreurs de bandes vidéo, récepteur de télévision combiné avec lecteur de disques, antennes, tuners pour diffusion par satellite, tuners pour télévision, terminaux Internet, projecteurs vidéo, enregistreurs de cassettes vidéo, caméscopes, caméras vidéo, imprimantes vidéo, lecteurs de disques laser, lecteurs de CD (disques compacts) vidéo, logiciels pour CD (disques compacts) vidéo, lecteurs/enregistreurs vidéo pour DVD (disques numériques polyvalents), systèmes vidéo en couleurs pour affichage à grande échelle, systèmes de télévision par câble, unités de disque dur, imageurs vidéo, tableaux d'affichage optique électriques, systèmes d'affichage électriques à usages multiples, systèmes d'équipements vidéo en circuit fermé, logiciels pour DVD (disques numériques polyvalents), caméras de télévision, commutateurs vidéo, systèmes d'édition non linéaires, contrôleurs d'édition, système de création de DVD (disques numériques polyvalents), affichage à diodes électroluminescentes, autres machines audiovisuelles; machines et appareils à disques optiques; unités de disques optiques, enregistreurs de disques optiques, lecteurs de disques optiques, changeurs de disques optiques, cartouches de disques optiques, systèmes d'enregistrement de disques optiques; machines et appareils de communication, émetteurs-récepteurs de télécopies, émetteurs-récepteurs, téléphones, téléphones mobiles cellulaires, étuis pour téléphones mobiles cellulaires, répondeurs téléphoniques, systèmes d'autocommutateurs privés, récepteurs de systèmes de positionnement mondial, radiotéléphones, radars marins, récepteurs de radiomessagerie, systèmes de communication mobiles, systèmes de radio à accès multi-canaux, panneaux d'information sur le trafic électriques, systèmes de visioconférence, systèmes de téléphones portables privés, systèmes de réseaux locaux, codecs (codeurs/décodeurs) AV, systèmes de navigation pour voitures (systèmes de guidage sur routes), systèmes électroniques pour la collecte de péages routiers, antennes GPS (système de positionnement mondial); appareils et instruments de surveillance (contrôle), dispositifs électriques d'ouverture des portes, systèmes de communication et de surveillance pour constructions à appartements, systèmes de détection d'intrus, systèmes automatisés pour la surveillance et la commande de fonctions dans des constructions, appareils de sécurité à plusieurs couches électriques; machines et instruments de commande automatiques, tableaux de distribution électriques, appareils de commande des signaux routiers, systèmes d'emplacement de bus, détecteurs de véhicules à ultrasons, réseaux d'informations et de télécommunications pour la gestion du trafic routier, variateurs de lumière, commutateurs lumineux, onduleurs, systèmes de commande programmables, transformateurs, armoires, systèmes de production d'électricité domestiques, condensateurs de puissance; équipement pour le traitement de l'information; ordinateurs et périphériques d'ordinateurs, traitements de textes, logiciels (enregistrés), scanners d'images pour ordinateurs personnels, imprimantes, cartes PC (ordinateurs personnels), claviers d'ordinateurs, souris (équipements de traitement des données), unités de CD-ROM (disques compacts à mémoire morte), unités de disquettes, systèmes de lecture/écriture de cartes, lecteurs de codes à barres, enregistreurs du temps, terminaux de données portables, systèmes de points de vente, terminaux de collecte de données, assistants numériques personnels, unités de DVD-RAM/ROM (disques numériques polyvalents à mémoire vive/mémoire morte), systèmes CAO/FAO (conception assistée par ordinateur/fabrication assistée par ordinateur), unités de disque dur, calculatrices électroniques, source

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

de courant ininterrompue pour ordinateurs/communication/diffusion; supports de stockage externes, cassettes vidéo, têtes de nettoyage, D-VHS (systèmes vidéo pour la maison), autres périphériques pour ordinateurs; bandes vidéo, cassettes audio, disquettes, disques optiques, mini-disques, DVD (disques numériques polyvalents), cartes à mémoire à circuit intégré; appareils et instruments de pesage et de mesure, systèmes de dosimétrie à thermoluminescence, dosimètres portables à rayons X, compteurs électroniques, ampèremètres, compteurs de consommation d'électricité, mesureurs de serrage, appareils de mesure de perdite électrique, compteurs d'isolation électrique, thermomètres, processeurs de systèmes de mesure, moniteurs électriques de la tension secteur de type multi-circuits, mesures de micro-précision, moniteurs de la graisse corporelle, compteurs de pas, analyseurs audio/vidéo, oscilloscopes, modulateurs, voltmètres, distorsiomètres, autres appareils de mesure; capteurs, capteurs photosensibles, capteurs thermométriques, capteurs de position, capteurs de vitesse angulaire, capteurs de rotation, capteurs d'angles, capteurs de point de rosée, autres capteurs; composants électriques, diodes luminescentes, cristaux liquides, module d'affichage à cristaux liquides, magnétrons, diodes, transistors, thermostats, circuits intégrés, dispositifs à mémoire à semi-conducteurs, micro-ordinateurs à une seule puce, cartouche pour microphones à condensateur électrique, processeurs d'images demi-teintes, têtes d'impression thermiques, têtes magnétiques, aimants permanents, connecteurs, relais, composants d'affichage, laser à semi-conducteurs, dispositif à couplage de charge (dispositif CCD), détecteur d'images, condensateurs pelliculaires, unité à membrane pour une suroxygénation, unités de tuner électriques, unités à haute fréquence, unités de validation de pièces, unités de validation de billets, dispositifs de lecture/écriture de cartes magnétiques, oscillateurs commandés par tension, modules synthétiseurs à circuit à verrouillage de phase, unité de module de communication sans fil, composants de transmission optiques, tableaux de câblage imprimés, composants de haut-parleurs, alimentation en électricité, adaptateurs CA (courant alternatif), aimants de focalisation, inducteurs (bobines), condensateurs pour appareils électriques, filtres de signaux électriques, transformateurs, colliers de déviation, thermistors, varistances, composants de céramiques piézoélectriques, dispositifs acousto-optiques, résistances, potentiomètres, codeurs, unités d'impression, circuits intégrés hybrides, composants de commutation, tableaux de câblage thermosoudables, tableaux à touches transparentes, éléments électroluminescents, unités de commande à distance, éléments résistants magnétiques, déconnexions thermiques, autres ustensiles électriques pour le ménage, fers à repasser électriques, bigoudis électriques, fers à cheveux électriques; appareils électriques de soudure à l'arc, électrodes de soudure, minuteriers électriques; équipements pour le traitement de l'information, en particulier pour applications financières; programmes de système d'exploitation; matériel informatique et logiciels, en particulier pour le développement, l'entretien et l'utilisation de réseaux informatiques locaux et étendus; systèmes de lecture de cartes à mémoire et systèmes de lecture de données mémorisées y compris mémoires à circuit intégré et mémoires de cartes bancaires; distributeurs automatiques de billets; machines comptables; cartes codées, y compris cartes magnétiques et cartes à circuits intégrés, en particulier pour applications financières; lecteurs de cartes, appareils d'impression, y compris appareils d'impression pour systèmes de traitement de données et systèmes de transactions financières; machines pour établissements bancaires; codeurs et décodeurs; modems; cartes magnétiques codées, cartes portant des données électroniques, lecteurs de cartes magnétiques codées, lecteurs de cartes portant des données électroniques, systèmes électroniques de cryptage, matériel informatique, terminaux informatiques, logiciels utilisés dans les services financiers, les industries bancaire et de télécommunications; produits électriques et électroniques, à savoir machines à calculer, plannings de poche, alarmes et torches; cartes bancaires, y compris cartes bancaires imprimées et cartes bancaires à mémoire magnétique et à mémoire à circuit intégré; cartes bancaires, cartes de crédit, cartes de débit, y compris ces cartes dotées de circuits intégrés et de microprocesseurs; cartes mémoire; distributeurs automatiques de billets de banque; équipements pour le traitement de données et ordinateurs comprenant des cartes dotées de micro-processeurs et de circuits intégrés; matériel informatique sous forme de cartes à circuits intégrés et de lecteurs de cartes contenant des transpondeurs et autres dispositifs de paiement de proximité; tapis de souris; machines et systèmes de machines, y compris pièces et accessoires pour la transmission, la distribution, le contrôle d'électricité; dispositifs à induction, dispositifs de déplacement de l'électricité, dispositifs de contrôle et de régulation de l'électricité, instruments de mesure de l'électricité, dispositifs de protection électrique, tableaux de commutation, appareils de tableaux de commutation, dispositifs de câblage et fournitures; dispositifs de contrôle de liquide, à savoir, débitmètres, manostats, minuteriers séquentielles, commutateurs et commandes électriques; dispositifs électriques pour tuer les insectes, amplificateurs audio pour claviers, mémoires externes pour instruments de musique; appareils électrothermiques à onduler les cheveux, fers à cheveux électriques, bigoudis électriques; systèmes de gestion de données et de conservation d'archives d'anesthésie; dessins animés; vêtements en amiante pour la protection contre le feu; gants en amiante pour la protection contre les accidents; paravents d'asbeste pour pompiers; dispositifs électriques pour l'attraction et destruction des insectes; appareils respiratoires pour la nage subaquatique; appareils pour la respiration, à l'exception de ceux pour la respiration artificielle; gilets pare-balles; boîtiers de haut-parleurs; étuis spéciaux pour appareils et instruments photographiques; trousse de dissection [microscopie]; allume-cigares pour automobiles; dispositifs de nettoyage pour disques acoustiques; vêtements spéciaux pour laboratoires; vêtements de protection contre les accidents, les irradiations et le feu; habillement pour la protection contre le feu; portillons à prépaiement pour parcs à voitures; logiciels de jeux; claviers d'ordinateur; programmes du système d'exploitation enregistrés pour ordinateurs; périphériques d'ordinateurs; programmes d'ordinateurs enregistrés; programmes d'ordinateurs [logiciels téléchargeables]; logiciels [programmes enregistrés]; étuis pour verres de contact; coffrets pour lames de microscopes; cache-prise; appareils pour scaphandriers; masques de plongée; combinaisons de plongée; ferme-porte électriques; dispositifs électriques pour l'ouverture des portes; bouchons [tampons] pour les oreilles; tampons

d'oreilles pour la plongée; appareils de coupe à l'arc électrique; appareils de soudure électrique à l'arc; installations électriques pour la commande à distance d'opérations industrielles; appareils de soudure électrique; clôtures électrifiées; publications électroniques téléchargeables; appareils de galvanoplastie; dispositifs de commande pour ascenseurs; étuis pour pince-nez; chaînettes de pince-nez; cordons de pince-nez; filtres pour masques respiratoires; bannes pour incendie; couvertures coupe-feu; bateaux-pompes à incendie; pompes à incendie; lances à incendie; fers à repasser électriques; mobilier spécial de laboratoire; appareils de galvanisation; vêtements pour la protection contre le feu; gants de plongée; gants pour la protection contre les accidents; gants de protection contre les rayons x à usage industriel; lunettes de sport; bigoudis électrothermiques; supports de bobines électriques; dispositifs électriques pour rétraction et la destruction des insectes; interfaces [informatique]; changeurs de disques [informatique]; nécessaires mains libres pour téléphones; genouillères pour ouvriers; serrures électriques; aimants; aimants décoratifs [magnets]; appareils pour le démaquillage électriques; pylônes de T.S.F.; vis micrométriques pour instruments d'optique; moniteurs [programmes d'ordinateurs]; autopompes à incendie; tapis de souris; filets de protection contre les accidents; pinces nasales pour plongeurs et nageurs; appareils pour transvaser l'oxygène; montures de pince-nez; tables traçantes [traceurs]; tampons pour les oreilles; dispositifs de protection contre les rayons x non à usage médical; dispositifs de protection personnelle contre les accidents; casques de protection; casques de protection pour le sport; masques de protection; combinaisons spéciales de protection pour aviateurs; boutons de sonnerie; appareils pour la sûreté du trafic ferroviaire; disques réflecteurs individuels pour la prévention des accidents de la circulation; respirateurs pour le filtrage d'air; masques respiratoires autres que pour la respiration artificielle; dessous de cornues; bombes [équitation]; bornes routières lumineuses ou mécaniques; filets de sauvetage; harnais de sécurité [autres que pour sièges de véhicules ou équipement de sport]; bâches de sauvetage; appareils électriques pour souder des emballages en matières plastiques; chaussures de protection contre les accidents; irradiations et le feu; enseignes lumineuses; chaussettes chauffées électriquement; masques de soudeurs; appareils à souder électriques; fers à souder électriques; pare-étincelles; étuis à lunettes; montures [chasses] de lunettes; pieds d'appareils photographiques; dispositifs de pilotage automatique pour véhicules; ceintures de natation; gilets de natation; protège-dents; installations électriques pour préserver du vol; trépieds pour appareils photographiques; tourniquets [portillons tournants] automatiques; triangles de signalisation pour véhicules en panne; flotteurs pour la natation; électrodes pour la soudure; pylônes de téléphonie sans fil; écrans pour la protection du visage des ouvriers; repose-poignets pour matériel informatique; dispositifs de protection contre les rayons roentgen non à usage médical.

- 10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture; kits de tests à usage médical clinique comprenant des tubes de test, des plaquettes de test et des diagrammes indicateurs pour l'évaluation des résultats des tests; systèmes d'appareils et d'accessoires médicaux pour l'administration de doses mesurées de produits pharmaceutiques; flacons à usage médical; canules à usage médical; seringues à usage médical; injecteurs à usage médical; cartouches à usage médical; pompes à perfusion utilisées pour l'administration de liquides par voie intraveineuse; aiguilles à usage médical; moniteurs du débit cardiaque; échangeurs thermiques et d'humidité à usage médical; filtres à bactéries à usage médical; analyseurs de gaz à usage médical; systèmes de surveillance de patients, à savoir moniteurs de gaz; sphymoxymètres, moniteurs à paramètres multiples, moniteurs ECG, moniteurs de pression sanguine invasifs et non invasifs, moniteurs de transmission neuromusculaire, moniteurs métaboliques et spiromètres pour applications d'anesthésie, de soins intensifs et de diagnostic; machines d'anesthésie et ventilateurs; accessoires de soins intensifs et d'anesthésie pour un seul patient, à savoir lignes d'échantillonnage de gaz, adaptateurs pour voies aériennes, circuits respiratoires, capteurs et tubes de spirométrie, tuyaux, séparateurs d'eau, capteurs d'oxymétrie pulsée, tensiomètres non invasifs, sets de rinçage, masques d'anesthésie, absorbeurs de dioxyde de carbone, sondes thermométriques et nébuliseurs; moniteurs du système nerveux central; tonomètres gastriques; bobines de gradient, à savoir bobines de gradient magnétiques pour l'imagerie par résonance magnétique; dispositifs de diagnostic médical, à savoir ostéodensitomètres; appareils de surveillance du fœtus, à savoir moniteurs de signes vitaux et du pouls du fœtus; appareils de surveillance du patient, à savoir, moniteurs cardiaques et des signes vitaux, systèmes d'imagerie médicale, à savoir machines d'imagerie par ultrasons pour le diagnostic médical, dispositifs d'imagerie pour applications de dépistage et de diagnostic pour la planification d'opérations et de chirurgie, et leurs pièces et accessoires; appareils de diagnostic médical pour l'affichage d'images de diagnostic, à savoir appareils à clichés localisés, amplificateurs de luminance, fluoroscopes, dispositifs mobiles de radiographie, visionneuses de films radiographiques, tomogrammes, appareils de résonance nucléaire, scanners à ultrasons, appareils de résonance magnétique, appareils de tomographie par émission de positrons (TEP) et leurs pièces et accessoires, y compris tables et coussins; appareils électroniques de mesure de la pression sanguine, appareils laser de traitement médical, équipements de diagnostic à ultrasons, appareils acoustiques, scalpels laser, appareils de massage électriques, vibrateurs portables à usage médical, stimulateurs des muscles à faible fréquence à usage médical, appareils à haute fréquence à usage médical, matelas pneumatiques électriques pour prévenir les escarres, inhalateurs électriques à usage thérapeutique, coussins chauffés électriquement, systèmes de capteurs DCC (dispositif à couplage de charge), appareils médicaux pour mesurer la densité osseuse; peau artificielle à usage chirurgical; tétines [sucettes]; tire-lait; mallettes spéciales pour instruments médicaux; trousse de chirurgiens ou de médecins; préservatifs; contraceptifs non chimiques; embouts de béquilles pour infirmes; sucettes [tétines]; appareils pour massages esthétiques; tétines de biberons; fermetures de biberons; biberons; appareils pour la protection de l'ouïe; trousse de chirurgiens; implants artificiels; anneaux pour calmer ou faciliter la dentition.

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

- 11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires; panneaux solaires, panneaux de captage de l'énergie solaire; accessoires d'éclairage solaires, à savoir unités d'éclairage et luminaires solaires intérieurs et extérieurs; installations héliothermiques, à savoir modules héliothermiques; chauffe-eau solaires; appareils ménagers de cuisson électriques et à gaz, à savoir réchauds, cuisinières électriques et à gaz; fours et tables de cuisson à gaz et électriques; échangeurs thermiques; réacteurs chimiques à paroi épaisse et réacteurs nucléaires et accessoires et leurs composants, à savoir pompes à chaleur, robinetterie pour circuit de vapeur et vannes pour le réglage du débit des gaz et liquides; lampes électriques en tous genres et leurs pièces; accessoires d'éclairage électrique et leurs pièces; congélateurs, appareils de climatisation, fours électriques, cuisinières, réfrigérateurs électriques; fours à micro-ondes pour la cuisson; fours de cuisson muraux à usage domestique; tiroirs pour réchauffer des aliments; fours à convection, tables de cuisson électriques et à gaz; fours de cuisson et cuisinières électriques et à gaz; hottes d'aération pour cuisinières et ventilateurs aspirants; filtres à eau; adoucisseurs d'eau; sècheurs de linge; ventilateurs électriques, ventilateurs de plafond, lampes torches; lampes et feux de véhicules; lampes électriques pour arbres de Noël; dispositifs de séparation de liquide; dispositifs de concentration de liquide; dispositifs de recyclage de liquide; filtres pour le filtrage de solides à partir de gaz et de liquides ou pour le filtrage de liquides à partir de gaz et pour le filtrage d'un liquide immiscible à partir d'un autre; éléments ou cartouches en spirale contenus dans un manchon tubulaire en plastique pour concentrer des produits et enlever des impuretés dans des systèmes de traitement de liquide; dispositifs de conditionnement de l'eau à usage résidentiel; modules d'osmose inverse et leurs membranes; dispositifs et systèmes de purification de l'eau composés de clarificateurs, systèmes électriques de déionisation, filtres de polissage de condensats, dispositifs de dégazage par le vide, dispositifs d'ultrafiltration, dispositifs de stérilisation par ultraviolet, échangeurs d'ions, systèmes de régénération d'acide et de produits caustiques, systèmes d'osmose inverse, dispositifs de décarbonatation à air pulsé, filtres, systèmes d'alimentation en produits chimiques et dispositifs de stockage de produits en vrac, vendus avec des commandes automatiques et des instruments pour surveiller les paramètres d'exploitation des dispositifs et systèmes, dispositifs de purification électrochimique de liquide à usage industriel, commercial et municipal; dispositifs de filtrage de l'eau à usage domestique, industriel et commercial; unités de purification des eaux usées; dispositifs de purification de l'eau potable à usage domestique, industriel et commercial; dispositifs de séparation de liquide, à savoir filtres à liquide industriels; dispositifs de recyclage, à savoir dispositifs de purification de liquide; équipement pour le traitement de l'eau, à savoir cartouches; équipements pour le traitement de l'eau à usage domestique, à savoir adoucisseurs d'eau et conditionneurs d'eau; filtres de support et filtres en profondeur pour éliminer les dépôts, le fer, le soufre, les saveurs et les odeurs de l'eau; dispositifs de purification de l'eau par osmose inverse; unités et cartouches de filtres en profondeur pour le filtrage de liquide et d'air à usage domestique, industriel et commercial; filtres à cartouche jetables pour le filtrage de l'eau industrielle; appareils et installation pour l'éclairage, lampes incandescentes, démarreurs de commutateurs à gaz, lampes fluorescentes vissées, lampes fluorescentes, lampes halogènes au tungstène, lampes de poche, lanternes fluorescentes, autres lampes, appareils d'éclairage fluorescents, kits d'éclairage à dynamo pour bicyclettes, lampes germicides, autres appareils d'éclairage; appareils et installations pour cuisiner, machines à faire le pain automatiques à usage domestique, bouilloires électriques, casseroles à riz électriques, casseroles à riz au gaz, mijoteuses, grils électriques, fours pour cuisiner, toasteurs, cafetières, cuisinières, cafetières thermo-isolantes électriques, cuisinières au gaz, plans de cuisson par induction, grils de barbecues électriques, fours à micro-ondes, cuisinières au gaz avec four, casseroles électriques, bacs d'évier, autres cuisinières; appareils et installations de réfrigération et de congélation, réfrigérateurs, congélateurs, distributeurs d'eau froide/chaude, vitrines de congélation et réfrigération, refroidisseurs d'eau électriques, appareils à faire de la glace; appareils et instruments de ventilation, ventilateurs électriques, ventilateurs, purificateurs d'air électriques, hottes d'extraction pour cuisinières, déshumidificateurs électriques, humidificateurs électriques, souffleurs, stores propulsant de l'air froid, unités à échappement d'air, ventilateurs de plafond, aérateurs de plafond, précipitateurs électrostatiques, leurs pièces et parties constitutives, tous compris dans cette classe; autres appareils et installations de ventilation; appareils et installations de chauffage, appareils de production de vapeur, de séchage, de refroidissement et de climatisation, climatiseurs d'air, appareils ventilateurs à pales pour la climatisation, appareils de rafraîchissement de l'air par évaporation, poêles, radiateurs électriques, couvertures électriques, tapis de sol électriques, radiateurs soufflants au kérosène, chaufferettes électriques pour les pieds (kotatsu), radiateurs au gaz sans fil, autres installations de chauffage/refroidissement et climatisation; appareils de distribution d'eau; installations sanitaires, bidets électriques, toilettes, sièges de toilette autonettoyants, toilettes portables, systèmes de traitement des eaux usées par aération, purificateurs d'eau, incinérateurs (brûleurs de déchets), processeurs de déchets ménagers, saunas, baignoires, installations de bain, douches électriques; chauffe-eau, chauffe-eau instantanés au gaz, autres chauffe-eau; sècheurs, sècheurs à vaisselle, sèche-cheveux électriques, sèche-linge, autres sècheurs; lampes électriques, sècheurs électriques, câbles de chauffage à résistance électrique; éviers métalliques; sèche-linge; phares à acétylène; générateurs d'acétylène; purgeurs non automatiques pour installations de chauffage à vapeur; dispositifs antiéblouissants pour automobiles [garnitures de lampes]; dispositifs antiéblouissants pour véhicules [garnitures de lampes]; brise-jet; appareils de filtration pour aquariums; installations automatiques pour transporter la cendre; piles atomiques; appareils pour bains; tubes de chaudières de chauffage; appliques pour becs de gaz; charbon pour lampes à arc; tiroirs de cheminées; carneaux de cheminées; appareils de chromatographie à usage industriel; serpentins [parties d'installations de distillation, de chauffage ou de refroidissement]; registres de tirage [chauffage]; poches jetables de stérilisation; appareils pour la distillation; colonnes à distiller; vases d'expansion pour installations de chauffage central; alimentateurs de chaudières de chauffage; filtres [parties d'installations

domestiques ou industrielles]; filtres à air pour la climatisation; filtres pour l'eau potable; grilles de fourneaux; garnitures façonnées de fours; garnitures façonnées de fourneaux; tuyaux flamboyants [industrie du pétrole]; carneaux de chaudières de chauffage; fontaines; briquets pour l'allumage du gaz; économiseurs de combustibles"; cendriers de foyers; grilles de foyers; condenseurs de gaz autres que parties de machines; générateurs de gaz; allume-gaz; laveurs de gaz [parties d'installations à gaz]; appareils pour l'épuration du gaz; appareils pour bains d'air chaud; humidificateurs pour radiateurs de chauffage central; supports pour le chargement des fours; tubes de lampes; verres de lampes; globes de lampes; manchons de lampes; réflecteurs de lampes; abat-jour; porte- abat-jour; pierres de lave destinées aux grillades sur barbecue; soupapes régulatrices de niveau dans les réservoirs; diffuseurs [éclairage]; allumeurs de gaz; allumeurs; appareils de chargement pour fours; robinets mélangeurs pour conduites d'eau; brise-jet; installations pour le traitement de modérateurs nucléaires et combustibles; réacteurs nucléaires; appareils pour l'épuration de l'huile; jets d'eau ornementaux; garnitures de fours en chamotte; conduits [parties d'installations sanitaires]; installations de polymérisation; installations pour le traitement de combustibles et modérateurs nucléaires; installations pour la purification des eaux d'égouts; bouchons de radiateurs; tours de raffinage pour la distillation; accessoires de réglage pour appareils à eau ou à gaz et pour conduites d'eau ou de gaz; accessoires de réglage et de sûreté pour appareils à gaz; accessoires de réglage et de sûreté pour conduites de gaz; accessoires de réglage et de sûreté pour appareils à eau; accessoires de sûreté pour appareils à eau ou à gaz et pour conduites d'eau ou de gaz; douilles de lampes électriques; lampes à souder; armatures de fours; appareils à bronzer; robinets de canalisation; robinets; vannes thermostatiques [parties d'installations de chauffage]; sièges de toilettes [W.C.]; lampes à rayons ultraviolets non à usage médical; rondelles de robinets d'eau.

- 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau; moteurs électriques et Diesel pour véhicules terrestres; bicyclettes, pneus et boyaux de bicyclettes, véhicules automatiques, bicyclettes électriques; pneus; coussins d'air gonflants [dispositifs de sécurité pour automobiles]; pompes à air [accessoires de véhicules]; dispositifs anti-éblouissants pour véhicules; chaînes antidérapantes; avertisseurs contre le vol des véhicules; antivols pour véhicules; carrosseries pour automobiles; chaînes pour automobiles; châssis pour automobiles; capots pour automobiles; bandages pour automobiles; pare-soleil [stores] pour automobiles; fusées d'essieux; essieux; poussettes; plombs pour rééquilibrage des roues de véhicules; frettes de moyeux; paniers spéciaux pour cycles; sonnettes de cycles; sonnettes de bicyclettes; freins de cycles; pompes de cycles; jantes de cycles; selles de bicyclettes; rayons de cycles; béquilles de bicyclettes; bandages pour bicyclettes; crochets de bateaux [gaffes]; carrosseries; bogies pour wagons de chemins de fer; garnitures de freins pour véhicules; segments de freins pour véhicules; sabots de freins pour véhicules; freins de bicyclettes; freins de véhicules; tampons de choc [matériel ferroviaire roulant]; pare-chocs pour automobiles; bouchons pour réservoirs à essence de véhicules; porte-bagages pour véhicules; enveloppes [pneumatiques]; roulettes pour chariots [véhicules]; chaînes de cycles; chariots de nettoyage; taquets [marine]; embrayages pour véhicules terrestres; bielles pour véhicules terrestres, autres que parties de moteurs; attelages de chemins de fer; accouplements pour véhicules terrestres; bâches de voitures d'enfants; housses pour volants de véhicules; carters pour organes de véhicules terrestres autres que pour moteurs; manivelles de cycles; avertisseurs sonores pour cycles; cadres de bicyclettes; guidons de bicyclettes; moyeux de cycles; garde-boue pour cycles; selles de cycles; béquilles de cycles; pneumatiques de cycles; bossoirs d'embarcations; indicateurs de direction pour bicyclettes; indicateurs de direction pour véhicules; dispositifs pour dégager les bateaux; portes de véhicules; filets pour bicyclettes; chaînes de commande pour véhicules terrestres; machines motrices pour véhicules terrestres; sièges éjectables pour avions; moteurs pour véhicules terrestres; défenses pour bateaux [pare-battage]; boudins de bandages de roues de chemins de fer; cadres de cycles; roues libres pour véhicules terrestres; cheminées de locomotives; cheminées de navires; boîtes de vitesses pour véhicules terrestres; engrenages pour véhicules terrestres; engrenages de cycles; guidons de cycles; appuie-tête pour sièges de véhicules; capotes de poussettes; capots de moteurs pour véhicules; capotes de véhicules; crochets de bateaux; avertisseurs sonores pour véhicules; enjoliveurs; moyeux de roues de véhicules; coques de bateaux; circuits hydrauliques pour véhicules; plans inclinés pour bateaux; rondelles adhésives de caoutchouc pour la réparation des chambres à air; chambres à air pour bicyclettes; chambres à air pour pneumatiques; moteurs à réaction pour véhicules terrestres; filets porte-bagages pour véhicules; mats pour bateaux; roues de bennes; moteurs de cycles; moteurs électriques pour véhicules terrestres; garde-boue; antidérapants pour bandages de véhicules; rames de bateaux; pagaies; coffres spéciaux pour véhicules à deux roues; pédales de cycles; pneus [pneumatiques]; hublots; mécanismes de propulsion pour véhicules terrestres; pompes de bicyclettes; capotes de voitures d'enfants; voitures d'enfants; attelages de chemins de fer ou de wagons; rétroviseurs; démultiplicateurs pour véhicules terrestres; trousse pour la réparation des chambres à air; avertisseurs de marche arrière pour véhicules; jantes de roues de véhicules; jantes de bicyclettes; tolets; gouvernails; housses de selles pour bicyclettes ou motocyclettes; selles pour bicyclettes ou motocyclettes; ceintures de sécurité pour sièges de véhicules; sièges de sécurité pour enfants pour véhicules; propulseurs à hélice; propulseurs à hélice pour bateaux; hélices de navires; godilles; housses pour sièges de véhicules; harnais de sécurité pour sièges de véhicules; coques de bateaux; amortisseurs pour automobiles; ressorts amortisseurs pour véhicules; chariots à provisions; porte-skis pour automobiles; couchettes pour véhicules; espars [marine]; clous pour pneus; tendeurs de rayons de roues; rayons de bicyclettes; dispositifs de commande pour bateaux; volants pour véhicules; stores [pare-soleil] pour automobiles; amortisseurs de suspension pour véhicules; hayons élévateurs [parties de véhicules terrestres]; couples de navires; culbuteurs de wagons [parties de wagons]; bennes de camions; pneumatiques; convertisseurs de couple pour véhicules terrestres; barres de torsion pour véhicules; locomobiles; attelages de remorques pour véhicules; chaînes motrices pour véhicules terrestres;

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

arbres de transmission pour véhicules terrestres; mécanismes de transmission pour véhicules terrestres; bandes de roulement pour le rechapage des pneus; chenilles pour véhicules; draisines; boyaux pour cycles; turbines pour véhicules terrestres; diables; bandages pour cycles; bandages de roues pour véhicules; trains de voitures; garnitures intérieures de véhicules [capitonnage]; valves de bandages pour véhicules; pare-chocs de véhicules; châssis de véhicules; housses de véhicules; marchepieds de véhicules; sièges de véhicules; ressorts de suspension pour véhicules; rayons de roues de véhicules; pneumatiques pour véhicules; roues de véhicules; brouettes; roues de cycles; vitres de véhicules; essuie- glace; pare-brise; essuie-glace; pare- brise.

- 13 Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice; culasses d'armes à feu; appareils à remplir les cartouchières; douilles de cartouches; appareils à charger les cartouches; cartouchières; écouvillons pour nettoyer les armes à feu; amorces fulminantes autres que les jouets; cordeaux d'allumage pour explosifs; bouchons détonants; detonateurs; mires d'armes à feu; tréteaux [supports] pour le tir; étoupilles; mèches de mines; affûts de canons; fûts de fusils; chiens de fusils; silencieux pour armes; capsules d'allumage; cornes d'amorce; amorces explosives; canons de fusils; étuis pour fusils; bandoulières pour armes; miroirs de pointage pour fusils; dispositifs de visée pour armes à feu autres que les lunettes de visée; dispositifs de visée pour canons autres que les lunettes de visée; fusées de signalisation; sprays de défense personnelle; bois de fusils; armes de protection à base de gaz lacrymogène; amadou; sous-gardes de fusils; tourillons d'armes lourdes.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué, non compris dans d'autres classes, notamment pièces et médailles commémoratives; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; épinglettes (pins); horlogerie et instruments chronométriques; porte-clés; agates; ancras [horlogerie]; barilletts [horlogerie]; étuis pour l'horlogerie; écrins pour l'horlogerie; cabinets [boîtes] d'horloges; aiguilles [horlogerie]; cadratures; monnaies; jetons de cuivre; cadrans [horlogerie]; jais brut ou mi- ouvre; coffrets a bijoux; écrins; porte-clefs de fantaisie; médailles; mouvements d'horlogerie; olivine [pierre précieuse]; ornements en jais; perles d'ambroïne; balanciers [horlogerie]; pierres fines; spinelles [pierres précieuses]; bracelets de montres; boîtiers de montres; chaînes de montres; verres de montres; ressorts de montres.
- 15 Instruments de musique; orgues électroniques, pianos électroniques, claviers, synthétiseurs, percussions (tambours), séquenceurs, modules sonores; mailloches [musique]; souffleries d'instruments de musique; hausses d'archets pour instruments de musique; archets pour instruments de musique; chevalets pour instruments de musique; étuis pour instruments de musique; boyaux d'instruments de musique; mentonnières de violons; baguettes pour battre la mesure; peaux de tambours; baguettes de tambours; cordes de harpes; crins pour archets; régulateurs d'intensité pour pianos mécaniques; chevalets pour timbales; claviers d'instruments de musique; touches pour instruments de musique; embouchures d'instruments de musique; bandes musicales; pupitres à musique; sourdines; pédales d'instruments de musique; chevilles pour instruments de musique; bandes musicales perforées; claviers de pianos; touches de pianos; cordes de pianos; plectres pour instruments à cordes; médiators; anches; socles pour instruments de musique; baguettes d'archets; cordes d'instruments de musique; diapasons; accordoirs de cordes; appareils à tourner les pages de cahiers de musique; valves pour instruments de musique; porte-vent pour orgues.
- 16 Papier, carton et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits de l'imprimerie, notamment timbres-poste; journaux, périodiques, livres, photographies, posters et affiches; articles pour reliures; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); caractères d'imprimerie; clichés; imprimés informatiques; chéquiers, cartes perforées; journaux et périodiques informatiques; déchiqueteurs de papier, agrafeuses électriques, ouvre-lettres à piles, taille-crayons électriques, perforatrices électriques, machines à écrire électroniques, cassettes de rubans pour machines à écrire électroniques, machines d'impression de chèques, papier thermique; langes, couches et couches-culottes à jeter en papier ou en cellulose; rubans adhésifs pour la papeterie ou le ménage; maquettes d'architecture; couche-culotte à jeter en papier ou en cellulose; langes à jeter en papier ou en cellulose; couches à jeter en papier ou en cellulose; sachets pour la cuisson par micro-ondes; billes pour stylos; cadres à composer [imprimerie]; composteurs; planches à graver; galées [typographique]; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques; peignes a marbrer; appareils à main à étiqueter; porte-chéquiers; rouleaux de peintres en bâtiment; craie à marquer; pinces à billets; appareils pour le collage des photographies; matériaux d'emballage en fécule ou amidon; pochettes pour passeports; supports pour photographies; blanchets pour l'imprimerie non en matières textiles; réglettes [composteurs]; chapelets; rubans auto-adhésifs pour la papeterie ou le ménage; feuilles de cellulose régénérée pour l'emballage; stéatite [craie pour tailleurs]; craie pour tailleurs; plateaux pour ranger et compter la monnaie; appareils vigneter; bracelets pour instruments à écrire.
- 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques; mastic de silicone pour divers usages, notamment pour le calfeutrage de baignoires et le colmatage de bateaux et d'automobiles; revêtement étanche et de voirie en silicone, enduit à toiture en caoutchouc silicone; composés plastiques de vitrage; matières plastiques sous forme de feuilles, plaques, blocs, tous pour la fabrication; matériaux d'isolation électrique, dispositifs d'isolation électrique, y compris vernis isolant, composés de caoutchouc silicone; matières plastiques sous la forme de feuilles, tiges ou tôles, matières à modeler; résines acryliques

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

[produits semi-finis]; barrages flottants antipollution; résines artificielles [produits semi-finis]; matières mi-ouvrées pour garnitures de freins; fibres de carbone, autres qu'à usage textile; acétate de cellulose mi-ouvré; garnitures d'embrayages; armatures pour conduites d'air comprimé non métalliques; joints de cylindres; pique-fleurs en mousse [produits semi-finis]; raccords de tuyaux non métalliques; garnitures d'accouplements; produits calorifuges; feuilles en matières plastiques à usage agricole; matières plastiques mi-ouvrées; armatures non métalliques pour conduites; résines synthétiques [produits semi-finis]; valves en caoutchouc ou en fibre vulcanisée; fibre vulcanisée; rondelles en caoutchouc ou en fibre vulcanisée.

- 18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie; mallettes pour documents; carnassières; musettes a fourrage; sacs de sport; bandoulières [courroies] en cuir; sacs de plage; serviettes [maroquinerie]; porte-cartes [portefeuilles]; bourses de mailles; colliers pour animaux; habits pour animaux; colliers de chiens; carcasses de parapluies ou de parasols; gibecières; baudruche; boyaux pour la charcuterie; carcasses de sacs à main; sacs à main; havresacs; couvertures de chevaux; fers à cheval; genouillères pour chevaux; porte-musique; muselières; filets a provisions; musettes mangeoires; portefeuilles; bourses; sacs à dos; cartables; boyaux pour faire le boudin; serviettes d'écoliers; sacs d'écoliers; sacs à provisions; sacoches pour porter les enfants; écharpes pour porter les bébés; courroies de patins; buffleterie; poignées de valises; fourreaux de parapluies; poignées de parapluies; baleines pour parapluies ou parasols; anneaux pour parapluies; cannes de parapluies; coffrets destinés à contenir des articles de toilette dits "vanity cases"; poignées de cannes; cannes-sièges; sacs à roulettes.
- 19 Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques; matériaux de construction thermoplastiques, à savoir matériaux thermoplastiques moulés et extrudés utilisés comme succédanés du bois, du métal ou du verre, de soutien ou de couverture; portes (non métalliques), gouttières pour la pluie, panneaux pour plafonds, portes battantes, planchers en bois, tuiles pour toiture, maisons préfabriquées, laminés, voies de raccordement, marchepieds (non métalliques), matériaux d'insonorisation; toitures, non métalliques, dotées de cellules solaires; panneaux de plastique pour la construction; matériaux d'isolation thermique, matériaux thermoplastiques utilisés comme matériaux de construction pour l'isolation, la couverture (toiture) et le vitrage; canalisations d'eau en PVC (chlorure de polyvinyle); colonnes d'affichage non métalliques; aquariums [constructions]; gravier pour aquariums; sable pour aquariums; tonnelles [construction]; volières [constructions] non métalliques; balises non métalliques, non lumineuses; baignoires d'oiseaux [constructions non métalliques]; constructions non métalliques; bustes en pierre, en béton ou en marbre; cabines de bain non métalliques; caissons pour la construction sous l'eau; merrains; poulaillers non métalliques; tuyaux de cheminées non métalliques; colonnes d'affichage, non métalliques; liège aggloméré; figurines [statuettes] en pierre, en béton ou en marbre; chamotte; moules pour la fonderie non métalliques; ciment pour fourneaux; baraques; boîtes aux lettres en maçonnerie; plaques commémoratives non métalliques; porcherie; feuilles et plaques en matière artificielle pour le marquage des routes; échafaudages non métalliques; panneaux de signalisation non métalliques, ni lumineux, ni mécaniques; bornes routières non métalliques, non lumineuses et non mécaniques; signalisation non métallique, non lumineuse et non mécanique; silos non métalliques; étables; statues en pierre, en béton ou en marbre; statuettes en pierre, en béton ou en marbre; ouvrages de tailleurs de pierres; réservoirs en maçonnerie; bois d'oeuvre; objet d'art en pierre, en béton ou en marbre.
- 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits (non compris dans d'autres classes), en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques; étagères pour fours à micro-ondes, meubles pour télévisions, meubles pour appareils audio, placards pour vêtements, boîtes à lettres, tables de toilette, surfaces de travail dans la cuisine, meubles pour cuisinières à gaz, armoires de cuisine, armoires murales; coussins à air non à usage médical; matelas à air non à usage médical; oreillers à air non à usage médical; sabots d'animaux; cornes d'animaux; bambou; rideaux de perles pour la décoration; roulettes de lits non métalliques; literie à l'exception du linge de lit; caisses non métalliques; oiseaux empaillés; traversins; capsules de bouteilles non métalliques; fermetures de bouteilles non métalliques; couchettes pour animaux d'intérieur; baguettes [litesaux] d'encadrement; bustes en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; travaux d'ébénisterie; griffes d'animaux; patères [crochets] pour vêtements, non métalliques; cintres pour vêtements; crochets de portemanteaux non métalliques; cercueils; cire gaufrée pour ruches; corail; corozo; bustes pour tailleurs; housses à vêtements [penderie]; embrasses non en matières textiles; crochets de rideaux; rails pour rideaux; anneaux de rideaux; tringles de rideaux; galets pour rideaux; patères de rideaux; coussins; niches de chiens; garnitures de portes non métalliques; poignées de portes non métalliques; portes de meubles; éventails; figurines [statuettes] en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; garde-feu de ménage; écrans de cheminées; bannetons; conteneurs flottants non métalliques; piédestaux pour pots à fleurs; rayons de ruches; urnes funéraires; roulettes de meubles non métalliques; garnitures de meubles non métalliques; housses pour vêtements [rangement]; garde-feu de ménage; rayons de miel; corne brute ou mi-ouvrée; numéros de maisons non métalliques, non lumineux; stores d'intérieur pour fenêtres [mobilier]; trotteurs pour enfants; objets de publicité gonflables; ivoire brut ou mi-ouvré; niches pour animaux d'intérieur; manches de couteaux non métalliques; tapis pour parcs pour bébés; revêtements amovibles pour éviers; matelas; écume de mer; mobiles [objets pour la décoration]; moules pour cadres [encadrements]; bouées de corps-morts, non métalliques [amarrage]; nacre brute ou mi-ouvrée; nichoirs; nids pour animaux d'intérieur; écailles d'huitres; coussins pour animaux de compagnie; liteaux [baguettes]

d'encadrement; oreillers; paille tressée à l'exception des nattes; rotin; roseau [matière à tresser]; chevalets de sciage; coquilles [coquillages]; stores d'intérieur à lamelles; sacs de couchage pour le camping; sommiers de lits; ramures de cerfs; tringles de tapis d'escaliers; statues en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; statuettes en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; capsules de bouchage non métalliques; rubans de paille; tresses de paille; animaux empaillés; plateaux de tables; mannequins; manches d'outils non métalliques; écaille; succédanés de maniché; étaux-établis non métalliques; figures en cire; baleine brute ou mi-ouvrée; mobiles décoratifs produisant des sons; objets d'art en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; ambre jaune.

- 21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction); verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes; instruments pour nettoyer les vêtements, brosses à dents; brosses à dents électriques; dispositifs de nettoyage par ultrasons pour les prothèses dentaires; fil dentaire, supports pour fil dentaire, cure-dents, supports pour cure-dents; instruments et matériel non électriques compris dans cette classe, tous pour le nettoyage; pièces et parties constitutives de tous les produits précités comprises dans cette classe; supports et distributeurs pour les produits précités, tous compris dans cette classe; presses à pantalons électriques; couvercles pour aquariums d'appartement; baignoires d'oiseaux; volières [cages à oiseaux]; cages pour animaux de compagnie; ustensiles cosmétiques; appareils de désodorisation à usage personnel; auges; mangeoires pour animaux; fil dentaire; chasse-mouches; gants de jardinage; aquariums d'appartement; terrariums d'appartement [culture des plantes]; terrariums d'appartement [vivariums]; pièges à insectes; bacs de propreté pour animaux; appareils pour le démaquillage non électriques; porte-cartes de menus; souricières; nichets; lances pour tuyaux d'arrosage; pommes d'arrosage; bacs à litière; anneaux pour la volaille; poudriers; houppes à poudrer; râtières; bagues pour oiseaux; arroseurs; seringues pour l'arrosage des fleurs et des plantes; crèches pour bestiaux; arroseurs; instruments d'arrosage.
- 22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'autres classes); matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); matières textiles fibreuses brutes; bandes à lier non métalliques; bretelles non métalliques pour la manutention de fardeaux; cocons; cheveux; hamacs; sangles de chanvre; rubans de jalousies; laine brute ou traitée; échelles de corde; sciure de bois; élingues non métalliques pour la manutention de fardeaux; sangles non métalliques pour la manutention de fardeaux; bandelettes pour attacher la vigne; ouate à filtre; copeaux de bois; liens non métalliques.
- 23 Fils à usage textile.
- 24 Tissus et produits textiles non compris dans d'autres classes; couvertures de lit et de table; bannières; étamine; rideaux en matières textiles ou en matières plastiques; drapeaux non en papier; revêtements de meubles en matières plastiques; matières plastiques [succédanés du tissu]; rideaux de douche en matières textiles ou en matières plastiques.
- 25 Vêtements, chaussures, chapellerie; couches en matières textiles; langes en matières textiles; tiges de bottes; talonnettes pour chaussures; antidérapants pour chaussures; visières [chapellerie]; dessous-de-bras; ferrures de chaussures; crampons de chaussures de football; empeignes; carcasses de chapeaux; talonnettes pour les chaussures; talonnettes pour les bas; talons; semelles intérieures; poches de vêtements; doublures confectionnées [parties de vêtements]; dessous-de-bras; plastrons de chemises; empiècements de chemises; semelles; bouts de chaussures; empeignes de chaussures; trépointes de chaussures.
- 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles; fruits artificiels; badges ornementaux; insignes non en métaux précieux; barrettes [pincées à cheveux]; fermoirs de ceintures; plumes d'oiseaux [accessoires d'habillement]; agrafes de corsages; passe-cordons; cassettes à aiguilles; brassards; broches [accessoires d'habillement]; boucles [accessoires d'habillement]; étuis à aiguilles; attaches pour vêtements; baguettes pour cols; dossards; baleines de corsets; bigoudis; boules à ravauder [repriser]; pièces collables à chaud pour l'ornement d'articles textiles [mercerie]; brides [confection]; bracelets pour remonter les manches; barbes postiches; cheveux postiches; moustaches postiches; fermetures pour vêtements; attaches de bretelles; plumes [accessoires d'habillement]; articles de mercerie à l'exception des fils; bandeaux pour les cheveux; bonnets à mèches; bigoudis; papillotes [bigoudis]; épingles à ondules les cheveux; pincées à cheveux [barrettes]; filets pour les cheveux; articles décoratifs pour la chevelure; épingles à cheveux; ornements de chapeaux [non en métaux précieux]; pièces collables à chaud pour la réparation d'articles textiles; boules à ravauder; lettres pour marquer le linge; paillettes de mica; chiffres ou lettres pour marquer le linge; aiguilliers; pelotes d'aiguilles; résilles; chiffres pour marquer le linge; plumes d'autruche [accessoires d'habillement]; pelotes d'épingles; tresses de cheveux; brides pour guider les enfants; boîtes à couture; dés à coudre; boucles de souliers; agrafes pour chaussures; lacets de chaussures; parures pour chaussures [non en métaux précieux]; épaulettes pour vêtements; navettes pour la confection des filets de pêche; fermetures à glissière pour sacs; paillettes pour vêtements; baguettes de faux-cols; cosys pour théières; pompons; toupets; nattes de cheveux; pincées de cyclistes; perruques; cordons en laine; fermetures à glissière.
- 27 Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles; gazon artificiel; nattes de corde tissée pour pistes de ski; papiers peints.

- 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; décorations pour arbres de Noël; cartes à jouer; flotteurs électriques pour la pêche, appareils pour nouer des lignes de pêche à des hameçons, appareils électroniques pour s'exercer au golf, applicateurs de cire pour skis; bicyclettes et rouleaux fixes d'entraînement, housses spécialement conçues pour skis et planches de surf; amorces artificielles pour la pêche; procèdes pour queues de billard; dispositifs à marquer les points pour billards; bandes de billard; bouchons [flotteurs] [attirail de pêche]; détecteurs de touche [attirail de pêche]; chambres à air pour ballons de jeu; craie pour queues de billards; supports pour arbres de Noël; arbres de Noël en matières synthétiques; confettis; sacs de cricket; outils de remise en place des mottes de terre [accessoires de golf]; arêtes de skis; manèges forains; hameçons; flotteurs pour la pêche; sacs pour crosses de golf, avec ou sans roulettes; racines pour la pêche; boyaux de raquettes; tournettes pour cerfs-volants; lignes pour la pêche; mats pour planches à voile; objets de cotillon; munitions pour pistolets a peinture [accessoires de sport]; amorces pour pistolets [jouets]; rembourrages de protection [parties d'habillement de sport]; moulinets pour la pêche; rouleaux pour bicyclettes fixes d'entraînement; résine utilisée par les athlètes; racloirs pour skis; peaux de phoques [revêtements de skis]; fixations de skis; revêtements de skis; cordes de raquettes; sangles pour planches de surf; fart.
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.
- 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir; préparations aromatiques a usage alimentaire; aromates pour boissons autres que les huiles essentielles; liants pour glaces alimentaires; aromates pour gâteaux autres que les huiles essentielles; câpres; essences pour l'alimentation à l'exception des essences éthériques et des huiles essentielles; aromates pour gâteaux, autres que les huiles essentielles; aromates autres que les huiles essentielles; glucose a usage alimentaire; gluten a usage alimentaire; liaisons pour glaces alimentaires; extraits de malt pour l'alimentation; maltose; produits pour attendrir la viande à usage domestique; menthe pour la confiserie; poudres pour glaces alimentaires; propolis pour l'alimentation humaine [produit d'apiculture]; poudings; en-cas à base de riz; gelée royale pour l'alimentation humaine non à usage médical; sandwiches; liants pour saucisses; eau de mer pour la cuisine; rouleaux de printemps; amidon a usage alimentaire; produits pour stabiliser la crème fouettée; sushi; édulcorants naturels; épaississants pour la cuisson de produits alimentaires.
- 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux, malt; additifs pour fourrages non à usage médical; produits pour l'engraissement des animaux; produits pour litières; sable aromatique pour animaux domestiques [litière]; chaux pour fourrage; tourbe pour litières; pâtées; protéine pour l'alimentation animale; vinasse [résidu de vinification]; papier sablé pour animaux domestique [litière]; paille [tiges de céréales].
- 32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières); essences alcooliques; extraits alcooliques; extraits de fruit avec alcool.
- 34 Tabac; articles pour fumeurs; allumettes; cigarettes; cigarettes contenant des succédanés du tabac non à usage médical; cigarrillos; cigares; herbes à fumer; tabac à priser; tabatières.
- 35 Publicité; diffusion d'annonces publicitaires par tous média, notamment sous forme de messages thématiques centrés sur les valeurs humaines; publicité par sponsoring; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; promotion des produits et services de tiers, par le moyen d'accords contractuels, notamment de partenariat (sponsoring) et de licences, leur offrant un surcroît de notoriété et/ou d'image et/ou un élan de sympathie dérivé de la notoriété et/ou de l'image de manifestations culturelles et sportives, notamment internationales, et/ou de l'élan de sympathie provoqué par celles-ci; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du facteur d'intérêt initial conduisant le public à considérer, parmi une multitude de concurrents, des produits ou services qui lui sont présentés munis de signes, emblèmes ou messages propres à capter son attention; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du transfert d'image; location d'espaces publicitaires de toutes natures et sur tout support, digital ou non; administration commerciale de la participation d'équipes nationales à une compétition athlétique internationale, et promotion auprès du public et des milieux intéressés du soutien aux dites équipes; services en matière de gestion d'inventaire; conseils en matière de services de contrôle des stocks; publicité par marketing direct pour des tiers consistant en marketing de bases de données; conseils en publicité par marketing direct pour des tiers consistant en marketing de bases de données; services de conseils en réorganisation commerciale; services de gestion de parcs de camions et d'automobiles, à savoir facturation via un réseau informatique mondial; conseils en services de gestion de parcs de camions et d'automobiles; services de conseils en administration commerciale; gestion de centrales électriques de tiers; conseils en matière de gestion de centrales électriques; services commerciaux, à savoir administration de contrats de réparation et de révision; services de gestion de la chaîne d'approvisionnement et services de conseils en matière d'achat et d'approvisionnement en services et produits chimiques; gestion de l'approvisionnement et inventaire des produits, limitation des coûts; conseils, marketing, analyse des prix et des coûts concernant les dispositifs de purification

électrochimique de liquides à usage industriel; gestion administrative, commerciale et technique de fichiers informatiques; services de saisie et de traitement de données; conseils en gestion informatique; gestion de serveurs informatiques et de réseaux de transmission de données à valeur ajoutée (systèmes multimédia, vidéographie interactive, réseaux informatiques mondiaux de télécommunications); services de vente au détail de machines et d'appareils électriques et électroniques (rassemblement, pour des tiers, d'une série de produits afin de permettre aux clients de regarder et d'acheter à leur aise ces produits dans un magasin de vente au détail d'articles électriques); informations concernant la vente de matières premières; informations commerciales, agences d'informations commerciales; location de photocopieuses; promotion de la vente de produits et services de tiers y compris par annonces publicitaires, concours promotionnels, remises et primes sous forme de loteries promotionnelles, ristournes, points de réduction, et offres à valeur ajoutée réalisés en rapport avec l'utilisation de cartes de paiement; promotion de compétitions et événements sportifs à l'usage de tiers; promotion de concerts et d'événements culturels de tiers; organisation d'expositions à des fins commerciales ou publicitaires; fourniture de documentation, à savoir publipostage, distribution de matériel publicitaire, distribution d'échantillons; reproduction de documents; publicités concernant la promotion des ventes commerciales de produits et services au niveau de la vente au détail; services de fourniture d'informations liées au commerce électronique et vente électronique au détail; fourniture d'informations concernant l'achat de produits et de services en ligne via l'Internet et d'autres réseaux informatiques; services de documentation touristique, à savoir publicité concernant les transports, voyages, hôtels, logements, aliments et repas, sports, divertissements et visites touristiques, de services d'agences touristiques; maintenance de bases de données informatisées; vente aux enchères; investigations pour affaires; recherches pour affaires; agences d'informations commerciales; informations et conseils commerciaux aux consommateurs; prévisions économiques; estimation de bois sur pied; estimation en matière de laine; agences d'import-export; recherche de marche; étude de marche; services de mannequins à des fins publicitaires ou de promotion des ventes; services de revues de presse; location de machines et d'appareils de bureau; sondage d'opinion; organisation d'expositions a buts commerciaux ou de publicité; organisation de foires a buts commerciaux ou de publicité; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail; services de comparaison de prix; services d'approvisionnement pour des tiers [achat de produits et de services pour d'autres entreprises]; sélection du personnel par procédés psychotechniques; relations publiques; location de matériel publicitaire; location d'espaces publicitaires; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication; location de photocopieurs; location de distributeurs automatiques; décoration de vitrines; recherche de parraineurs; recrutement de personnel.

- 36 Assurances; affaires financières; affaires bancaires; affaires monétaires; affaires immobilières; services de carte de crédit; financement d'activités sportives et culturelles; location d'immeubles et de dépendances configurés pour accueillir des divertissements d'entreprises; services de financement par fonds propres et de marques privées; analyses et conseils financiers; services financiers de cartes de crédit; services de cartes de crédit, à savoir extension de crédit à des tiers; gestion financière d'actifs pour compte de tiers; services d'assurance et de réassurance, à savoir services de souscription de tous types d'assurances; services d'investissement de capitaux propres; services de souscription d'assurances dans le domaine des obligations; services de souscription de garanties financières; financement de prêt personnel; services de prêts sur nantissement; services de financement d'acquisitions; services de financement commercial; services d'agences immobilières commerciales; constitution de capitaux; investissements dans des capitaux privés et des créances; services d'information, d'assistance et de conseils dans tous les domaines précités; crédit-bail de constructions mobiles et modulaires; services de courtage d'assurances; services d'agences de crédit dans le domaine des crédits commerciaux et à la consommation; services de financement de prêts immobiliers et services bancaires et financiers; opérations monétaires notamment au moyen de cartes bancaires ou de cartes privatives de fidélité; services de compensation; émission de chèques et de lettres de crédit; services financiers; services d'assurances; opérations financières; services de paiement de factures; services de cartes de débit; services de cartes de paiement; services de cartes à prépaiement; transactions électroniques par carte de crédit et de débit; transfert électronique de fonds; services de cartes à mémoire et d'argent électronique; services de fourniture de liquidités; services de cartes de crédit et de paiement remplaçant l'argent liquide; transfert électronique de capitaux; vérification des chèques; encaissement de chèques; services de distributeurs automatiques d'argent et de systèmes de dépôt; services de traitement des paiements; services d'authentification et de vérification de transactions; fourniture d'informations financières via un réseau informatique mondial; parrainage de festivals et concerts; services financiers pour l'achat de produits et services vendus au détail au point de vente pour la promotion; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations financières; services en matière financière pour l'assistance aux touristes; crédit-bail d'appareils téléphoniques, de télécopieurs et d'autres équipements de télécommunications; crédit-bail de conteneurs de transport; collectes de bienfaisance; dépôt de valeurs; consultation en matière financière; informations financières; parrainage financier; consultation en matière d'assurances; informations en matière d'assurances; collectes; dépôt en coffre-fort.
- 37 Construction; réparation; services d'installation; remplacement, révision et entretien de centrales électriques, moteurs, turbines, éoliennes et appareils, équipements et instruments pour la production d'énergie et d'électricité et leurs pièces, éléments constitutifs et accessoires; services d'installation, d'entretien et de réparation de compresseurs et pompes, à savoir machines, turbodétendeurs, pompes à carburant et équipements de distribution de carburant, équipements de ravitaillement en GNC, turbines à gaz, turbines à vapeur, échangeurs thermiques à refroidissement par air, condenseurs de vapeur, réacteurs à paroi épaisse et réacteurs tubulaires; services d'entretien et de réparation d'oléoducs et de gazoducs; forage et pompage de pétrole et gaz; forage de pétrole brut; installation

de tubes et canalisation de forage de puits de pétrole; location d'outils de forage de puits de pétrole et de gaz; services de surveillance à distance, de diagnostic, de réparation et d'entretien pour la réparation et l'entretien de moteurs d'avion, turbines, équipements électriques, équipements médicaux, locomotives, y compris pièces et accessoires de tous les produits précités; location d'équipement de construction; services de nettoyage chimique de cuves de réacteur à revêtement de verre utilisées dans les industries du traitement chimique et pharmaceutique; services d'entretien de systèmes de transfert de chaleur et de condensateurs; services d'entretien et de réparation d'équipements à système de refroidissement informatisé, services de réparation et d'entretien de machines, instruments, appareils et équipements électriques; services d'entretien et de réparation dans le secteur pétrolier et gazier; services relatifs à l'installation chez les commerçants de terminaux point de vente; services de maintenance d'ordinateurs; installation et réparation d'appareils électriques; réparation de récepteurs radio et récepteurs de télévision; réparation et entretien d'appareils et instruments électriques de communication; réparation et entretien d'appareils ménagers électriques; réparation et entretien d'appareils d'éclairage électriques; réparation et entretien d'appareils électriques de distribution et de commande; réparation et entretien de moteurs électriques; réparation et entretien de machines et instruments de mesure et/ou test; réparation et entretien d'appareils et instruments médicaux; réparation et entretien de machines et outils à façonner les métaux; réparation et entretien d'appareils de cuisson; réparation et entretien de distributeurs automatiques; réparation et entretien d'appareils de purification de l'eau; réparation et entretien d'instruments de musique; réparation et entretien de montres et horloges; réparation et entretien de chauffe-eau au gaz à usage domestique; réparation et entretien de baignoires; réparation de toilettes avec points d'eau; installation/entretien et réparation de matériel informatique; réparation et entretien d'appareils de climatisation; installation/entretien et réparation de matériel et machines de bureau; installation, entretien et réparation de matériel de machinerie; réparation de véhicules; réparation et entretien d'appareils et instruments électriques de communication; réparation et entretien d'ordinateurs; réparation et entretien d'imprimantes électroniques; réparation de téléphones; travaux électriques; équipement en télécommunications; services d'installation, d'entretien et de réparation de compresseurs, pompes, à savoir machines, turbodétendeurs, pompes à carburant et équipements de distribution de carburant, équipements de ravitaillement en GNC, turbines à gaz, turbines à vapeur, échangeurs thermiques à refroidissement par air, condenseurs de vapeur, réacteurs à paroi épaisse et réacteurs tubulaires; services de réparation et d'entretien de puits de pétrole et de gaz; entretien et réparation d'avions; traitement préventif contre la rouille pour véhicules; services d'enneigement artificiel; nettoyage et réparation de chaudières; supervision [direction] de travaux de construction; entretien et réparation de chaudières; lavage d'automobiles; ramonage de cheminées; nettoyage de voitures; location de machines à nettoyer; nettoyage d'édifices [surface extérieure]; nettoyage de bâtiments [ménage]; nettoyage d'habits; nettoyage d'habits; installation, entretien et réparation d'ordinateurs; informations en matière de construction; démolition de constructions; nettoyage de couches [lingerie]; désinfection; forage de puits; nettoyage à sec; réparation et entretien de projecteurs de cinéma; entretien, nettoyage et réparation des fourrures; entretien de mobilier; blanchissage du linge; entretien, nettoyage et réparation du cuir; repassage du linge; installation, entretien et réparation de machines; extraction minière; entretien et réparation d'automobiles; installation, entretien et réparation d'appareils de bureau; travaux de peinture; pose de papiers peints; installation et entretien d'oléoducs; pressage à vapeur de vêtements; exploitation de carrières; dératisation; services de recharge de cartouches d'encre [toner]; location de bulldozers; location de machines de chantier; location de grues [machines de chantier]; location d'excavateurs; location de balayeuses automotrices; informations en matière de réparation; traitement contre la rouille; entretien et réparation de coffre-fort; stations- service [remplissage en carburant et entretien]; construction navale; peinture ou réparation d'enseignes; nettoyage de routes; entretien et réparation de chambres fortes; entretien de piscines; travaux de vernissage; nettoyage de véhicules; graissage de véhicules; entretien de véhicules; polissage de véhicules; stations- service [remplissage en carburant et entretien]; lavage de véhicules; destruction des animaux nuisibles autres que dans l'agriculture; travaux de tapissiers; lessivage; lavage du linge; nettoyage de fenêtres.

- 38 Télécommunications; diffusion de programmes de télévision, émissions télévisées (en direct ou enregistrées); radiotéléphonie mobile; communications par terminaux d'ordinateurs électroniques, bases de données et réseaux de télécommunication liés à l'Internet; communications par télex; communications télégraphiques; communications par téléphone; communications par télécopieurs; radiomessagerie; communications par téléconférence; télédiffusion; télévision par câble; radiodiffusion; services d'agences de presse; autres services de transmission de messages; diffusion d'un site commercial sur l'Internet; services de radiodiffusion et télédiffusion fournis par le biais de l'Internet; messagerie électronique; fourniture d'accès à des bulletins d'information informatiques et des forums de discussion en ligne; transmission de messages et d'images par ordinateurs; fourniture d'accès à des services de commande et d'achat à domicile et au bureau par ordinateur et/ou technologies de communications interactives; télécommunications d'informations (y compris pages web), programmes informatiques et toutes autres données; services de messagerie électronique; fourniture d'accès à Internet pour des utilisateurs; services de connexions de télécommunications à Internet ou à des bases de données; fourniture d'accès à des sites web de musique numérique sur Internet; fourniture d'accès à des sites web MP3 sur Internet; location de temps d'accès à une base de données centrale (télécommunications); mise à disposition d'accès à des moteurs de recherche; exploitation de forums de discussion sur l'Internet; location de temps d'accès à un serveur central de bases de données; location de temps d'accès à une base de données informatique (services de télécommunication); diffusion simultanée, notamment par interconnexions électroniques, de films et d'enregistrements vidéo et de sons; services de messagerie de données sans fil, en particulier services permettant à l'utilisateur d'envoyer et/ou recevoir des

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

messages via un réseau de données sans fil; services de messagerie mono- et bidirectionnelle; transmission électronique de données, images, documents et données audio et vidéo, y compris textes, cartes, lettres, messages, courrier, animations et courrier électronique, via des réseaux locaux ou mondiaux de communication, y compris l'Internet, les Intranets, les Extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; transmission électronique de logiciels via des réseaux locaux et mondiaux de communications, y compris l'Internet, les Intranets, les Extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; fourniture d'accès à des bases de données et à des réseaux de communication locaux ou mondiaux, y compris l'Internet, Intranets, Extranets, télévision, communication mobile, réseaux cellulaires et satellitaires; services de transmission/relais de messages, à savoir transmission électronique de messages; services de télécommunications pour la diffusion d'informations par téléphone mobile, à savoir transmission de données à des téléphones mobiles; services de communication par téléphone mobile; transmission et réception de services de communication vocale; services de transmission et de réception sur réseau à valeur ajoutée; services de télécommunications par télématique et par réseaux multimédia; location de temps d'accès à un centre serveur de bases de données; Informations en matière de télécommunications; location de télécopieurs; location d'appareils pour la transmission de messages; location de modems; location d'appareils de télécommunication; location de téléphones.

- 39 Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages; services d'entreposage de supports contenant des images fixes et mobiles; distribution de pétrole ou de gaz par oléoducs; location d'automobiles, d'avions, d'automotrices et de véhicules marins; services de livraison et de stockage de produits chimiques dans le domaine du traitement de l'eau et des systèmes de fabrication du papier et de la pâte; transport en bateau; services de réservation de véhicules; services d'informations concernant les voyages; services de réservation de voyages; services d'assistance de planification de transports avant le voyage; distribution de produits de l'imprimerie; réservation de billets de transport; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations en matière de transport; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur la réservation de billets de transport, de voyages et de visites touristiques; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur le calendrier d'activités pour les visites touristiques et le transport; services liés au transport pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de billets et services de réservation de transport; services d'information en matière de prix, d'horaires et de moyens de transport; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de billets de transport, de voyages et de visites touristiques; services d'assistance aux touristes concernant le calendrier d'activités pour les visites touristiques; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de billets pour le transport, les voyages et les visites touristiques; établissement de rapports de voyage via un réseau informatique mondial; location de bateaux; services de parcs de stationnement; location d'automobiles; location de voitures; distribution d'énergie; distribution de l'électricité; accompagnement de voyageurs; affranchissement du courrier; courtage de fret; services d'expédition; location de garages; location de chevaux; services de brise-glace; lancement de satellites pour des tiers; actionnement des portes d'écluses; location de places de stationnement; transport par pipelines; renflouage de navires; location de réfrigérateurs; location de cloches à plonger; location de scaphandres lourds; location de voitures de course; location de conteneurs d'entreposage; location de galeries pour véhicules; location d'entrepôts; location de fauteuils roulants; sauvetage de navires; services de sauvetage; courtage maritime; visites touristiques; informations en matière d'entreposage; informations en matière de trafic; courtage de transport; transport par oléoducs; informations en matière de transport; location de wagons; sauvetage sous-marin; location de véhicules; distribution des eaux; adduction d'eau.
- 40 Traitement de matériaux; développement de films cinématographiques; agrandissements de photographies, impression de photographies, développement de films photographiques; location de machines et instruments photographiques pour le développement, l'impression, l'agrandissement ou la finition; services de traitement de pétrole; services de traitement de gaz; raffinage de pétrole et de gaz; services de traitement des eaux usées, services de traitement de l'eau, à savoir dessalement, purification, traitement, nettoyage de résines d'échange d'ions; services de régénération de membrane; exploitation de centrales électriques de tiers; conseils en matière d'exploitation de centrales électriques; fourniture d'informations à des tiers, sur un réseau informatique mondial, concernant les systèmes industriels de purification de l'eau; désodorisation de l'air; rafraîchissement de l'air; purification de l'air; retouche d'habits; chaudronnerie; reliure; découpage d'étoffes; bordage d'étoffes; retouche de vêtements; traitement de séparation des couleurs; assemblage de matériaux sur commande pour des tiers; façonnage des fourrures; services d'un mécanicien-dentiste; couture; broderie; encadrement d'oeuvres d'art; services de copie de clés; location de machines à tricoter; impression lithographique; informations en matière de traitement de matériaux; impression en offset; impression de dessins; photocomposition; tirage de photographies; imprimerie; production d'énergie; location d'appareils de climatisation; location de générateurs; location d'appareils de chauffage d'appoint; sérigraphie; abattage d'animaux; services de tailleurs; taxidermie; traitement de l'eau.
- 41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; organisation d'expositions à buts culturels et éducatifs; organisation de loteries et compétitions; services de paris et de jeux d'argent liés au ou en rapport avec le sport; services de divertissements fournis lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; exploitation d'infrastructures sportives; services de location

d'équipements audio et vidéo; production, présentation, distribution de films et d'enregistrements vidéo et de sons; location de films et d'enregistrement vidéo et de sons; location et/ou mise à disposition au moyen d'un réseau informatique de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; divertissement, à savoir présentation de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; couverture d'événements sportifs radiophoniques et télévisés; services de production de programmes radio et de télévision et de bandes vidéo; production de dessins animés; production de programmes animés pour la télévision; services de réservation de tickets pour spectacles et événements sportifs; chronométrage de manifestations sportives; organisation de concours de beauté; divertissement interactif; services de paris en ligne; fourniture de jeux sur l'Internet; fourniture de services de tombola; informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; services de jeux électroniques fournis par le biais d'Internet; fourniture de publications électroniques en ligne; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; mise à disposition de musique digitale à partir d'Internet; mise à disposition de musique numérique à partir de sites web Internet MP3; mise à disposition de résultats sportifs; services d'informations concernant le sport et les événements sportifs; location de sons et d'images enregistrés; services de production audio; services d'information concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; services d'édition et de publication; mise à disposition de musique numérique (non téléchargeable); offre de musique numérique par télécommunications; services de publication de statistiques en matière de résultats sportifs et de mesures d'audience de compétitions sportives; formation à l'utilisation et au fonctionnement de systèmes de signalisation et de notification de croisement pour les industries du transit et des chemins de fer; services d'éducation dans le domaine de l'imagerie médicale et du diagnostic, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers concernant l'industrie pharmaceutique, à l'attention des médecins et des employés des sociétés pharmaceutiques; services d'éducation, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers dans le domaine des sciences de la vie et de la biotechnologie pour scientifiques et chercheurs; conduite de séminaires sur les problèmes de traitement des eaux industrielles; services de formation dans tous les domaines précités; services de formation en gestion et en matière médicale par l'utilisation d'instructions et démonstrations fournis en ligne, via l'Internet, des Intranets et Extranets; services d'éducation, à savoir conduite d'ateliers de formation pratique, de cours et de séminaires comprenant des démonstrations dans le domaine médical et de la gestion; conception, réalisation et animation de cours, séminaires et toutes actions de formation dans le domaine informatique; organisation et réalisation de concerts; réservation de places pour spectacles; présentations cinématographiques; informations en matière de divertissement; production de films; production de spectacles; productions théâtrales; services d'exploitation de parcours de golf; clubs de santé (mise en forme physique); camps (stages) de perfectionnement sportif; représentation de spectacles; projections de films; organisation de spectacles (services d'impresario); services de camps de vacances (divertissement); studios de cinéma; services de reporters; fourniture de publications électroniques en ligne, non téléchargeables; services de music-hall; services d'éducation, à savoir conduite de cours, séminaires, présentations, présentations vidéo, fourniture de matériel d'éducation, à savoir diffusion de matériel dans le domaine des connaissances financières; services d'éducation dans le domaine du tourisme; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur la réservation de billets pour des événements de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information en matière de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur le calendrier des activités sportives, culturelles et de divertissement; services en matière de divertissement pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation d'activités et de divertissements; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de billets d'événements de divertissement; services d'assistance aux touristes concernant le calendrier d'activités sportives, culturelles et de divertissement; réservation de places de spectacles; services de calligraphes; services d'imagerie numérique; informations en matière d'éducation; microédition; informations en matière de divertissement; mise en pages, autre qu'à buts publicitaires; micro filmage; agences de modelés pour artistes; exploitation de publications électroniques en ligne non téléchargeables; publication de livres; publication électronique de livres et de périodiques en ligne; publication de textes autres que textes publicitaires; location de postes de télévision et de radio; informations en matière de récréation; location d'appareils audio; location d'appareils d'éclairage pour les décors de théâtre ou des studios de télévision; location d'appareils et accessoires cinématographiques; location de postes de radio et de télévision; location de décors de spectacles; location d'équipements de plongée sous-marine; location d'équipement pour les sports à l'exception des véhicules; location de décors de théâtre; location de cameras vidéo; location de magnétoscopes; interprétation du langage gestuel; services de billetterie [divertissement]; chronométrage des manifestations sportives; services de traduction; enregistrement [filmage] sur bandes vidéo.

- 42 Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; analyse en laboratoire; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels; services liés au vent et à l'énergie éolienne, à savoir services de conseils professionnels et services d'ingénierie; conception pour des tiers en matière d'énergie éolienne; services de dessin industriel; conception d'équipements et d'installations de production d'énergie, d'énergie éolienne et d'électricité; services d'ingénierie, conseils techniques et recherches pour les industries du gaz et du pétrole; services d'exploration de pétrole et de gaz; services de sondage géophysique pour les industries pétrolières et gazières; analyse de champs de pétrole et

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

de gaz; prospection de pétrole et de gaz, à savoir repérage et test de puits; test de puits de gaz et de pétrole; inspection d'oléoducs et de gazoducs; services de diagnostic et de surveillance à distance de compresseurs, pompes, turbo-extenseurs, pompes à essence et équipements de distribution de carburant, équipements de ravitaillement CNG, turbines à gaz, turbines à vapeur, échangeurs thermiques à refroidissement par air, condensateurs de vapeur, réacteurs à paroi épaisse et réacteurs tubulaires; services de solutions de technologie de l'information dans le domaine des industries du transit et des chemins de fer au niveau mondial; services de recherche, de conseils et d'assistance en matière de problèmes d'ingénierie, de conception et de développement rencontrés par des gouvernements, des particuliers et des entreprises industrielles, commerciales et de services publics; services de programmation pour ordinateurs pour le compte de tiers; services d'analyse et de conception de logiciels pour des tiers; services de conseil en informatique; entretien et mise à jour de logiciels informatiques pour des tiers; installation de logiciels; services d'analyse et de conception de systèmes informatiques pour des tiers; services de conseils relatifs à la recherche chimique; services de conseils en matière de découverte et d'évaluation de médicaments et de composants ayant des propriétés de diagnostic, prophylactiques et/ou thérapeutiques; services de conseils concernant les méthodes de diagnostic utilisant des systèmes optiques au laser; tests d'analyse à débit élevé de données pour l'élaboration de médicaments; services de synthèse et d'analyse des clients; services biotechnologiques; services d'assistance technique en matière de logiciels d'automatisation d'usines, à savoir services d'entretien de logiciels et fourniture de mises à jour périodiques de logiciels; conception sur commande de systèmes d'accès de sécurité; services de conception et de conseils en matière de configuration de systèmes utilisés dans des applications supportant la technologie de la fibre optique; services d'assistance technique, à savoir résolution de problèmes de matériel informatique, de communication électronique et vidéo et de logiciels; services de conseils techniques en matière informatique et de logiciels dans le domaine des systèmes d'accès et de sécurité; services de conseils techniques en matière de caméras de surveillance; services de conception sur commande de systèmes de sécurité, de systèmes d'accès et de systèmes de contrôle des inventaires et des biens corporels pour le compte de tiers; services de tests et de laboratoire pour la séparation de liquide et le test de membranes; services d'ingénierie et de conseils en matière de traitement de l'eau, systèmes d'alimentation en eau, circuits d'eau de refroidissement, systèmes d'eau de chaudière industrielle, systèmes d'alimentation en eau et procédés industriels, systèmes de traitement des combustibles industriels, systèmes de fabrication du papier et de la pâte, systèmes de traitement des plastiques et des métaux; services d'ingénierie et d'assistance technique concernant la conception et la configuration de systèmes de matériel informatique et de logiciels à utiliser dans le traitement de systèmes d'alimentation en eau et de systèmes de fabrication du papier et de la pâte, de systèmes de traitement du pétrole et des produits pétrochimiques, et d'opérations de finition du métal et du plastique; services de conseils dans tous les domaines précités; contrôles chimiques concernant l'alimentation en produits chimiques de traitement via des systèmes d'eau industrielle; programmation pour machines de traitement de l'information, notamment services de programmation dans le domaine de la monétique; élaboration de programmes informatiques de sécurisation de transfert de données; travaux de recherches et développement industriel dans le domaine informatique; tous conseils techniques informatiques; élaboration de bases de données informatisées et de programmes informatiques; développement de logiciels concernant les machines, appareils et instruments; location d'appareils de traitement de données; services en matière d'ingénierie informatique; consultations en matière de programmation d'ordinateurs et traitement de données, en particulier liées aux transactions financières; hébergement de sites informatiques [sites web]; maintenance de logiciels; fourniture de moteurs de recherche pour l'internet; contrôle de qualité; récupération de données informatiques; recherches et développements de nouveaux produits (pour des tiers); étude de projets techniques; arpentage; mise à jour de logiciels; entretien de logiciels, ingénierie, test et recherche concernant les machines, appareils et instruments électriques, location d'ordinateurs; récupération de données, images, documents et données audio et vidéo, y compris textes, cartes, lettres, messages, courrier, animations et courrier électronique, via des réseaux locaux ou mondiaux de communication, y compris l'Internet, les Intranets, les extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; identification et contrôle d'organismes microbiologiques; authentification d'œuvres d'art; ensemencement de nuages; consultation en matière d'ordinateurs; location d'ordinateurs; conversion de données ou de documents d'un support physique vers un support électronique; services de dessinateurs de mode; services de dessinateurs d'arts graphiques; services de dessinateurs pour emballages; location de logiciels informatiques; location de serveurs web.

- 43 Services de restauration (alimentation); services de cafétérias et de restaurants; services d'accueil et d'hospitalité, à savoir fourniture d'aliments et de boissons; services de traiteur; réservation d'hôtels et de logements temporaires; services de bar; cafés; location de salles de réunion; maisons de vacances; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations sur les logements; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations sur la fourniture d'aliments et de repas; services liés à l'hébergement pour l'assistance aux touristes; services liés à la fourniture d'aliments et de repas pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de chambres d'hôtel et de repas et aliments; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information concernant la réservation de chambres d'hôtel, logements, aliments et repas; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de chambres d'hôtel, logements, aliments et repas; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de chambres d'hôtel, logements, aliments et repas; location de constructions mobiles et modulaires.

- 44 Services médicaux; contrôles médicaux et pharmaco-toxicologiques; services vétérinaires; soins d'hygiène et de

	Madrid Monitor	International Trademark
1128499- OLYMPIAD		Printed: 2018-04-20 10:40

beauté pour êtres humains et animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture; services de conseils en matière d'imagerie médicale et de diagnostic; services de conseils en matière de propriétés prophylactiques, thérapeutiques et de diagnostic de produits pharmaceutiques; services d'informations médicales; services d'imagerie médicale; services de diagnostic médical; services de conseils dans tous les domaines précités; location de systèmes médicaux; location de matériel pour exploitations agricoles; composition florale; conception d'aménagements paysagers; services de pharmaciens [préparation d'ordonnances]; consultation en matière de pharmacie; location d'installations sanitaires; confection de couronnes [art floral].

- 45 Services juridiques, y compris l'engagement de procédures judiciaires destinées à prévenir ou combattre les contrefaçons et le marketing sauvage (ambush marketing); concession de licences de droits de propriété intellectuelle; services de sécurité pour la protection des biens et des individus dans le cadre de l'organisation de manifestations et compétitions culturelles et sportives.

1055101- OLYMPIAN

Détail
État actuel
Français

- 151 Date de l'enregistrement**
17.09.2010
- 180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement**
17.09.2020
- 270 Langue de la demande**
Français
- 732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement**
Comité International Olympique
Château de Vidy
CH-1007 Lausanne (CH)
- 812 État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux**
CH
- 740 Nom et adresse du mandataire**
TRADAMARCA, Humphrey & Co
Avenue du Tribunal-Fédéral 34,
Case postale 1451
CH-1001 Lausanne (CH)
- 540 Marque**



OLYMPIAN

- 531 Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne) - VCL(6)**
24.11.25 ; 26.01.06 ; 26.04.04 ; 29.01.15
- 591 Informations concernant les couleurs revendiquées**
Bleu, jaune, noir, vert et rouge.
- 511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(9)**
- 01 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; compositions extinctrices; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie; films (pellicules) sensibilisés mais non impressionnés.
- 02 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes.
- 03 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices.
- 04 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; bougies et mèches pour l'éclairage.
- 05 Produits pharmaceutiques et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides.
- 06 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métalliques; tuyaux métalliques; coffres-forts; produits métalliques, non compris dans d'autres

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

classes; minerais.

- 07 Machines et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement; couveuses pour les oeufs.
- 08 Outils et instruments à main entraînés manuellement; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; casques de protection pour le sport; lunettes, lunettes de soleil, lunettes de sport; logiciels, logiciels de jeux.
- 10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture.
- 11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.
- 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.
- 13 Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué, non compris dans d'autres classes, notamment pièces et médailles commémoratives; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; épinglettes (pins); horlogerie et instruments chronométriques.
- 15 Instruments de musique.
- 16 Papier, carton et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits de l'imprimerie, notamment timbres-poste; journaux, périodiques, livres, photographies, posters et affiches; articles pour reliures; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); caractères d'imprimerie; clichés.
- 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques.
- 18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
- 19 Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques.
- 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits (non compris dans d'autres classes), en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.
- 21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la broserie; matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction); verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.
- 22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'autres classes); matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); matières textiles fibreuses brutes.
- 23 Fils à usage textile.
- 24 Tissus et produits textiles non compris dans d'autres classes; couvertures de lit et de table.
- 25 Vêtements, chaussures, chapellerie.
- 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.
- 27 Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.
- 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; décorations pour arbres

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

de Noël; cartes à jouer.

- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.
- 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir.
- 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux, malt.
- 32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières).
- 34 Tabac; articles pour fumeurs; allumettes.
- 35 Publicité; diffusion d'annonces publicitaires par tous média, notamment sous forme de messages thématiques centrés sur les valeurs humaines; publicité par sponsoring; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; promotion des produits et services de tiers, par le moyen d'accords contractuels, notamment de partenariat (sponsoring) et de licences, leur offrant un surcroît de notoriété et/ou d'image et/ou un élan de sympathie dérivé de la notoriété et/ou de l'image de manifestations culturelles et sportives, notamment internationales, et/ou de l'élan de sympathie provoqué par celles-ci; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du facteur d'intérêt initial conduisant le public à considérer, parmi une multitude de concurrents, des produits ou services qui lui sont présentés munis de signes, emblèmes ou messages propres à capter son attention; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du transfert d'image; location d'espaces publicitaires de toutes natures et sur tout support, digital ou non; administration commerciale de la participation d'équipes nationales à une compétition athlétique internationale, et promotion auprès du public et des milieux intéressés du soutien aux dites équipes; services d'informations statistiques.
- 36 Assurances; affaires financières; affaires bancaires; affaires monétaires; affaires immobilières, services de carte de crédit; financement d'activités sportives et culturelles; crédit-bail d'appareils téléphoniques, de télécopieurs et d'autres équipements de communications, location d'immeubles et de dépendances configurés pour accueillir des divertissements d'entreprises.
- 37 Construction; réparation; services d'installation.
- 38 Télécommunications; diffusion de programmes de télévision, émissions télévisées (en direct ou enregistrées); radiotéléphonie mobile; communications par terminaux d'ordinateurs électroniques, bases de données et réseaux de télécommunication liés à l'Internet; communications par télex; communications télégraphiques; communications par téléphone; communications par télécopieurs; radiomessagerie; communications par téléconférence; télédiffusion; télévision par câble; radiodiffusion; services d'agences de presse; autres services de transmission de messages; diffusion d'un site commercial sur l'Internet; services de radiodiffusion et télédiffusion fournis par le biais de l'Internet; messagerie électronique; fourniture d'accès à des bulletins d'information informatiques et des forums de discussion en ligne; transmission de messages et d'images par ordinateurs; fourniture d'accès à des services de commande et d'achat à domicile et au bureau par ordinateur et/ou technologies de communications interactives; télécommunications d'informations (y compris pages web), programmes informatiques et toutes autres données; services de messagerie électronique; fourniture d'accès à Internet pour des utilisateurs; services de connexions de télécommunications à Internet ou à des bases de données; fourniture d'accès à des sites web de musique numérique sur Internet; fourniture d'accès à des sites web MP3 sur Internet; location de temps d'accès à une base de données centrale (télécommunications); mise à disposition d'accès à des moteurs de recherche; exploitation de forums de discussion sur l'Internet; location de temps d'accès à un serveur central de bases de données; location de temps d'accès à une base de données informatique (services de télécommunication); diffusion simultanée, notamment par interconnexions électroniques, de films et d'enregistrements vidéo et de sons.
- 39 Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages; services d'entreposage de supports contenant des images fixes et mobiles.
- 40 Traitement de matériaux; développement de films cinématographiques; agrandissements de photographies, impression de photographies, développement de films photographiques; location de machines et instruments photographiques pour le développement, l'impression, l'agrandissement ou la finition.
- 41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; organisation d'expositions à buts culturels et éducatifs; organisation de loteries et compétitions; services de paris et de jeux d'argent liés au, ou en rapport avec le, sport; services de divertissements fournis

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; exploitation d'infrastructures sportives; services de location d'équipements audio et vidéo; production, présentation, distribution de films et d'enregistrements vidéo et de sons; location de films et d'enregistrement vidéo et de sons; location et/ou mise à disposition au moyen d'un réseau informatique de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; divertissement, à savoir présentation de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; couverture d'événements sportifs radiophoniques et télévisés; services de production de programmes radio et de télévision et de bandes vidéo; production de dessins animés; productions de programmes animés pour la télévision; services de réservations de tickets pour spectacles et événements sportifs; chronométrage de manifestations sportives; organisation de concours de beauté; divertissement interactif; services de paris en ligne; fourniture de jeux sur l'Internet; fourniture de services de tombola; informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; services de jeux électroniques fournis par le biais d'Internet; fourniture de publications électroniques en ligne; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; mise à disposition de musique digitale à partir d'Internet; mise à disposition de musique numérique à partir de sites web Internet MP3; mise à disposition de résultats sportifs; services d'informations concernant le sport et les événements sportifs; locations de sons et images enregistrés; services de production audio; services d'informations concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; services d'édition et de publication; mise à disposition de musique numérique (non téléchargeable); offre de musique numérique par télécommunications.

- 42 Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; analyse en laboratoire; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels.
- 43 Services de restauration (alimentation); services de cafétérias et de restaurants; services d'accueil et d'hospitalité, à savoir fourniture d'aliments et de boissons; services de traiteur; réservation d'hôtels et de logements temporaires.
- 44 Services médicaux; contrôles médicaux et pharmaco-toxicologiques; services vétérinaires; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains et animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture.
- 45 Services juridiques, y compris l'engagement de procédures judiciaires destinées à prévenir ou combattre les contrefaçons et le marketing sauvage (ambush marketing); concession de licences de droits de propriété intellectuelle; services de sécurité pour la protection des biens et des individus dans le cadre de l'organisation de manifestations et compétitions culturelles et sportives.

822 Enregistrement de base

CH, 26.07.2010, 605528

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EM - JP - SG

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

SG

Historique des transactions

ÉTENDRE

EM

Enregistrement : 2010/43 Gaz, 18.11.2010, EM, JP, SG

450 Date et numéro de publication

2010/43 Gaz, 18.11.2010

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EM - JP - SG

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

SG

851 Limitation de la liste des produits et services

JP

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

La liste est limitée aux classes 07, 09, 16, 28, 29, 30 et 41.
Les autres classes sont supprimées.

851 Limitation de la liste des produits et services
SG

La liste est limitée aux classes 07 et 12.
Les autres classes sont supprimées.

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)
11.11.2010

Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2010/48 Gaz, 23.12.2010, EM

EM

450 Date et numéro de publication
2010/48 Gaz, 23.12.2010
Date de fin du délai d'opposition
12.08.2011

Refus provisoire partiel de protection : 2011/38 Gaz, 13.10.2011, EM

EM

450 Date et numéro de publication
2011/38 Gaz, 13.10.2011

862 Refus provisoire partiel de protection

À partir du 14 novembre 2005, les refus provisoires indiquent seulement s'ils sont totaux ou partiels, sans aucune référence aux produits, services ou classes concernés

580 Date de notification
21.09.2011
Date de réception par le Bureau International
09.09.2011

Refus provisoire partiel de protection : 2011/38 Gaz, 13.10.2011, EM

EM

450 Date et numéro de publication
2011/38 Gaz, 13.10.2011

862 Refus provisoire partiel de protection

À partir du 14 novembre 2005, les refus provisoires indiquent seulement s'ils sont totaux ou partiels, sans aucune référence aux produits, services ou classes concernés

580 Date de notification
21.09.2011
Date de réception par le Bureau International
09.09.2011

Refus provisoire partiel de protection : 2011/38 Gaz, 13.10.2011, EM

EM

450 Date et numéro de publication
2011/38 Gaz, 13.10.2011

862 Refus provisoire partiel de protection

À partir du 14 novembre 2005, les refus provisoires indiquent seulement s'ils sont totaux ou partiels, sans aucune référence aux produits, services ou classes concernés

580 Date de notification
21.09.2011
Date de réception par le Bureau International
09.09.2011

[REDACTED]	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

**Déclaration d'octroi de la protection faisant suite à un refus provisoire en vertu de la règle 18ter.2)i) :
2014/50 Gaz, 25.12.2014, EM**

EM

450 Date et numéro de publication

2014/50 Gaz, 25.12.2014

580 Date de notification

15.12.2014

Date de réception par le Bureau International

30.10.2014

**Nouvelle déclaration, en vertu de la règle 18ter.4, indiquant les produits et services pour lesquels la
marque est protégée : 2017/42 Gaz, 02.11.2017, EM**

EM

450 Date et numéro de publication

2017/42 Gaz, 02.11.2017

Liste limitée à:

- 01 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; compositions extinctrices; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie; films (pellicules) sensibilisés mais non impressionnés; eau acidulée pour la recharge des accumulateurs; albumine iodée; albumine [animale ou végétale, matière première]; papier albumine; albumine animale [matière première]; mastic pour carrosseries; préparations bactériennes autres qu'à usage médical ou vétérinaire; préparations bactériologiques pour l'acétification; préparations bactériologiques autres qu'à usage médical ou vétérinaire; baume de gurgum [gurgu, gurgum ou gurjum] pour la fabrication de vernis; papier barytique; produits pour la conservation de la bière; produits pour la clarification et la conservation de la bière; tissu pour photocalques; papier pour photocalques; liquides pour freins; mastics à l'huile; films cinématographiques sensibilisés mais non impressionnés; préparations de clarification; agents de refroidissement pour moteurs de véhicules; cultures de micro-organismes autres qu'à usage médical ou vétérinaire; papier diazo; boues pour faciliter le forage; pellicules [films] sensibilisées mais non impressionnées; matières filtrantes [substances végétales]; agents de filtrage pour l'industrie des boissons; corps fissiles pour l'énergie nucléaire; farines à usage industriel; produits pour la conservation des fleurs; liquides pour circuits hydrauliques; produits de moulage pour la fonderie; sable de fonderie; combustibles pour piles atomiques; terre de foulage pour l'industrie textile; gélatine à usage industriel; gélatine à usage photographique; mastic de vitrier; produits d'engluement pour l'arboriculture; cire à greffer les arbres; baume de gurgu [gurgum] pour la fabrication de vernis; compositions pour la réparation des chambres à air; kaolin; papier de tournesol; terre végétale; albumine de malt; écorce de manglier à usage industriel; préparations de micro-organismes autres qu'à usage médical ou vétérinaire; modérateurs pour réacteurs nucléaires; produits pour faciliter le démoulage; produits pour le collage des moules; mastic à l'huile; pâte à papier; pots en tourbe pour l'horticulture; papier pour la photographie; papier photométrique; plaques photosensibles; préparations pour la régulation de la croissance des plantes; farine de pommes de terre à usage industriel; fluides pour direction assistée; papier réactif; compositions pour la réparation des pneumatiques; produits pour empêcher le démaillage des bas; eau de mer à usage industriel; produits pour préserver les semences; papier auto vireur [photographie]; toile sensibilisée pour la photographie; films [pellicules] sensibilisés mais non impressionnés; papier sensible; plaques photographiques sensibilisées; plaques sensibilisées pour offset; savons métalliques à usage industriel; suie à usage industriel ou agricole; amidon à usage industriel; farine de tapioca à usage industriel; papier chimique pour essais; compositions pour la réparation des bandages de roues; fluides pour transmission automatique; mastic pour remplir les cavités des arbres [arboriculture]; colle à vin; pâte de bois; films roentgen sensibilisés mais non impressionnés.
- 02 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes; agglutinants pour couleurs; bandes protectrices contre la corrosion; badigeons; liants pour peintures; baume du Canada; fixatifs pour l'aquarelle; liants pour couleurs; diluants pour couleurs; encre [toner] (cartouches d'imprimantes et photocopieurs pour -); encre [toner] (cartouches d'photocopieurs pour imprimantes et -); produits pour la protection des métaux; siccatis pour couleurs; sumac pour les vernis; épaississants pour couleurs; diluants pour laques; diluants pour peintures; cartouches d'encre [toner] pour imprimantes et photocopieurs; térébenthine [diluants pour peintures]; revêtements de protection pour châssis de véhicules.
- 03 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices; papiers abrasifs; adhésifs pour fixer les postiches; adhésifs [matières collantes] à usage cosmétique; pierres d'alun [antiseptiques]; produits de toilette contre la transpiration; produits contre l'électricité statique à usage ménager; sels pour le bain

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

non à usage médical; aérosols pour rafraichir l'haleine; poix pour cordonniers; ouate à usage cosmétique; gels pour blanchir les dents; préparations pour polir les prothèses dentaires; toile émeri; papier émeri; adhésifs pour fixer les cils postiches; cils postiches; ongles postiches; produits pour fumigations [parfums]; toile verrée; papier de verre; encens; bâtons d'encens; produits pour enlever les laques; produits pour faire briller les feuilles des plantes; produits pour les soins de la bouche non à usage médical; produits pour enlever la peinture; papier à polir; pots- pourris odorants; pierre ponce; produits pour parfumer le linge; toile à polir [rendre lisse]; papier de verre [verre]; bois odorants; shampooings; shampooings pour animaux de compagnie; pierres à barbe [antiseptiques]; cire pour cordonniers; pierre à adoucir; bâtonnets ouates à usage cosmétique; cire pour tailleurs; produits de toilette; motifs décoratifs à usage cosmétique; tripoli pour le polissage; produits pour enlever les vernis.

- 04 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; bougies et mèches pour l'éclairage; additifs non chimiques pour carburants; cire d'abeilles; cire pour courroies; benzène; benzol; cire de carnauba; cérésine; énergie électrique; cires à usage industriel; antidérapants pour courroies [préparations]; bandes de papier pour l'allumage; cires [matières premières]; copeaux de bois pour l'allumage; xylène; xylol.
- 05 Produits pharmaceutiques et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides; adhésifs pour prothèses dentaires; produits pour le rafraîchissement de l'air; produits pour la purification de l'air; colliers antiparasitaires pour animaux; bracelets antirhumatismaux; anneaux antirhumatismaux; sang à usage médical; plasma sanguin; bouillons de culture pour la bactériologie; bracelets à usage médical; crayons caustiques; bois de cèdre anti-insectes; ciment pour sabots d'animaux; préparations pour le nettoyage des verres de contact; abrasifs à usage dentaire; ciments dentaires; matières pour empreintes dentaires; laques dentaires; mastics dentaires; désodorisants pour vêtements ou matières textiles; désodorisants autres qu'à usage personnel; caches oculaires à usage médical; pharmacies portatives; attrape-mouches; glu contre les mouches; clous fumants; crayons antimigraineux; encens répulsif pour insectes; insectifuges; insecticides; sangsues à usage médical; droguiers de voyage; graisse à traire; papier antimite; produits antimites; cires à modeler à usage dentaire; substances nutritives pour micro-organismes; huiles contre les taons; porcelaine pour prothèses dentaires; répulsifs pour chiens; anneaux antirhumatismaux; caoutchouc à usage dentaire; sperme pour l'insémination artificielle; herbes à fumer à usage médical; produits stérilisants pour sols; solutions pour verres de contact; solvants pour enlever le sparadrap; amidon à usage diététique ou pharmaceutique; implants chirurgicaux [tissus vivants]; extraits de tabac [insecticides]; cigarettes sans tabac à usage médical; produits pour le diagnostic à usage médical.
- 06 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métalliques; tuyaux métalliques; coffres-forts; produits métalliques, non compris dans d'autres classes; minerais; soudure d'or; soudure d'argent.
- 07 Machines et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement; couveuses pour les oeufs; bandages adhésifs pour les poulies; alternateurs; coussinets antifriction pour machines; paliers antifriction pour machines; dispositifs antipollution pour moteurs; tabliers de machines; arbres de machines; bagues à billes pour roulements; roulements à billes; chaises de paliers [machines]; courroies de transporteurs; dynamos pour bicyclettes; porte-lames [parties de machines]; lames de hache-paille; fers [parties de machines]; bobines de métiers à tisser; collecteurs d'incrustations pour chaudières de machines; tubes de chaudières [parties de machines]; cassettes pour matrices [imprimerie]; garnitures de freins autres que pour véhicules; segments de freins autres que pour véhicules; sabots de freins autres que pour véhicules; brosses [parties de machines]; balais de charbon [électricité]; alimentateurs pour carburateurs; carburateurs; garnitures de cardes; cartouches pour machines à filtre; convertisseurs catalytiques; lames de hache-paille; ciseaux de machines; mandrins [parties de machines]; clapets de machines; collecteurs d'incrustations pour les chaudières de machines; condenseurs de vapeur [parties de machines]; câbles de commande de machines ou de moteurs; dispositifs de commando de machines ou de moteurs; commandes hydrauliques pour machines et moteurs; commandes pneumatiques pour machines et moteurs; capots [parties de machines]; culasses de moteurs; cylindres de machines; cylindres de moteurs; séparateurs d'eau; porte-forets [parties de machines]; couronnes de forage [parties de machines]; couronnes de sondage [parties de machines]; tambours de machines; courroies de dynamo; balais de dynamo; pots d'échappement pour moteurs; vases d'expansion [parties de machines]; courroies de ventilateurs pour moteurs; ventilateurs pour moteurs; entraîneurs [parties de machines]; alimentateurs de chaudières de machines; filtres [parties de machines ou de moteurs]; filtres pour le nettoyage de l'air de refroidissement pour moteurs; garnitures de chaudières de machines; carneaux de chaudières de machines; roues libres autres que pour véhicules terrestres; convertisseurs de combustible pour moteurs à combustion interne; économiseurs de carburant pour moteurs; diamants de vitriers [parties de machines]; bougies de réchauffage pour moteurs diesel; boîtes de graissage [machines]; bagues de graissage [parties de machines]; meules à aiguiser [parties de machines]; guidages de machines; marteaux [parties de machines]; chaises pour machines; échangeurs thermiques [parties de machines]; porte-outils [parties de machines]; cages de machines; dispositifs hydrauliques pour l'ouverture ou la

fermeture de portes [parties de machines]; dispositifs d'allumage pour moteurs à explosion; magnétos d'allumage; magnétos d'allumage pour moteurs; injecteurs pour moteurs; appareils encreurs [imprimerie]; joints [parties de moteurs]; démarreurs au kick pour motocycles; couteaux [parties de machines]; couteaux de faucheuses; formes pour chaussures [parties de machines]; lames de métiers à tisser; graisseurs [parties de machines]; volants de machines; roues de machines; rouages de machines; manifolds d'échappement pour moteurs; matrices d'imprimerie; ventouses pour machines à traire; meules de moulin; moules [parties de machines]; silencieux pour moteurs; segments de pistons; pistons [parties de machines ou de moteurs]; pistons de cylindres; pistons de moteurs; dispositifs pneumatiques pour l'ouverture ou la fermeture de portes [parties de machines]; détenteurs de pression [parties de machines]; régulateurs de pression [parties de machines]; soupapes de pression [parties de machines]; cylindres d'imprimerie; planches pour l'impression; membranes de pompes; pompes [parties de machines ou de moteurs]; poinçons de poinçonneuses; crics à crémaillère; radiateurs de refroidissement pour moteurs; râteaux de râteleuses; bobines pour machines; enrouleurs mécaniques pour tuyaux flexibles; régulateurs [parties de machines]; bagues de pistons; roulements à rouleaux; ponts roulants; rouleaux d'imprimerie [machines]; cylindres de laminoirs; chevalets pour scier [parties de machines]; lames de scies [parties de machines]; paliers autograisseurs; meules pour l'aiguisage [parties de machines]; pistons d'amortisseurs [parties de machines]; formes pour souliers [parties de machines]; navettes [parties de machines]; tamis [machines ou parties de machines]; supports à chariot [parties de machines]; chariots pour machines à tricoter; coulisseaux de tricoteuses; bougies d'allumage pour moteurs à explosion; régulateurs de vitesse de machines et de moteurs; ressorts [parties de machines]; bâtis [machinerie]; démarreurs pour moteurs; stators; boîtes à étoupe [parties de machines]; sur compresseurs; tables de machines; tambours pour machines à broder; robinets [parties de machines ou de moteurs]; outils [parties de machines]; turbocompresseurs; tympan [imprimerie]; accessoires d'aspirateurs de poussière pour répandre les parfums et les désinfectants; sacs pour aspirateurs; tuyaux d'aspirateurs de poussière; soupapes [parties de machines]; réchauffeurs d'eau [parties de machines].

- 08 Outils et instruments à main entraînés manuellement; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs; ceintures porte-outils; mèches [parties d'outils]; fers de guillaumes; gaines de rasoirs; fers à friser; appareils pour l'épilation, électriques ou non électriques; allonges de vilebrequins pour tarauds; polissoirs d'ongles électriques ou non électriques; châssis de scies à main; diamants de vitriers [parties d'outils à main]; tondeuses pour la coupe des cheveux, électriques et non électriques; évideurs; nécessaires de manucure électriques; coupe-ongles électriques ou non électriques; limes à ongles électriques; coups-de-poing; étuis pour rasoirs; manchons d'alésoirs; lames de scies [parties d'outils]; porte-scie; anneaux de faux; nécessaires de rasage; lames de cisailles; pinces à sucre; fourreaux de sabres; appareils pour imprimer des tatouages; ceintures porte-outils; matraques; brucelles; hache-légumes.
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; casques de protection pour le sport; lunettes, lunettes de soleil, lunettes de sport; logiciels, logiciels de jeux; dessins animés; vêtements en amiante pour la protection contre le feu; gants en amiante pour la protection contre les accidents; paravents d'asbeste pour pompiers; dispositifs électriques pour l'attraction et la destruction des insectes; appareils respiratoires pour la nage subaquatique; appareils pour la respiration, à l'exception de ceux pour la respiration artificielle; gilets pare-balles; boîtiers de haut-parleurs; étuis spéciaux pour appareils et instruments photographiques; trousse de dissection [microscopie]; allume-cigares pour automobiles; dispositifs de nettoyage pour disques acoustiques; vêtements spéciaux pour laboratoires; vêtements de protection contre les accidents, les irradiations et le feu; habillement pour la protection contre le feu; portillons à prépaiement pour parcs à voitures; logiciels de jeux; claviers d'ordinateur; programmes du système d'exploitation enregistrés pour ordinateurs; périphériques d'ordinateurs; programmes d'ordinateurs enregistrés; programmes d'ordinateurs [logiciels téléchargeables]; logiciels [programmes enregistrés]; étuis pour verres de contact; coffrets pour lames de microscopes; cache-prise; appareils pour scaphandriers; masques de plongée; combinaisons de plongée; ferme-porte électriques; dispositifs électriques pour l'ouverture des portes; bouchons [tampons] pour les oreilles; tampons d'oreilles pour la plongée; appareils de coupe à l'arc électrique; appareils de soudure électrique à l'arc; installations électriques pour la commande à distance d'opérations industrielles; appareils de soudure électrique; clôtures électrifiées; publications électroniques téléchargeables; appareils de galvanoplastie; dispositifs de commande pour ascenseurs; étuis pour pince-nez; chaînettes de pince-nez; cordons de pince-nez; filtres pour masques respiratoires; bates pour incendie; couvertures coupe-feu; bateaux-pompes à incendie; pompes à incendie; lances à incendie; fers à repasser électriques; mobilier spécial de laboratoire; appareils de galvanisation; vêtements pour la protection contre le feu; gants de plongée; gants pour la protection contre les accidents; gants de protection contre les rayons x à usage industriel; lunettes de sport; bigoudis électrothermiques; supports de bobines électriques; dispositifs électriques pour rétraction et la destruction des insectes; interfaces [informatique]; changeurs de disques [informatique]; nécessaires mains libres pour téléphones; genouillères pour ouvriers; serrures électriques; aimants; aimants décoratifs [magnets]; appareils pour le démaquillage électriques; pylônes de T.S.F.; vis micrométriques pour instruments d'optique; moniteurs [programmes d'ordinateurs]; autopompes à incendie; tapis de souris; filets de protection contre les accidents; pinces nasales pour plongeurs et nageurs; appareils pour transvaser l'oxygène;

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

montures de pince-nez; tables traçantes [traceurs]; tampons pour les oreilles; dispositifs de protection contre les rayons x non à usage médical; dispositifs de protection personnelle contre les accidents; casques de protection; casques de protection pour le sport; masques de protection"; combinaisons spéciales de protection pour aviateurs; boutons de sonnerie; appareils pour la sûreté du trafic ferroviaire; disques réflecteurs individuels pour la prévention des accidents de la circulation; respirateurs pour le filtrage d'air; masques respiratoires autres que pour la respiration artificielle; dessous de cornues; bombes [équitation]; bornes routières lumineuses ou mécaniques; filets de sauvetage; harnais de sécurité [autres que pour sièges de véhicules ou équipement de sport]; bâches de sauvetage; appareils électriques pour souder des emballages en matières plastiques; chaussures de protection contre les accidents, irradiations et le feu; enseignes lumineuses; chaussettes chauffées électriquement; masques de soudeurs; appareils à souder électriques; fers à souder électriques; pare- étincelles; étuis a lunettes; montures [chasses] de lunettes; pieds d'appareils photographiques; dispositifs de pilotage automatique pour véhicules; ceintures de natation; gilets de natation; protège- dents; installations électriques pour préserver du vol; trépieds pour appareils photographiques; tourniquets [portillons tournants] automatiques; triangles de signalisation pour véhicules en panne; flotteurs pour la natation; électrodes pour la soudure; pylônes de téléphonie sans fil; écrans pour la protection du visage des ouvriers; repose-poignets pour matériel informatique; dispositifs de protection contre les rayons roentgen non à usage médical.

- 10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture; peau artificielle à usage chirurgical; tétines [sucettes]; tire-lait; malles spéciales pour instruments médicaux; trousse de chirurgiens ou de médecins; préservatifs; contraceptifs non chimiques; embouts de béquilles pour infirmes; sucettes [tétines]; appareils pour massages esthétiques; tétines de biberons; fermetures de biberons; biberons; appareils pour la protection de l'ouïe; trousse de chirurgiens; implants artificiels; anneaux pour calmer ou faciliter la dentition.
- 11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires; phares à acétylène; générateurs d'acétylène; purgeurs non automatiques pour installations de chauffage à vapeur; dispositifs antiéblouissants pour automobiles [garnitures de lampes]; dispositifs antiéblouissants pour véhicules [garnitures de lampes]; brise-jet; appareils de filtration pour aquariums; installations automatiques pour transporter la cendre; piles atomiques; appareils pour bains; tubes de chaudières de chauffage; appliques pour becs de gaz; charbon pour lampes a arc; tiroirs de cheminées; carreaux de cheminées; appareils de chromatographie à usage industriel; serpentins [parties d'installations de distillation, de chauffage ou de refroidissement]; registres de tirage [chauffage]; poches jetables de stérilisation; appareils pour la distillation; colonnes à distiller; vases d'expansion pour installations de chauffage central; alimentateurs de chaudières de chauffage; filtres [parties d'installations domestiques ou industrielles]; filtres à air pour la climatisation; filtres pour l'eau potable; grilles de fourneaux; garnitures façonnées de fours; garnitures façonnées de fourneaux; tuyaux flamboyants [industrie du pétrole]; carreaux de chaudières de chauffage; fontaines; briquets pour l'allumage du gaz; économiseurs de combustibles"; cendriers de foyers; grilles de foyers; condenseurs de gaz autres que parties de machines; générateurs de gaz; allume-gaz; laveurs de gaz [parties d'installations à gaz]; appareils pour l'épuration du gaz; appareils pour bains d'air chaud; humidificateurs pour radiateurs de chauffage central; supports pour le chargement des fours; tubes de lampes; verres de lampes; globes de lampes; manchons de lampes; réflecteurs de lampes; abat-jour; porte- abat-jour; pierres de lave destinées aux grillades sur barbecue; soupapes régulatrices de niveau dans les réservoirs; diffuseurs [éclairage]; allumeurs de gaz; allumeurs; appareils de chargement pour fours; robinets mélangeurs pour conduites d'eau; brise- jet; installations pour le traitement de modérateurs nucléaires et combustibles; réacteurs nucléaires; appareils pour l'épuration de l'huile; jets d'eau ornementaux; garnitures de fours en chamotte; conduits [parties d'installations sanitaires]; installations de polymérisation; installations pour le traitement de combustibles et modérateurs nucléaires; installations pour la purification des eaux d'égouts; bouchons de radiateurs; tours de raffinage pour la distillation; accessoires de réglage pour appareils a eau ou à gaz et pour conduites d'eau ou de gaz; accessoires de réglage et de sûreté pour appareils à gaz; accessoires de réglage et de sûreté pour conduites de gaz; accessoires de réglage et de sûreté pour appareils a eau; accessoires de sûreté pour appareils à eau ou à gaz et pour conduites d'eau ou de gaz; douilles de lampes électriques; lampes à souder; armatures de fours; appareils à bronzer; robinets de canalisation; robinets; vannes thermostatiques [parties d'installations de chauffage]; sièges de toilettes [W.C.]; lampes à rayons ultraviolets non à usage médical; rondelles de robinets d'eau.
- 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau; coussins d'air gonflants [dispositifs de sécurité pour automobiles]; pompes à air [accessoires de véhicules]; dispositifs antiéblouissants pour véhicules; chaînes antidérapantes; avertisseurs contre le vol des véhicules; antivols pour véhicules; carrosseries pour automobiles; chaînes pour automobiles; châssis pour automobiles; capots pour automobiles; bandages pour automobiles; pare-soleil [stores] pour automobiles; fusées d'essieux; essieux; poussettes; plombs pour rééquilibrage des roues de véhicules; frettes de moyeux; paniers spéciaux pour cycles; sonnettes de cycles; sonnettes de bicyclettes; freins de cycles; pompes de cycles; jantes de cycles; selles de bicyclettes; rayons de cycles; béquilles de bicyclettes; bandages pour bicyclettes; crochets de bateaux [gaffes]; carrosseries; bogies pour wagons de chemins de fer; garnitures de freins pour véhicules; segments de freins pour véhicules; sabots de freins pour véhicules; freins de bicyclettes; freins de véhicules; tampons de choc [matériel ferroviaire roulant]; pare-chocs pour automobiles; bouchons pour réservoirs à essence de véhicules; porte- bagages pour véhicules; enveloppes [pneumatiques];

roulettes pour chariots [véhicules]; chaînes de cycles; chariots de nettoyage; taquets [marine]; embrayages pour véhicules terrestres; bielles pour véhicules terrestres, autres que parties de moteurs; attelages de chemins de fer; accouplements pour véhicules terrestres; bâches de voitures d'enfants; housses pour volants de véhicules; carters pour organes de véhicules terrestres autres que pour moteurs; manivelles de cycles; avertisseurs sonores pour cycles; cadres de bicyclettes; guidons de bicyclettes; moyeux de cycles; garde-boue pour cycles; selles de cycles; béquilles de cycles; pneumatiques de cycles; bossoirs d'embarcations; indicateurs de direction pour bicyclettes; indicateurs de direction pour véhicules; dispositifs pour dégager les bateaux; portes de véhicules; filets pour bicyclettes; chaînes de commande pour véhicules terrestres; machines motrices pour véhicules terrestres; sièges éjectables pour avions; moteurs pour véhicules terrestres; défenses pour bateaux [pare-battage]; boudins de bandages de roues de chemins de fer; cadres de cycles; roues libres pour véhicules terrestres; cheminées de locomotives; cheminées de navires; boîtes de vitesses pour véhicules terrestres; engrenages pour véhicules terrestres; engrenages de cycles; guidons de cycles; appui-tête pour sièges de véhicules; capotes de poussettes; capots de moteurs pour véhicules; capotes de véhicules; crochets de bateaux; avertisseurs sonores pour véhicules; enjoliveurs; moyeux de roues de véhicules; coques de bateaux; circuits hydrauliques pour véhicules; plans inclinés pour bateaux; rondelles adhésives de caoutchouc pour la réparation des chambres à air; chambres à air pour bicyclettes; chambres à air pour pneumatiques; moteurs à réaction pour véhicules terrestres; filets porte-bagages pour véhicules; mats pour bateaux; roues de bennes; moteurs de cycles; moteurs électriques pour véhicules terrestres; garde-boue; antidérapants pour bandages de véhicules; rames de bateaux; pagaies; coffres spéciaux pour véhicules à deux roues; pédales de cycles; pneus [pneumatiques]; hublots; mécanismes de propulsion pour véhicules terrestres; pompes de bicyclettes; capotes de voitures d'enfants; voitures d'enfants; attelages de chemins de fer ou de wagons; rétroviseurs; démultiplicateurs pour véhicules terrestres; trousseaux pour la réparation des chambres à air; avertisseurs de marche arrière pour véhicules; jantes de roues de véhicules; jantes de bicyclettes; tolets; gouvernails; housses de selles pour bicyclettes ou motocyclettes; selles pour bicyclettes ou motocyclettes; ceintures de sécurité pour sièges de véhicules; sièges de sécurité pour enfants pour véhicules; propulseurs à hélice; propulseurs à hélice pour bateaux; hélices de navires; godilles; housses pour sièges de véhicules; harnais de sécurité pour sièges de véhicules; coques de bateaux; amortisseurs pour automobiles; ressorts amortisseurs pour véhicules; chariots à provisions; porte-skis pour automobiles; couchettes pour véhicules; espars [marine]; clous pour pneus; tendeurs de rayons de roues; rayons de bicyclettes; dispositifs de commande pour bateaux; volants pour véhicules; stores [pare-soleil] pour automobiles; amortisseurs de suspension pour véhicules; hayons élévateurs [parties de véhicules terrestres]; couples de navires; culbuteurs de wagons [parties de wagons]; bennes de camions; pneumatiques; convertisseurs de couple pour véhicules terrestres; barres de torsion pour véhicules; locomobiles; attelages de remorques pour véhicules; chaînes motrices pour véhicules terrestres; arbres de transmission pour véhicules terrestres; mécanismes de transmission pour véhicules terrestres; bandes de roulement pour le rechapage des pneus; chenilles pour véhicules; draïnes; boyaux pour cycles; turbines pour véhicules terrestres; diables; bandages pour cycles; bandages de roues pour véhicules; trains de voitures; garnitures intérieures de véhicules [capitonnage]; valves de bandages pour véhicules; pare-chocs de véhicules; châssis de véhicules; housses de véhicules; marchepieds de véhicules; sièges de véhicules; ressorts de suspension pour véhicules; rayons de roues de véhicules; pneumatiques pour véhicules; roues de véhicules; brouettes; roues de cycles; vitres de véhicules; essuie-glace; pare-brise; essuie-glace; pare-brise.

- 13 Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice; culasses d'armes à feu; appareils à remplir les cartouchières; douilles de cartouches; appareils à charger les cartouches; cartouchières; écouvillons pour nettoyer les armes à feu; amorces fulminantes autres que les jouets; cordeaux d'allumage pour explosifs; bouchons détonants; detonateurs; mires d'armes à feu; tréteaux [supports] pour le tir; étoupilles; mèches de mines; affûts de canons; fûts de fusils; chiens de fusils; silencieux pour armes; capsules d'allumage; cornes d'amorce; amorces explosives; canons de fusils; étuis pour fusils; bandouillères pour armes; miroirs de pointage pour fusils; dispositifs de visée pour armes à feu autres que les lunettes de visée; dispositifs de visée pour canons autres que les lunettes de visée; fusées de signalisation; sprays de défense personnelle; bois de fusils; armes de protection à base de gaz lacrymogène; amadou; sous-gardes de fusils; tourillons d'armes lourdes.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué, non compris dans d'autres classes, notamment pièces et médailles commémoratives; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; épinglettes (pins); horlogerie et instruments chronométriques; agates; ancres [horlogerie]; barillets [horlogerie]; étuis pour l'horlogerie; écrans pour l'horlogerie; cabinets [boîtes] d'horloges; aiguilles [horlogerie]; cadratures; monnaies; jetons de cuivre; cadrans [horlogerie]; jais brut ou mi-œuvre; coffrets à bijoux; écrans; porte-clefs de fantaisie; médailles; mouvements d'horlogerie; olivine [pierre précieuse]; ornements en jais; perles d'ambroïne; balanciers [horlogerie]; pierres fines; spinelles [pierres précieuses]; bracelets de montres; boîtiers de montres; chaînes de montres; verres de montres; ressorts de montres.
- 15 Instruments de musique; maillottes [musique]; souffleries d'instruments de musique; hausses d'archets pour instruments de musique; archets pour instruments de musique; chevalets pour instruments de musique; étuis pour instruments de musique; boyaux d'instruments de musique; mentonnières de violons; baguettes pour battre la mesure; peaux de tambours; baguettes de tambours; cordes de harpes; crins pour archets; régulateurs d'intensité pour pianos mécaniques; chevalets pour timbales; claviers d'instruments de musique; touches pour instruments de musique; embouchures d'instruments de musique; bandes musicales; pupitres à musique; sourdines; pédales

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

d'instruments de musique; chevilles pour instruments de musique; bandes musicales perforées; claviers de pianos; touches de pianos; cordes de pianos; plectres pour instruments à cordes; médiators; anches; socles pour instruments de musique; baguettes d'archets; cordes d'instruments de musique; diapasons; accordoirs de cordes; appareils à tourner les pages de cahiers de musique; valves pour instruments de musique; porte-vent pour orgues.

- 16 Papier, carton et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits de l'imprimerie, notamment timbres-poste; journaux, périodiques, livres, photographies, posters et affiches; articles pour reliures; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); caractères d'imprimerie; clichés; rubans adhésifs pour la papeterie ou le ménage; maquettes d'architecture; couche-culotte à jeter en papier ou en cellulose; langes à jeter en papier ou en cellulose; couches à jeter en papier ou en cellulose; sachets pour la cuisson par micro-ondes; billes pour stylos; cadres à composer [imprimerie]; composteurs; planches à graver; galées [typographique]; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques; peignes à marbrer; appareils à main à étiqueter; porte-chéquiers; rouleaux de peintres en bâtiment; craie à marquer; pinces à billets; appareils pour le collage des photographies; matériaux d'emballage en fécule ou amidon; pochettes pour passeports; supports pour photographies; blanchets pour l'imprimerie non en matières textiles; réglettes [composteurs]; chapelets; rubans auto-adhésifs pour la papeterie ou le ménage; feuilles de cellulose régénérée pour l'emballage; stéatite [craie pour tailleurs]; craie pour tailleurs; plateaux pour ranger et compter la monnaie; appareils vigneter; bracelets pour instruments à écrire.
- 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques; résines acryliques [produits semi-finis]; barrages flottants antipollution; résines artificielles [produits semi-finis]; matières mi-ouvrées pour garnitures de freins; fibres de carbone, autres qu'à usage textile; acétate de cellulose mi-ouvré; garnitures d'embrayages; armatures pour conduites d'air comprimé non métalliques; joints de cylindres; pique-fleurs en mousse [produits semi-finis]; raccords de tuyaux non métalliques; garnitures d'accouplements; produits calorifuges; feuilles en matières plastiques à usage agricole; matières plastiques mi-ouvrées; armatures non métalliques pour conduites; résines synthétiques [produits semi-finis]; valves en caoutchouc ou en fibre vulcanisée; fibre vulcanisée; rondelles en caoutchouc ou en fibre vulcanisée.
- 18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie; mallettes pour documents; carnassières; musettes à fourrage; sacs de sport; bandoulières [courroies] en cuir; sacs de plage; serviettes [maroquinerie]; porte-cartes [portefeuilles]; bourses de mailles; colliers pour animaux; habits pour animaux; colliers de chiens; carcasses de parapluies ou de parasols; gibecières; baudruche; boyaux pour la charcuterie; carcasses de sacs à main; sacs à main; havresacs; couvertures de chevaux; fers à cheval; genouillères pour chevaux; porte-musique; muselières; filets à provisions; musettes mangeoires; portefeuilles; bourses; sacs à dos; cartables; boyaux pour faire le boudin; serviettes d'écoliers; sacs d'écoliers; sacs à provisions; sacoches pour porter les enfants; écharpes pour porter les bébés; courroies de patins; buffleterie; poignées de valises; fourreaux de parapluies; poignées de parapluies; baleines pour parapluies ou parasols; anneaux pour parapluies; cannes de parapluies; coffrets destinés à contenir des articles de toilette dits "vanity cases"; poignées de cannes; cannes-sièges; sacs à roulettes.
- 19 Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques; colonnes d'affichage non métalliques; aquariums [constructions]; gravier pour aquariums; sable pour aquariums; tonnelles [construction]; volières [constructions] non métalliques; balises non métalliques, non lumineuses; baignoires d'oiseaux [constructions non métalliques]; constructions non métalliques; bustes en pierre, en béton ou en marbre; cabines de bain non métalliques; caissons pour la construction sous l'eau; merrains; poulaillers non métalliques; tuyaux de cheminées non métalliques; colonnes d'affichage, non métalliques; liège aggloméré; figurines [statuettes] en pierre, en béton ou en marbre; chamotte; moules pour la fonderie non métalliques; ciment pour fourneaux; baraques; boîtes aux lettres en maçonnerie; plaques commémoratives non métalliques; porcherie; feuilles et plaques en matière artificielle pour le marquage des routes; échafaudages non métalliques; panneaux de signalisation non métalliques, ni lumineux, ni mécaniques; bornes routières non métalliques, non lumineuses et non mécaniques; signalisation non métallique, non lumineuse et non mécanique; silos non métalliques; étables; statues en pierre, en béton ou en marbre; statuettes en pierre, en béton ou en marbre; ouvrages de tailleurs de pierres; réservoirs en maçonnerie; bois d'oeuvre; objet d'art en pierre, en béton ou en marbre.
- 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits (non compris dans d'autres classes), en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques; coussins à air non à usage médical; matelas à air non à usage médical; oreillers à air non à usage médical; sabots d'animaux; cornes d'animaux; bambou; rideaux de perles pour la décoration; roulettes de lits non métalliques; literie à l'exception du linge de lit; caisses non métalliques; oiseaux empaillés; traversins; capsules de bouteilles non métalliques; fermetures de bouteilles non métalliques; couchettes pour animaux d'intérieur; baguettes [lites] d'encadrement; bustes en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; travaux d'ébénisterie; griffes d'animaux; patères [crochets] pour vêtements, non métalliques; cintres pour vêtements; crochets de portemanteaux

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

non métalliques; cercueils; cire gaufrée pour ruches; corail; corozo; bustes pour tailleurs; housses a vêtements [penderie]; embrasses non en matières textiles; crochets de rideaux; rails pour rideaux; anneaux de rideaux; tringles de rideaux; galets pour rideaux; patères de rideaux; coussins; niches de chiens; garnitures de portes non métalliques; poignées de portes non métalliques; portes de meubles; éventails; figurines [statuettes] en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; garde- feu de ménage; écrans de cheminées; bannetons; conteneurs flottants non métalliques; piédestaux pour pots à fleurs; rayons de ruches; urnes funéraires; roulettes de meubles non métalliques; garnitures de meubles non métalliques; housses pour vêtements [rangement]; garde-feu de ménage; rayons de miel; corne brute ou mi- ouvrée; numéros de maisons non métalliques, non lumineux; stores d'intérieur pour fenêtres [mobillier]; trotteurs pour enfants; objets de publicité gonflables; ivoire brut ou mi- ouvré; niches pour animaux d'intérieur; manches de couteaux non métalliques; tapis pour parcs pour bébés; revêtements amovibles pour éviers; matelas; écume de mer; mobiles [objets pour la décoration]; moulures pour cadres [encadrements]; bouées de corps-morts, non métalliques [amarrage]; nacre brute ou mi- ouvrée; nichoirs; nids pour animaux d'intérieur; écailles d'huîtres; coussins pour animaux de compagnie; liteaux [baguettes] d'encadrement; oreillers; paille tressée a l'exception des nattes; rotin; roseau [matière à tresser]; chevalets de sciage; coquilles [coquillages]; stores d'intérieur à lamelles; sacs de couchage pour le camping; sommiers de lits; ramures de cerfs; tringles de tapis d'escaliers; statues en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; statuettes en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; capsules de bouchage non métalliques; rubans de paille; tresses de paille; animaux empaillés; plateaux de tables; mannequins; manches d'outils non métalliques; écaille; succédanés de manié; étaux-établis non métalliques; figures en cire; baleine brute ou mi- ouvrée; mobiles décoratifs produisant des sons; objets d'art en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques; ambre jaune.

- 21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction); verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes; couvercles pour aquariums d'appartement; baignoires d'oiseaux; volières [cages à oiseaux]; cages pour animaux de compagnie; ustensiles cosmétiques; appareils de désodorisation a usage personnel; auges; mangeoires pour animaux; fil dentaire; chasse-mouches; gants de jardinage; aquariums d'appartement; terrariums d'appartement [culture des plantes]; terrariums d'appartement [vivariums]; pièges a insectes; bacs de propreté pour animaux; appareils pour le démaquillage non électriques; porte-cartes de menus; souricières; nichets; lances pour tuyaux d'arrosage; pommes d'arrosoirs; bacs à litière; anneaux pour la volaille; poudriers; houppes a poudrer; râtières; bagues pour oiseaux; arroseurs; seringues pour l'arrosage des fleurs et des plantes; crèches pour bestiaux; arrosoirs; instruments d'arrosage.
- 22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'autres classes); matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); matières textiles fibreuses brutes; bandes à lier non métalliques; bretelles non métalliques pour la manutention de fardeaux; cocons; cheveux; hamacs; sangles de chanvre; rubans de jalousies; laine brute ou traitée; échelles de corde; sciure de bois; élingues non métalliques pour la manutention de fardeaux; sangles non métalliques pour la manutention de fardeaux; bandelettes pour attacher la vigne; ouate à filtre; copeaux de bois; liens non métalliques.
- 23 Fils à usage textile.
- 24 Tissus et produits textiles non compris dans d'autres classes; couvertures de lit et de table; bannières; étamine; rideaux en matières textiles ou en matières plastiques; drapeaux non en papier; revêtements de meubles en matières plastiques; matières plastiques [succédanés du tissu]; rideaux de douche en matières textiles ou en matières plastiques.
- 25 Vêtements, chaussures, chapellerie; couches en matières textiles; langes en matières textiles; tiges de bottes; talonnettes pour chaussures; antidérapants pour chaussures; visières [chapellerie]; dessous-de-bras; ferrures de chaussures; crampons de chaussures de football; empeignes; carcasses de chapeaux; talonnettes pour les chaussures; talonnettes pour les bas; talons; semelles intérieures; poches de vêtements; doublures confectionnées [parties de vêtements]; dessous-de- bras; plastrons de chemises; empiècements de chemises; semelles; bouts de chaussures; empeignes de chaussures; trépointes de chaussures.
- 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles; fruits artificiels; badges ornementaux; insignes non en métaux précieux; barrettes [pincés à cheveux]; fermoirs de ceintures; plumes d'oiseaux [accessoires d'habillement]; agrafes de corsages; passe- cordons; cassettes a aiguilles; brassards; broches [accessoires d'habillement]; boucles [accessoires d'habillement]; étuis a aiguilles; attaches pour vêtements; baguettes pour cols; dossards; baleines de corsets; bigoudis; boules a ravauder [repriser]; pièces collables a chaud pour l'ornement d'articles textiles [mercerie]; brides [confection]; bracelets pour remonter les manches; barbes postiches; cheveux postiches; moustaches postiches; fermetures pour vêtements; attaches de bretelles; plumes [accessoires d'habillement]; articles de mercerie à l'exception des fils; bandeaux pour les cheveux; bonnets à mèches; bigoudis; papillotes [bigoudis]; épingles a onduler les cheveux; pincés à cheveux [barrettes]; filets pour les cheveux; articles décoratifs pour la chevelure; épingles à cheveux; ornements de chapeaux [non en métaux précieux]; pièces collables a chaud pour la réparation d'articles textiles; boules à ravauder; lettres pour marquer le linge; paillettes de mica; chiffres ou lettres pour marquer le linge; aiguilliers; pelotes d'aiguilles; résilles; chiffres pour marquer le linge; plumes d'autruche [accessoires d'habillement]; pelotes d'épingles; tresses de cheveux; brides pour

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

guider les enfants; boites à couture; dés à coudre; boucles de souliers; agrafes pour chaussures; lacets de chaussures; parures pour chaussures [non en métaux précieux]; épaulettes pour vêtements; navettes pour la confection des filets de pêche; fermetures à glissière pour sacs; paillettes pour vêtements; baguettes de faux-cols; cosys pour théières; pompons; toupets; nattes de cheveux; pinces de cyclistes; perruques; cordons en laine; fermetures à glissière.

- 27 Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles; gazon artificiel; nattes de corde tissée pour pistes de ski; papiers peints.
- 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; décorations pour arbres de Noël; cartes à jouer; housses spécialement conçues pour skis et planches de surf; amorces artificielles pour la pêche; procédés pour queues de billard; dispositifs à marquer les points pour billards; bandes de billard; bouchons [flotteurs] [attirail de pêche]; détecteurs de touche [attirail de pêche]; chambres à air pour ballons de jeu; craie pour queues de billards; supports pour arbres de Noël; arbres de Noël en matières synthétiques; confettis; sacs de cricket; outils de remise en place des mottes de terre [accessoires de golf]; arêtes de skis; manèges forains; hameçons; flotteurs pour la pêche; sacs pour crosses de golf, avec ou sans roulettes; racines pour la pêche; boyaux de raquettes; tournettes pour cerfs-volants; lignes pour la pêche; mats pour planches à voile; objets de cotillon; munitions pour pistolets à peinture [accessoires de sport]; amorces pour pistolets [jouets]; rembourrages de protection [parties d'habillement de sport]; moulinets pour la pêche; rouleaux pour bicyclettes fixes d'entraînement; résine utilisée par les athlètes; racloirs pour skis; peaux de phoques [revêtements de skis]; fixations de skis; revêtements de skis; cordes de raquettes; sangles pour planches de surf; fart.
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.
- 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir; préparations aromatiques à usage alimentaire; aromates pour boissons autres que les huiles essentielles; liants pour glaces alimentaires; aromates pour gâteaux autres que les huiles essentielles; câpres; essences pour l'alimentation à l'exception des essences éthériques et des huiles essentielles; aromates pour gâteaux, autres que les huiles essentielles; aromates autres que les huiles essentielles; glucose à usage alimentaire; gluten à usage alimentaire; liaisons pour glaces alimentaires; extraits de malt pour l'alimentation; maltose; produits pour attendrir la viande à usage domestique; menthe pour la confiserie; poudres pour glaces alimentaires; propolis pour l'alimentation humaine [produit d'apiculture]; poudings; en-cas à base de riz; gelée royale pour l'alimentation humaine non à usage médical; sandwiches; liants pour saucisses; eau de mer pour la cuisine; rouleaux de printemps; amidon à usage alimentaire; produits pour stabiliser la crème fouettée; sushi; édulcorants naturels; épaississants pour la cuisson de produits alimentaires.
- 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux, malt; additifs pour fourrages non à usage médical; produits pour l'engraissement des animaux; produits pour litières; sable aromatique pour animaux domestiques [litière]; chaux pour fourrage; tourbe pour litières; pâtées; protéine pour l'alimentation animale; vinasse [résidu de vinification]; papier sablé pour animaux domestique [litière]; paille [tiges de céréales].
- 32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières); essences alcooliques; extraits alcooliques; extraits de fruit avec alcool.
- 34 Tabac; articles pour fumeurs; allumettes; cigarettes; cigarettes contenant des succédanés du tabac non à usage médical; cigarrillos; cigares; herbes à fumer; tabac à priser; tabatières.
- 35 Publicité; diffusion d'annonces publicitaires par tous média, notamment sous forme de messages thématiques centrés sur les valeurs humaines; publicité par sponsoring; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; promotion des produits et services de tiers, par le moyen d'accords contractuels, notamment de partenariat (sponsoring) et de licences, leur offrant un surcroît de notoriété et/ou d'image et/ou un élan de sympathie dérivé de la notoriété et/ou de l'image de manifestations culturelles et sportives, notamment internationales, et/ou de l'élan de sympathie provoqué par celles-ci; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du facteur d'intérêt initial conduisant le public à considérer, parmi une multitude de concurrents, des produits ou services qui lui sont présentés munis de signes, emblèmes ou messages propres à capter son attention; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du transfert d'image; location d'espaces publicitaires de toutes natures et sur tout support, digital ou non; administration commerciale de la participation d'équipes nationales à une compétition athlétique internationale, et promotion auprès du public et des milieux intéressés du soutien aux dites équipes; services d'informations statistiques; vente aux enchères; investigations pour affaires; recherches pour affaires; agences d'informations commerciales; informations et conseils commerciaux aux consommateurs; prévisions économiques; estimation de bois sur pied; estimation en matière de laine; agences

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

d'import-export; recherche de marche; étude de marche; services de mannequins à des fins publicitaires ou de promotion des ventes; services de revues de presse; location de machines et d'appareils de bureau; sondage d'opinion; organisation d'expositions a buts commerciaux ou de publicité; organisation de foires a buts commerciaux ou de publicité; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail; services de comparaison de prix; services d'approvisionnement pour des tiers [achat de produits et de services pour d'autres entreprises]; sélection du personnel par procédés psychotechniques; relations publiques; location de matériel publicitaire; location d'espaces publicitaires; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication; location de photocopieurs; location de distributeurs automatiques; décoration de vitrines; recherche de parraineurs; recrutement de personnel.

- 36 Assurances; affaires financières; affaires bancaires; affaires monétaires; affaires immobilières, services de carte de crédit; financement d'activités sportives et culturelles; crédit-bail d'appareils téléphoniques, de télécopieurs et d'autres équipements de communications, location d'immeubles et de dépendances configurés pour accueillir des divertissements d'entreprises; collectes de bienfaisance; dépôt de valeurs; consultation en matière financière; informations financières; parrainage financier; consultation en matière d'assurances; informations en matière d'assurances; collectes; dépôt en coffre-fort.
- 37 Construction; réparation; services d'installation; entretien et réparation d'avions; traitement préventif contre la rouille pour véhicules; services d'enneigement artificiel; nettoyage et réparation de chaudières; supervision [direction] de travaux de construction; entretien at réparation de chaudières; lavage d'automobiles; ramonage de cheminées; nettoyage de voitures; location de machines à nettoyer; nettoyage d'édifices [surface extérieure]; nettoyage de bâtiments [ménage]; nettoyage d'habits; nettoyage d'habits; installation, entretien et réparation d'ordinateurs; informations en matière de construction; démolition de constructions; nettoyage de couches [lingerie]; désinfection; forage de puits; nettoyage à sec; réparation et entretien de projecteurs de cinéma; entretien, nettoyage et réparation des fourrures; entretien de mobilier; blanchissage du linge; entretien, nettoyage et réparation du cuir; repassage du linge; installation, entretien et réparation de machines; extraction minière; entretien et réparation d'automobiles; installation, entretien et réparation d'appareils de bureau; travaux de peinture; pose de papiers peints; installation et entretien d'oléoducs; pressage à vapeur de vêtements; exploitation de carrières; dératisation; services de recharge de cartouches d'encre [toner]; location de bulldozers; location de machines de chantier; location de grues [machines de chantier]; location d'excavateurs; location de balayeuses automotrices; informations en matière de réparation; traitement contre la rouille; entretien et réparation de coffre-fort; stations- service [remplissage en carburant et entretien]; construction navale; peinture ou réparation d'enseignes; nettoyage de routes; entretien et réparation de chambres fortes; entretien de piscines; travaux de vernissage; nettoyage de véhicules; graissage de véhicules; entretien de véhicules; polissage de véhicules; stations-service [remplissage en carburant et entretien]; lavage de véhicules; destruction des animaux nuisibles autres que dans l'agriculture; travaux de tapissiers; lessivage; lavage du linge; nettoyage de fenêtres.
- 38 Télécommunications; diffusion de programmes de télévision, émissions télévisées (en direct ou enregistrées); radiotéléphonie mobile; communications par terminaux d'ordinateurs électroniques, bases de données et réseaux de télécommunication liés à l'Internet; communications par télex; communications télégraphiques; communications par téléphone; communications par télécopieurs; radiomessagerie; communications par téléconférence; télédiffusion; télévision par câble; radiodiffusion; services d'agences de presse; autres services de transmission de messages; diffusion d'un site commercial sur l'Internet; services de radiodiffusion et télédiffusion fournis par le biais de l'Internet; messagerie électronique; fourniture d'accès à des bulletins d'information informatiques et des forums de discussion en ligne; transmission de messages et d'images par ordinateurs; fourniture d'accès à des services de commande et d'achat à domicile et au bureau par ordinateur et/ou technologies de communications interactives; télécommunications d'informations (y compris pages web), programmes informatiques et toutes autres données; services de messagerie électronique; fourniture d'accès à Internet pour des utilisateurs; services de connexions de télécommunications à Internet ou à des bases de données; fourniture d'accès à des sites web de musique numérique sur Internet; fourniture d'accès à des sites web MP3 sur Internet; location de temps d'accès à une base de données centrale (télécommunications); mise à disposition d'accès à des moteurs de recherche; exploitation de forums de discussion sur l'Internet; location de temps d'accès à un serveur central de bases de données; location de temps d'accès à une base de données informatique (services de télécommunication); diffusion simultanée, notamment par interconnexions électroniques, de films et d'enregistrements vidéo et de sons; Informations en matière de télécommunications; location de télécopieurs; location d'appareils pour la transmission de messages; location de modems; location d'appareils de télécommunication; location de téléphones.
- 39 Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages; services d'entreposage de supports contenant des images fixes et mobiles; location de bateaux; services de parcs de stationnement; location d'automobiles; location de voitures; distribution d'énergie; distribution de l'électricité; accompagnement de voyageurs; affranchissement du courrier; courtage de fret; services d'expédition; location de garages; location de chevaux; services de brise-glace; lancement de satellites pour des tiers; actionnement des portes d'écluses; location de places de stationnement; transport par pipelines; renflouage de navires; location de réfrigérateurs; location de cloches à plonger; location de scaphandres lourds; location de voitures de course; location de conteneurs d'entreposage; location de galeries pour véhicules; location d'entrepôts; location de fauteuils roulants; sauvetage de

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

navires; services de sauvetage; courtage maritime; visites touristiques; informations en matière d'entreposage; informations en matière de trafic; courtage de transport; transport par oléoducs; informations en matière de transport; location de wagons; sauvetage sous- marin; location de véhicules; distribution des eaux; adduction d'eau.

- 40 Traitement de matériaux; développement de films cinématographiques; agrandissements de photographies, impression de photographies, développement de films photographiques; location de machines et instruments photographiques pour le développement, l'impression, l'agrandissement ou la finition; désodorisation de l'air; rafraîchissement de l'air; purification de l'air; retouche d'habits; chaudronnerie; reliure; découpage d'étoffes; bordage d'étoffes; retouche de vêtements; traitement de séparation des couleurs; assemblage de matériaux sur commande pour des tiers; façonnage des fourrures; services d'un mécanicien-dentiste; couture; broderie; encadrement d'œuvres d'art; services de copie de clés; location de machines à tricoter; impression lithographique; informations en matière de traitement de matériaux; impression en offset; impression de dessins; photocomposition; tirage de photographies; imprimerie; production d'énergie; location d'appareils de climatisation; location de générateurs; location d'appareils de chauffage d'appoint; sérigraphie; abattage d'animaux; services de tailleurs; taxidermie; traitement de l'eau.
- 41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; organisation d'expositions à buts culturels et éducatifs; organisation de loteries et compétitions; services de paris et de jeux d'argent liés au, ou en rapport avec le, sport; services de divertissements fournis lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; exploitation d'infrastructures sportives; services de location d'équipements audio et vidéo; production, présentation, distribution de films et d'enregistrements vidéo et de sons; location de films et d'enregistrement vidéo et de sons; location et/ou mise à disposition au moyen d'un réseau informatique de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; divertissement, à savoir présentation de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; couverture d'événements sportifs radiophoniques et télévisés; services de production de programmes radio et de télévision et de bandes vidéo; production de dessins animés; productions de programmes animés pour la télévision; services de réservations de tickets pour spectacles et événements sportifs; chronométrage de manifestations sportives; organisation de concours de beauté; divertissement interactif; services de paris en ligne; fourniture de jeux sur l'Internet; fourniture de services de tombola; informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; services de jeux électroniques fournis par le biais d'Internet; fourniture de publications électroniques en ligne; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; mise à disposition de musique digitale à partir d'Internet; mise à disposition de musique numérique à partir de sites web Internet MP3; mise à disposition de résultats sportifs; services d'informations concernant le sport et les événements sportifs; locations de sons et images enregistrés; services de production audio; services d'informations concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; services d'édition et de publication; mise à disposition de musique numérique (non téléchargeable); offre de musique numérique par télécommunications; réservation de places de spectacles; services de calligraphes; services d'imagerie numérique; informations en matière d'éducation; microédition; informations en matière de divertissement; mise en pages, autre qu'à buts publicitaires; micro filmage; agences de modèles pour artistes; exploitation de publications électroniques en ligne non téléchargeables; publication de livres; publication électronique de livres et de périodiques en ligne; publication de textes autres que textes publicitaires; location de postes de télévision et de radio; informations en matière de récréation; location d'appareils audio; location d'appareils d'éclairage pour les décors de théâtre ou des studios de télévision; location d'appareils et accessoires cinématographiques; location de postes de radio et de télévision; location de décors de spectacles; location d'équipements de plongée sous-marine; location d'équipement pour les sports à l'exception des véhicules; location de décors de théâtre; location de caméras vidéo; location de magnétoscopes; interprétation du langage gestuel; services de billetterie [divertissement]; chronométrage des manifestations sportives; services de traduction; enregistrement [filmage] sur bandes vidéo.
- 42 Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; analyse en laboratoire; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels; authentification d'œuvres d'art; ensemencement de nuages; consultation en matière d'ordinateurs; location d'ordinateurs; conversion de données ou de documents d'un support physique vers un support électronique; services de dessinateurs de mode; services de dessinateurs d'arts graphiques; services de dessinateurs pour emballages; location de logiciels informatiques; location de serveurs web.
- 43 Services de restauration (alimentation); services de cafétérias et de restaurants; services d'accueil et d'hospitalité, à savoir fourniture d'aliments et de boissons; services de traiteur; réservation d'hôtels et de logements temporaires.
- 44 Services médicaux; contrôles médicaux et pharmaco-toxicologiques; services vétérinaires; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains et animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture; location de matériel pour exploitations agricoles; composition florale; conception d'aménagements paysagers; services de pharmaciens [préparation d'ordonnances]; consultation en matière de pharmacie; location d'installations sanitaires; confection de couronnes [art floral].

	Madrid Monitor	International Trademark
1055101- OLYMPIAN		Printed: 2018-04-20 10:41

- 45 Services juridiques, y compris l'engagement de procédures judiciaires destinées à prévenir ou combattre les contrefaçons et le marketing sauvage (ambush marketing); concession de licences de droits de propriété intellectuelle; services de sécurité pour la protection des biens et des individus dans le cadre de l'organisation de manifestations et compétitions culturelles et sportives.

1024203- OBS OLYMPIC BROADCASTING SERVICES

Détail
État actuel
Français

151 Date de l'enregistrement
31.07.2009

180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement
31.07.2019

270 Langue de la demande
Français

732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement
Comité International Olympique
Château de Vidy
CH-1007 Lausanne (CH)

812 État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux
CH

740 Nom et adresse du mandataire
TRADAMARCA, Humphrey & Co
Avenue du Tribunal-Fédéral 34,
Case postale 1451
CH-1001 Lausanne (CH)

540 Marque



531 Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne) - VCL(6)
16.01.01 ; 24.11.18 ; 26.01.01 ; 26.01.06 ; 26.03.04 ; 29.01.15

591 Informations concernant les couleurs revendiquées
Bleu, jaune, noir, vert et rouge.

511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(9)

09 Supports d'enregistrement de données lisibles par ordinateur, DVD et cassettes vidéo, lesdits supports, DVD et cassettes étant préenregistrés et contenant des présentations de textes, de données, de graphiques, de sons, de commentaires et d'images, animées ou non, ainsi que des logiciels pour les exploiter; logiciels de télécommunication et de traitement de l'image et du son; logiciels destinés à des applications télévisuelles et radiophoniques; logiciels de gestion, de surveillance et d'analyse de projets.

16 Produits de l'imprimerie, brochures, livres.

35 Tenue de fichiers informatiques contenant des listes de personnes qualifiées, leurs coordonnées, leurs expériences et leur domaine de compétence; conseils en organisation et direction des affaires, en particulier en ce qui concerne la manière d'organiser, de structurer et d'opérer des centres destinés aux médias (télévision, radio, presse écrite); expertise, aide et conseils en affaires destinés aux compagnies s'occupant de retransmissions télévisées, radiophoniques ou via Internet de manifestations sportives, culturelles ou commerciales en ce qui concerne les relations avec les partenaires ou sponsors desdites manifestations sportives, culturelles ou commerciales; mise à disposition de statistiques concernant les divers domaines relatifs à la télévision, à la radio et à tous autres médias; aide à la direction des affaires d'entreprises privées et/ou d'autorités publiques en ce qui concerne les retransmissions télévisées ou radiophoniques de manifestations sportives, culturelles ou commerciales, permanentes ou non.

36 Expertise financière et services de consultant en ce qui concerne tous les aspects financiers de retransmissions télévisées, radiophoniques ou via Internet de manifestations sportives, culturelles ou commerciales.

	Madrid Monitor	International Trademark
1024203- OBS OLYMPIC BROADCASTING SERVICES		Printed: 2018-04-20 10:42

- 37 Services de consultant en construction relatifs aux infrastructures destinées à accompagner et accueillir des retransmissions télévisées, radiophoniques ou via Internet de manifestations sportives, culturelles ou commerciales; mise à disposition d'informations concernant la construction d'infrastructures.
- 38 Emissions télévisées, émissions radiophoniques; diffusion de programmes de télévision, diffusion de programmes radiophoniques; fourniture d'accès à un réseau informatique mondial; fourniture d'accès à des sites contenant des informations et des données statistiques relatives à des manifestations sportives, culturelles ou commerciales; services de consultant en ce qui concerne les retransmissions télévisées, radiophoniques et via Internet, en différé ou non; services de consultant en télécommunication, en particulier en ce qui concerne les systèmes électroniques de télécommunications destinés à la gestion de l'information à l'intérieur et à l'extérieur (par exemple résultats, horaires d'épreuves, listes de participants) de manifestations sportives, culturelles ou commerciales; services de consultant en matière de télécommunication dans le domaine de la télévision, de la radio et de tous autres médias relatifs à des manifestations sportives, culturelles ou commerciales; mise à disposition d'informations de télécommunication concernant les divers domaines relatifs à la télévision, à la radio et à tous autres médias; production de signaux télévisés et radiophoniques internationaux; mise à disposition et exploitation de centres internationaux de diffusions télévisées, radiophoniques et via Internet; mise à disposition de services de consultation en matière de télécommunication relatifs aux chaînes TV et radiophoniques; location de temps d'accès à des centres serveurs de bases de données.
- 41 Formation; cours et séminaires relatifs au domaine des retransmissions télévisées ou radiophoniques de manifestations sportives, culturelles ou commerciales; production de films sur bandes vidéo ou sur tout autre moyen multimédia.
- 42 Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; services de mise à disposition d'infrastructures techniques par du matériel informatique (hardware) et logiciels permettant la simulation de retransmissions télévisées ou radiophoniques de manifestations sportives, culturelles ou commerciales et la réalisation de tests et d'analyses au sujet de l'organisation et du déroulement desdites manifestations; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels; services de soutien technique opérationnel en matière de télévision, radio et tous autres médias relatifs à des manifestations sportives, culturelles ou commerciales.
- 45 Services juridiques; concession de licences de propriété intellectuelle.

822 Enregistrement de base

CH, 27.04.2009, 589756

300 Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris et autres données relatives à l'enregistrement de la marque dans le pays d'origine

CH, 27.04.2009, 589756

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EM - GE - JP - NO - SG - TR

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AZ - BT - BY - CN - KG - KP - KZ - MN - RU - TJ - UA - VN

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

SG

Historique des transactions

ÉTENDRE

EM

Enregistrement : 2009/52 Gaz, 14.01.2010, AZ, BT, BY, CN, EM, GE, JP, KG, KP, KZ, MN, NO, RU, SG, TJ, TR, UA, VN

450 Date et numéro de publication

2009/52 Gaz, 14.01.2010

831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid

KZ - TJ

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EM - GE - JP - NO - SG - TR

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AZ - BT - BY - CN - KG - KP - MN - RU - UA - VN

	Madrid Monitor	International Trademark
1024203- OBS OLYMPIC BROADCASTING SERVICES		Printed: 2018-04-20 10:42

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

SG

851 Limitation de la liste des produits et services

EM - GE - JP - NO - SG - TR

La liste est limitée aux classes 9, 38 et 41.

Les autres classes sont supprimées.

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

07.01.2010

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

AZ - BT - BY - CN - KG - KP - MN - TJ - UA

Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2010/5 Gaz, 25.02.2010, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2010/5 Gaz, 25.02.2010

Date de fin du délai d'opposition

01.11.2010

Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2010/48 Gaz, 23.12.2010, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2010/48 Gaz, 23.12.2010

Date de réception par le Bureau International

02.12.2010

	Madrid Monitor	International Trademark
1269382- OLYMPIC CHANNEL		Printed: 2018-04-20 10:43

1269382- OLYMPIC CHANNEL

Détail

État actuel

Français

- 180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement**
10.07.2025
- 151 Date de l'enregistrement**
10.07.2015
- 270 Langue de la demande**
Français
- 732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement**
Comité International Olympique
Château de Vidy
CH-1007 Lausanne (CH)
- 812 État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux**
CH
- 842 Nature juridique du titulaire (personne morale) et État ainsi que, le cas échéant, territoire à l'intérieur de cet État, où la personne morale est constituée**
Association, Suisse
- 740 Nom et adresse du mandataire**
TRADAMARCA, Humphrey & Co
Avenue de la Gare 10,
Case postale 1451
CH-1001 Lausanne (CH)
- 540 Marque**
OLYMPIC CHANNEL
- 541 Reproduction de la marque lorsque celle-ci est représentée en caractère standard**
- 511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(10-2015)**
09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; disques compacts, DVD et autres supports d'enregistrement numériques; mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; logiciels; extincteurs; casques de protection pour le sport; lunettes, lunettes de soleil, lunettes de sport; logiciels de jeux; logiciels pour le développement d'interfaces utilisateurs graphiques et la visualisation de données, logiciels de communications pour connecter les utilisateurs de réseaux informatiques; systèmes de transmission à fibre optique, à savoir émetteurs, récepteurs et émetteurs-récepteurs à fibre optique pour la transmission de signaux vidéo, audio et de données via des fibres optiques; logiciels et matériel informatique de traitement de l'information; dispositifs électroniques portables pour la réception et/ou la transmission sans fil de données, permettant à l'utilisateur de garder en mémoire ou de gérer des informations personnelles et permettant de transmettre et de recevoir des communications vocales, vidéo et en images; appareils électroniques numériques portables et logiciels y afférents; dispositifs électroniques portables pour la réception et/ou la transmission sans fil de données; dispositifs de télécommunication; dispositifs électroniques portables de communications vocales, vidéo, de données et d'images; logiciels de jeux informatiques pour combinés de téléphones mobiles; logiciels de jeux électroniques pour combinés de téléphones mobiles; progiciels; machines et appareils acoustiques, radios, lecteurs/enregistreurs de bandes, enregistreurs de cassettes radio, lecteurs de bandes portables, lecteurs/enregistreurs de disques compacts, lecteurs/enregistreurs de minidisques, pupitres pour minidisques, lecteurs/enregistreurs audio de DVD (disques numériques polyvalents), lecteurs/enregistreurs numériques sécurisés, cartes numériques sécurisées, haut-parleurs, tuners, amplificateurs, systèmes de composants stéréo, lecteurs de disques, égaliseurs graphiques, radios-réveils, enregistreurs de circuits intégrés, dispositifs de traitement du son numériques, écouteurs, casques, microphones, lecteurs/enregistreurs de cassettes, logiciels pour disques

compacts (préenregistrés), mégaphones électriques, laboratoires de langues, systèmes audio pour voitures, systèmes d'adresses publiques, tables de mixage, équipement pour le nettoyage des équipements audio, à savoir équipement de nettoyage de têtes magnétiques; câbles audio, câbles vidéo, autres machines acoustiques; machines et appareils audiovisuels, récepteurs de télévision, écrans d'affichage à tubes à rayons cathodiques, tubes à rayons cathodiques, tubes de prise de vue d'images, récepteurs de télévision à plasma, affichage plasma, récepteurs de télévision (affichage à cristaux liquides), écrans d'affichage à cristaux liquides, récepteurs de télévision combinés avec enregistreurs de bandes vidéo, récepteurs de télévision combinés avec un lecteur de disques, antennes, tuners pour diffusion par satellite, tuners pour télévision, terminaux Internet, projecteurs vidéo, enregistreurs de cassettes vidéo, caméscopes, caméras vidéo, imprimantes vidéo, lecteurs de disques laser, lecteurs de CD (disques compacts) vidéo, logiciels pour CD (disques compacts) vidéo, lecteurs/enregistreurs vidéo pour DVD (disques numériques polyvalents), systèmes vidéo en couleurs pour affichage à grande échelle, systèmes de télévision par câble, unités de disque dur, imageurs vidéo, tableaux d'affichage optique électriques, systèmes d'affichage électriques à usages multiples, systèmes d'équipements vidéo en circuit fermé, logiciels pour DVD (disques numériques polyvalents), caméras de télévision, commutateurs vidéo, systèmes d'édition non linéaires, contrôleurs d'édition, système de création de DVD (disques numériques polyvalents), affichages à diodes électroluminescentes, autres machines audiovisuelles; machines et appareils à disques optiques; machines et appareils de communication, émetteurs-récepteurs de télécopies, émetteurs-récepteurs, téléphones, téléphones mobiles cellulaires, étuis pour téléphones mobiles cellulaires, répondeurs téléphoniques, systèmes d'autocommutateurs privés, récepteurs de systèmes de positionnement mondial, radiotéléphones; équipement pour le traitement de l'information; ordinateurs et périphériques d'ordinateurs, traitements de textes; bandes vidéo, cassettes audio, disquettes, disques optiques, mini-disques, DVD (disques numériques polyvalents), cartes à mémoire à circuit intégré.

- 35 Publicité; diffusion d'annonces publicitaires par tous médias, notamment sous forme de messages thématiques centrés sur les valeurs humaines; publicité par parrainage (sponsoring); gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; promotion des produits et services de tiers, par le moyen d'accords contractuels, notamment de partenariat (sponsoring) et de licences, leur offrant un surcroît de notoriété et/ou d'image et/ou un élan de sympathie dérivé de la notoriété et/ou de l'image de manifestations culturelles et sportives, notamment internationales, et/ou de l'élan de sympathie provoqué par celles-ci; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du facteur d'intérêt initial conduisant le public à considérer, parmi une multitude de concurrents, des produits ou services qui lui sont présentés munis de signes, emblèmes ou messages propres à capter son attention; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du transfert d'image; location d'espaces publicitaires de toutes natures et sur tout support, numérique ou non; administration commerciale de la participation d'équipes nationales à une compétition athlétique internationale, et promotion auprès du public et des milieux intéressés du soutien aux dites équipes; publicité par marketing direct pour des tiers portant sur le marketing de bases de données; conseils en publicité par marketing direct pour des tiers portant sur le marketing de bases de données; gestion administrative, commerciale et technique de fichiers informatiques; promotion de compétitions et événements sportifs à l'usage de tiers; promotion de concerts et d'événements culturels de tiers, organisation d'expositions à des fins commerciales ou publicitaires; fourniture de documentation, à savoir publipostage, distribution de matériel publicitaire, distribution d'échantillons, reproduction de documents; publicités concernant la promotion des ventes commerciales de produits et services au niveau de la vente au détail; services de fourniture d'informations liées au commerce électronique et vente électronique au détail; fourniture d'informations concernant l'achat de produits et services en ligne via l'internet et d'autres réseaux informatiques; maintenance de bases de données informatisées; gestion de fichiers informatiques, à savoir gestion de fichiers digitaux constituant un portefeuille d'images et de séquences vidéo destinés à une utilisation sous licence dans la publicité traditionnelle et dans la promotion de comportements (moral advertising).
- 38 Télécommunications; diffusion de programmes de télévision, émissions télévisées (en direct ou enregistrées); radiotéléphonie mobile; communications par terminaux d'ordinateurs électroniques, par bases de données et par réseaux de télécommunication liés à l'Internet; communications par télex; communications télégraphiques; communications par téléphone; communications par télécopieurs; radiomessagerie; communications par téléconférence; télédiffusion; télévision par câble; radiodiffusion; services d'agences de presse; autres services de transmission de messages; diffusion d'un site commercial sur l'Internet; services de radiodiffusion et télédiffusion fournis par le biais de l'Internet; messagerie électronique; fourniture d'accès à des bulletins d'information informatiques et des forums de discussion en ligne; transmission de messages et d'images par ordinateurs; fourniture d'accès à des services de commande et d'achat à domicile et au bureau par ordinateur et/ou technologies de communications interactives; télécommunication d'informations (y compris pages web), de programmes informatiques et de toutes autres données; services de messagerie électronique; fourniture d'accès à Internet pour des utilisateurs; services de connexions de télécommunications à Internet ou à des bases de données; fourniture d'accès à des sites web de musique numérique sur Internet; fourniture d'accès à des sites web MP3 sur Internet; location de temps d'accès à une base de données centrale (télécommunications); mise à disposition d'accès à des moteurs de recherche;

	Madrid Monitor	International Trademark
1269382- OLYMPIC CHANNEL		Printed: 2018-04-20 10:43

exploitation de forums de discussion sur l'Internet; location de temps d'accès à un serveur central de bases de données; location de temps d'accès à une base de données informatique (services de télécommunication); diffusion simultanée, notamment par interconnexions électroniques, de films et d'enregistrements vidéo et de sons; services de messagerie de données sans fil, en particulier services permettant à l'utilisateur d'envoyer et/ou recevoir des messages via un réseau de données sans fil; services de messagerie mono- et bidirectionnelle; transmission électronique de données, images, documents et données audio et vidéo, y compris textes, cartes, lettres, messages, courriers, animations et courriers électroniques, via des réseaux locaux ou mondiaux de communication, y compris l'internet, les intranets, les extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; transmission électronique de logiciels via des réseaux locaux et mondiaux de communications, y compris l'internet, les intranets, les extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; fourniture d'accès à des bases de données et à des réseaux de communication locaux ou mondiaux, y compris l'internet, intranets, extranets, télévision, communication mobile, réseaux cellulaires et satellitaires; services de transmission et de relais de messages, à savoir transmission électronique de messages; services de télécommunications pour la diffusion d'informations par téléphone mobile, à savoir, transmission de données à des téléphones mobiles; services de communication par téléphone mobile; services de transmission et de réception de communication vocale; services de transmission et de réception sur réseau à valeur ajoutée; services de télécommunications par télématique et par réseaux multimédias; location de temps d'accès à un centre serveur de bases de données; exploitation de réseaux de transmission de données à valeur ajoutée (systèmes multimédias, vidéographie interactive, réseaux informatiques mondiaux de télécommunications).

- 41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; organisation d'expositions à buts culturels et éducatifs; organisation de loteries et compétitions; services de paris et de jeux d'argent liés au, ou en rapport avec le sport; services de divertissements fournis lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; exploitation d'infrastructures sportives; services de location d'équipements audio et vidéo, production de films, autres que films publicitaires; production d'enregistrements vidéo et de sons; présentation et distribution de films et d'enregistrements vidéo et de sons; location de films et d'enregistrement vidéo et de sons; location et/ou mise à disposition au moyen d'un réseau informatique de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; divertissement, à savoir présentation de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; couverture d'événements sportifs radiophoniques et télévisés; services de production de programmes radio et de télévision et de bandes vidéo; production de dessins animés; production de programmes animés pour la télévision; services de réservation de tickets pour spectacles et événements sportifs; chronométrage de manifestations sportives; organisation de concours de beauté; divertissement interactif; services de paris en ligne; fourniture de jeux sur l'Internet; fourniture de services de tombolas; informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; services de jeux électroniques fournis par le biais d'Internet; fourniture de publications électroniques en ligne; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; mise à disposition de musique numérique à partir d'Internet; mise à disposition de musique numérique à partir de sites web Internet MP3; mise à disposition de résultats sportifs; services d'informations concernant le sport et les événements sportifs; location de sons et d'images enregistrés; services de production audio; services d'information concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; services d'édition et de publication; mise à disposition de musique numérique (non téléchargeable); offre de musique numérique par télécommunications; services de publication de statistiques en matière de résultats sportifs et de mesures d'audience de compétitions sportives; présentations cinématographiques; information en matière de divertissement; production de films; production de spectacles; productions théâtrales; représentation de spectacles; projection de films; organisation de spectacles (services d'imprésario); studios de cinéma; services de reporters; fourniture de publications électroniques en ligne, non téléchargeables; organisation et conduite de cérémonies en relation avec la remise de prix et de récompenses.
- 42 Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; analyses en laboratoire; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels; élaboration de bases de données informatisées et de programmes informatiques; hébergement de sites informatiques [sites web]; fourniture de moteurs de recherche pour l'internet; récupération de données, images, documents et données audio et vidéo, y compris textes, cartes, lettres, messages, courrier, animations et courrier électronique, via des réseaux locaux ou mondiaux de communication, y compris l'internet, les intranets, les extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; gestion de serveurs informatiques de données à valeur ajoutée (systèmes multimédias, vidéographie interactive, réseaux informatiques mondiaux de télécommunications; recherche, développement et essai industriels dans le domaine du sport; recherche scientifique dans le domaine du sport.

	Madrid Monitor	International Trademark
1269382- OLYMPIC CHANNEL		Printed: 2018-04-20 10:43

45 Services juridiques, y compris l'engagement de procédures judiciaires destinées à prévenir ou combattre les contrefaçons et le marketing sauvage (ambush marketing); concession de licences de droits de propriété intellectuelle; services de sécurité pour la protection des biens et des individus dans le cadre de l'organisation de manifestations et compétitions culturelles et sportives.

822 Enregistrement de base

CH, 21.01.2015, 674830

300 Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris et autres données relatives à l'enregistrement de la marque dans le pays d'origine

CH, 21.01.2015, 674830

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

AG - AU - BH - BQ - BW - CO - CW - EM - GE - GH - IL - IN - IS - JP - KH - KR - MG - MX - NO - NZ - OA - OM - PH - RW - SG - ST - SX - SY - TM - TN - TR - UZ - ZM - ZW

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AL - AM - AZ - BA - BT - BY - CN - CU - DZ - EG - HR - IR - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - MA - MC - MD - ME - MK - MN - MZ - NA - RS - RU - SD - SL - SM - SZ - TJ - UA - VN

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

IN - NZ - SG

Historique des transactions

ÉTENDRE

EM

Enregistrement : 2015/40 Gaz, 15.10.2015, AG, AL, AM, AU, AZ, BA, BH, BQ, BT, BW, BY, CN, CO, CU, CW, DZ, EG, EM, GE, GH, HR, IL, IN, IR, IS, JP, KE, KG, KH, KP, KR, KZ, LI, LR, LS, MA, MC, MD, ME, MG, MK, MN, MX, MZ, NA, NO, NZ, OA, OM, PH, RS, RU, RW, SD, SG, SL, SM, ST, SX, SY, SZ, TJ, TM, TN, TR, UA, UZ, VN, ZM, ZW

450 Date et numéro de publication

2015/40 Gaz, 15.10.2015

831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid

DZ

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

AG - AU - BH - BQ - BW - CO - CW - EM - GE - GH - IL - IN - IS - JP - KH - KR - MG - MX - NO - NZ - OA - OM - PH - RW - SG - ST - SX - SY - TM - TN - TR - UZ - ZM - ZW

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AL - AM - AZ - BA - BT - BY - CN - CU - EG - HR - IR - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - MA - MC - MD - ME - MK - MN - MZ - NA - RS - RU - SD - SL - SM - SZ - TJ - UA - VN

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

IN - NZ - SG

851 Limitation de la liste des produits et services

BH - GE - GH - OM - TM - UZ

Liste limitée aux classes 38 et 41.

851 Limitation de la liste des produits et services

CN

Liste limitée à:

41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; organisation d'expositions à buts culturels et éducatifs; organisation de loteries et compétitions; services de divertissements fournis lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; exploitation d'infrastructures sportives; services de location d'équipements audio et vidéo, production de films, autres que films publicitaires; production d'enregistrements vidéo et de sons; présentation et distribution de films et d'enregistrements vidéo et de sons; location de films et d'enregistrement vidéo et de sons; location et/ou mise à disposition au moyen d'un réseau informatique de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; divertissement, à savoir présentation de produits

	Madrid Monitor	International Trademark
1269382- OLYMPIC CHANNEL		Printed: 2018-04-20 10:43

d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; couverture d'événements sportifs radiophoniques et télévisés; services de production de programmes radio et de télévision et de bandes vidéo; production de dessins animés; production de programmes animés pour la télévision; services de réservation de tickets pour spectacles et événements sportifs; chronométrage de manifestations sportives; organisation de concours de beauté; divertissement interactif; fourniture de jeux sur l'Internet; fourniture de services de tombolas; informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; services de jeux électroniques fournis par le biais d'Internet; fourniture de publications électroniques en ligne; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; mise à disposition de musique numérique à partir d'Internet; mise à disposition de musique numérique à partir de sites web Internet MP3; mise à disposition de résultats sportifs; services d'informations concernant le sport et les événements sportifs; location de sons et d'images enregistrés; services de production audio; services d'information concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; services d'édition et de publication; mise à disposition de musique numérique (non téléchargeable); offre de musique numérique par télécommunications; services de publication de statistiques en matière de résultats sportifs et de mesures d'audience de compétitions sportives; présentations cinématographiques; information en matière de divertissement; production de films; production de spectacles; productions théâtrales; représentation de spectacles; projection de films; organisation de spectacles (services d'imprésario); studios de cinéma; services de reporters; fourniture de publications électroniques en ligne, non téléchargeables; organisation et conduite de cérémonies en relation avec la remise de prix et de récompenses.

Les autres classes restent inchangées.

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

15.10.2015

La protection est automatiquement accordée lorsque la partie du territoire des Pays-Bas située dans les Caraïbes (BQ) est désignée (veuillez vous reporter à l'avis 27/2011).

BQ

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

AZ - BA - BH - CO - EG - GH - IR - KE - KP - LR - LS - MK - MZ - NA - OM - RW - SD - SL - ST - SZ - TN - UZ - VN - ZM - ZW

Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2015/44 Gaz, 12.11.2015, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2015/44 Gaz, 12.11.2015

Date de fin du délai d'opposition

16.07.2016

Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2016/34 Gaz, 01.09.2016, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2016/34 Gaz, 01.09.2016

Date de réception par le Bureau International

17.08.2016

1326422- OLYMPIC STADIUM

Détail

État actuel

Français

151 Date de l'enregistrement

11.05.2016

180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement

11.05.2026

270 Langue de la demande

Français

732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement

Comité International Olympique
Château de Vidy
CH-1007 Lausanne (CH)

812 État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux

CH

842 Nature juridique du titulaire (personne morale) et État ainsi que, le cas échéant, territoire à l'intérieur de cet État, où la personne morale est constituée

Association, Suisse

740 Nom et adresse du mandataire

TRADAMARCA, Humphrey & Co
Avenue du Tribunal-Fédéral 34,
P.O. Box 1451
CH-1001 Lausanne (CH)

540 Marque

OLYMPIC STADIUM

541 Reproduction de la marque lorsque celle-ci est représentée en caractère standard

511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(10-2016)

25 Vêtements, chaussures, chapellerie.

35 Publicité; diffusion d'annonces publicitaires par tous médias, notamment sous forme de messages thématiques centrés sur les valeurs humaines; publicité par parrainage (sponsoring); gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; promotion des produits et services de tiers, par le moyen d'accords contractuels, notamment de partenariat (sponsoring) et de licences, leur offrant un surcroît de notoriété et/ou d'image et/ou un élan de sympathie dérivé de la notoriété et/ou de l'image de manifestations culturelles et sportives, notamment internationales, et/ou de l'élan de sympathie provoqué par celles-ci; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du facteur d'intérêt initial conduisant le public à considérer, parmi une multitude de concurrents, des produits ou services qui lui sont présentés munis de signes, emblèmes ou messages propres à capter son attention; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du transfert d'image; location d'espaces publicitaires de toutes natures et sur tout support, numérique ou non; administration commerciale de la participation d'équipes nationales à une compétition athlétique internationale, et promotion auprès du public et des milieux intéressés du soutien aux dites équipes; services en matière de gestion d'inventaire; conseils en matière de services de contrôle des stocks; publicité par marketing direct pour des tiers portant sur le marketing de bases de données; conseils en publicité par marketing direct pour des tiers portant sur le marketing de bases de données; services de conseils en réorganisation commerciale; services de gestion de parcs de camions et d'automobiles, à savoir facturation et conseils en services de gestion administrative de parcs de camions et d'automobiles; services de conseils en administration commerciale; gestion administrative de centrales électriques de tiers; conseils en affaires en matière de gestion de centrales électriques, services commerciaux, à savoir administration de contrats de réparation et de révision, services de gestion de la chaîne d'approvisionnement et services de conseils en matière d'achat et d'approvisionnement en services et produits chimiques, gestion de l'approvisionnement et inventaire des produits, limitation des coûts; conseils, marketing, analyse des prix et des coûts concernant les dispositifs de purification électrochimique de liquides à usage industriel; gestion administrative, commerciale et technique de fichiers informatiques; services de saisie et de traitement de données; services de vente au

détail de machines et appareils électriques et électroniques (rassemblement, pour des tiers, d'une série de produits afin de permettre aux clients de regarder et d'acheter à leur aise ces produits dans un magasin de vente au détail d'articles électriques), informations concernant la vente de matières premières, informations commerciales, agences d'informations commerciales, location de photocopieuses; promotion de la vente de produits et services de tiers y compris par annonces publicitaires, concours promotionnels, remises et primes sous forme de loteries promotionnelles, ristournes, points de réduction, et offres à valeur ajoutée réalisés en rapport avec l'utilisation de cartes de paiement; promotion de compétitions et événements sportifs à l'usage de tiers; promotion de concerts et d'événements culturels de tiers, organisation d'expositions à des fins commerciales ou publicitaires; fourniture de documentation, à savoir publipostage, distribution de matériel publicitaire, distribution d'échantillons, reproduction de documents; publicités concernant la promotion des ventes commerciales de produits et services au niveau de la vente au détail; services de fourniture d'informations liées au commerce électronique et vente électronique au détail; fourniture d'informations concernant l'achat de produits et services en ligne via l'internet et d'autres réseaux informatiques; services de documentation touristique par le biais d'agences touristiques, à savoir publicité concernant les transports, voyages, hôtels, logements, aliments et repas, sports, divertissements et visites touristiques; maintenance de bases de données informatisées; gestion de fichiers informatiques, à savoir gestion de fichiers digitaux constituant un portefeuille d'images et de séquences vidéo destinés à une utilisation sous licence dans la publicité traditionnelle et dans la promotion de comportements (moral advertising); services de vente au détail ou en gros de pneus; services de vente au détail ou en gros d'articles de sport; services de vente au détail ou en gros de bicyclettes ainsi que leurs parties et garnitures.

- 41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; organisation d'expositions à buts culturels et éducatifs; organisation de loteries et compétitions; services de paris et de jeux d'argent liés au, ou en rapport avec le sport; services de divertissements fournis lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; exploitation d'infrastructures sportives; services de location d'équipements audio et vidéo production de films, autres que films publicitaires; production d'enregistrements vidéo et de sons; présentation et distribution de films et d'enregistrements vidéo et de sons; location de films et d'enregistrement vidéo et de sons; location et/ou mise à disposition au moyen d'un réseau informatique de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; divertissement, à savoir présentation de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; couverture d'événements sportifs radiophoniques et télévisés; services de production de programmes radio et de télévision et de bandes vidéo; production de dessins animés; production de programmes animés pour la télévision; services de réservation de tickets pour spectacles et événements sportifs; chronométrage de manifestations sportives; organisation de concours de beauté; divertissement interactif; services de paris en ligne; fourniture de jeux sur l'Internet; fourniture de services de tombolas; informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; services de jeux électroniques fournis par le biais d'Internet; fourniture de publications électroniques en ligne; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; mise à disposition de musique numérique à partir d'Internet; mise à disposition de musique numérique à partir de sites web Internet MP3; mise à disposition de résultats sportifs; services d'informations concernant le sport et les événements sportifs; location de sons et d'images enregistrés; services de production audio; services d'information concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; services d'édition et de publication; mise à disposition de musique numérique (non téléchargeable); offre de musique numérique par télécommunications; services de publication de statistiques en matière de résultats sportifs et de mesures d'audience de compétitions sportives; formation à l'utilisation et au fonctionnement de systèmes de signalisation et de notification de croisement pour les industries du transit et des chemins de fer; services d'éducation dans le domaine de l'imagerie médicale et du diagnostic, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers concernant l'industrie pharmaceutique, à l'attention des médecins et des employés des sociétés pharmaceutiques; services d'éducation, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers dans le domaine des sciences de la vie et de la biotechnologie pour scientifiques et chercheurs; conduite de séminaires sur les problèmes de traitement des eaux industrielles; services de formation dans tous les domaines précités; services de formation en gestion et en matière médicale par l'utilisation d'instructions et démonstrations fournis en ligne, via l'internet, des intranets et extranets; services d'éducation, à savoir conduite d'ateliers de formation pratique, de cours et de séminaires comprenant des démonstrations dans le domaine médical et de la gestion; conception, réalisation et animation de cours, séminaires et toutes actions de formation dans le domaine informatique; organisation et réalisation de concerts; réservation de places pour spectacles; présentations cinématographiques; information en matière de divertissement; production de films; production de spectacles; productions théâtrales; services d'exploitation de parcours de golf; clubs de santé (mise en forme physique); camps (stages) de perfectionnement sportif; représentation de spectacles; projection de films; organisation de spectacles (services d'impresario); services de camps de vacances [divertissement]; studios de cinéma;

	Madrid Monitor	International Trademark
1326422- OLYMPIC STADIUM		Printed: 2018-04-20 10:44

services de reporters; fourniture de publications électroniques en ligne, non téléchargeables; services de music-hall; services d'éducation, à savoir conduite de cours, séminaires, présentations, présentations vidéo; fourniture de matériel d'éducation, à savoir diffusion de matériel dans le domaine des connaissances financières; services d'éducation dans le domaine du tourisme; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur la réservation de billets pour des événements de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information en matière de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur le calendrier des activités sportives, culturelles et de divertissement; services en matière de divertissement pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation d'activités et de divertissements; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de billets d'événements de divertissement; services d'assistance aux touristes concernant le calendrier d'activités sportives, culturelles et de divertissement; remise de prix récompensant les auteurs d'actes ou de performances exceptionnels; organisation et conduite de cérémonies en relation avec la remise de prix et de récompenses.

822 Enregistrement de base

CH, 04.11.2015, 681716

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EM

Historique des transactions

ÉTENDRE tout

EM

Enregistrement : 2016/52 Gaz, 05.01.2017, EM

450 Date et numéro de publication

2016/52 Gaz, 05.01.2017

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EM

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

05.01.2017

Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2017/2 Gaz, 26.01.2017, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2017/2 Gaz, 26.01.2017

Date de fin du délai d'opposition

09.05.2017

Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2017/24 Gaz, 29.06.2017, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2017/24 Gaz, 29.06.2017

Date de réception par le Bureau International

12.06.2017

1326422- OLYMPIC STADIUM

Détail

État actuel

Français

151 Date de l'enregistrement

11.05.2016

180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement

11.05.2026

270 Langue de la demande

Français

732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement

Comité International Olympique
Château de Vidy
CH-1007 Lausanne (CH)

812 État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux

CH

842 Nature juridique du titulaire (personne morale) et État ainsi que, le cas échéant, territoire à l'intérieur de cet État, où la personne morale est constituée

Association, Suisse

740 Nom et adresse du mandataire

TRADAMARCA, Humphrey & Co
Avenue du Tribunal-Fédéral 34,
P.O. Box 1451
CH-1001 Lausanne (CH)

540 Marque

OLYMPIC STADIUM

541 Reproduction de la marque lorsque celle-ci est représentée en caractère standard

511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(10-2016)

25 Vêtements, chaussures, chapellerie.

35 Publicité; diffusion d'annonces publicitaires par tous médias, notamment sous forme de messages thématiques centrés sur les valeurs humaines; publicité par parrainage (sponsoring); gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; promotion des produits et services de tiers, par le moyen d'accords contractuels, notamment de partenariat (sponsoring) et de licences, leur offrant un surcroît de notoriété et/ou d'image et/ou un élan de sympathie dérivé de la notoriété et/ou de l'image de manifestations culturelles et sportives, notamment internationales, et/ou de l'élan de sympathie provoqué par celles-ci; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du facteur d'intérêt initial conduisant le public à considérer, parmi une multitude de concurrents, des produits ou services qui lui sont présentés munis de signes, emblèmes ou messages propres à capter son attention; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du transfert d'image; location d'espaces publicitaires de toutes natures et sur tout support, numérique ou non; administration commerciale de la participation d'équipes nationales à une compétition athlétique internationale, et promotion auprès du public et des milieux intéressés du soutien aux dites équipes; services en matière de gestion d'inventaire; conseils en matière de services de contrôle des stocks; publicité par marketing direct pour des tiers portant sur le marketing de bases de données; conseils en publicité par marketing direct pour des tiers portant sur le marketing de bases de données; services de conseils en réorganisation commerciale; services de gestion de parcs de camions et d'automobiles, à savoir facturation et conseils en services de gestion administrative de parcs de camions et d'automobiles; services de conseils en administration commerciale; gestion administrative de centrales électriques de tiers; conseils en affaires en matière de gestion de centrales électriques, services commerciaux, à savoir administration de contrats de réparation et de révision, services de gestion de la chaîne d'approvisionnement et services de conseils en matière d'achat et d'approvisionnement en services et produits chimiques, gestion de l'approvisionnement et inventaire des produits, limitation des coûts; conseils, marketing, analyse des prix et des coûts concernant les dispositifs de purification électrochimique de liquides à usage industriel; gestion administrative, commerciale et technique de fichiers informatiques; services de saisie et de traitement de données; services de vente au

détail de machines et appareils électriques et électroniques (rassemblement, pour des tiers, d'une série de produits afin de permettre aux clients de regarder et d'acheter à leur aise ces produits dans un magasin de vente au détail d'articles électriques), informations concernant la vente de matières premières, informations commerciales, agences d'informations commerciales, location de photocopieuses; promotion de la vente de produits et services de tiers y compris par annonces publicitaires, concours promotionnels, remises et primes sous forme de loteries promotionnelles, ristournes, points de réduction, et offres à valeur ajoutée réalisés en rapport avec l'utilisation de cartes de paiement; promotion de compétitions et événements sportifs à l'usage de tiers; promotion de concerts et d'événements culturels de tiers, organisation d'expositions à des fins commerciales ou publicitaires; fourniture de documentation, à savoir publipostage, distribution de matériel publicitaire, distribution d'échantillons, reproduction de documents; publicités concernant la promotion des ventes commerciales de produits et services au niveau de la vente au détail; services de fourniture d'informations liées au commerce électronique et vente électronique au détail; fourniture d'informations concernant l'achat de produits et services en ligne via l'internet et d'autres réseaux informatiques; services de documentation touristique par le biais d'agences touristiques, à savoir publicité concernant les transports, voyages, hôtels, logements, aliments et repas, sports, divertissements et visites touristiques; maintenance de bases de données informatisées; gestion de fichiers informatiques, à savoir gestion de fichiers digitaux constituant un portefeuille d'images et de séquences vidéo destinés à une utilisation sous licence dans la publicité traditionnelle et dans la promotion de comportements (moral advertising); services de vente au détail ou en gros de pneus; services de vente au détail ou en gros d'articles de sport; services de vente au détail ou en gros de bicyclettes ainsi que leurs parties et garnitures.

- 41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; organisation d'expositions à buts culturels et éducatifs; organisation de loteries et compétitions; services de paris et de jeux d'argent liés au, ou en rapport avec le sport; services de divertissements fournis lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; exploitation d'infrastructures sportives; services de location d'équipements audio et vidéo production de films, autres que films publicitaires; production d'enregistrements vidéo et de sons; présentation et distribution de films et d'enregistrements vidéo et de sons; location de films et d'enregistrement vidéo et de sons; location et/ou mise à disposition au moyen d'un réseau informatique de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; divertissement, à savoir présentation de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; couverture d'événements sportifs radiophoniques et télévisés; services de production de programmes radio et de télévision et de bandes vidéo; production de dessins animés; production de programmes animés pour la télévision; services de réservation de tickets pour spectacles et événements sportifs; chronométrage de manifestations sportives; organisation de concours de beauté; divertissement interactif; services de paris en ligne; fourniture de jeux sur l'Internet; fourniture de services de tombolas; informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; services de jeux électroniques fournis par le biais d'Internet; fourniture de publications électroniques en ligne; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; mise à disposition de musique numérique à partir d'Internet; mise à disposition de musique numérique à partir de sites web Internet MP3; mise à disposition de résultats sportifs; services d'informations concernant le sport et les événements sportifs; location de sons et d'images enregistrés; services de production audio; services d'information concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; services d'édition et de publication; mise à disposition de musique numérique (non téléchargeable); offre de musique numérique par télécommunications; services de publication de statistiques en matière de résultats sportifs et de mesures d'audience de compétitions sportives; formation à l'utilisation et au fonctionnement de systèmes de signalisation et de notification de croisement pour les industries du transit et des chemins de fer; services d'éducation dans le domaine de l'imagerie médicale et du diagnostic, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers concernant l'industrie pharmaceutique, à l'attention des médecins et des employés des sociétés pharmaceutiques; services d'éducation, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers dans le domaine des sciences de la vie et de la biotechnologie pour scientifiques et chercheurs; conduite de séminaires sur les problèmes de traitement des eaux industrielles; services de formation dans tous les domaines précités; services de formation en gestion et en matière médicale par l'utilisation d'instructions et démonstrations fournis en ligne, via l'internet, des intranets et extranets; services d'éducation, à savoir conduite d'ateliers de formation pratique, de cours et de séminaires comprenant des démonstrations dans le domaine médical et de la gestion; conception, réalisation et animation de cours, séminaires et toutes actions de formation dans le domaine informatique; organisation et réalisation de concerts; réservation de places pour spectacles; présentations cinématographiques; information en matière de divertissement; production de films; production de spectacles; productions théâtrales; services d'exploitation de parcours de golf; clubs de santé (mise en forme physique); camps (stages) de perfectionnement sportif; représentation de spectacles; projection de films; organisation de spectacles (services d'impresario); services de camps de vacances [divertissement]; studios de cinéma;

	Madrid Monitor	International Trademark
1326422- OLYMPIC STADIUM		Printed: 2018-04-20 10:45

services de reporters; fourniture de publications électroniques en ligne, non téléchargeables; services de music-hall; services d'éducation, à savoir conduite de cours, séminaires, présentations, présentations vidéo; fourniture de matériel d'éducation, à savoir diffusion de matériel dans le domaine des connaissances financières; services d'éducation dans le domaine du tourisme; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur la réservation de billets pour des événements de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information en matière de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur le calendrier des activités sportives, culturelles et de divertissement; services en matière de divertissement pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation d'activités et de divertissements; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de billets d'événements de divertissement; services d'assistance aux touristes concernant le calendrier d'activités sportives, culturelles et de divertissement; remise de prix récompensant les auteurs d'actes ou de performances exceptionnels; organisation et conduite de cérémonies en relation avec la remise de prix et de récompenses.

822 Enregistrement de base

CH, 04.11.2015, 681716

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EM

Historique des transactions

ÉTENDRE tout

EM

Enregistrement : 2016/52 Gaz, 05.01.2017, EM

450 Date et numéro de publication

2016/52 Gaz, 05.01.2017

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EM

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

05.01.2017

Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2017/2 Gaz, 26.01.2017, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2017/2 Gaz, 26.01.2017

Date de fin du délai d'opposition

09.05.2017

Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2017/24 Gaz, 29.06.2017, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2017/24 Gaz, 29.06.2017

Date de réception par le Bureau International

12.06.2017

OPPOSITION À L'ENCONTRE DE LA PARTIE FRANCAISE DE LA DEMANDE DE MARQUE INTERNATIONALE OLIMP N° 1 390 360

Comparaison des signes

Les marques en cause dans la présente procédure d'opposition sont les suivantes :

Marque antérieure invoquée	Demande de marque contestée
OLYMPIC	OLIMP

La demande d'enregistrement de marque à laquelle il est fait opposition est une marque verbale constituée de la seule locution « OLIMP ».

La marque antérieure invoquée est une marque verbale composée de la seule locution « OLYMPIC ».

En relation avec les services invoqués à l'appui de l'opposition, la marque antérieure est intrinsèquement distinctive.

A titre liminaire, il convient de rappeler que l'existence d'un risque de confusion dans l'esprit du public doit être évaluée globalement, en tenant compte de tous les facteurs pertinents du cas d'espèce.

En outre, la Cour de Justice des Communautés Européennes a précisé dans la décision SABEL c/ PUMA (CJCE, arrêt C-251/95 – 11 novembre 1997)¹ que l'appréciation globale doit, en ce qui concerne la similitude visuelle, phonétique ou conceptuelle des marques en cause, être fondée sur « **l'impression d'ensemble produite par les marques, en tenant compte notamment des éléments distinctifs et dominants de celle-ci** ».

Il faut tenir compte, dans l'appréciation globale du risque de confusion, du fait que le consommateur ne garde en mémoire qu'une image imparfaite de la marque et confère une importance prépondérante à la structure prédominante du signe. L'élément prédominant lui permet d'identifier la marque et les produits et services visés.

En outre, en application du principe de l'interdépendance des facteurs, dégagé par la Cour de Justice de l'Union Européenne dans son arrêt Canon², il peut exister un risque de confusion, malgré un faible degré de similitude entre les marques, lorsque la similitude des produits ou services couverts par celles-ci est grande et que le caractère distinctif de la marque antérieure est fort, et vice versa.

¹ Arrêt de la Cour de Justice 11/11/1997, C-251/95, "Sabèl" §22,23

² Arrêt de la Cour de Justice 29.09.1998 C-39/97, Rec. p. I-5507, point 19

En l'occurrence, les signes en comparaison se composent tous deux d'un élément verbal.

Ces remarques préliminaires étant faites, il convient de procéder à la comparaison des éléments dominants des signes en présence sur les plans visuel, phonétique et intellectuel.

1. Similitudes visuelles

Les signes en présence présentent une longueur quasi identique, à savoir 7 lettres pour la marque antérieure, 5 pour la demande de marque contestée.

A l'exception de la lettre « I » remplacée par la lettre « Y », l'intégralité de la demande de marque contestée est reprise dans le même ordre et formant la même longue séquence d'attaque que la marque antérieure ce qui leur confère une physionomie des plus proches:

- Marque antérieure : **OLYMPIC**
- Demande d'enregistrement : **OLIMP**

La différence tenant à la présence des lettres « IC et du remplacement de la lettre « I » par la lettre « Y » au sein de la marque antérieure invoquée ne sont pas de nature à écarter le risque de confusion entre les signes au vu du positionnement de ces lettres.

En conséquence, les signes en cause doivent être considérés comme fortement similaires sur le plan visuel.

2. Similitudes phonétiques

La reprise à l'identique de la demande de marque contestée au sein de la marque antérieure est de nature à conférer une prononciation quasi-identique aux deux signes.

Le signe contesté est ainsi constitué de deux syllabes, reprises à l'identique et en position d'attaque :

- Marque antérieure : **O/LYM/PIC**
- Demande de marque contestée : **O/LIMP**

Cette reprise est de nature à créer un risque de confusion pour le consommateur d'attention moyenne. Elle est en effet susceptible de tromper le consommateur d'attention moyenne à la simple écoute de la prononciation des marques.

Ainsi, les signes en cause doivent être considérés comme phonétiquement fortement similaires.

3. Similitudes intellectuelles

OLIMP est le terme Roumain pour désigner Olympe qui fait référence au domaine des dieux de la mythologie grecque. Le terme OLIMP est étroitement et immédiatement rattaché à Olympe qui sera également perçu comme faisant référence aux Jeux Olympiques.

OLYMPIC fait lui référence au terme de la langue française Olympique qui est défini par le dictionnaire en ligne Larousse comme ce qui concerne les jeux Olympiques (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/olympique/55914>).

Les termes OLIMP et OLYMPC sont des dérivés du terme Olympe pouvant être rattachés à la Grèce ancienne.

Par ailleurs, comme l'a constaté le Tribunal de l'Union Européenne dans la décision « Olymp Brezner³ »

56 *« De plus, il convient d'ajouter que le fait que le mot « olimpo » puisse être associé, dans l'esprit du public pertinent, à plusieurs idées, comme le mont Olympe ou les Jeux olympiques, qui tirent leur nom de cette montagne, n'est pas de nature à créer une différence, sur le plan conceptuel, entre les signes en conflit. En effet, le mot « olymp », perçu comme dérivant du mot « olimpo », pourra, le cas échéant, être associé à la même idée que celle qu'évoque ce dernier.*

57 *Ainsi, dès lors que les signes en conflit peuvent être associés à la même idée, quelle qu'elle soit, il y a lieu de considérer qu'ils présentent des similitudes sur le plan conceptuel. »*

Un raisonnement analogue peut être appliqué au cas d'espèce.

De plus, le terme OLIMP peut aussi être associé aux Jeux Olympiques, qui tirent leur nom de l'Olympe (à ce propos voir 05/05/2011, T-204/09, Olymp, EU:T:2011:196; 03/06/2015, R 1267/2014-2 – OLIMP LIVE & FIGHT / OLYMP et al.)

Ils évoquent ainsi la même idée et les consommateurs pourraient être amenés à croire qu'il existe un lien entre le titulaire de la marque antérieure et le déposant de la demande de marque litigieuse.

Les signes sont donc fortement similaires également sur le plan intellectuel.

Compte tenu de ce qui précède, la demande de marque contestée présente des ressemblances visuelles, phonétiques et intellectuelles très importantes avec la marque antérieure invoquée. Ces ressemblances confèrent une impression d'ensemble très proche entre les marques en conflit, de nature à créer un risque de confusion dans l'esprit du consommateur français d'attention moyenne.

Enfin, dans le cadre de l'appréciation globale du risque de confusion, il convient de relever le fait que le consommateur moyen ne garde en mémoire qu'une image imparfaite des marques ce qui confère une importance majeure à l'ensemble des ressemblances visuelles, phonétiques et intellectuelles relevées.

Selon la jurisprudence Canon de la CJCE, l'appréciation globale du risque de confusion relève de « l'interdépendance entre les facteurs pris en compte, et notamment la similitude des marques et celle des produits ou des services désignés. Ainsi, un faible degré de similitude

³ TUE - T/203-09, 05.05.2011 §56-57

entre les produits ou services désignés peut être compensé par un degré élevé de similitude entre les marques, et inversement ».

Or, en l'espèce, les services visés par les deux marques sont identiques ou fortement similaires et la demande d'enregistrement contestée porte sur un signe fortement similaire à l'unique élément verbal de la marque antérieure invoquée.

En outre, ainsi que l'a énoncé la Cour de Justice dans son arrêt Sabèl⁴ : « **le risque de confusion est d'autant plus élevé que le caractère distinctif de la marque antérieure s'avère important** ».

Dans son récent arrêt du 15 mars 2017⁵, la Cour de Cassation a affirmé, que la notoriété de la marque était un facteur pertinent d'appréciation du risque de confusion au sens de l'article L713-3 du CPI, en ce qu'elle confère à cette marque un caractère distinctif particulier et lui ouvre une protection étendue (**Annexe 1**).

Le statut de marque notoire de la marque OLYMPIQUE a été affirmé par un arrêt du 02 juillet 2004 de la Chambre Solennelle de la Cour d'Appel d'Orléans statuant sur second renvoi de la Cour de Cassation (**Annexe 2**) et celui de la marque OLYMPIC a déjà été rappelé par la Cour d'appel de Paris et la Cour d'appel de Toulouse⁶ (**Annexes 3 et 4**).

La connaissance universelle que le public a de la marque OLYMPIC ou OLYMPIQUE et l'existence objective de cet exceptionnel phénomène d'association avec l'opposante et les instances du Mouvement Olympique qu'elle préside, ont amené le législateur français à lui réserver un régime de protection autonome qui fait l'objet de l'article L141-5 du Code du Sport :

« Le Comité national olympique et sportif français est propriétaire des emblèmes olympiques nationaux et dépositaire de la devise, de l'hymne, du symbole olympique et des termes " jeux Olympiques " et " Olympiade ". Le fait de déposer à titre de marque, de reproduire, d'imiter, d'apposer, de supprimer ou de modifier les emblèmes, devise, hymne, symbole et termes mentionnés au premier alinéa, sans l'autorisation du Comité national olympique et sportif français, est puni des peines prévues aux articles L. 716-9 et suivants du code de la propriété intellectuelle. »

Ce régime, dont le caractère sui generis a été affirmé par la Cour de Cassation dans son arrêt du 15 septembre 2009⁷, constitue un élément pertinent propre à étayer la revendication de l'opposante à un caractère distinctif exceptionnellement élevé pour sa marque antérieure OLYMPIC (**Annexe 5**), notamment pour les services de la classe 41.

⁴ Arrêt de la Cour de Justice 11/11/1997, C-251/95, "Sabèl" §24

⁵ Cour de Cassation, ch.com. 15/03/2017, pourvoi n° N 15-24.106, arrêt n° 365 F-D, Puma SE c. Directeur Général de l'INPI

⁶ Cour d'appel de Paris, 21/01/2004, arrêt n° RG 2003/ 12223 ; cour d'appel de Toulouse, 21/12/2006, arrêt n° RG 06/02417

⁷ C. Cass Pourvoi n° Z08-15.418 , 15.09.2009, arrêt n°776FS-P+B 6

Le risque de confusion, dont le risque d'association est un aspect, résulte aussi du fait que l'opposante est titulaire d'une famille de marques ayant pour radical commun « OLYMP » qui sont exploitées de la manière la plus notoire. Nous citerons par exemple en **Annexe 6** :

- GAMES OF THE OLYMPIAD : marque communautaire n° 8471 369 du 04.08.2009 ;
- OLYMPIC TORCH RELAY : marque internationale n° 1029820 désignant la Communauté Européenne ;
- INTERNATIONAL OLYMPIC ACADEMY : marque internationale n° 1126662 du 27.07.2012, désignant la Communauté Européenne.

- OLYMPIAD: marque internationale n° 1128499 désignant la Communauté Européenne ;
- OLYMPIAN : marque internationale n° 1055101 désignant la Communauté Européenne ;
- OBS OLYMPIC BROADCASTING SERVICES : marque internationale n° 1024203 désignant la Communauté Européenne ;
- OLYMPIC CHANNEL : marque internationale n° 1269382 désignant la Communauté Européenne ;
- OLYMPIC STADIUM : marque internationale n° 1326422 désignant la Communauté Européenne ;
- OLYMPEX : marque internationale n° 863084 désignant la Communauté Européenne ;

En conséquence, l'opposante sollicite le rejet de la demande contestée pour tous les services qu'elle désigne car elle ne peut être enregistrée et exploitée sans porter atteinte à ses droits antérieurs.

OPPOSITION À L'ENCONTRE DE LA PARTIE FRANCAISE DE LA DEMANDE DE MARQUE INTERNATIONALE OLIMP N° 1 390 360

Comparaison des produits et services

La marque antérieure (*Annexe Marque antérieure*) sur laquelle se fonde la présente opposition est la partie Européenne de la marque internationale OLYMPIC n° 1128501 du 8 novembre 2011, au nom du Comité International Olympique ayant son siège social Château de Vidy, 1007 Lausanne, Suisse pour désigner notamment les produits et les services suivants :

- **Classe 41** : *Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; organisation d'expositions à buts culturels et éducatifs; organisation de loteries et compétitions; services de paris et de jeux d'argent liés au ou en rapport avec le sport; services de divertissements fournis lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; exploitation d'infrastructures sportives; services de location d'équipements audio et vidéo; production, présentation, distribution de films et d'enregistrements vidéo et de sons; location de films et d'enregistrement vidéo et de sons; location et/ou mise à disposition au moyen d'un réseau informatique de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; divertissement, à savoir présentation de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; couverture d'événements sportifs radiophoniques et télévisés; services de production de programmes radio et de télévision et de bandes vidéo; production de dessins animés; production de programmes animés pour la télévision; services de réservation de tickets pour spectacles et événements sportifs; chronométrage de manifestations sportives; organisation de concours de beauté; divertissement interactif; services de paris en ligne; fourniture de jeux sur l'Internet; fourniture de services de tombola; informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; services de jeux électroniques fournis par le biais d'Internet; fourniture de publications électroniques en ligne; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; mise à disposition de musique digitale à partir d'Internet; mise à disposition de musique numérique à partir de sites web Internet MP3; mise à disposition de résultats sportifs; services d'informations concernant le sport et les événements sportifs; location de sons et d'images enregistrés; services de production audio; services d'information concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; services d'édition et de publication; mise à disposition de musique numérique (non téléchargeable); offre de musique numérique par télécommunications; services de publication de statistiques en matière de résultats sportifs et de mesures d'audience de compétitions sportives; formation à l'utilisation et au fonctionnement de systèmes de signalisation et de notification de croisement pour les industries du transit et des chemins de fer; services d'éducation dans le domaine de l'imagerie médicale et du diagnostic, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers concernant l'industrie pharmaceutique, à l'attention des médecins et des employés des sociétés pharmaceutiques; services d'éducation, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers dans le domaine des sciences de la vie et de la biotechnologie pour scientifiques et chercheurs; conduite de séminaires sur les problèmes de traitement*

des eaux industrielles; services de formation dans tous les domaines précités; services de formation en gestion et en matière médicale par l'utilisation d'instructions et démonstrations fournis en ligne, via l'Internet, des Intranets et Extranets; services d'éducation, à savoir conduite d'ateliers de formation pratique, de cours et de séminaires comprenant des démonstrations dans le domaine médical et de la gestion; conception, réalisation et animation de cours, séminaires et toutes actions de formation dans le domaine informatique; organisation et réalisation de concerts; réservation de places pour spectacles; présentations cinématographiques; informations en matière de divertissement; production de films; production de spectacles; productions théâtrales; services d'exploitation de parcours de golf; clubs de santé (mise en forme physique); camps (stages) de perfectionnement sportif; représentation de spectacles; projections de films; organisation de spectacles (services d'impresario); services de camps de vacances (divertissement); studios de cinéma; services de reporters; fourniture de publications électroniques en ligne, non téléchargeables; services de music-hall; services d'éducation, à savoir conduite de cours, séminaires, présentations, présentations vidéo, fourniture de matériel d'éducation, à savoir diffusion de matériel dans le domaine des connaissances financières; services d'éducation dans le domaine du tourisme; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur la réservation de billets pour des événements de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information en matière de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur le calendrier des activités sportives, culturelles et de divertissement; services en matière de divertissement pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation d'activités et de divertissements; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de billets d'événements de divertissement; services d'assistance aux touristes concernant le calendrier d'activités sportives, culturelles et de divertissement.

La demande contestée (**Annexe Demande contestée**) à l'encontre de laquelle la présente opposition est dirigée est la partie française de la demande d'enregistrement de la marque internationale « OLIMP » n° 1 390 360 le 15 septembre 2017 au nom de Madame Denisova Darina Borisovna, 1-st Dubrovskaya, 1, build.1, flat 44 RU-109044 Moscow, Russie, pour désigner des services en classe 41.

La présente opposition est dirigée à l'égard de l'intégralité des services visés par la demande d'enregistrement en cause, à savoir :

- **Classe 41**: *Services de jeu d'argent; mise à disposition d'installations de loisirs; services d'organisation de loteries; exploitation de salles de jeux; services de divertissement; mise à disposition d'installations de casinos [jeux d'argent]; mise à disposition de divertissements en ligne sous forme de tournois de jeux, ligues sportives fictives et émissions de jeu; organisation de jeux et concours; coordination de jeux et concours par le biais d'Internet; organisation et mise à disposition de jeux et concours par le biais d'Internet; services de clubs de loisir.;*

I. Services identiques

Services désignés par la marque antérieure	Services désignés par la demande de marque contestée
<i>Services de paris et de jeux d'argent liés au ou en rapport avec le sport</i>	<i>Services de jeu d'argent</i>
<i>Exploitation d'infrastructures sportives ; services d'exploitation de parcours de golf</i>	<i>Mise à disposition d'installations de loisirs</i>
<i>Organisation de loteries et compétitions</i>	<i>Services d'organisation de loteries</i>
<i>Divertissement</i>	<i>Services de divertissement ; Mise à disposition de divertissement en ligne sous forme de tournois de jeux, ligues sportives fictives et émissions de jeu</i>

Les services de la demande de marque contestée listés ci-dessus sont identiques à ceux visés par la marque antérieure invoquée. Seule la formulation du libellé peut varier.

Les services de « *mise à disposition d'installations de loisirs* » de la demande d'enregistrement contestée sont identiques ou à tout le moins fortement similaires aux services d'« *exploitation d'infrastructures sportives ; d'exploitation de parcours de golf* » de la marque antérieure invoquée puisque lorsqu'elle n'est pas le fait de professionnels, la pratique sportive est une activité de loisirs qui peut requérir des installations spécifiques : stade, piscine, salles de sport, parcours de golf, court de tennis etc.

Les services de « *mise à disposition de divertissement en ligne sous forme de tournois de jeux, ligues sportives fictives et émissions de jeu* » de la demande de marque contestée appartiennent à la catégorie plus générale des services de « *divertissement* » de la marque antérieure.

Les services en comparaison doivent donc être considérés comme identiques ou à tout le moins très fortement similaires, le public étant fondé à leur attribuer une origine commune.

II. Services similaires

Produits désignés par la marque antérieure	Produits désignés par la demande de marque contestée
<i>Divertissement</i>	<i>Exploitation de salles de jeux</i>

Les services de « *divertissement* » de la marque antérieure et les services d'« *exploitation de salles de jeux* » de la demande de marque contestée ont pour finalité principale de divertir et d'amuser le public. Ils partagent donc les mêmes objet et destination et sont susceptibles de s'adresser à la même clientèle (INPI, 14/03/2015, OPP 14-4626 / CJR).

Services désignés par la marque antérieure	Services désignés par la demande de marque contestée
<i>Services de paris et de jeux d'argent liés au ou en rapport avec le sport</i>	<i>Mise à disposition d'installations de casinos [jeux d'argent]</i>

Les « services de paris et de jeux d'argent liés au ou en rapport avec le sport » de la marque antérieure et les services de « mise à disposition d'installations de casinos [jeux d'argent] » de la demande de marque contestée appartiennent à la même catégorie générale des services de jeux d'argent et doivent à ce titre être considérés comme similaires.

Services désignés par la marque antérieure	Services désignés par la demande de marque contestée
<i>Organisation de concours de beauté</i>	<i>Organisation de jeux et concours</i>

Les services d' « organisation de concours de beauté » de la marque antérieure appartiennent à la catégorie plus générale des services d' « organisation de jeux et concours » de la demande de marque contestée. A ce titre ces services doivent être considérés comme similaires.

Services désignés par la marque antérieure	Services désignés par la demande de marque contestée
<i>Divertissement</i>	<i>Coordination de jeux et concours par le biais d'Internet ; Organisation et mise à disposition de jeux et concours par le biais d'internet</i>

Les services de « divertissement » de la marque antérieure et les services de « coordination de jeux et concours par le biais d'Internet » et « organisation et mise à disposition de jeux et concours par le biais d'internet » de la marque contestée sont similaires dans la mesure où les seconds ont la même finalité que les premiers à savoir divertir le public.

Services désignés par la marque antérieure	Services désignés par la demande de marque contestée
<i>Divertissement ; Clubs de santé (mise en forme physique)</i>	<i>Services de clubs de loisir</i>

Les « services de clubs de loisir » de la demande de marque contestée partagent les mêmes nature et destination que les services de « divertissement » de la marque antérieure à savoir se divertir et s'amuser et doivent à ce titre être considérés comme similaires.

Par ailleurs, les services de « clubs de santé (mise en forme physique) » de la marque antérieure appartiennent à la catégorie plus générale des « services de clubs de loisir » de la demande de marque contestée et doivent à ce titre être considérés comme similaires.

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

1128501- OLYMPIC

Détail
État actuel
Français

180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement
08.11.2021

151 Date de l'enregistrement
08.11.2011

270 Langue de la demande
Français

732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement
Comité International Olympique
Château de Vidy
CH-1007 Lausanne (CH)

812 État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux
CH

740 Nom et adresse du mandataire
TRADAMARCA, Humphrey & Co
Avenue du Tribunal-Fédéral 34,
Case postale 1451
CH-1001 Lausanne (CH)

540 Marque
OLYMPIC

541 Reproduction de la marque lorsque celle-ci est représentée en caractère standard

511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(9)

01 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; compositions extinctrices; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie; films (pellicules) sensibilisés mais non impressionnés; résines synthétiques; résines synthétiques thermoplastiques et thermodurcissables et composés organiques de moulage, à usage général dans les arts industriels; produits chimiques intermédiaires; composés organosiliciés, à savoir polysiloxanes et silanes sous forme de résines, pâtes, fluides, élastomères, produits vulcanisants et accélérateurs; antimoussants; catalyseurs pour peintures; produits chimiques de développement et de fixation de films radiographiques et autres produits chimiques liés au développement desdits films; substances phosphorescentes; substances chimiques utilisées comme matières fissiles nucléaires; combustible pour réacteurs nucléaires; quartz fondu en diverses formes, telles que disques, lingots, tiges et tubes à usage général dans les arts industriels; matières adhésives destinées à l'industrie; céramique d'alumine polycristalline à usage général dans les arts industriels; produits et flux de brasage; adhésifs thermoplastiques et thermodurcissables; produits chimiques, biochimiques et réactifs destinés à l'industrie, aux sciences et à la recherche; produits, kits et réactifs chimiques pour l'analyse ou le diagnostic à usage scientifique, à savoir produits chimiques pour la séparation et la culture de cellules, la purification d'acide nucléique, nucléotides, nucléotides fluorescents, oligonucléotides, peptides, protéines, acides aminés, molécules organiques et marqueurs pour la synthèse d'ADN/ARN; réactifs de luminescence; réactifs pour la quantification de l'expression génique; réactifs pour le processus de réaction en chaîne de la polymérase; réactifs pour le processus d'amplification du cercle roulant; réactifs pour le clonage d'ADN et vecteurs, enzymes de modification et de restriction; réactifs pour l'étiquetage, le séquençage et l'analyse fragmentaire d'acides nucléiques et de protéines et la synthèse personnalisée; réactifs pour l'expression et la purification des protéines recombinantes; supports de chromatographie; réactifs pour l'électrophorèse, la bio-informatique, la spectrophotométrie et la fluorométrie; produits radiochimiques pour la recherche scientifique; réactifs pour essais des proximités scintillantes; essais d'analyse à débit élevé de données pour l'élaboration de médicaments; réactifs pour la microscopie laser à haute résolution, fluoroscopique et à foyer commun; produits chimiques spécialisés destinés à l'industrie, aux sciences et à la recherche; gaz et mélanges gazeux à usage industriel, de recherche et scientifique; produits et substances chimiques pour la fabrication de produits pharmaceutiques, produits et substances de diagnostic; réactifs de test chimiques, solution saline et papier

enduit de réactifs, tous à usage scientifique et pour laboratoires; éléments chimiques fissiles pour la recherche scientifique; éléments et isotopes radioactifs destinés à l'industrie, aux sciences et à la recherche; normes et sources radioactives destinées aux techniques radiographiques; sources radioactives pour techniques de stérilisation, de purification et de test non destructives; radionucléides pour la recherche scientifique; produits et composés chimiques pour le traitement de systèmes d'alimentation en eau, systèmes de traitement des eaux usées, circuits d'eau de refroidissement, systèmes de production de vapeur et d'eau de chaudière, systèmes de condensat de chaudière, systèmes de séparation de liquide, systèmes de clarification de l'eau et de déshydratation dans des systèmes aqueux, systèmes de conditionnement, systèmes d'épuration des gaz, systèmes de procédés industriels, systèmes de traitement des combustibles, systèmes de traitement du gaz et des hydrocarbures, systèmes pétrochimiques et de traitement du pétrole et du gaz, systèmes de fabrication du papier et de la pâte, systèmes de revêtement plastique et métallique, systèmes de traitement des métaux; produits chimiques, à savoir additifs chimiques pour essence, additifs pour mazout léger et additifs pour améliorer les performances de carburants de moteurs à turbine; sacs de matériaux granulaires chimiquement traités absorbant l'eau à placer dans des réservoirs de carburant; kit de test composé de réactifs pour déterminer la présence d'algues et d'organismes organiques actifs dans le diesel; cultures bactériennes et éléments nutritifs pour le traitement des boues et des eaux usées; produits chimiques polymères pour disperser les particules dans des équipements de production de vapeur; produits et composés chimiques utilisés comme agents antisalissures et désémulsifiants dans des opérations de fabrication de la coke et de produits dérivés dans la sidérurgie; produits chimiques, catalyseurs, produits en plastique semi-ouvré utilisés comme matériaux, filtres pour supprimer les gaz acides, plastiques non traités, cristaux en trichite et gris de zinc; produits radiopharmaceutiques à usage scientifique et pour la recherche; matériaux polymères de membrane pour la séparation de liquide.

- 02 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes; inhibiteurs de corrosion sous forme d'un enduit pour l'industrie de la finition des métaux, à savoir un produit aqueux acide de rinçage final; inhibiteurs de corrosion sous forme d'un enduit pour circuits d'eau de refroidissement; inhibiteurs de corrosion sous forme d'un enduit, à savoir enduits résineux pour surfaces métalliques et de maçonnerie; matériaux de revêtement, liquides de morsure; cartouches de toner pour imprimantes; cartouche d'encre pour imprimantes; toners, toners pour copieurs, toners pour télécopieurs.
- 03 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices; produits nettoyants contenant des produits et composés chimiques pour nettoyer l'acier, l'aluminium, les surfaces métalliques galvanisées et mélangées à usage industriel général pour la fabrication de produits métalliques; agents nettoyants contenant des produits et composés chimiques à usage industriel pour enlever les contaminants de systèmes de procédés industriels; décapants pour peinture contenant des produits et composés chimiques pour enlever la peinture de surfaces d'équipements dans des opérations de cabines de peinture au pistolet.
- 04 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; bougies et mèches pour l'éclairage.
- 05 Produits pharmaceutiques et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides; produits pharmaceutiques de diagnostic; produits pharmaceutiques vétérinaires pour le diagnostic; substances pharmaceutiques et vétérinaires à usage médical; réactifs et produits de diagnostic à usage médical; substances de diagnostic à usage médical; substances contrastantes pour l'imagerie médicale; réactifs diagnostiques de scanner à usage in vivo; agents d'imagerie de diagnostic pour l'imagerie par résonance magnétique (IRM); produits radiopharmaceutiques à usage clinique, médical; normes et sources radiopharmaceutiques pour la médecine nucléaire; produits pharmaceutiques radioactifs et réactifs non radioactifs pour produire des produits radiopharmaceutiques pour le diagnostic in vivo ou à usage thérapeutique; gaz et mélanges pour l'imagerie médicale; flacons préremplis contenant des réactifs de diagnostic médical; cartouches préremplies contenant des solutions chimiques à usage médical; cylindres préremplis contenant des gaz et des mélanges de gaz à usage médical; dispositifs de radiothérapie implantables constitués de sources de curiethérapie à radio-isotopes en capsules; système d'administration de radiothérapie composé de grains radioactifs et d'un ensemble de support bioabsorbable.
- 06 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métalliques; tuyaux métalliques; coffres-forts; produits métalliques, non compris dans d'autres classes; minerais; serrures métalliques; enveloppes métalliques de sécurité, à savoir armoires à clés, tubes de rangement et boîtes de rangement de sécurité de clés; boîtes postales scellées métalliques pour des ventes industrielles, résidentielles, immobilières et de véhicules; armoires métalliques à clés pour enfermer,

rechercher et stocker des clés; coffres-forts métalliques pour clés; métaux et alliages sous forme brute, liquide, frittée, pressée, usinée, de feuilles, de fils, de pastilles, de baguettes, de bandes et de moulages; chaînes pour clés; fils de trolley pour le câblage, portes métalliques, barrières métalliques, portes de garage électriques, revêtements à haut polymère résistant à l'acide, tôles d'acier, panneaux d'acier pour les sols de bureaux, fils de soudure; quincaillerie métallique; petits articles métalliques; tôles insonorisées.

- 07 Machines et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement; couveuses pour les oeufs; appareils, équipements et instruments pour la production d'électricité, à savoir générateurs électriques et éoliennes générant de l'électricité; turbines; turbines pour la production d'énergie; turbines éoliennes pour la production d'énergie; éoliennes liées à des parcs éoliens, installations de production à turbines, à savoir installations de production d'électricité; moteurs électrogènes; et pièces et parties constitutives de tous les produits précités; générateurs d'électricité à énergie solaire; machines et systèmes de machines, y compris pièces et accessoires pour la production, la transformation, la conversion d'électricité; dynamos, moteurs électriques en tous genres, turbines à gaz et à vapeur et leurs pièces, générateurs électriques et leurs pièces, moteurs d'avion, compresseurs; lave-linge, lave-vaisselle, broyeurs et compacteurs d'ordures; pompes, à savoir pompes centrifuges, pompes à diaphragme, pompes à soufflets, pompes et pompes de transfert; dispositifs de contrôle de liquide, à savoir valves, régulateurs, vérins, éjecteurs, cartouches de séparation de liquide et leurs pièces, y compris membranes semi-perméables; cartouches filtrantes pour diverses machines industrielles pour des applications de filtrage, y compris le filtrage de solutions de revêtement pour la fabrication de bandes magnétiques et le filtrage de produits pétrochimiques, d'eau potable, de bière dans l'industrie de la brasserie et d'autres produits chimiques spéciaux; machines pour l'alimentation et l'application de produits chimiques à usage industriel; compresseurs axiaux et centrifuges; compresseurs à piston; compresseurs à vis et à palettes; pompes rotatives, à vide, électriques, immergées et centrifuges; turbo-détendeurs, à savoir, compresseurs d'air et électriques; machines de ravitaillement en GNC pour véhicules terrestres et équipements industriels et accessoires et pièces de tous les produits précités, à savoir pompes, valves, filtres de carburant, boîtiers de filtre, rotors de distributeur, lamelles, paliers et joints mécaniques; condenseurs de vapeur; moteurs de bateaux; turbocompresseurs pour moteurs; injecteurs de carburant; machines de soudure, robots industriels, machines pour l'insertion de composants électroniques, machines de gravure sèche, machines à micro-décharges électriques, systèmes de production de disques optiques, équipements de raccordement de précision, machines de traitement pour panneaux de câblage imprimés, baguettes d'apport, machines de montage de pièces, machines de brasage, machines de fixation de vis, outils électriques; moteurs électriques, générateurs électriques; élévateurs (ascenseurs); machines à laver et à sécher, machines à laver électriques, lave-vaisselle électriques; compresseurs (non chirurgicaux); pompes, pompes électriques; machines à mélanger, à couper et à hacher, machines à mélanger, centrifugeuses électriques, robots de cuisine électriques, broyeurs de viande électriques, ouvre-boîtes électriques, aiguiseurs de couteaux électriques, moulins à café électriques, broyeurs de glace électriques, machines électriques à traiter les déchets; outils de jardin, tondeuses à gazon électriques, vaporisateurs de jardin pour désinfectants et insecticides; appareils électriques pour le nettoyage, aspirateurs électriques, polisseurs de sols électriques; lave-vitres électriques; outils et instruments à main électriques; machines à couper le métal par arc, au gaz ou plasma; mélangeurs, centrifugeuses, mixeurs manuels, robots de cuisine.
- 08 Outils et instruments à main entraînés manuellement; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs; rasoirs électriques; tondeuses pour la coupe des cheveux électriques; appareils électriques pour l'épilation; tondeuses à barbe électriques; limes à ongles électriques.
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; casques de protection pour le sport; lunettes, lunettes de soleil, lunettes de sport; logiciels, logiciels de jeux; pompes à carburant de stations-service pour l'avitaillement de moteurs d'avions; équipements de distribution de carburant, à savoir pompes à carburant étalonnées, jauges électriques de niveau de carburant, valves de contrôle pour régulation du débit de gaz et canalisations de carburant; systèmes automatisés de gestion de stations-service composés de logiciels d'exploitation, pompes à carburant étalonnées, panneaux de contrôle du débit, conduites de carburant et pistolets de distribution pour l'avitaillement de véhicules terrestres et marins et d'avions; compteurs de gaz; systèmes de communication et de signalisation embarqués et en bordure de route, systèmes d'inspection de trains, systèmes de notification de croisements, appareils de commande électrique d'aiguillage; systèmes de suivi et de surveillance par GPS pour les industries du transit et des chemins de fer; dispositifs et produits de distribution électrique, à savoir condensateurs, coupe-circuits, tableaux de répartition de coupe-circuits, ferme-circuits, disjoncteurs, commutateurs, contacteurs, redresseurs de courant, limiteurs

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

de courant, contacts électriques, collecteurs électriques, conducteurs électriques, connecteurs électriques, contrôleurs électriques, inducteurs électriques, systèmes d'alimentation électrique, tableaux de distribution et boîtes de dérivation d'électricité, consoles de distribution d'électricité, tableaux et boîtes de commutation d'électricité; logiciels destinés aux personnes chargées du dépannage et de l'entretien de contrôleurs programmables, logiciels pour l'analyse des vaisseaux sanguins, y compris des vaisseaux cardiaques, également avec fonctions de calcul quant aux vaisseaux sanguins, logiciels pour équipements de surveillance médicale de patients, logiciels pour la réception, le traitement, la transmission et l'affichage de données, logiciels pour le développement de programmes personnalisés d'affectation de biens; logiciels à utiliser en ligne permettant aux vendeurs d'équipements de bureau de présenter des demandes, de gérer des portefeuilles et de communiquer avec la société; logiciels pour accéder à des informations en matière d'hypothèque et d'assurance, logiciels de collecte de données concernant les signes vitaux, logiciels pour l'analyse de systèmes électriques et manuels d'instruction électroniques vendus sous forme d'ensemble, logiciels destinés aux employés d'institutions financières pour déterminer les investissements financiers des clients et clients et traiter la vente des investissements identifiés, logiciels pour obtenir des informations sur le risque d'inondation de biens immobiliers, logiciels pour le développement d'interfaces utilisateurs graphiques et la visualisation de données, logiciels de calcul des paiements hypothécaires, logiciels de régulation et de gestion de services d'entretien de flottes de véhicules, logiciels pour utiliser et accéder à des services informatiques commerciaux, logiciels pour l'obtention par les clients d'informations sur les portefeuilles de baux, logiciels pour un système d'informations radiologiques pour radiologues et départements de radiologie, logiciels de gestion de bases de données contenant des informations sur les employés et les patients à des fins d'archivage et de suivi des patients, logiciels installés sur et utilisés avec des PC et des équipements de surveillance médicale pour interfaces utilisateurs graphiques, logiciels pour l'envoi de données cryptées et compressées sur des systèmes de radiomessagerie (transport), logiciels de fourniture d'accès à des sites web où les acheteurs et les vendeurs peuvent faire des affaires par voie électronique, et logiciels pour la navigation souterraine, à savoir la navigation de l'assemblage d'une sonde de fond pour le forage pétrolier et assemblages de forage afin d'acheminer des installations souterraines; instruments et appareils électroniques, nucléaires, industriels et de laboratoires, de test, mesure, calcul et contrôle; produits électriques, produits pour la production et la distribution d'électricité et produits de protection contre les surtensions, à savoir parafoudres, barres blindées; condensateurs; contacteurs d'éclairage; commandes et dispositifs d'entrée/sortie; fusibles; commandes d'éclairage; boîtiers d'interrupteurs, DEL, à savoir diodes électroluminescentes, régulateurs de tension d'électricité, protecteurs contre les surtensions, limiteurs de surtension, voltmètres, tableaux de circuits électriques, relais et minuteries, solénoïdes et interrupteurs de fin de course, démarreurs manuels à pleine tension, démarreurs à tension réduite, interrupteurs et sectionneurs électriques, répartiteurs de tableaux de circuits et de panneaux de pompage, coupe-circuits et sectionneurs, transformateurs, tableaux de circuits électriques et d'éclairage électrique, fils électriques, câbles, cordons et conducteurs, câblage électrique et accessoires, parafoudres, compteurs d'électricité, wattmètres, résistances de terre, capteurs d'humidité et de température; capteurs de calibrage industriel, boutons-poussoirs, centres de commande de moteurs et leurs commandes électriques et régulateurs de tension compris dans cette classe; logiciels et programmes informatiques à usage médical, industriel et pour la recherche; appareils d'électrophorèse; colonnes et pompes chromatographiques; appareils pour la microfabrication; appareils pour systèmes de bio-informatique; appareils de scintillation; appareils d'imagerie destinés aux émissions radioactives et luminescentes; systèmes intégrés de synthèse et de purification; appareils pour fabriquer des oligonucléotides; systèmes optiques à laser pour l'imagerie numérique; verrerie de laboratoire; fioles et microfioles; plaquettes à microtitres; logiciels pour la gestion de salles d'opération d'hôpitaux; logiciels pour la gestion d'informations sur les soins intensifs; logiciels de commande d'opérations industrielles; logiciels et leurs manuels vendus sous forme d'ensemble pour la gestion d'usines; programmes informatiques à interface graphique pour le contrôle de machines dans des applications d'automatisation industrielle; logiciels de création de présentations graphiques et d'édition d'interfaces de données dynamiques pour des applications graphiques en temps réel à usage industriel et commercial; logiciels de communications pour connecter les utilisateurs de réseaux informatiques; logiciels pour le moulage par injection de plastique; logiciels pour la commande, la surveillance, la simulation, les communications, l'enregistrement et la collecte de données et l'automatisation d'usines; logiciels pour l'intégration d'opérations de machines de fabrication, le contrôle de processus, la fourniture de données pour la visualisation, le suivi des problèmes et la génération de rapports de production; progiciels pour l'exploitation et la programmation de meuleuses dans l'industrie de la fabrication; matériel informatique pour le contrôle de procédés industriels, à savoir moniteurs informatiques; ordinateurs portables, cartes Ethernet et câbles; matériel de mise en réseau d'ordinateurs, cartes de mémoire; microprocesseurs; microprocesseurs; concentrateurs, commutateurs et routeurs de réseaux informatiques, accessoires d'ordinateur, dispositifs d'affichage et terminaux; tableaux blancs informatiques; processeurs et cartes système; contrôleurs d'appel, interfaces opérateurs, interfaces de référence et collecteurs de données; applications de contrôle et de fabrication, à savoir de contrôle statistique de processus, de collecte de données, de commande numérique directe; systèmes de gestion de documents; produits et systèmes de traitement de signaux numériques, à savoir, commandes d'automatisation industrielle et contrôleurs logiques programmables; produit de contrôle adaptatif sous forme de contrôleur externe pour optimiser les performances de coupe grossière et semi-grossière de machines-outils; matériel d'entrée/sortie distribués et

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

éloignés, modules d'entrée/sortie, modules d'interface, alimentations électriques et matériel de montage; systèmes d'alarme antivol et anti-effraction; dispositifs de sécurité, à savoir ordinateurs de programmation logique, panneaux de commande, détecteurs électroniques d'effraction, détecteurs électroniques de bris de verre, détecteurs électroniques de vibrations, contacts magnétiques pour systèmes de sécurité, plaques d'interrupteurs électroniques, détecteurs électroniques de mouvements pour systèmes d'alarme, interrupteurs électroniques sensibles aux mouvements, sirènes à raccordement fixe, haut-parleurs audio, pilotes électroniques, systèmes de contrôle d'accès et de surveillance à alarme; alarmes et détecteurs d'incendie, de chaleur et de fumée; systèmes de contrôle d'accès à carte informatique; lecteurs de cartes, encodeurs de cartes et cartes encodées pour systèmes de contrôle d'accès à carte; caméras vidéo; dispositifs vidéo de reconnaissance d'objets; dispositifs vidéo de suivi d'objets; dispositifs vidéo de lecture de plaques d'immatriculation; dispositifs vidéo de vérification d'alarme; dispositifs vidéo de reconnaissance faciale; dispositifs vidéo de reconnaissance de véhicules; dispositifs vidéo de détection de trafic; dispositifs vidéo de contrôle de portes d'accès; dispositifs vidéo de détection d'effraction; matériel ou logiciels de traitement qui analysent des images vidéo numériques pour extraire, enregistrer et rapporter automatiquement des renseignements, et systèmes de surveillance vidéo à distance pour applications de sécurité et de surveillance; moniteurs vidéo centraux; magnétoscopes; appareils de prises de vue; systèmes vidéo en circuit fermé; systèmes vidéo en circuit fermé composés d'une ou plusieurs caméras et de boîtiers de caméras; émetteurs-récepteurs sans fil, à faible portée et à radiofréquences; émetteurs/récepteurs pour lignes électriques; matériel de contrôle de communications pour l'exploitation de caméras en circuit fermé; matériel de contrôle de communications, à savoir commandes à pavé numérique, commutateurs de matrice, multiplexeurs, enregistreurs vidéo numériques, dômes à zoom panoramique basculant intégré, contrôleurs vidéo à distance, récepteurs, alarmes électroniques, déclencheurs et commandes de gestion et dispositifs de transmission vidéo vendus séparément ou comme éléments d'un système d'exploitation de caméras en circuit fermé; assistants numériques personnels configurés pour être utilisés par des professionnels de l'immobilier; dispositifs d'interfaces de communications pour assistants numériques personnels; systèmes de transmission à fibre optique, à savoir émetteurs, récepteurs et émetteurs-récepteurs à fibre optique pour la transmission de signaux vidéo, audio et de données via des fibres optiques; interrupteurs électriques; dispositifs de verrouillage électromécaniques; cartes magnétiques pour serrurerie, contrôle d'accès, contrôle de présence, alarmes et systèmes de sécurité; clés électriques; matériel électronique portable pour la réception, le contrôle, le stockage, la manipulation, l'affichage et la transmission de données et le déclenchement de serrures électroniques; cartes d'accès électroniques et leurs lecteurs et encodeurs; cartes d'accès magnétiques et leurs lecteurs et encodeurs; cartes d'accès à mémoire et leurs lecteurs et encodeurs; cartes de proximité et leurs lecteurs et encodeurs; porte-clés et leurs lecteurs et encodeurs; cartes d'accès à code à barres et leurs lecteurs, encodeurs et plastifieuses; pavés numériques d'accès; repères de pistage de fréquences radio; systèmes de commande et de pistage composés d'un ou plusieurs détecteurs, émetteurs-récepteurs et balises radiofréquences pour déterminer et contrôler la localisation et les mouvements de biens corporels, stocks et personnes; capteurs à infrarouge; matériel informatique et logiciels de gestion d'infrastructures et de contrôle de systèmes d'accès d'infrastructures et leurs composants, à savoir tableaux de commande, lecteurs de cartes d'accès et équipements et systèmes d'imagerie vidéo, de surveillance vidéo, d'enregistrement de disques durs numériques, de transmission de réseau et d'accès à distance; serveurs de stockage vidéo numériques en réseau, applications de surveillance et de contrôle d'accès, surveillance d'alarme et de sécurité, logiciels et matériel informatique de contrôle et d'exploitation de systèmes d'accès et de sécurité composés de systèmes de verrouillage, de portes, de dispositifs d'accès et d'identification; et de boîtiers de sécurité sous forme de boîtes pour garder des clés; équipements de surveillance vendus séparément ou en tant qu'éléments ou sous forme d'ensemble comme un système composés d'une ou plusieurs caméras de surveillance, caméras cachées, caméras de télévision en circuit fermé, boîtiers de caméras, supports de caméras, objectifs, moniteurs vidéo, enregistreurs vidéo, enregistreurs numériques, supports d'enregistrement vidéo, commutateurs vidéo, tableaux de commande, commandes à pavé numérique, commandes à manette, appareils d'interface pour alarmes et équipements de contrôle d'accès, émetteurs-récepteurs, récepteurs, émetteurs, processeurs de signaux, multiplexeurs, commutateurs de matrice, commandes, boîtiers de panneaux de commande, boîtiers d'interrupteurs, transformateurs, commutateurs, répartiteurs, câbles coaxiaux, connecteurs, détecteurs de mouvements, microphones et haut-parleurs; logiciels d'interface utilisateur et logiciels de contrôle pour la gestion de systèmes d'accès, de sécurité et d'extinction d'incendie; serrures électriques; matériel électronique portable informatique et de communication pour la réception, le contrôle, le stockage, la manipulation, l'affichage et la transmission de données pour l'exploitation de dispositifs de verrouillage électroniques; porte-clés électroniques, lecteurs et encodeurs; logiciels et matériel informatique de traitement de l'information; alimentations électriques, à savoir batteries, redresseurs/régulateurs de courant/tension et transformateurs; panneaux de commande, à savoir appareils électroniques conçus pour surveiller électroniquement une activité prédéterminée et activer une alarme antivol; haut-parleurs de sirène; et pilotes de sirènes électroniques, à savoir générateurs de tonalité et amplificateurs pour sirènes; logiciels de contrôle de matériel de communication pour l'exploitation et la commande de caméras en circuit fermé; dispositifs de commutation intégrant des commutateurs à lames à enclenchement magnétique pour systèmes d'alarme antivol et d'alarme à incendie, dans des appareils industriels de localisation, des compteurs, des systèmes de verrouillage de sécurité d'armoires d'équipements, des appareils industriels de contrôle

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

de position, des câbles électriques et des appareils de contrôle de pompes et de valves et des systèmes d'alarme de sécurité de domicile; appareils électriques et électroniques de vérification pour détecter la présence de certaines substances sur des personnes, dans des bagages et des chargements; appareils électriques et électroniques de vérification pour détecter la présence d'explosifs et/ou de stupéfiants sur des personnes, dans des bagages et des chargements; appareils pour détecter la présence d'explosifs et d'autres produits de contrebande; minuteries ou appareils sensibles aux variations de conditions pour le lancement et le contrôle des cycles de régénération ou de lavage pour les équipements de traitement de l'eau; soupapes de commande pour équipements du traitement et de filtrage de l'eau; bioréacteurs pour la culture de cellules; instruments d'analyse portables, à savoir une sonde avec un enregistreur pour la conversion de données à microprocesseurs pour la mesure de produits organiques et inorganiques dans l'eau; filtres et boîtiers de filtres pour laboratoires; filtres à membrane pour laboratoires; dispositifs de mesure de la densité du limon; dispositifs de déionisation pour laboratoires, filtres et boîtiers de filtres pour laboratoires; appareils de séparation de liquide pour laboratoires; membranes pour laboratoires; dispositifs de contrôle du débit de liquide, à savoir pompes, valves, débitmètres et régulateurs pour laboratoires; instruments de surveillance de l'ozone; équipements de laboratoire, à savoir microplaques de titrage poreuses pour la biologie cellulaire et d'autres applications des sciences de la vie; commandes électroniques de traitement de l'eau et des procédés, à savoir appareils pour le traitement de systèmes industriels et commerciaux d'alimentation en eau, systèmes d'eau de chaudière, systèmes de refroidissement à eau, circuits d'eau de refroidissement et systèmes fermés d'alimentation en eau, systèmes de traitement du papier et de la pâte, systèmes de traitement des combustibles et systèmes de traitement des métaux pour analyser la chimie du système, déterminer le programme de traitement correct, appliquer le traitement souhaité et surveiller l'efficacité du traitement; logiciels de gestion de données dans le domaine du papier, de la pâte et du traitement de l'eau; commandes électroniques pour le traitement d'informations dans le domaine du papier, de la pâte et du traitement de l'eau; appareils pour systèmes industriels d'alimentation en eau pour mesurer et contrôler le pH et la conductivité; appareils pour l'alimentation en produits chimiques dans des quantités mesurées d'un système industriel, commercial ou municipal d'alimentation en eau; appareils électroniques de test pour le traitement de l'eau; équipements de test de laboratoire, à savoir appareils de test du taux de dépôt et de la vitesse de corrosion; laboratoire mobile équipé de matériel et instruments pour mesurer et surveiller le pH, la conductivité et la concentration de chromate des eaux domestiques et industrielles, pour procéder à l'analyse inorganique de l'eau et au test microbiologique de l'eau; produits électroniques et électrochimiques, à savoir piles à combustible; appareils de conversion du rayonnement photo-électrique en énergie électrique, à savoir modules photovoltaïques solaires, modules hybrides solaires photovoltaïques, capteurs électroniques pour mesurer le rayonnement solaire, photopiles; appareils pour convertir le rayonnement électronique en énergie électrique, à savoir modules, systèmes et composants solaires photovoltaïques et tous les composants du système connexes; imprimantes, imprimantes laser, imprimantes à jet d'encre, imprimantes multifonctions et polyvalentes, pièces de tous les produits précités; dispositifs électroniques portables pour la réception et/ou la transmission sans fil de données, permettant à l'utilisateur de garder en mémoire ou de gérer des informations personnelles et permettant de transmettre et de recevoir des communications vocales, vidéo et en images; logiciels de synchronisation des données entre une unité ou un poste éloigné et une unité ou un poste fixe, et logiciels permettant une connexion unidirectionnelle et/ou bidirectionnelle sans fil aux données; appareils électroniques numériques portables et logiciels y afférents; dispositifs électroniques portables pour la réception et/ou la transmission sans fil de données; logiciels de réorientation de messages, courrier électronique et/ou autres données d'un ordinateur personnel ou d'un serveur vers un ou plusieurs dispositifs électroniques portables; logiciels et programmes informatiques de gestion et d'exploitation de dispositifs sans fil; dispositifs de télécommunication; logiciels d'accès, de recherche, d'indexation et de récupération d'informations et de données à partir de réseaux informatiques mondiaux et de réseaux mondiaux de communication, et de navigation sur les sites web des réseaux précités; logiciels d'envoi et de réception de messages courts et de courrier électronique et de filtrage d'informations non textuelles à partir des données; dispositifs électroniques portables de communications vocales, vidéo, de données et d'images; logiciels de jeux informatiques pour combinés de téléphones mobiles; logiciels de jeux électroniques pour combinés de téléphones mobiles; logiciels, progiciels; batteries, piles sèches, batteries rechargeables, chargeurs de batterie, batteries de stockage, piles solaires, piles à combustible; carbone, électrodes au charbon pour batterie sèche, électrodes au charbon pour la soudure; appareils de câblage, connecteurs (électriques), câbles électriques, conduits électriques, conduits de plancher spécialement conçus pour l'encastrement de câbles électriques, ballast (pour lampes à décharge), systèmes de câblage sous les tapis, commutateurs d'éclairage code, disjoncteurs, contacteurs et interrupteurs de démarrage magnétiques, protecteurs de circuits, dispositifs de commutation, boîtes d'accouplement électriques, interrupteurs de dispositifs, prises de sortie, fiches (électriques), matériaux isolants, minuteries électriques, autres dispositifs de câblage; appareils et instruments de signalisation, interphones vidéo, systèmes d'interphone, carillons de porte électriques, interphones, alarmes incendie, alarmes contre les fuites de gaz, alarmes antivol, interphones d'urgence portables; machines et appareils acoustiques, radios, lecteurs/enregistreurs de bandes, enregistreurs de cassettes radio, lecteurs de bandes portables, lecteurs/enregistreurs de disques compacts, lecteurs/enregistreurs de minidisques, pupitres pour minidisques, lecteurs/enregistreurs audio de DVD (disques numériques polyvalents), lecteurs/enregistreurs numériques sécurisés, cartes numériques sécurisées, haut-parleurs, tuners, amplificateurs,

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

systèmes de composants stéréo, lecteurs de disques, égaliseurs graphiques, radios-réveils, enregistreurs de circuits intégrés, dispositifs de traitement du son numériques, écouteurs, casques, microphones, lecteurs/enregistreurs de cassettes, logiciels pour disques compacts (préenregistré), mégaphones électriques, laboratoires de langues, systèmes audio pour voitures, systèmes d'adresses publiques, tables de mixage, produits nettoyants pour équipements audio, câbles audio, câbles vidéo, autres machines acoustiques; machines et appareils audiovisuels, récepteurs de télévision, écrans d'affichage à tubes à rayons cathodiques, tubes à rayons cathodiques, tubes de prise de vue d'images, récepteurs de télévision à plasma, dispositifs d'affichage plasma, récepteurs de télévision (affichage à cristaux liquides), écrans d'affichage à cristaux liquides, récepteurs de télévision combinés avec enregistreurs de bandes vidéo, récepteur de télévision combiné avec lecteur de disques, antennes, tuners pour diffusion par satellite, tuners pour télévision, terminaux Internet, projecteurs vidéo, enregistreurs de cassettes vidéo, caméscopes, caméras vidéo, imprimantes vidéo, lecteurs de disques laser, lecteurs de CD (disques compacts) vidéo, logiciels pour CD (disques compacts) vidéo, lecteurs/enregistreurs vidéo pour DVD (disques numériques polyvalents), systèmes vidéo en couleurs pour affichage à grande échelle, systèmes de télévision par câble, unités de disque dur, imageurs vidéo, tableaux d'affichage optique électriques, systèmes d'affichage électriques à usages multiples, systèmes d'équipements vidéo en circuit fermé, logiciels pour DVD (disques numériques polyvalents), caméras de télévision, commutateurs vidéo, systèmes d'édition non linéaires, contrôleurs d'édition, système de création de DVD (disques numériques polyvalents), affichage à diodes électroluminescentes, autres machines audiovisuelles; machines et appareils à disques optiques; unités de disques optiques, enregistreurs de disques optiques, lecteurs de disques optiques, changeurs de disques optiques, cartouches de disques optiques, systèmes d'enregistrement de disques optiques; machines et appareils de communication, émetteurs-récepteurs de télécopies, émetteurs-récepteurs, téléphones, téléphones mobiles cellulaires, étuis pour téléphones mobiles cellulaires, répondeurs téléphoniques, systèmes d'autocommutateurs privés, récepteurs de systèmes de positionnement mondial, radiotéléphones, radars marins, récepteurs de radiomessagerie, systèmes de communication mobiles, systèmes de radio à accès multi-canaux, panneaux d'information sur le trafic électriques, systèmes de visioconférence, systèmes de téléphones portables privés, systèmes de réseaux locaux, codecs (codeurs/décodeurs) AV, systèmes de navigation pour voitures (systèmes de guidage sur routes), systèmes électroniques pour la collecte de péages routiers, antennes GPS (système de positionnement mondial); appareils et instruments de surveillance (contrôle), dispositifs électriques d'ouverture des portes, systèmes de communication et de surveillance pour constructions à appartements, systèmes de détection d'intrus, systèmes automatisés pour la surveillance et la commande de fonctions dans des constructions, appareils de sécurité à plusieurs couches électriques; machines et instruments de commande automatiques, tableaux de distribution électriques, appareils de commande des signaux routiers, systèmes d'emplacement de bus, détecteurs de véhicules à ultrasons, réseaux d'informations et de télécommunications pour la gestion du trafic routier, variateurs de lumière, commutateurs lumineux, onduleurs, systèmes de commande programmables, transformateurs, armoires, systèmes de production d'électricité domestiques, condensateurs de puissance; équipement pour le traitement de l'information; ordinateurs et périphériques d'ordinateurs, traitements de textes, logiciels (enregistrés), scanners d'images pour ordinateurs personnels, imprimantes, cartes PC (ordinateurs personnels), claviers d'ordinateurs, souris (équipements de traitement des données), unités de CD-ROM (disques compacts à mémoire morte), unités de disquettes, systèmes de lecture/écriture de cartes, lecteurs de codes à barres, enregistreurs du temps, terminaux de données portables, systèmes de points de vente, terminaux de collecte de données, assistants numériques personnels, unités de DVD-RAM/ROM (disques numériques polyvalents à mémoire vive/mémoire morte), systèmes CAO/FAO (conception assistée par ordinateur/fabrication assistée par ordinateur), unités de disque dur, calculatrices électroniques, source de courant ininterrompue pour ordinateurs/communication/diffusion; supports de stockage externes, cassettes vidéo, têtes de nettoyage, D-VHS (systèmes vidéo pour la maison), autres périphériques pour ordinateurs; bandes vidéo, cassettes audio, disquettes, disques optiques, mini-disques, DVD (disques numériques polyvalents), cartes à mémoire à circuit intégré; appareils et instruments de pesage et de mesure, systèmes de dosimétrie à thermoluminescence, dosimètres portables à rayons X, compteurs électroniques, ampèremètres, compteurs de consommation d'électricité, mesures de serrage, appareils de mesure de perditance électriques, compteurs d'isolation électriques, thermomètres, processeurs de systèmes de mesure, moniteurs électriques de la tension secteur de type multi-circuits, mesures de micro-précision, moniteurs de la graisse corporelle, compteurs de pas, analyseurs audio/vidéo, oscilloscopes, modulateurs, voltmètres, distorsiomètres, autres appareils de mesure; capteurs, capteurs photosensibles, capteurs thermométriques, capteurs de position, capteurs de vitesse angulaire, capteurs de rotation, capteurs d'angles, capteurs de point de rosée, autres capteurs; composants électriques, diodes luminescentes, cristaux liquides, module d'affichage à cristaux liquides, magnétrons, diodes, transistors, thermostats, circuits intégrés, dispositifs à mémoire à semi-conducteurs, micro-ordinateurs à une seule puce, cartouche pour microphones à condensateur électrique, processeurs d'images demi-teintes, têtes d'impression thermiques, têtes magnétiques, aimants permanents, connecteurs, relais, composants d'affichage, laser à semi-conducteurs, dispositif à couplage de charge (dispositif CCD), détecteur d'images, condensateurs pelliculaires, unité à membrane pour une suroxygénation, unités de tuner électriques, unités à haute fréquence, unités de validation de pièces, unités de validation de billets, dispositifs de lecture/écriture de cartes magnétiques, oscillateurs commandés par tension, modules synthétiseurs à circuit à verrouillage de phase, unité de module de

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

communication sans fil, composants de transmission optiques, tableaux de câblage imprimés, composants de haut-parleurs, alimentation en électricité, adaptateurs CA (courant alternatif), aimants de focalisation, inducteurs (bobines), condensateurs pour appareils électriques, filtres de signaux électriques, transformateurs, colliers de déviation, thermistors, varistances, composants de céramiques piézoélectriques, dispositifs acousto-optiques, résistances, potentiomètres, codeurs, unités d'impression, circuits intégrés hybrides, composants de commutation, tableaux de câblage thermosoudables, tableaux à touches transparentes, éléments électroluminescents, unités de commande à distance, éléments résistants magnétiques, déconnexions thermiques, autres ustensiles électriques pour le ménage, fers à repasser électriques, bigoudis électriques, fers à cheveux électriques; appareils électriques de soudure à l'arc, électrodes de soudure, minuterie électrique; équipements pour le traitement de l'information, en particulier pour applications financières; programmes de système d'exploitation; matériel informatique et logiciels, en particulier pour le développement, l'entretien et l'utilisation de réseaux informatiques locaux et étendus; systèmes de lecture de cartes à mémoire et systèmes de lecture de données mémorisées y compris mémoires à circuit intégré et mémoires de cartes bancaires; distributeurs automatiques de billets; machines comptables; cartes codées, y compris cartes magnétiques et cartes à circuits intégrés, en particulier pour applications financières; lecteurs de cartes, appareils d'impression, y compris appareils d'impression pour systèmes de traitement de données et systèmes de transactions financières; machines pour établissements bancaires; codeurs et décodeurs; modems; cartes magnétiques codées, cartes portant des données électroniques, lecteurs de cartes magnétiques codées, lecteurs de cartes portant des données électroniques, systèmes électroniques de cryptage, matériel informatique, terminaux informatiques, logiciels utilisés dans les services financiers, les industries bancaire et de télécommunications; produits électriques et électroniques, à savoir machines à calculer, planners de poche, alarmes et torches; cartes bancaires, y compris cartes bancaires imprimées et cartes bancaires à mémoire magnétique et à mémoire à circuit intégré; cartes bancaires, cartes de crédit, cartes de débit, y compris ces cartes dotées de circuits intégrés et de microprocesseurs; cartes mémoire; distributeurs automatiques de billets de banque; équipements pour le traitement de données et ordinateurs comprenant des cartes dotées de micro-processeurs et de circuits intégrés; matériel informatique sous forme de cartes à circuits intégrés et de lecteurs de cartes contenant des transpondeurs et autres dispositifs de paiement de proximité; tapis de souris; machines et systèmes de machines, y compris pièces et accessoires pour la transmission, la distribution, le contrôle d'électricité; dispositifs à induction, dispositifs de déplacement de l'électricité, dispositifs de contrôle et de régulation de l'électricité, instruments de mesure de l'électricité, dispositifs de protection électrique, tableaux de commutation, appareils de tableaux de commutation, dispositifs de câblage et fournitures; dispositifs de contrôle de liquide, à savoir, débitmètres, manostats, minuterie séquentielle, commutateurs et commandes électriques; dispositifs électriques pour tuer les insectes, amplificateurs audio pour claviers, mémoires externes pour instruments de musique; appareils électrothermiques à onduler les cheveux, fers à cheveux électriques, bigoudis électriques; systèmes de gestion de données et de conservation d'archives d'anesthésie.

- 10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture; kits de tests à usage médical clinique comprenant des tubes de test, des plaquettes de test et des diagrammes indicateurs pour l'évaluation des résultats des tests; systèmes d'appareils et d'accessoires médicaux pour l'administration de doses mesurées de produits pharmaceutiques; flacons à usage médical; canules à usage médical; seringues à usage médical; injecteurs à usage médical; cartouches à usage médical; pompes à perfusion utilisées pour l'administration de liquides par voie intraveineuse; aiguilles à usage médical; moniteurs du débit cardiaque; échangeurs thermiques et d'humidité à usage médical; filtres à bactéries à usage médical; analyseurs de gaz à usage médical; systèmes de surveillance de patients, à savoir moniteurs de gaz; sphygmo-oxymètres, moniteurs à paramètres multiples, moniteurs ECG, moniteurs de pression sanguine invasifs et non invasifs, moniteurs de transmission neuromusculaire, moniteurs métaboliques et spiromètres pour applications d'anesthésie, de soins intensifs et de diagnostic; machines d'anesthésie et ventilateurs; accessoires de soins intensifs et d'anesthésie pour un seul patient, à savoir lignes d'échantillonnage de gaz, adaptateurs pour voies aériennes, circuits respiratoires, capteurs et tubes de spirométrie, tuyaux, séparateurs d'eau, capteurs d'oxymétrie pulsée, tensiomètres non invasifs, sets de rinçage, masques d'anesthésie, absorbeurs de dioxyde de carbone, sondes thermométriques et nébuliseurs; moniteurs du système nerveux central; tonomètres gastriques; bobines de gradient, à savoir bobines de gradient magnétiques pour l'imagerie par résonance magnétique; dispositifs de diagnostic médical, à savoir ostéodensitomètres; appareils de surveillance du fœtus, à savoir moniteurs de signes vitaux et du pouls du fœtus; appareils de surveillance du patient, à savoir, moniteurs cardiaques et des signes vitaux, systèmes d'imagerie médicale, à savoir machines d'imagerie par ultrasons pour le diagnostic médical, dispositifs d'imagerie pour applications de dépistage et de diagnostic pour la planification d'opérations et de chirurgie, et leurs pièces et accessoires; appareils de diagnostic médical pour l'affichage d'images de diagnostic, à savoir appareils à clichés localisés, amplificateurs de luminance, fluoroscopes, dispositifs mobiles de radiographie, visionneuses de films radiographiques, tomogrammes, appareils de résonance nucléaire, scanners à ultrasons, appareils de résonance magnétique, appareils de tomographie par émission de positrons (TEP) et leurs pièces et accessoires, y compris tables et coussins; appareils électroniques de mesure de la pression sanguine, appareils laser de traitement médical, équipements de

diagnostic à ultrasons, appareils acoustiques, scalpels laser, appareils de massage électriques, vibrateurs portables à usage médical, stimulateurs des muscles à faible fréquence à usage médical, appareils à haute fréquence à usage médical, matelas pneumatiques électriques pour prévenir les escarres, inhalateurs électriques à usage thérapeutique, coussins chauffés électriquement, systèmes de capteurs DCC (dispositif à couplage de charge), appareils médicaux pour mesurer la densité osseuse.

- 11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires; panneaux solaires, panneaux de captage de l'énergie solaire; accessoires d'éclairage solaires, à savoir unités d'éclairage et luminaires solaires intérieurs et extérieurs; installations héliothermiques, à savoir modules héliothermiques; chauffe-eau solaires; appareils ménagers de cuisson électriques et à gaz, à savoir réchauds, cuisinières électriques et à gaz; fours et tables de cuisson à gaz et électriques; échangeurs thermiques; réacteurs chimiques à paroi épaisse et réacteurs nucléaires et accessoires et leurs composants, à savoir pompes à chaleur, robinetterie pour circuit de vapeur et vannes pour le réglage du débit des gaz et liquides; lampes électriques en tous genres et leurs pièces; accessoires d'éclairage électrique et leurs pièces; congélateurs, appareils de climatisation, fours électriques, cuisinières, réfrigérateurs électriques; fours à micro-ondes pour la cuisson; fours de cuisson muraux à usage domestique; tiroirs pour réchauffer des aliments; fours à convection, tables de cuisson électriques et à gaz; fours de cuisson et cuisinières électriques et à gaz; hottes d'aération pour cuisinières et ventilateurs aspirants; filtres à eau; adoucisseurs d'eau; sècheurs de linge; ventilateurs électriques, ventilateurs de plafond, lampes torches; lampes et feux de véhicules; lampes électriques pour arbres de Noël; dispositifs de séparation de liquide; dispositifs de concentration de liquide; dispositifs de recyclage de liquide; filtres pour le filtrage de solides à partir de gaz et de liquides ou pour le filtrage de liquides à partir de gaz et pour le filtrage d'un liquide immiscible à partir d'un autre; éléments ou cartouches en spirale contenus dans un manchon tubulaire en plastique pour concentrer des produits et enlever des impuretés dans des systèmes de traitement de liquide; dispositifs de conditionnement de l'eau à usage résidentiel; modules d'osmose inverse et leurs membranes; dispositifs et systèmes de purification de l'eau composés de clarificateurs, systèmes électriques de déionisation, filtres de polissage de condensats, dispositifs de dégazage par le vide, dispositifs d'ultrafiltration, dispositifs de stérilisation par ultraviolet, échangeurs d'ions, systèmes de régénération d'acide et de produits caustiques, systèmes d'osmose inverse, dispositifs de décarbonatation à air pulsé, filtres, systèmes d'alimentation en produits chimiques et dispositifs de stockage de produits en vrac, vendus avec des commandes automatiques et des instruments pour surveiller les paramètres d'exploitation des dispositifs et systèmes, dispositifs de purification électrochimique de liquide à usage industriel, commercial et municipal; dispositifs de filtrage de l'eau à usage domestique, industriel et commercial; unités de purification des eaux usées; dispositifs de purification de l'eau potable à usage domestique, industriel et commercial; dispositifs de séparation de liquide, à savoir filtres à liquide industriels; dispositifs de recyclage, à savoir dispositifs de purification de liquide; équipement pour le traitement de l'eau, à savoir cartouches; équipements pour le traitement de l'eau à usage domestique, à savoir adoucisseurs d'eau et conditionneurs d'eau; filtres de support et filtres en profondeur pour éliminer les dépôts, le fer, le soufre, les saveurs et les odeurs de l'eau; dispositifs de purification de l'eau par osmose inverse; unités et cartouches de filtres en profondeur pour le filtrage de liquide et d'air à usage domestique, industriel et commercial; filtres à cartouche jetables pour le filtrage de l'eau industrielle; appareils et installation pour l'éclairage, lampes incandescentes, démarreurs de commutateurs à gaz, lampes fluorescentes vissées, lampes fluorescentes, lampes halogènes au tungstène, lampes de poche, lanternes fluorescentes, autres lampes, appareils d'éclairage fluorescents, kits d'éclairage à dynamo pour bicyclettes, lampes germicides, autres appareils d'éclairage; appareils et installations pour cuisiner, machines à faire le pain automatiques à usage domestique, bouilloires électriques, casseroles à riz électriques, casseroles à riz au gaz, mijoteuses, grils électriques, fours pour cuisiner, toasteurs, cafetières, cuisinières, cafetières thermo-isolantes électriques, cuisinières au gaz, plans de cuisson par induction, grils de barbecues électriques, fours à micro-ondes, cuisinières au gaz avec four, casseroles électriques, bacs d'évier, autres cuisinières; appareils et installations de réfrigération et de congélation, réfrigérateurs, congélateurs, distributeurs d'eau froide/chaude, vitrines de congélation et réfrigération, refroidisseurs d'eau électriques, appareils à faire de la glace; appareils et instruments de ventilation, ventilateurs électriques, ventilateurs, purificateurs d'air électriques, hottes d'extraction pour cuisinières, déshumidificateurs électriques, humidificateurs électriques, souffleurs, stores propulsant de l'air froid, unités à échappement d'air, ventilateurs de plafond, aérateurs de plafond, précipitateurs électrostatiques, leurs pièces et parties constitutives, tous compris dans cette classe; autres appareils et installations de ventilation; appareils et installations de chauffage, appareils de production de vapeur, de séchage, de refroidissement et de climatisation, climatiseurs d'air, appareils ventilateurs à pales pour la climatisation, appareils de rafraîchissement de l'air par évaporation, poêles, radiateurs électriques, couvertures électriques, tapis de sol électriques, radiateurs soufflants au kérosène, chaufferettes électriques pour les pieds (kotatsu), radiateurs au gaz sans fil, autres installations de chauffage/refroidissement et climatisation; appareils de distribution d'eau; installations sanitaires, bidets électriques, toilettes, sièges de toilette autonettoyants, toilettes portables, systèmes de traitement des eaux usées par aération, purificateurs d'eau, incinérateurs (brûleurs de déchets), processeurs de déchets ménagers, saunas, baignoires, installations de bain, douches électriques; chauffe-eau, chauffe-eau instantanés au gaz, autres chauffe-eau; sècheurs, sècheurs à vaisselle, sèche-cheveux électriques, sèche-linge, autres sècheurs;

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

lampes électriques, sècheurs électriques, câbles de chauffage à résistance électrique; évier métalliques; sèche-linge.

- 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau; moteurs électriques et Diesel pour véhicules terrestres; bicyclettes, pneus et boyaux de bicyclettes, véhicules automatiques, bicyclettes électriques; pneus.
- 13 Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué, non compris dans d'autres classes, notamment pièces et médailles commémoratives; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; épinglettes (pins); horlogerie et instruments chronométriques; porte-clés.
- 15 Instruments de musique; orgues électroniques, pianos électroniques, claviers, synthétiseurs, percussions (tambours), séquenceurs, modules sonores.
- 16 Papier, carton et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits de l'imprimerie, notamment timbres-poste; journaux, périodiques, livres, photographies, posters et affiches; articles pour reliures; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); caractères d'imprimerie; clichés; imprimés informatiques; chéquiers, cartes perforées; journaux et périodiques informatiques; déchiqueteurs de papier, agrafeuses électriques, ouvre-lettres à piles, taille-crayons électriques, perforatrices électriques, machines à écrire électroniques, cassettes de rubans pour machines à écrire électroniques, machines d'impression de chèques, papier thermique; langes, couches et couches-culottes à jeter en papier ou en cellulose.
- 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques; mastic de silicone pour divers usages, notamment pour le calfeutrage de baignoires et le colmatage de bateaux et d'automobiles; revêtement étanche et de voirie en silicone, enduit à toiture en caoutchouc silicone; composés plastiques de vitrage; matières plastiques sous forme de feuilles, plaques, blocs, tous pour la fabrication; matériaux d'isolation électrique, dispositifs d'isolation électrique, y compris vernis isolant, composés de caoutchouc silicone; matières plastiques sous la forme de feuilles, tiges ou tôles, matières à modeler.
- 18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
- 19 Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques; matériaux de construction thermoplastiques, à savoir matériaux thermoplastiques moulés et extrudés utilisés comme succédanés du bois, du métal ou du verre, de soutien ou de couverture; portes (non métalliques), gouttières pour la pluie, panneaux pour plafonds, portes battantes, planchers en bois, tuiles pour toiture, maisons préfabriquées, laminés, voies de raccordement, marchepieds (non métalliques), matériaux d'insonorisation; toitures, non métalliques, dotées de cellules solaires; panneaux de plastique pour la construction; matériaux d'isolation thermique, matériaux thermoplastiques utilisés comme matériaux de construction pour l'isolation, la couverture (toiture) et le vitrage; canalisations d'eau en PVC (chlorure de polyvinyle).
- 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits (non compris dans d'autres classes), en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques; étagères pour fours à micro-ondes, meubles pour télévisions, meubles pour appareils audio, placards pour vêtements, boîtes à lettres, tables de toilette, surfaces de travail dans la cuisine, meubles pour cuisinières à gaz, armoires de cuisine, armoires murales.
- 21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction); verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes; instruments pour nettoyer les vêtements, brosses à dents; brosses à dents électriques; dispositifs de nettoyage par ultrasons pour les prothèses dentaires; fil dentaire, supports pour fil dentaire, cure-dents, supports pour cure-dents; instruments et matériel non électriques compris dans cette classe, tous pour le nettoyage; pièces et parties constitutives de tous les produits précités comprises dans cette classe; supports et distributeurs pour les produits précités, tous compris dans cette classe; presses à pantalons électriques.
- 22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'autres classes); matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); matières textiles fibreuses brutes.
- 23 Fils à usage textile.
- 24 Tissus et produits textiles non compris dans d'autres classes; couvertures de lit et de table.

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

- 25 Vêtements, chaussures, chapellerie.
- 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.
- 27 Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.
- 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; décorations pour arbres de Noël; cartes à jouer; flotteurs électriques pour la pêche, appareils pour nouer des lignes de pêche à des hameçons, appareils électroniques pour s'exercer au golf, applicateurs de cire pour skis; bicyclettes et rouleaux fixes d'entraînement.
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.
- 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir.
- 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux, malt.
- 32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières).
- 34 Tabac; articles pour fumeurs; allumettes.
- 35 Publicité; diffusion d'annonces publicitaires par tous média, notamment sous forme de messages thématiques centrés sur les valeurs humaines; publicité par sponsoring; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; promotion des produits et services de tiers, par le moyen d'accords contractuels, notamment de partenariat (sponsoring) et de licences, leur offrant un surcroît de notoriété et/ou d'image et/ou un élan de sympathie dérivé de la notoriété et/ou de l'image de manifestations culturelles et sportives, notamment internationales, et/ou de l'élan de sympathie provoqué par celles-ci; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du facteur d'intérêt initial conduisant le public à considérer, parmi une multitude de concurrents, des produits ou services qui lui sont présentés munis de signes, emblèmes ou messages propres à capter son attention; promotion des produits et services de tiers par le moyen dit du transfert d'image; location d'espaces publicitaires de toutes natures et sur tout support, digital ou non; administration commerciale de la participation d'équipes nationales à une compétition athlétique internationale, et promotion auprès du public et des milieux intéressés du soutien aux dites équipes; services en matière de gestion d'inventaire; conseils en matière de services de contrôle des stocks; publicité par marketing direct pour des tiers consistant en marketing de bases de données; conseils en publicité par marketing direct pour des tiers consistant en marketing de bases de données; services de conseils en réorganisation commerciale; services de gestion de parcs de camions et d'automobiles, à savoir facturation via un réseau informatique mondial; conseils en services de gestion de parcs de camions et d'automobiles; services de conseils en administration commerciale; gestion de centrales électriques de tiers; conseils en matière de gestion de centrales électriques; services commerciaux, à savoir administration de contrats de réparation et de révision; services de gestion de la chaîne d'approvisionnement et services de conseils en matière d'achat et d'approvisionnement en services et produits chimiques; gestion de l'approvisionnement et inventaire des produits, limitation des coûts; conseils, marketing, analyse des prix et des coûts concernant les dispositifs de purification électrochimique de liquides à usage industriel; gestion administrative, commerciale et technique de fichiers informatiques; services de saisie et de traitement de données; conseils en gestion informatique; gestion de serveurs informatiques et de réseaux de transmission de données à valeur ajoutée (systèmes multimédia, vidéographie interactive, réseaux informatiques mondiaux de télécommunications); services de vente au détail de machines et d'appareils électriques et électroniques (rassemblement, pour des tiers, d'une série de produits afin de permettre aux clients de regarder et d'acheter à leur aise ces produits dans un magasin de vente au détail d'articles électriques); informations concernant la vente de matières premières; informations commerciales, agences d'informations commerciales; location de photocopieuses; promotion de la vente de produits et services de tiers y compris par annonces publicitaires, concours promotionnels, remises et primes sous forme de loteries promotionnelles, ristournes, points de réduction, et offres à valeur ajoutée réalisés en rapport avec l'utilisation de cartes de paiement; promotion de compétitions et événements sportifs à l'usage de tiers; promotion de concerts et d'événements culturels de tiers; organisation d'expositions à des fins commerciales ou publicitaires; fourniture de documentation, à savoir publipostage, distribution de matériel publicitaire, distribution d'échantillons; reproduction de documents; publicités concernant la promotion des ventes commerciales de produits et services au niveau de la vente au détail; services de fourniture d'informations liées au commerce électronique et vente électronique au détail; fourniture d'informations concernant l'achat de produits et de services en ligne via l'Internet et d'autres réseaux informatiques; services de documentation touristique, à savoir publicité concernant les transports, voyages,

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

hôtels, logements, aliments et repas, sports, divertissements et visites touristiques, de services d'agences touristiques; maintenance de bases de données informatisées.

- 36 Assurances; affaires financières; affaires bancaires; affaires monétaires; affaires immobilières; services de carte de crédit; financement d'activités sportives et culturelles; location d'immeubles et de dépendances configurés pour accueillir des divertissements d'entreprises; services de financement par fonds propres et de marques privées; analyses et conseils financiers; services financiers de cartes de crédit; services de cartes de crédit, à savoir extension de crédit à des tiers; gestion financière d'actifs pour compte de tiers; services d'assurance et de réassurance, à savoir services de souscription de tous types d'assurances; services d'investissement de capitaux propres; services de souscription d'assurances dans le domaine des obligations; services de souscription de garanties financières; financement de prêt personnel; services de prêts surnantissement; services de financement d'acquisitions; services de financement commercial; services d'agences immobilières commerciales; constitution de capitaux; investissements dans des capitaux privés et des créances; services d'information, d'assistance et de conseils dans tous les domaines précités; crédit-bail de constructions mobiles et modulaires; services de courtage d'assurances; services d'agences de crédit dans le domaine des crédits commerciaux et à la consommation; services de financement de prêts immobiliers et services bancaires et financiers; opérations monétaires notamment au moyen de cartes bancaires ou de cartes privatives de fidélité; services de compensation; émission de chèques et de lettres de crédit; services financiers; services d'assurances; opérations financières; services de paiement de factures; services de cartes de débit; services de cartes de paiement; services de cartes à prépaiement; transactions électroniques par carte de crédit et de débit; transfert électronique de fonds; services de cartes à mémoire et d'argent électronique; services de fourniture de liquidités; services de cartes de crédit et de paiement remplaçant l'argent liquide; transfert électronique de capitaux; vérification des chèques; encaissement de chèques; services de distributeurs automatiques d'argent et de systèmes de dépôt; services de traitement des paiements; services d'authentification et de vérification de transactions; fourniture d'informations financières via un réseau informatique mondial; parrainage de festivals et concerts; services financiers pour l'achat de produits et services vendus au détail au point de vente pour la promotion; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations financières; services en matière financière pour l'assistance aux touristes; crédit-bail d'appareils téléphoniques, de télécopieurs et d'autres équipements de télécommunications; crédit-bail de conteneurs de transport.
- 37 Construction; réparation; services d'installation; remplacement, révision et entretien de centrales électriques, moteurs, turbines, éoliennes et appareils, équipements et instruments pour la production d'énergie et d'électricité et leurs pièces, éléments constitutifs et accessoires; services d'installation, d'entretien et de réparation de compresseurs et pompes, à savoir machines, turbodétendeurs, pompes à carburant et équipements de distribution de carburant, équipements de ravitaillement en GNC, turbines à gaz, turbines à vapeur, échangeurs thermiques à refroidissement par air, condenseurs de vapeur, réacteurs à paroi épaisse et réacteurs tubulaires; services d'entretien et de réparation d'oléoducs et de gazoducs; forage et pompage de pétrole et gaz; forage de pétrole brut; installation de tubes et canalisation de forage de puits de pétrole; location d'outils de forage de puits de pétrole et de gaz; services de surveillance à distance, de diagnostic, de réparation et d'entretien pour la réparation et l'entretien de moteurs d'avion, turbines, équipements électriques, équipements médicaux, locomotives, y compris pièces et accessoires de tous les produits précités; location d'équipement de construction; services de nettoyage chimique de cuves de réacteur à revêtement de verre utilisées dans les industries du traitement chimique et pharmaceutique; services d'entretien de systèmes de transfert de chaleur et de condenseurs; services d'entretien et de réparation d'équipements à système de refroidissement informatisé, services de réparation et d'entretien de machines, instruments, appareils et équipements électriques; services d'entretien et de réparation dans le secteur pétrolier et gazier; services relatifs à l'installation chez les commerçants de terminaux point de vente; services de maintenance d'ordinateurs; installation et réparation d'appareils électriques; réparation de récepteurs radio et récepteurs de télévision; réparation et entretien d'appareils et instruments électriques de communication; réparation et entretien d'appareils ménagers électriques; réparation et entretien d'appareils d'éclairage électriques; réparation et entretien d'appareils électriques de distribution et de commande; réparation et entretien de moteurs électriques; réparation et entretien de machines et instruments de mesure et/ou test; réparation et entretien d'appareils et instruments médicaux; réparation et entretien de machines et outils à façonner les métaux; réparation et entretien d'appareils de cuisson; réparation et entretien de distributeurs automatiques; réparation et entretien d'appareils de purification de l'eau; réparation et entretien d'instruments de musique; réparation et entretien de montres et horloges; réparation et entretien de chauffe-eau au gaz à usage domestique; réparation et entretien de baignoires; réparation de toilettes avec points d'eau; installation/entretien et réparation de matériel informatique; réparation et entretien d'appareils de climatisation; installation/entretien et réparation de matériel et machines de bureau; installation, entretien et réparation de matériel de machinerie; réparation de véhicules; réparation et entretien d'appareils et instruments électriques de communication; réparation et entretien d'ordinateurs; réparation et entretien d'imprimantes électroniques; réparation de téléphones; travaux électriques; équipement en télécommunications; services d'installation, d'entretien et de réparation de compresseurs, pompes, à savoir machines, turbodétendeurs, pompes à carburant et équipements de distribution de carburant, équipements de ravitaillement en GNC, turbines à gaz,

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

turbines à vapeur, échangeurs thermiques à refroidissement par air, condenseurs de vapeur, réacteurs à paroi épaisse et réacteurs tubulaires; services de réparation et d'entretien de puits de pétrole et de gaz.

- 38 Télécommunications; diffusion de programmes de télévision, émissions télévisées (en direct ou enregistrées); radiotéléphonie mobile; communications par terminaux d'ordinateurs électroniques, bases de données et réseaux de télécommunication liés à l'Internet; communications par télex; communications télégraphiques; communications par téléphone; communications par télécopieurs; radiomessagerie; communications par téléconférence; télédiffusion; télévision par câble; radiodiffusion; services d'agences de presse; autres services de transmission de messages; diffusion d'un site commercial sur l'Internet; services de radiodiffusion et télédiffusion fournis par le biais de l'Internet; messagerie électronique; fourniture d'accès à des bulletins d'information informatiques et des forums de discussion en ligne; transmission de messages et d'images par ordinateurs; fourniture d'accès à des services de commande et d'achat à domicile et au bureau par ordinateur et/ou technologies de communications interactives; télécommunications d'informations (y compris pages web), programmes informatiques et toutes autres données; services de messagerie électronique; fourniture d'accès à Internet pour des utilisateurs; services de connexions de télécommunications à Internet ou à des bases de données; fourniture d'accès à des sites web de musique numérique sur Internet; fourniture d'accès à des sites web MP3 sur Internet; location de temps d'accès à une base de données centrale (télécommunications); mise à disposition d'accès à des moteurs de recherche; exploitation de forums de discussion sur l'Internet; location de temps d'accès à un serveur central de bases de données; location de temps d'accès à une base de données informatique (services de télécommunication); diffusion simultanée, notamment par interconnexions électroniques, de films et d'enregistrements vidéo et de sons; services de messagerie de données sans fil, en particulier services permettant à l'utilisateur d'envoyer et/ou recevoir des messages via un réseau de données sans fil; services de messagerie mono- et bidirectionnelle; transmission électronique de données, images, documents et données audio et vidéo, y compris textes, cartes, lettres, messages, courrier, animations et courrier électronique, via des réseaux locaux ou mondiaux de communication, y compris l'Internet, les Intranets, les Extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; transmission électronique de logiciels via des réseaux locaux et mondiaux de communications, y compris l'Internet, les Intranets, les Extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; fourniture d'accès à des bases de données et à des réseaux de communication locaux ou mondiaux, y compris l'Internet, Intranets, Extranets, télévision, communication mobile, réseaux cellulaires et satellitaires; services de transmission/relais de messages, à savoir transmission électronique de messages; services de télécommunications pour la diffusion d'informations par téléphone mobile, à savoir transmission de données à des téléphones mobiles; services de communication par téléphone mobile; transmission et réception de services de communication vocale; services de transmission et de réception sur réseau à valeur ajoutée; services de télécommunications par télématique et par réseaux multimédia; location de temps d'accès à un centre serveur de bases de données.
- 39 Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages; services d'entreposage de supports contenant des images fixes et mobiles; distribution de pétrole ou de gaz par oléoducs; location d'automobiles, d'avions, d'automotrices et de véhicules marins; services de livraison et de stockage de produits chimiques dans le domaine du traitement de l'eau et des systèmes de fabrication du papier et de la pâte; transport en bateau; services de réservation de véhicules; services d'informations concernant les voyages; services de réservation de voyages; services d'assistance de planification de transports avant le voyage; distribution de produits de l'imprimerie; réservation de billets de transport; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations en matière de transport; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur la réservation de billets de transport, de voyages et de visites touristiques; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur le calendrier d'activités pour les visites touristiques et le transport; services liés au transport pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de billets et services de réservation de transport; services d'information en matière de prix, d'horaires et de moyens de transport; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de billets de transport, de voyages et de visites touristiques; services d'assistance aux touristes concernant le calendrier d'activités pour les visites touristiques; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de billets pour le transport, les voyages et les visites touristiques; établissement de rapports de voyage via un réseau informatique mondial.
- 40 Traitement de matériaux; développement de films cinématographiques; agrandissements de photographies, impression de photographies, développement de films photographiques; location de machines et instruments photographiques pour le développement, l'impression, l'agrandissement ou la finition; services de traitement de pétrole; services de traitement de gaz, raffinage de pétrole et de gaz; services de traitement des eaux usées, services de traitement de l'eau, à savoir dessalement, purification, traitement, nettoyage de résines d'échange d'ions; services de régénération de membrane; exploitation de centrales électriques de tiers; conseils en matière d'exploitation de centrales électriques; fourniture d'informations à des tiers, sur un réseau informatique mondial, concernant les systèmes industriels de purification de l'eau.

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

- 41 Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles, divertissements culturels et sportifs télévisés; organisation d'expositions à buts culturels et éducatifs; organisation de loteries et compétitions; services de paris et de jeux d'argent liés au ou en rapport avec le sport; services de divertissements fournis lors d'événements sportifs ou concernant les événements sportifs; organisation d'activités et d'événements sportifs et culturels; organisation de compétitions sportives réelles ou virtuelles; exploitation d'infrastructures sportives; services de location d'équipements audio et vidéo; production, présentation, distribution de films et d'enregistrements vidéo et de sons; location de films et d'enregistrement vidéo et de sons; location et/ou mise à disposition au moyen d'un réseau informatique de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; divertissement, à savoir présentation de produits d'éducation et de divertissements interactifs, à savoir disques compacts interactifs, CD-ROM, jeux informatiques; couverture d'événements sportifs radiophoniques et télévisés; services de production de programmes radio et de télévision et de bandes vidéo; production de dessins animés; production de programmes animés pour la télévision; services de réservation de tickets pour spectacles et événements sportifs; chronométrage de manifestations sportives; organisation de concours de beauté; divertissement interactif; services de paris en ligne; fourniture de jeux sur l'Internet; fourniture de services de tombola; informations concernant les divertissements ou l'éducation, fournies en ligne à partir d'une banque de données ou à partir d'Internet; services de jeux électroniques fournis par le biais d'Internet; fourniture de publications électroniques en ligne; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et périodiques; publication de livres, revues, textes (autres que textes publicitaires) et de périodiques électroniques en ligne; mise à disposition de musique digitale à partir d'Internet; mise à disposition de musique numérique à partir de sites web Internet MP3; mise à disposition de résultats sportifs; services d'informations concernant le sport et les événements sportifs; location de sons et d'images enregistrés; services de production audio; services d'information concernant les événements sportifs fournis en ligne à partir d'une base de données informatique ou de l'Internet; services d'édition et de publication; mise à disposition de musique numérique (non téléchargeable); offre de musique numérique par télécommunications; services de publication de statistiques en matière de résultats sportifs et de mesures d'audience de compétitions sportives; formation à l'utilisation et au fonctionnement de systèmes de signalisation et de notification de croisement pour les industries du transit et des chemins de fer; services d'éducation dans le domaine de l'imagerie médicale et du diagnostic, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers concernant l'industrie pharmaceutique, à l'attention des médecins et des employés des sociétés pharmaceutiques; services d'éducation, à savoir conduite de séminaires, conférences, symposiums ou ateliers dans le domaine des sciences de la vie et de la biotechnologie pour scientifiques et chercheurs; conduite de séminaires sur les problèmes de traitement des eaux industrielles; services de formation dans tous les domaines précités; services de formation en gestion et en matière médicale par l'utilisation d'instructions et démonstrations fournis en ligne, via l'Internet, des Intranets et Extranets; services d'éducation, à savoir conduite d'ateliers de formation pratique, de cours et de séminaires comprenant des démonstrations dans le domaine médical et de la gestion; conception, réalisation et animation de cours, séminaires et toutes actions de formation dans le domaine informatique; organisation et réalisation de concerts; réservation de places pour spectacles; présentations cinématographiques; informations en matière de divertissement; production de films; production de spectacles; productions théâtrales; services d'exploitation de parcours de golf; clubs de santé (mise en forme physique); camps (stages) de perfectionnement sportif; représentation de spectacles; projections de films; organisation de spectacles (services d'impresario); services de camps de vacances (divertissement); studios de cinéma; services de reporters; fourniture de publications électroniques en ligne, non téléchargeables; services de music-hall; services d'éducation, à savoir conduite de cours, séminaires, présentations, présentations vidéo, fourniture de matériel d'éducation, à savoir diffusion de matériel dans le domaine des connaissances financières; services d'éducation dans le domaine du tourisme; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur la réservation de billets pour des événements de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information en matière de divertissement; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information sur le calendrier des activités sportives, culturelles et de divertissement; services en matière de divertissement pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation d'activités et de divertissements; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de billets d'événements de divertissement; services d'assistance aux touristes concernant le calendrier d'activités sportives, culturelles et de divertissement.
- 42 Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; analyse en laboratoire; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels; services liés au vent et à l'énergie éolienne, à savoir services de conseils professionnels et services d'ingénierie; conception pour des tiers en matière d'énergie éolienne; services de dessin industriel; conception d'équipements et d'installations de production d'énergie, d'énergie éolienne et d'électricité; services d'ingénierie, conseils techniques et recherches pour les industries du gaz et du pétrole; services d'exploration de pétrole et de gaz; services de sondage géophysique pour les industries pétrolières et gazières; analyse de champs de pétrole et de gaz; prospection de pétrole et de gaz, à savoir repérage et test de puits; test de puits de gaz et de pétrole; inspection d'oléoducs et de gazoducs; services de diagnostic et de surveillance à distance

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

de compresseurs, pompes, turbo-extenseurs, pompes à essence et équipements de distribution de carburant, équipements de ravitaillement CNG, turbines à gaz, turbines à vapeur, échangeurs thermiques à refroidissement par air, condensateurs de vapeur, réacteurs à paroi épaisse et réacteurs tubulaires; services de solutions de technologie de l'information dans le domaine des industries du transit et des chemins de fer au niveau mondial; services de recherche, de conseils et d'assistance en matière de problèmes d'ingénierie, de conception et de développement rencontrés par des gouvernements, des particuliers et des entreprises industrielles, commerciales et de services publics; services de programmation pour ordinateurs pour le compte de tiers; services d'analyse et de conception de logiciels pour des tiers; services de conseil en informatique; entretien et mise à jour de logiciels informatiques pour des tiers; installation de logiciels; services d'analyse et de conception de systèmes informatiques pour des tiers; services de conseils relatifs à la recherche chimique; services de conseils en matière de découverte et d'évaluation de médicaments et de composants ayant des propriétés de diagnostic, prophylactiques et/ou thérapeutiques; services de conseils concernant les méthodes de diagnostic utilisant des systèmes optiques au laser; tests d'analyse à débit élevé de données pour l'élaboration de médicaments; services de synthèse et d'analyse des clients; services biotechnologiques; services d'assistance technique en matière de logiciels d'automatisation d'usines, à savoir services d'entretien de logiciels et fourniture de mises à jour périodiques de logiciels; conception sur commande de systèmes d'accès de sécurité; services de conception et de conseils en matière de configuration de systèmes utilisés dans des applications supportant la technologie de la fibre optique; services d'assistance technique, à savoir résolution de problèmes de matériel informatique, de communication électronique et vidéo et de logiciels; services de conseils techniques en matière informatique et de logiciels dans le domaine des systèmes d'accès et de sécurité; services de conseils techniques en matière de caméras de surveillance; services de conception sur commande de systèmes de sécurité, de systèmes d'accès et de systèmes de contrôle des inventaires et des biens corporels pour le compte de tiers; services de tests et de laboratoire pour la séparation de liquide et le test de membranes; services d'ingénierie et de conseils en matière de traitement de l'eau, systèmes d'alimentation en eau, circuits d'eau de refroidissement, systèmes d'eau de chaudière industrielle, systèmes d'alimentation en eau et procédés industriels, systèmes de traitement des combustibles industriels, systèmes de fabrication du papier et de la pâte, systèmes de traitement des plastiques et des métaux; services d'ingénierie et d'assistance technique concernant la conception et la configuration de systèmes de matériel informatique et de logiciels à utiliser dans le traitement de systèmes d'alimentation en eau et de systèmes de fabrication du papier et de la pâte, de systèmes de traitement du pétrole et des produits pétrochimiques, et d'opérations de finition du métal et du plastique; services de conseils dans tous les domaines précités; contrôles chimiques concernant l'alimentation en produits chimiques de traitement via des systèmes d'eau industrielle; programmation pour machines de traitement de l'information, notamment services de programmation dans le domaine de la monétique; élaboration de programmes informatiques de sécurisation de transfert de données; travaux de recherches et développement industriel dans le domaine informatique; tous conseils techniques informatiques; élaboration de bases de données informatisées et de programmes informatiques; développement de logiciels concernant les machines, appareils et instruments; location d'appareils de traitement de données; services en matière d'ingénierie informatique; consultations en matière de programmation d'ordinateurs et traitement de données, en particulier liées aux transactions financières; hébergement de sites informatiques [sites web]; maintenance de logiciels; fourniture de moteurs de recherche pour l'internet; contrôle de qualité; récupération de données informatiques; recherches et développements de nouveaux produits (pour des tiers); étude de projets techniques; arpentage; mise à jour de logiciels; entretien de logiciels, ingénierie, test et recherche concernant les machines, appareils et instruments électriques, location d'ordinateurs; récupération de données, images, documents et données audio et vidéo, y compris textes, cartes, lettres, messages, courrier, animations et courrier électronique, via des réseaux locaux ou mondiaux de communication, y compris l'Internet, les Intranets, les extranets, la télévision, les réseaux de communications mobiles, les réseaux cellulaires et les réseaux de satellites; identification et contrôle d'organismes microbiologiques.

- 43 Services de restauration (alimentation); services de cafétérias et de restaurants; services d'accueil et d'hospitalité, à savoir fourniture d'aliments et de boissons; services de traiteur; réservation d'hôtels et de logements temporaires; services de bar; cafés; location de salles de réunion; maisons de vacances; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations sur les logements; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir informations sur la fourniture d'aliments et de repas; services liés à l'hébergement pour l'assistance aux touristes; services liés à la fourniture d'aliments et de repas pour l'assistance aux touristes; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de chambres d'hôtel et de repas et aliments; services d'information dans le domaine du tourisme, à savoir services d'information concernant la réservation de chambres d'hôtel, logements, aliments et repas; services d'assistance aux touristes concernant la réservation de chambres d'hôtel, logements, aliments et repas; services de réservation touristique, à savoir services de réservation de chambres d'hôtel, logements, aliments et repas; location de constructions mobiles et modulaires.
- 44 Services médicaux; contrôles médicaux et pharmaco-toxicologiques; services vétérinaires; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains et animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture; services de conseils en matière d'imagerie médicale et de diagnostic; services de conseils en matière de propriétés

	Madrid Monitor	International Trademark
1128501- OLYMPIC		Printed: 2018-04-20 10:33

prophylactiques, thérapeutiques et de diagnostic de produits pharmaceutiques; services d'informations médicales; services d'imagerie médicale; services de diagnostic médical; services de conseils dans tous les domaines précités; location de systèmes médicaux.

45 Services juridiques, y compris l'engagement de procédures judiciaires destinées à prévenir ou combattre les contrefaçons et le marketing sauvage (ambush marketing); concession de licences de droits de propriété intellectuelle; services de sécurité pour la protection des biens et des individus dans le cadre de l'organisation de manifestations et compétitions culturelles et sportives.

822 Enregistrement de base

CH, 16.09.2011, 621700

300 Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris et autres données relatives à l'enregistrement de la marque dans le pays d'origine

CH, 16.09.2011, 621700

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

AG - AU - BH - BQ - BW - CW - EM - GE - GH - IS - JP - MG - NO - OM - SG - ST - SX - SY - TM - TR - UZ - ZM

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AL - AM - AZ - BA - BT - BY - CN - CU - DZ - EG - HR - IR - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - MA - MC - MD - ME - MK - MN - MZ - NA - RS - RU - SD - SL - SM - SZ - TJ - UA - VN

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

SG

Historique des transactions

ÉTENDRE

EM

Enregistrement : 2012/37 Gaz, 04.10.2012, AG, AL, AM, AU, AZ, BA, BT, BW, BY, CN, CU, DZ, EG, EM, HR, IR, IS, JP, KE, KG, KP, KZ, LI, LR, LS, MA, MC, MD, ME, MG, MK, MN, MZ, NA, RS, RU, SD, SG, SL, SM, ST, SX, SZ, TJ, TR, UA, VN, ZM

450 Date et numéro de publication

2012/37 Gaz, 04.10.2012

831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid

DZ

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

AG - AU - BW - EM - IS - JP - MG - SG - ST - SX - TR - ZM

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AL - AM - AZ - BA - BT - BY - CN - CU - EG - HR - IR - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - MA - MC - MD - ME - MK - MN - MZ - NA - RS - RU - SD - SL - SM - SZ - TJ - UA - VN

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

SG

851 Limitation de la liste des produits et services

IR - SD

Liste limitée à:

32 Bières non alcoolisées; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.

La classe 33 est supprimée, les autres classes restent inchangées.

851 Limitation de la liste des produits et services

IS - SG - TR

La liste est limitée aux classes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 25, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44.

851 Limitation de la liste des produits et services

RU

La liste est limitée aux classes 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45.

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

27.09.2012

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

AL - AZ - BT - BW - EG - KP - LR - LS - MA - MK - MZ - NA - SD - SL - ST - SZ - ZM

Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2012/41 Gaz, 01.11.2012, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2012/41 Gaz, 01.11.2012

Date de fin du délai d'opposition

28.06.2013

Refus provisoire partiel de protection : 2013/39 Gaz, 17.10.2013, EM

EM

450 Date et numéro de publication

2013/39 Gaz, 17.10.2013

862 Refus provisoire partiel de protection

À partir du 14 novembre 2005, les refus provisoires indiquent seulement s'ils sont totaux ou partiels, sans aucune référence aux produits, services ou classes concernés

580 Date de notification

25.09.2013

Date de réception par le Bureau International

23.08.2013

1390360- OLIMP

Détail

État actuel

Français

180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement

15.09.2027

151 Date de l'enregistrement

15.09.2017

270 Langue de la demande

Anglais

732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement

Denisova Darina Borisovna
1-st Dubrovskaya, 1, build.1, flat 44
RU-109044 Moscow (RU)

811 État contractant dont le titulaire est ressortissant

RU

740 Nom et adresse du mandataire

Vygodin Boris, reg. №425
Bol. Cheremuchskinskaya, 20,
korp. 4, kv. 346
RU-117218 Moscow (RU)

540 Marque

OLIMP

541 Reproduction de la marque lorsque celle-ci est représentée en caractère standard

511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(11)

41 Services de jeu d'argent; mise à disposition d'installations de loisirs; services d'organisation de loteries; exploitation de salles de jeux; services de divertissement; mise à disposition d'installations de casinos [jeux d'argent]; mise à disposition de divertissements en ligne sous forme de tournois de jeux, ligues sportives fictives et émissions de jeu; organisation de jeux et concours; coordination de jeux et concours par le biais d'Internet; organisation et mise à disposition de jeux et concours par le biais d'Internet; services de clubs de loisir.

821 Demande de base

RU, 27.05.2016, 2016718824

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

EE - FI - GB - GE - GR - LT - TR - US

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AM - AT - BA - BG - BX - CY - DE - ES - FR - HR - HU - IT - LI - LV - MC - MD - ME - MK - PL - PT - RO - RS - SI - SK - SZ - UA

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

GB - US

Historique des transactions

ÉTENDRE

FR

Enregistrement : 2018/6 Gaz, 22.02.2018, AM, AT, BA, BG, BX, CY, DE, EE, ES, FI, FR, GB, GE, GR, HR, HU, IT, LI, LT, LV, MC, MD, ME, MK, PL, PT, RO, RS, SI, SK, SZ, TR, UA, US

450 Date et numéro de publication

2018/6 Gaz, 22.02.2018

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

	Madrid Monitor	International Trademark
1390360- OLIMP		Printed: 2018-04-20 11:15

EE - FI - GB - GE - GR - LT - TR - US

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AM - AT - BA - BG - BX - CY - DE - ES - FR - HR - HU - IT - LI - LV - MC - MD - ME - MK - PL - PT - RO - RS - SI - SK - SZ -
UA

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

GB - US

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

22.02.2018

PROCEDURE D'OPPOSITION

EXTRAITS DES TEXTES APPLICABLES

Extraits du code de la propriété intellectuelle

Art. L 712-3.- Pendant le délai de deux mois suivant la publication de la demande d'enregistrement, toute personne intéressée peut formuler des observations auprès du directeur de l'Institut national de la propriété industrielle.

Art. L 712-4.- Pendant le délai mentionné à l'article L. 712-3, opposition à la demande d'enregistrement peut être faite auprès du directeur de l'Institut national de la propriété industrielle par :

1° Le propriétaire d'une marque enregistrée ou déposée antérieurement ou bénéficiant d'une date de priorité antérieure, ou le propriétaire d'une marque antérieure notoirement connue ;

1° bis Le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité, dès lors qu'il y a un risque d'atteinte au nom, à l'image, à la réputation ou à la notoriété d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique mentionnées aux articles L. 641-5, L. 641-10, L. 641-11 et L. 641-11-1 du code rural et de la pêche maritime ;

2° Le bénéficiaire d'un droit exclusif d'exploitation, sauf stipulation contraire du contrat ;

3° Une collectivité territoriale au titre du h de l'article L. 711-4 ou au titre d'une atteinte à une indication géographique définie à l'article L. 721-2, dès lors que cette indication comporte le nom de la collectivité concernée ;

4° Un organisme de défense et de gestion mentionné à l'article L. 721-4 dont une indication géographique a été homologuée en application de l'article L. 721-3 ou dont la demande d'homologation est en cours d'instruction par l'Institut.

L'opposition est réputée rejetée s'il n'est pas statué dans un délai de six mois suivant l'expiration du délai prévu à l'article L. 712-3.

Toutefois, ce délai peut être suspendu :

- a) Lorsque l'opposition est fondée sur une demande d'enregistrement de marque ou sur une demande d'homologation d'indication géographique ;
- b) En cas de demande en nullité, en déchéance ou en revendication de propriété, de la marque sur laquelle est fondée l'opposition ;
- c) Sur demande conjointe des parties, pendant une durée de trois mois renouvelable une fois.

Art. L 712-7.- La demande d'enregistrement est rejetée :

- a) Si elle ne satisfait pas aux conditions prévues à l'article L 712-2 ;
- b) Si le signe ne peut constituer une marque par application des articles L 711-1 et L 711-2, ou être adopté comme une marque par application de l'article L 711-3 ;
- c) Si l'opposition dont elle fait l'objet au titre de l'article L 712-4 est reconnue justifiée.

Lorsque les motifs de rejet n'affectent la demande qu'en partie, il n'est procédé qu'à son rejet partiel.

Art. L 411-4.- Le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle prend les décisions prévues par le présent code à l'occasion de la délivrance, du rejet ou du maintien des titres de propriété industrielle. Dans l'exercice de cette compétence, il n'est pas soumis à l'autorité de tutelle. Les cours d'appel désignées par voie réglementaire connaissent directement des recours formés contre ces décisions. Il y est statué, le ministère public et

le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle entendus. Le pourvoi en cassation est ouvert tant au demandeur qu'au directeur de l'Institut national de la propriété industrielle.

.....
Art. L 422-4.- Les personnes qui souhaitent se faire représenter dans les procédures devant l'Institut national de la propriété industrielle ne peuvent le faire, pour les actes où la technicité de la matière l'impose, que par l'intermédiaire de conseils en propriété industrielle dont la spécialisation, déterminée en application du dernier alinéa de l'article L. 422-1, est en rapport avec l'acte.

Les dispositions de l'alinéa précédent ne font pas obstacle à la faculté de recourir aux services d'un avocat ou à ceux d'une entreprise ou d'un établissement public auxquels le demandeur est contractuellement lié ou à ceux d'une organisation professionnelle spécialisée ou à ceux d'un professionnel établi sur le territoire d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen intervenant à titre occasionnel et habilité à représenter les personnes devant le service central de la propriété industrielle de cet Etat.

.....
Art. L 422-5.- Toute personne exerçant les activités mentionnées au premier alinéa de l'article L. 422-1 au 26 novembre 1990 peut, par dérogation aux dispositions de l'article L. 422-4, représenter les personnes mentionnées au premier alinéa de cet article dans les cas prévus par cet alinéa, sous réserve d'être inscrite sur une liste spéciale établie par le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle.

.....
Art. R 712-2.- Le dépôt peut être fait personnellement par le demandeur ou par un mandataire ayant son domicile, son siège ou son établissement dans un Etat membre de la communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Sous réserve des exceptions prévues aux articles L. 422-4 et L. 422-5, le mandataire constitué pour le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque et tout acte subséquent relatif à la procédure d'enregistrement, à l'exception du simple paiement des redevances et des déclarations de renouvellement, doit avoir la qualité de conseil en propriété industrielle.

Les personnes n'ayant pas leur domicile ou leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen doivent, dans le délai qui leur est imparti par l'Institut, constituer un mandataire satisfaisant aux conditions prévues à l'alinéa précédent.

En cas de pluralité de déposants, un mandataire commun doit être constitué. Si celui-ci n'est pas l'un des déposants, il doit satisfaire aux conditions prévues par le deuxième alinéa.

Sauf lorsqu'il a la qualité de conseil en propriété industrielle ou d'avocat, le mandataire doit joindre un pouvoir qui s'étend, sous réserve des dispositions des articles R. 712-21 et R. 714-1 et sauf stipulation contraire, à tous les actes et à la réception de toutes les notifications prévues au présent titre. Le pouvoir est dispensé de légalisation.

Art. R 712-13.- L'opposition à enregistrement formée dans les conditions prévues à l'article L. 712-4 par le propriétaire d'une marque antérieure, le bénéficiaire d'un droit exclusif d'exploitation, une collectivité territoriale, un organisme de défense et de gestion défini à l'article L. 721-4 ou le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité peut être présentée par la personne physique ou morale opposante agissant personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire remplissant les conditions prévues à l'article R. 712-2.

Art. R 712-14.- L'opposition est présentée par écrit dans les conditions prévues par la décision mentionnée à l'article R 712-26.

Elle précise :

1° L'identité de l'opposant, ainsi que les indications propres à établir l'existence, la nature, l'origine et la portée de ses droits ;

2° Les références de la demande d'enregistrement contre laquelle est formée l'opposition, ainsi que l'indication des produits ou services visés par l'opposition ;

3° L'exposé des moyens sur lesquels repose l'opposition ;

4° La justification du paiement de la redevance prescrite ;

5° Le cas échéant, sauf lorsqu'il a la qualité de conseil en propriété industrielle ou d'avocat, le pouvoir du mandataire, ce pouvoir pouvant être adressé à l'Institut dans le délai maximum d'un mois.

Art. R 712-15.- Est déclarée irrecevable toute opposition soit formée hors délai, soit présentée par une personne qui n'avait pas qualité, soit non conforme aux conditions prévues aux articles R 712-13 et R 712-14 et par la décision mentionnée à l'article R 712-26.

Art. R 712-16.- Sous réserve des cas de suspension prévus à l'article L 712-4 ou de clôture de la procédure en application de l'article R 712-18, l'opposition est instruite selon la procédure ci-après :

1° L'opposition est notifiée sans délai au titulaire de la demande d'enregistrement.

Un délai est imparti à celui-ci pour présenter les observations en réponse et, le cas échéant, constituer un mandataire répondant aux conditions prévues à l'article R 712-13. Le délai imparti ne peut être inférieur à deux mois ;

2° A défaut d'observations en réponse, ou le cas échéant, de constitution régulière d'un mandataire dans le délai imparti, il est statué sur l'opposition.

Dans le cas contraire, un projet de décision est établi au vu de l'opposition et des observations en réponse. Ce projet est notifié aux parties auxquelles un délai est imparti pour en contester éventuellement le bien fondé ;

3° Ce projet, s'il n'est pas contesté, vaut décision.

Dans le cas contraire, il est statué sur l'opposition au vu des dernières observations et, si l'une des parties le demande, après que celles-ci auront été admises à présenter des observations orales.

L'Institut doit respecter le principe du contradictoire. Toute observation dont il est saisi par l'une des parties est notifiée à l'autre.

Art. R 712-17.- A l'exclusion des oppositions relevant du 1° bis, du 3° et du 4° de l'article L. 712-4, le titulaire de la demande d'enregistrement peut, dans ses premières observations en réponse, inviter l'opposant à produire des pièces propres à établir que la déchéance de ses droits pour défaut d'exploitation n'est pas encourue. Ces pièces doivent établir l'exploitation de la marque antérieure, au cours des cinq années précédant la demande de preuves d'usage, pour au moins l'un des produits ou services sur lesquels est fondée l'opposition ou faire état d'un juste motif de non-exploitation. L'Institut impartit alors un délai à l'opposant pour produire ces pièces.

Art. R 712-18.- La procédure d'opposition est clôturée :

1° Lorsque l'opposant a retiré son opposition, a perdu qualité pour agir ou n'a fourni dans le délai imparti aucune pièce propre à établir que la déchéance de ses droits sur la marque antérieure n'est pas encourue ;

2° Lorsque l'opposition est devenue sans objet par suite soit d'un accord entre les parties, soit du retrait ou du rejet de la demande d'enregistrement de marque contre laquelle l'opposition a été formée ;

3° Lorsque les effets du droit antérieur ont cessé ;

4° Lorsque la demande d'homologation d'un cahier des charges d'indication géographique définie à l'article L. 721-2 a été rejetée ou retirée ou lorsque l'homologation a été retirée ;

5° Lorsque la demande de modification d'un cahier des charges homologué défini à l'article L. 721-3 a été rejetée ou retirée si l'opposition est fondée sur cette demande de modification.

Art. R 712-21.- La demande d'enregistrement peut être retirée jusqu'au début des préparatifs techniques relatifs à l'enregistrement. Le retrait peut être limité à une partie du dépôt. Il s'effectue par une déclaration écrite adressée ou remise à l'Institut.

Une déclaration de retrait ne peut viser qu'une seule marque. Elle est formulée par le demandeur ou par son mandataire, lequel, sauf s'il a la qualité de conseil en propriété industrielle ou d'avocat, doit joindre un pouvoir spécial.

Elle indique s'il a été ou non concédé des droits d'exploitation ou de gage. Dans l'affirmative, elle doit être accompagnée du consentement écrit du bénéficiaire de ce droit ou du créancier gagiste.

Si la demande d'enregistrement a été formulée par plusieurs personnes, son retrait ne peut être effectué que s'il est requis par l'ensemble de celles-ci.

Le retrait ne fait pas obstacle à la publication prévue au premier alinéa de l'article R 712-8.

Art. R 712-26.- Les conditions de présentation de la demande et le contenu du dossier sont précisés par décision du directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle, notamment en ce qui concerne :

...
2° L'opposition prévue à l'article R 712-14 ;
...

Art. R 717-5.- Le délai pour former opposition, conformément à l'article L. 712-4, court à compter de la publication du bulletin La Gazette par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

L'opposition est notifiée au titulaire de l'enregistrement international par l'intermédiaire du bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Le titulaire de l'enregistrement international est réputé avoir reçu la notification de l'opposition dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de cette notification par l'Institut national de la propriété industrielle.

Décision N° 2016-69 du Directeur Général de l'Institut National de la Propriété Industrielle relative aux modalités de la procédure d'opposition à enregistrement d'une marque.

Article 1

La formation d'une opposition à enregistrement d'une marque ainsi que les échanges subséquents, réalisés par l'opposant ou le titulaire de la marque contestée ou leurs mandataires, s'effectuent sous forme électronique sur le site Internet de l'INPI.

Article 6

I. – Une opposition ne peut être fondée que sur un seul droit antérieur visé à l'article L. 712-4 du code de la propriété intellectuelle.

II. – Les prescriptions résultant de l'article R. 712-14 du code précité sont assorties des tempéraments ou modalités suivantes. L'opposant fournit :

1°) Afin d'établir l'existence, la nature, l'origine et la portée des droits de l'opposant :

- une copie de la marque antérieure, dans son dernier état, mettant en évidence, le cas échéant, l'incidence d'une renonciation, limitation ou cession partielle sur la portée des droits de l'opposant, et, dans le cas où le bénéfice d'une date de priorité est invoqué, une copie de la demande sur laquelle est fondée cette priorité ;
- si la marque antérieure est une marque non déposée, mais notoire, les pièces établissant son existence et sa notoriété, et en définissant la portée ;

- s'il n'est pas le propriétaire originel de la marque, la justification de sa qualité pour agir et de l'opposabilité de l'acte correspondant ;
- si l'opposition est fondée sur une atteinte au nom, à l'image ou la renommée d'une collectivité territoriale, les documents propres à justifier de l'identification de la collectivité territoriale par le signe qu'elle invoque ;
- si l'opposition est fondée sur une atteinte à une indication géographique protégeant les produits industriels et artisanaux, une copie de l'homologation du cahier des charges dans son dernier état, ainsi que, le cas échéant, les documents propres à justifier de l'existence de la collectivité territoriale opposante ;
- si l'opposition est fondée sur une atteinte à une appellation d'origine ou une indication géographique régie par le code rural et de la pêche maritime, les documents propres à justifier de sa protection.

2°) Une copie de la publication de la demande d'enregistrement ou de l'enregistrement international contre laquelle est formée l'opposition, ainsi que l'indication des produits ou services visés par l'opposition ;

3°) L'exposé des moyens tirés de la comparaison des produits et services, ainsi que l'exposé des moyens tirés de la comparaison des signes, et, si l'opposition est fondée sur une atteinte au nom, à l'image ou la renommée d'une collectivité territoriale, l'exposé des moyens visant à démontrer cette atteinte.

4°) Une copie du pouvoir daté, revêtu de la signature manuscrite du déposant, et, s'il s'agit d'une personne morale, de l'indication de la qualité du signataire et du cachet de la personne morale.

III. – Tout acte ou pièce remis à l'Institut national de la propriété industrielle doit, s'il est rédigé en langue étrangère, être accompagné de sa traduction en langue française.